TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 042 — 42 PAGES — VENDREDI 13 MAI 1977

APRÈS LA DÉCISION DU JUGE POLLACK

Une chance pour Concorde d'atterrir à New-York

LIRE PAGE 29



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,65 ; Danemark, 3,50 kr. ; Espagne, 30 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 15 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 34

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Lueur d'espoir pour la Rhodésie

Un nouvel, encore que bien fragile, espoir de solution négociée de la crise rhodésienne, vient de naitre. M. David Owen, secrétaire au Foreign Office, a en effet annoncé, mercredi 11 mai, à la Chambre des communes, que Britanniques et Américains avaient mis au point une stratégie commune pour tenter de régler le problème né de la proclamation unilatérale d'indépendance lancée le 11 novembre 1965 par la minorité blanche de Rhodésie.

Confirmant l'abandon de toute idée de convocation prochaine d'une nouvelle conférence constitutionnelle à laquelle s'opposaient l'ensemble des nationalistes noirs, le chef de la diplomatie britannique a donné quelques précisions sur les décisions arrêtées par Londres et Washington. Dès la semaine prochaine, un groupe de « consultants » va se rendre en Afrique australe pour visiter les capitales intéressées, y compris Salisbury. M. John Graham, sous-secrétaire adjoint au Foreign Office, conduira cette mission, dont fera partie un diplomate américain.

Décidés à accélérer l'accession au pouvoir à Salisbury de la majorité noire, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis expliqueront à leurs interlocuteurs que le Zimbabwe, succédant, après l'intermède du régime Smith, à la colonie de Rhodésie du Sud, devra devenir indépendant en septembre 1978. Pour faciliter ce processus d'accession à la souveraineté internationale, M. Ian Smith et ses ministres devraient céder la place à un nouveau gouvernement dès l'été prochain.

L'échec des nombreuses initiatives anglo-saxonnes de règlement pacifié n'est guère encourageant. L'ajournement en décembre dernier de la conférence de Genève après les tentatives sans lendemain de M. Kissinger, le fiasco de la tournée entreprise peu après par Sir Ivor Richard, sont à l'origine d'un scepticisme à peu près général et expliquent en partie l'exaspération des partisans de l'intensification de la guérilla.

Pourtant, l'annonce faite à Londres par M. Owen peut bénéficier de facteurs particulièrement favorables. M. Carter est, de toute évidence, décidé à relancer la négociation dans l'ensemble de l'Afrique australe. L'ambassadeur américain à l'ONU, M. Young, et le vice-président Mondale sont particulièrement bien placés pour s'occuper des affaires africaines. Ils bénéficient d'une excellente réputation dans la plupart des capitales du continent noir.

De son côté, M. David Owen, qui a récemment visité l'Afrique australe, a fait très bonne impression à l'ensemble de ses interlocuteurs noirs. Sa discrétion, son habileté personnelle, son sens de la persuasion, ont beaucoup facilité la reprise du dialogue entre Londres et les capitales des « Etats de la ligne de front », dont certains dirigeants manifestent une grande intransigeance.

La coordination étroite entre Britanniques et Américains peut se révéler d'autant plus efficace qu'il existe également un souci permanent d'harmonisation de l'ensemble des positions occidentales en Afrique australe. La démarche conjointe que viennent d'effectuer auprès du gouvernement de Pretoria la France, les Etats-Unis, le Canada, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne pour hâter l'indépendance de la Namibie en constitue une manifestation éclatante.

La visite de M. Trudeau à Paris

LE CANADA SOUHAITE L'AIDE DE LA FRANCE POUR RESSERRER SES LIENS AVEC LA C.E.E.

(LIRE PAGE 3.)

DEUX ÉTAPES DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

• Le face à face de M. Barre et de M. Mitterrand • Le ralliement du P.C. à la force nucléaire

M. Raymond Barre n'avait inscrit aucun rendez-vous sur son agenda pour le jeudi 12 mai, afin de parachever dans les meilleures conditions la préparation du débat qui devait l'opposer à partir de 20 h. 30, dans les studios de la première chaîne de télévision, à M. François Mitterrand.

Ce face-à-face mettait en présence deux antagonistes gênés aux entournures. Le premier ministre se trouvant handicapé par la situation économique et sociale et par le climat de contestation qui persiste au sein de la majorité, tandis que le leader du parti socialiste ne pouvait pas ne pas être interpellé sur les dernières prises de position du parti communiste.

Devant le comité central du P.C.F., réuni mercredi 11 mai, à Paris, MM. Georges Marchais et Jean Kanapa ont déclaré que l'armement nucléaire est, aujourd'hui, en raison de la faiblesse de la défense classique de la France, le seul moyen de dissuasion réel face à toute menace d'agression extérieure.

Se prononçant en faveur du maintien et de l'amélioration progressive de la panoplie nucléaire, sans toutefois renoncer à une participation de la France aux négociations internationales sur le désarmement, les dirigeants communistes ont proposé à leurs partenaires du programme commun de procéder à l'échange de vues nécessaire dans la perspective des prochaines échéances.

Des antagonistes « gênés aux entournures »

Soigneusement préparée de part et d'autre depuis plusieurs jours, la « rencontre » Mitterrand-Barre était assurée par avance de faire recette et pour maintes raisons. La date du combat venait à peine d'être arrêtée que M. Giscard d'Estaing contribuait à le valoriser en faisant connaitre qu'il plaçait les plus grands espoirs sur la prestation du premier ministre. Un premier ministre à l'action économique et financière duquel il avait dû, au début de l'année, un léger redressement de sa propre « cote d'amour ». On s'accordait, d'autre part, à admettre que ce duel marquait l'ouverture de fait de la campagne pour les prochaines élections législatives bien que dix mois encore restent à courir, du moins en principe, avant cette échéance essentielle. On ressentait enfin le caractère profondément original, pour ne pas dire étrange, de la compétition, et, plus précisément, de la situation dans laquelle se trouvaient placés deux antagonistes l'un et l'autre gênés aux entournures.

M. Barre est assurément qualifié pour porter et défendre les couleurs de l'Elysée, mais cette lourde mission lui échoit à un moment où la conjoncture ne lui est guère favorable. Ministre de l'économie et des finances en meme temps que chef du gouvernement, il ne peut méconnaitre le scepticisme qu'inspire aujourd'hui son entreprise. Le récent durcissement de la centrale syndicale de M. Bergeron, l'atmosphère dans laquelle s'est déroulé, du 26 au 28 avril, le débat parlementaire sur le « plan de douze mois », les résultats du dernier « baromètre Figaro-SOFRES » (80 % des personnes interrogées estiment inefficace la lutte contre la hausse des prix) ont constitué autant de « clignotants » annonciateurs de feu rouge. N'est-il pas attristant que M. Barre ait proclamé avec fermeté dans les colonnes de l'hebdomadaire *Elle* que *« le gouvernement... ne laissera pas grignoter son autorité »*, quelques heures à peine avant que ce même gouvernement ne remanie son projet sur la taxe professionnelle, à la demande, si ce n'est à l'injonction, des partis qui composent ou sont censés composer sa majorité ? N'était-ce pas là un sérieux « grignotage » ?

Le premier ministre, gratifié, le 28 avril au Palais-Bourbon, d'une « confiance » dont on a bien vu ce que valait l'aune du côté du R.P.R. ne saurait se présenter face à son adversaire comme le *« leader de la campagne majoritaire »*.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 10.)

Plus près du gaullisme que du P.S.

Le temps n'est plus où les dirigeants de la gauche et, en particulier, les responsables du P.C.F. tenaient la force nucléaire française pour une « bombinette » dangereuse bien qu'inefficace et ruineuse. Revenant sur un chapitre du programme commun, qui date de cinq ans, l'opposition se rallie à la dissuasion nucléaire.

On attendait, donc, avec intérêt, la prise de position du comité central du P.C.F., venant après celle du comité directeur du P.S. consacré, le 7 novembre dernier (*le Monde* du 9 novembre), au même problème. Le P.S. avait conclu, si l'on s'en réfère aux propos des trois rapporteurs, à la nécessité pour la gauche au pouvoir de tenir compte de l'existence d'une panoplie nucléaire diversifiée en France.

Une évolution accélérée

A première vue, les conclusions du P.C.F. peuvent ne pas paraitre très différentes : le fait nucléaire est reconnu et il est même jugé irréversible. Il n'est plus question de renoncer à l'arme nucléaire sous quelque forme que ce soit, comme le préconisait jusqu'à présent le programme commun. Constatant le retard et la faiblesse actuelle de l'armement classique de la France, le comité central va jusqu'à considérer que l'arme nucléaire représente, à ce jour, le seul moyen de dissuasion réel.

De tels arguments ne sont pas tout à fait nouveaux, puisque, dès le début de l'année dernière, des responsables communistes, comme MM. Louis Baillot ou Jean Elleinstein, s'étaient prononcés, devant des cercles plus ou moins restreints, en faveur de la reconnaissance du fait nucléaire. L'évolution des dirigeants du P.S. et, même, de certains radicaux de gauche est venue accélérer la réflexion des communistes sur les problèmes de la défense nucléaire.

Mais le comité central du P.C.F., en approuvant le rapport de M. Jean Kanapa, est allé plus loin que le comité directeur du P.S., qui s'était contenté de débattre de la question nucléaire, pour la première fois officiellement et au fond, sans rien trancher cependant. Le P.C.F. propose de réactualiser également la partie du programme commun de gouvernement qui traite de la défense, tirant profit de sa propre évolution qui devance la réflexion en cours au sein du P.S.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 13.)

Le patronat appelé à favoriser l'embauche des jeunes

Après l'adoption, par le conseil des ministres du 11 mai, du train de mesures en faveur de l'emploi des jeunes contenu dans le « plan Barre bis », M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a lancé, ce jeudi 12 mai, un appel aux patrons les incitant à embaucher davantage de jeunes.

« *C'est à la mobilisation des entreprises et de vos organisations que je vous convie aujourd'hui* », pour gagner la bataille de l'emploi, a déclaré le président du C.N.P.F. aux chefs d'entreprise venus de toutes les régions de France pour participer à une « *journée nationale pour l'emploi des jeunes* ». L'objectif du patronat est de réduire le nombre des chômeurs de trois cent mille d'ici à la fin de l'année, « *en* [nous] *appuyant notamment sur l'ensemble des moyens décidés par le gouvernement* ».

Les pouvoirs publics et le patronat semble désormais résolus à agir vite pour non seulement enrayer la montée du chômage, mais encore faire reculer le sous-emploi. Le président de la République a insisté pour que les mesures prises mercredi — encourager l'embauche des jeunes, développer l'apprentissage et la formation professionnelle — soient mises en application dès la rentrée. C'est que le nombre des jeunes de moins de vingt-cinq à la recherche d'un emploi représente actuellement 45 % des inscrits à l'ANPE et que, d'ici à la fin de l'année, quelque six cent mille jeunes supplémentaires frapperont aux portes des entreprises.

Devant les chefs d'entreprise, M. François Ceyrac a souligné la nécessité de « *la cohérence avec la politique de lutte contre l'inflation, sans laquelle vouloir vaincre le chômage serait illusoire* », ajoutant que « *l'expansion ne suffit pas à elle seule à vaincre le chômage* ». C'est bien l'avis des experts, qui prévoient que, même dans l'hypothèse d'une croissance annuelle moyenne de 5 % à 6 %, la population disponible à la recherche d'un emploi serait de l'ordre de un million quatre cent mille personnes à la fin de 1979, soit le double du nombre des demandeurs d'emplois « *espéré* » par le C.N.P.F. à la fin de cette présente année.

Au congrès de F.O.

MAJORITÉ ACCRUE POUR M. BERGERON

(Lire page 39.)

AU JOUR LE JOUR

DÉSECTORISATION

C'est vrai que tout le monde devrait avoir le choix de son gouvernement. Il est intolérable que les citoyens se trouvent exposés à longueur d'année aux opinions personnelles que, sous couleur de gouverner, tentent de leur imposer ceux dont la charge est de conduire en toute sérénité les affaires du pays.

Je ne crois pas trahir la pensée profonde du chef de l'Etat en disant qu'il souffre de la sectorisation du pouvoir. Pour qu'il soit vraiment le président de tous les Français, il est urgent de dépolitiser enfin la politique. Et si on n'y arrive pas, comme dirait M. Haby, il faut la supprimer.

ROBERT ESCARPIT.

Un entretien avec M. Liam Cosgrave

« Il appartient aux principales puissances de relancer l'activité économique », nous déclare le premier ministre d'Irlande

Poursuivant la série d'interviews des chefs de gouvernement européens, commencée au début de l'année, « le Monde » donne aujourd'hui la parole, après MM. Tindemans, Andreotti, Raymond Barre, Thorn et Callaghan, à M. Liam Cosgrave, premier ministre de la République d'Irlande.

De notre envoyé spécial ANDRÉ FONTAINE

Dublin. — *Son titre officiel est le Taoiseach (prononcer à peu près Tichoc), c'est-à-dire le chef. Silhouette svelte, moustache et sourcil drus, cheveu court, teint coloré, Liam Cosgrave, qui nous reçoit, en compagnie de plusieurs de ses collaborateurs, dans le modeste bureau qu'il occupe au Dail, le Parlement de l'Irlande, a conservé les allures de l'officier qu'il fut et du cavalier qu'il est toujours. Mais il est difficile d'imaginer un pays où sévisse moins le culte de la personnalité : M. Cosgrave anime une équipe et c'est toujours en son nom qu'il parle.*

« Monsieur le premier ministre, le « sommet » de Londres a fourni une occasion de porter un premier jugement sur le bilan de l'administration Carter. Dans quelle mesure, à votre avis, ses initiatives ont-elles affecté la construction de l'Europe, les relations euro-américaines et les rapports Est-Ouest ?

— Nous attachons une importance considérable à nos relations avec les Etats-Unis. Il y a dans ce pays environ treize millions d'Irlandais de la première et de la seconde génération. En dehors de la C.E.E., les Etats-Unis constituent notre principal marché. L'an dernier, j'ai été invité à Washington par le président Ford, à l'occasion des fêtes du Bicentenaire et j'ai eu le privilège de m'adresser au Congrès.

» Nous croyons qu'une Europe solide, stable et pacifique continuera d'être soutenue par les Etats-Unis, dont les origines, les idées, les bases culturelles, sont similaires aux nôtres. Je prévois que la nouvelle administration relancera les relations entre les Etats-Unis et l'Europe, qui tiennent la part la plus importante dans le commerce mondial. Il est important que les deux partenaires se soutiennent mutuellement pour développer encore ce commerce et décourager tout retour au protectionnisme.

— *Quel est votre sentiment de l'évolution économique et idéologique des pays de l'Est ? Croyez-vous à la pérennité de la détente ?*

— Il y a eu depuis 1973 un rapide développement du commerce est-ouest, et c'est là un des progrès les plus encourageants de ces derniers temps. Dans l'avenir immédiat, nous pensons que la détente sera aidée par l'application complète des accords d'Helsinki aux relations entre les Etats, et, bien entendu, aux problèmes concernant les individus, ainsi que par des efforts concrets en vue du contrôle des armements et du désarmement.

» Sur le plan idéologique, il est difficile de faire état d'une évolution. Mais, d'un autre côté, nous jugeons nécessaire un effort en faveur du relâchement des tensions. La coopération entre Etats devrait inclure une diminution des barrières entre les citoyens et plus de respect pour les droits de l'homme.

(Lire la suite page 5.)

LE IXe FESTIVAL DU LIVRE A NICE

Les ronrons de la grogne

Deux cent quarante exposants, des auteurs de toutes qualités mais toujours en représentation, de toutes professions aussi, du comédien à l'explorateur, du cinéaste au journaliste, du chirurgien au parlementaire ; des expositions, des succès confirmés, des ambitions affirmées, des espoirs caressés, et un écrivain, un vrai de temps en temps : voilà le Festival du livre de Nice joué pour la neuvième fois.

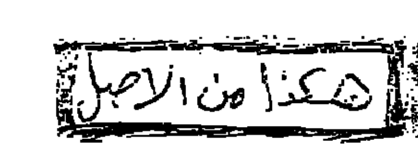
Qu'on le boude ou qu'on le subisse, qu'on le dénigre ou qu'on le porte aux nues, qu'il fasse moins lire que parler des livres, ou plus précisément du livre, il est bel et bien maintenant la manifestation, non seulement de l'édition française, mais de tout ce qui la précède et la suit, de l'auteur au critique, des distributeurs aux libraires. Il en est aussi la tribune et du même coup le reflet et l'écho.

Au festival-spectacle couru par les foules, s'ajoute, pour le combattre, le forum-spectacle où ne déclament que les gens du sérail. Lui aussi a ses vedettes, y compris pour dénoncer le vedettariat. Et chacun grogne : contre le discount, contre le livre-marchandise, contre le contrat-type, contre la distribution, contre les concentrations, contre le parisianisme, contre des mœurs et des défauts qui sont toujours ceux des autres...

A ces nouvelles exhibitions, surtout lorsqu'elles tournent au pancrace, télévision et radio offrent leur ring. Il paraît que le public aime voir et entendre ceux qui secouent les cocotiers.

Le livre dans l'affaire? Etat stationnaire, même si Nice, d'année en année, augmente le nombre de ses visiteurs. La littérature ? Un mot, un goût d'autrefois, un sujet de conversation et de nostalgie.

(Lire page 26.)



AFRIQUE

Namibie

La mission des cinq Occidentaux aurait dégagé les bases d'un règlement

De notre correspondante

Windhoek. — *La deuxième* étape des consultations organisées en Namibie par les gouvernements de cinq pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, République fédérale d'Allemagne et Canada) s'est terminée mardi 10 mai après une série de rencontres avec de nombreuses personnalités, dont des délégués nationalistes. Les diplomates occidentaux se sont félicités dans un communiqué du caractère « *franc et utile* » de leurs discussions. Ils soulignent cependant que leur mission consistait à « *résumer aux différentes parties intéressées et aux groupes politiques les récentes discussions au Cap de représentants de leurs cinq gouvernements avec le gouvernement sud-africain* ».

Selon l'entourage des diplomates, les entretiens du Cap auraient jeté la base d'un compromis qui comporterait l'abandon du projet de Constitution élaboré récemment par la conférence constitutionnelle sur la Namibie ; l'installation d'une structure « *non politique* » sud-africaine pour prendre en charge les affaires administratives courantes jusqu'à *l'indépendance, et surtout l'organisation* d'élections sur une base non pas ethnique, mais régionale, pour élire une Assemblée constituante.

Cette base régionale permettrait en fait de respecter une représentation des différentes ethnies, ce à quoi tiennent non seulement les représentants de la conférence constitutionnelle sur la Namibie, mais aussi les cinq Occidentaux. Elle aurait l'avantage de ne pas obliger les organisations politiques à présenter dans les régions un candidat de la même ethnie que l'ethnie majoritaire (un Bushman là où les Bushman sont plus nombreux, un Herero *dans les foyers hereros*).

La tâche la plus délicate des diplomates occidentaux aura été de présenter ce plan aux représentants de la conférence constitutionnelle sur la Namibie, qui viennent de mettre au point après deux ans de travail un projet de Constitution. Celui-ci devait être examiné par le Parlement sud-africain en mai ou juin, mais cela paraît désormais improbable. Après leur entretien avec les « cinq », les délégués à la conférence, ont toutefois assuré qu'ils persistaient à penser que le projet de Constitution serait présenté au Parlement du Cap et que le gouvernement intérimaire serait *mis en place comme* prévu.

Il sera très certainement difficile pour les Blancs de Namibie — qui, il y a ortis ans encore, auraient trouvé les projets de la conférence constitutionnelle inacceptables — *de s'accommoder de* ce plan. Ils persistent dans leur projet de référendum. Or on voit mal désormais le sens de cette consultation qui se proposait de faire se prononcer les électeurs blancs sur le projet de Constitution de gouvernement intérimaire.

L'intransigeance de la SWAPO

Les délégués noirs, quant à eux, ont besoin de temps. Ce n'est qu'après de très longues réunions qu'ils sont parvenus à faire comprendre à leurs mandants les projets élaborés à Windhoek. Comment vont-ils à présent expliquer que Pretoria a tout remis en question. *Leur prétendue « indépendance »* vis-à-vis du gouvernement sud-africain devient du même coup difficilement soutenable.

En ce qui concerne la SWAPO M. Daniel Tjongarero, son vice-président, chef de l'aile intérieure, nous expliquait mardi qu'il devait *consulter l'aile extérieure du mouvement*. Il a toutefois souligné que, si le gouvernement sud-africain persistait dans son idée de gouvernement intérimaire, « *il y aurait une guerre civile en Namibie* ».

Selon des sources religieuses — très influentes auprès de Noirs *namibiens, — la SWAPO pourrait* accueillir assez favorablement le compromis sud-africain, à la condition, toutefois, que les élections soient supervisées par l'ONU, que toute trace de référence ethnique soit abandonnée, et, bien sûr, que tous les prisonniers politiques namibiens détenus en Afrique du Sud soient libérés avant les élections.

Reste un point d'accrochage majeur : la présence de l'armée sud-africaine en Namibie. Pretoria refuse catégoriquement d'envisager un départ de ses troupes, ce que réclame la SWAPO. Tout laisse à penser que les « cinq » eux-mêmes ne souhaitent pas vraiment ce départ. La grande concession demandée à la SWAPO serait d'accepter, jusqu'aux élections, une présence de troupes *sud-africaines limitée à la frontière* avec l'Angola. Le gouvernement sud-africain rappellerait alors ses forces.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Maroc

La réinsertion de juifs revenus d'Israël ne soulève pas de problèmes majeurs

De notre correspondant

Rabat. — « Nous avons tous un même drapeau, un même roi et les mêmes droits », rappelait récemment le gouverneur de Marrakech, M. Mustapha Tarik, aux membres du conseil des communautés juives du Maroc réunis en assemblée générale. Ces assises se tiennent traditionnellement à Rabat ou à Casablanca. Aussi, le choix de Marrakech, à un moment où le souverain y résidait, a-t-il paru significatif. Selon certains milieux juifs, l'élection de *M. David Amar*, importante personnalité du secteur économique, au poste de secrétaire général du conseil des communautés — *fonction qu'il avait occupée de l'indépendance à 1971*, — aurait été favorablement accueillie par le Palais. Constitués dans les principales villes, les conseils des communautés juives ont des activités qui relèvent principalement de l'assistance aux indigents et de la gestion de fondations pieuses. Rien n'exclut les juifs marocains des institutions du royaume. Quelques-uns ont été élus aux conseils municipaux en novembre 1976 et à la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca en mars dernier. Ils peuvent se présenter aux élections législatives.

La *Constitution n'établit* aucune discrimination à leur égard. L'opposition irréductible de Mohamed V, sous le protectorat, à l'application à ses sujets israélites des lois raciales de Vichy témoigne historiquement de ce souci d'égalité

L'invitation à regagner le royaume, *faite il y a un peu plus d'un an* par Hassan II aux juifs marocains émigrés en Israël ou dans quelque pays que ce soit, n'est que la confirma*tion d'un droit permanent de retour* d'autant plus évident que le souverain, selon ses propres termes, « *ne leur avait jamais demandé de quitter le Maroc* ». « *Ils constituent*, avait-il ajouté, *un élément intelligent, travailleur (...), un élément économique rentable et très intéressant.* »

Les départs pour des raisons diverses (*le Monde* du 31 mars 1976) ont réduit à quelque vingt mille personnes la population juive du Maroc qui en comptait environ deux cent cinquante mille en 1950. Les statistiques manquent sur les retours. On estime que plus d'un millier de juifs ont répondu à l'appel du roi. Ils venaient pour la plupart de France et d'Israël.

Leur réinsertion a été très discrète. Ils n'ont pas voulu, par exemple, répondre à une demande d'interview d'une chaîne de télévision américaine. Le fait qu'une partie de leur famille est demeurée en Israël justifie apparemment cette réserve.

Peu de temps après l'initiative du roi, des journaux de tendances aussi opposées que *Maroc soir*, proche du *gouvernement, et Al Bayane*, du parti du Progrès et du Socialisme (communiste), ont développé des analyses convergentes, au moins sur quelques points essentiels, à savoir qu'il existe au Maroc un patrimoine culturel juif, dont la préservation s'impose et que la minorité juive demeurée dans le royaume, si réduite soit-elle, a un rôle à jouer pour promouvoir un judaïsme marocain nouveau et efficace, les juifs du Maroc se devant de concourir à un règlement juste du conflit du Proche-Orient

Des préoccupations analogues, sur les plans culturel et politique, sont *apparues au sein du groupe Identité et dialogue*, qui a tenu ces derniers mois son assemblée constitutive à Paris en réunissant des *intellectuels et des cadres juifs* du Maroc ayant quitté ce pays pour la France. Les membres de ce groupe se montrent attentifs à la fois au processus de démocratisation engagé dans le royaume et à l'évolution possible du conflit israélo-arabe vers un règlement de paix. Aussi, est-ce un dialogue qu'ils ont décidé d'ouvrir avec le Maroc, Israël et les Palestiniens. Au Maroc, des contacts ont été pris il y a peu de temps encore avec certains responsables.

LOUIS GRAVIER.

DIPLOMATIE

APRÈS SON ENTRETIEN AVEC M. BOUMEDIENE

M. Charbonnel estime que la coopération franco-algérienne peut redevenir « exemplaire »

Répondant au message que lui avait adressé le 7 mai (« le *Monde* » du 10 mai) M. Bouteflika, ministre algérien des affaires étrangères, M. Eteki M'Boumoua, secrétaire général de l'O.U.A., a annoncé que, dans le souci de rechercher « une solution pacifique et juste au problème du Sahara occidental », il saisissait le secrétaire général des Nations unies en vue d'une action conjointe. Les autorités de Nouakchott ont exprimé, mercredi 11 mai, dans un télégramme à M. M'Boumoua, leur surprise devant cette initiative. Le gouvernement de Nouakchott estime que le secrétaire général de l'O.U.A. aurait dû « sinon dénoncer le forfait » de l'attaque de Zouérate, « du moins inviter les autorités algériennes à plus de discernement ».

● A ALGER, un communiqué publié mardi 10 mai par le conseil des ministres assure que l'Algérie « est disposée, comme par le passé, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser un dialogue direct entre les représentants du gouvernement français et ceux du Front Polisario ».

De notre correspondant

Alger. — M. Jean Charbonnel, président de *la Fédération* des républicains de progrès (gaullistes d'opposition), a été reçu, mardi 10 mai, par le président Boumediène. Il a également rencontré des responsables du Front Polisario. L'ancien ministre de la coopération du général de Gaulle leur a demandé « *que toutes les informations soient données dans les plus brefs délais sur le sort des Français disparus après l'opération de Zouérate* ». Après leur avoir fait part de la vive émotion de l'opinion française, il a « *exprimé le vœu que la solution du problème du Sahara occidental, dont la gravité est maintenant évidente pour tous, soit recherchée par des voies pacifiques et démocratiques qui ne peuvent être que le recours au principe, si étroitement lié à la tradition gaulliste, de l'autodétermination* ».

M. Charbonnel a eu le sentiment que ses interlocuteurs n'avaient pas d'information sur le sort des six Français.

Invité du F.L.N., formation avec laquelle son mouvement entretient des rapports de parti à parti, M. Charbonnel nous a déclaré : « *Je retiens de mon entretien avec le président Boumediène que tout est encore possible sur le plan de la coopération franco-algérienne et que celle-ci peut redevenir exemplaire à condition que Paris en ait la volonté politique.* » L'ancien ministre se demande cependant si une telle évolution « *ne passe pas par un changement de majorité en France* ». Dans l'immédiat, a-t-il ajouté, *les dirigeants algériens* estiment que les relations entre Paris et Alger se trouvent « *dans une zone dangereuse, on frôle l'irrémédiable et que la plus grande prudence s'impose pour éviter que se produise l'irréparable* ». — P. B.

● *M. Choi Kyu Hah*, premier ministre de la Corée du Sud, fera une visite privée en France la semaine prochaine. Il sera reçu par MM. Giscard d'Estaing et Barre, le lundi 16 mai.

AMÉRIQUES

Inquiets de l'influence croissante du Brésil

LES CHEFS D'ÉTAT VÉNÉZUÉLIEN ET ARGENTIN SE RENCONTRENT A CARACAS

Caracas (*A.F.P.*). — Le général Videla, chef de l'Etat argentin, est arrivé, mercredi 11 mai, à Caracas, pour une visite officielle de quatre jours au Venezuela.

D'importantes mesures de sécurité ont été prises à l'occasion de cette visite, destinée à resserrer les liens entre Buenos-Aires et Caracas, afin de faire face à l'influence croissante du Brésil en Amérique du Sud.

Les observateurs soulignent que cette nécessité est la seule raison qui a poussé le gouvernement vénézuélien démocratique, et défenseur proclamé des droits de l'homme, et la junte militaire argentine, accusée de violation de ces droits à envisager cette visite.

Les relations de l'Argentine avec le Chili et le Pérou se sont, en effet, récemment refroidies, alors que ces deux pays resserrent leurs liens avec le Brésil. D'autre part, les relations entre Brasilia et Caracas sont également au plus bas, à la suite, notamment, de l'appui apporté par le président Carlos Andres Perez aux critiques de M. Jimmy Carter sur l'accord nucléaire germano-brésilien.

Brésil

LE GOUVERNEMENT INTERDIT TOUTES LES MANIFESTATIONS D'ÉTUDIANTS

Brasilia (*A.F.P.*). — La *décision du gouvernement* brésilien d'interdire, dans tout le pays, les manifestations d'étudiants est un « *acte arbitraire, (...) un attentat et un délit* », a déclaré, le mercredi *11 mai, le député* Alencar Furtado, leader, à la Chambre, du Mouvement démocratique brésilien (M.D.B.), seul parti d'opposition légal.

Cette décision, prise le 9 mai, « *porte un coup fatal à la Constitution que le gouvernement devrait être le premier à respecter* », a ajouté M. Furtado. Le gouvernement avait décidé cette interdiction à la suite d'une manifestation qui, dans les rues de Sao-Paulo, avait réuni, le 5 mai, environ dix mille étudiants. Ceux-ci réclamaient la libération de quatre de leurs camarades et de quatre *ouvriers* arrêtés le 1er mai dernier pour « subversion ».

Malgré cette interdiction, des milliers d'étudiants ont, à nouveau, manifesté le 10 mai à Rio-de-Janeiro, Belo-Horizonte et Londrina. Ils réclamaient en particulier le rétablissement de la démocratie. La police n'est pas intervenue et aucun incident n'a été signalé.

D'autre part, le gouvernement a *annoncé qu'il n'autoriserait* aucune commission internationale à enquêter sur la situation des droits de l'homme au Brésil.

El Salvador

Enlevé le 19 avril

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A ÉTÉ TUÉ

San-Salvador (U.P.I., A.F.P., AP). — Le corps de M. Mauricio Bor novo Pohl, ministre salvadorien affaires étrangères, enlevé le 19 à son domicile par un comman extrémiste, a été retrouvé mercr 11 mai à une dizaine de kilomè de San-Salvador, sur la route reli Santa-Tecla au port de La Libert Le ministre avait été abattu de balles dans la tête.

Le rapt de M. Borgonovo avait revendiqué par le Front de libérat populaire Farabundo Marti. Les rav seurs avaient exigé la libération trente-sept détenus politiques po relâcher M. Borgonovo — exiger que les autorités avaient refusé satisfaire (« le Monde » du 27 avr

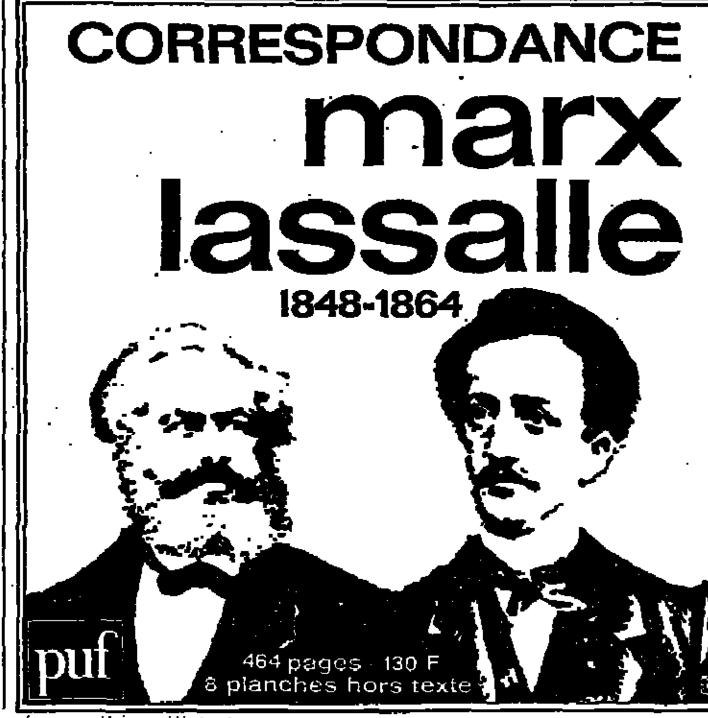
Agé de trente-huit ans, M. Bor novo était la seconde personnal politique du pays après le présid Arturo Armando Molina, dont était le ministre des affaires étra gères depuis 1972. Trois jours deuil national ont été décrétés me credi par le gouvernement.

Un prêtre jésuite, lié aux milie de l'opposition de gauche, le Pè Alfonso Navarro Oviedo, a été mercredi soir par une rafale de fu mitrailleur, quelques heures seu ment après l'annonce de la déco verte du corps de M. Borgono M. Navarro avait été arrêté en sous l'accusation de compli dans l'enlèvement et l'exécution M. Ernesto Regalado Duenas, héritier d'une riche famille salv dorienne, qui a de lointains li de parenté avec celle de M. Bor novo, mais il avait été relâché fa de preuves. Sa voiture avait cep dant été endommagée il y a mois par un attentat à la bom Une organisation clandestine d' trême droite appelée « Guer blanca » (« L'union guerrière bl che »), qui pourrait être liée forces de sécurité, avait récemm lancé des menaces de mort con certains membres progressistes clergé au cas où M. Borgonovo se exécuté.

Un autre prêtre, le Père José roco, a été arrêté par la police, affirme qu'il était armé et disp de faux papiers.

Paraguay

● M. MARTINO ROLON TURION, dirigeant des agraires chrétiennes du guay, serait actuellement nacé de mort dans les p de son pays. Agé de vin ans, père de trois en M. Rolon a été arrê 4 avril 1976. — (*Corresp.*



PROCHE-ORIENT

Liban

M. BECHIR GEMAYEL REDOUTE UNE REPRISE DES COMBATS

Beyrouth (*A.F.P.*). — M. Bechir Gemayel, chef du « commandement unifié » des forces libanaises (branche militaire du Front libanais, groupant les principales forces maronites), s'est montré très pessimiste mercredi 11 mai sur l'évolution de la situation au Liban, allant jusqu'à déclarer *dans un discours prononcé* devant des étudiants à l'occasion de la Semaine de l'université libanaise : « *Nous craignons que nos chefs ne nous demandent de revenir aux tranchées au plus tôt. Nous devons rouvrir les camps d'entraînement, développer les milices et renforcer nos appareils militaires en coordination et coopération avec les casernes de l'armée qui existent dans nos régions.* »

Invitant les Libanais à assister dans quelques jours à l'inauguration de l'aéroport international Pierre-Gemayel — construit par les forces chrétiennes à Hamat, à 50 kilomètres au nord de Beyrouth, M. Bechir Gemayel a conclu : « *Nous voulons dans nos régions une banque centrale, des ports. Soyez toujours en alerte. Nous voulons aussi des ponts solides avec l'Occident, mais nous avons un gouvernement d'ombre.* »

[M. Bechir Gemayel avait déclaré la semaine dernière qu'il y aurait au Liban « un partage et plus qu'un partage » si le désarmement des Palestiniens n'était pas réalisé. Il avait ajouté que, de toute manière, il n'était pas question de renoncer aux institutions et intallations mises en place par la droite pendant la guerre civile dans les régions qu'elle contrôle.]

Après ses entretiens avec M. Ygal Allon

M. Cyrus Vance réaffirme le ferme soutien politique et militaire des États-Unis à Israël

Au terme de ses entretiens du mercredi 11 mai à Londres avec M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, a réaffirmé le ferme soutien politique et militaire des Etats-Unis à l'Etat d'Israël. Il a également démenti les informations selon lesquelles les Etats-Unis avaient l'intention d'imposer un règlement au Proche-Orient.

« *Avec le président Carter*, a-t-il dit, *nous estimons qu'une paix juste et durable au Proche-Orient doit être déterminée entre les participants aux négociations. Nous contribuerons à faciliter cette procédure et y travaillerons avec les parties concernées.* » Il a aussi contesté que la nouvelle politique en matière de fournitures d'armes serait préjudiciable à Jérusalem. « *Nous avons indiqué clairement que nous avons des liens spéciaux avec Israël*, a dit M. Vance. *Nous avons promis de veiller à sa sécurité et, comme nous l'avons fait dans le passé, nous veillerons à ce qu'il dispose du matériel de défense nécessaire pour préserver sa sécurité, y compris la technologie avancée.* »

Au cours d'un entretien avec les journalistes à bord de l'avion qui le conduisait de Londres à Madrid, M. Vance a confirmé par la suite qu' « *une des idées suggérées* » en vue de régler le conflit était une déclaration simultanée de l'O.L.P. et d'Israël, dans laquelle l'Etat hébreu admettrait la nécessité d'« *une patrie* » pour les Palestiniens tandis que l'organisation palestinienne reconnaîtrait l'existence d'Israël. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de rencontrer M. Yasser Arafat aussi longtemps que celui-ci ne reconnaîtra pas la résolution 242 du Conseil de sécurité qui considère la question palestinienne comme un problème de « *réfugiés* »

● *A Jérusalem*, la censure militaire a interdit, mardi au *Davar*, de publier une information selon laquelle un *mémorandum du* département d'Etat recommandait que les « *Etats-Unis œuvrent activement pour réduire l'activité de l'industrie d'armement israélienne* ».

CINQUANTE-QUATRE MILITAIRES ISRAÉLIENS TROUVENT LA MORT DANS UN ACCIDENT D'HÉLICOPTÈRE

(*De notre correspondant.*)

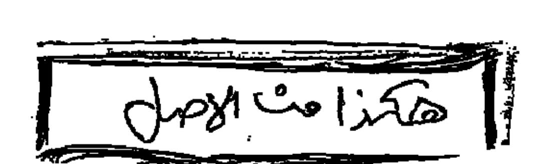
Jérusalem. — Un accident d'hélicoptère a provoqué la mort de cinquante-quatre militaires et endeuillé tout le pays. L'appareil, un transport géant Sikorski CH-53, s'est écrasé, mardi 10 mai vers 21 heures, à flanc de colline dans la dépression du Jourdain, à 5 kilomètres au nord de Jéricho, en Cisjordanie.

Un ancien officier parachutiste, l'ancien général Davidi, aujourd'hui professeur à l'univerti de Tel-Aviv, a déclaré à la télévision que le nombre relativement élevé d'accidents pendant les manœuvres de l'armée israélienne était dû au fait que les exercices se *font toujours* à tir réel. Le prix payé à l'entraînement, a-t-il ajouté, explique le taux relativement faible de pertes en vies humaines des forces israé*liennes en opérations*.

Le deuil provoqué par cette « *catastrophe nationale* » a entraîné une suspension spontanée de quarante-huit heures de la campagne électorale, qui ne reprendra que dans la nuit de samedi à dimanche. Toutes les réjouissances qui devaient marquer le dixième anniversaire de la réunification de Jérusalem, célébré à partir de ce jeudi, ont été supprimées, à l'exception des cérémonies commémoratives.

A. Sc.





DIPLOMATIE

LE SÉJOUR DE M. TRUDEAU A PARIS

Le Canada compte sur la France pour développer ses relations avec la Communauté européenne

Avant de quitter Londres pour Paris, où il fait jusqu'au samedi 14 mai un voyage privé, M. Trudeau, premier ministre du Canada, a dit qu'il considérait M. Giscard d'Estaing comme « un esprit profondément libéral ». *Il aura avec lui des entretiens sans ordre du jour,* « une discussion plutôt philosophique sur l'évolution du monde ».

Comme on lui demandait s'il ne craignait pas que sa visite, après celle de M. Morin, ministre québécois des affaires intergouvernementales, ne relance une querelle diplomatique entre Ottawa, Québec et Paris, M. Trudeau a répondu : « M. Morin a fait comme moi l'impossible pour qu'il n'y ait pas de tapis rouges et de guerre des drapeaux. Nous sommes des hommes modestes et nous n'avons pas besoin de ce genre de bataille. »

A Sainte-Hélène, Napoléon songeait de temps en temps à « libérer » le Canada, avec la candeur rêveuse d'un génie endormi sur ses souvenirs. « *Si cela était de mon choix, j'irais en Amérique*, confiait-il, en mars 1821, au général Bertrand. *Les Anglais craignent pour le Canada qui est très français. Mon nom doit être d'un grand effet dans tout le Canada. Depuis vingt ans, on n'a entendu parler que de moi.* » (1)

La réputation de l'Empire qui avait succédé à la Révolution était grande au Nouveau Monde, mais pas nécessairement bonne. Le Canada anglais craignait l'infiltration d'émissaires « jacobins ». L'établissement des gouvernements du Haut et Bas-Canada par le Parlement britannique en 1791 avait en partie pour but de prévenir « les excès démocratiques « des Français et des Américains. Cette intervention de Londres ne plut pas à la population française, qui acceptait déjà de mauvais gré la tutelle des Anglais. Mais attendre de l'aide de l'Empereur corse avait quelque chose d'humiliant : après tout, il avait impitoyablement traité l'Eglise et ses serviteurs, qu'on vénérait beaucoup de ce côté de l'Atlantique. Il devait sa fortune aux dépouilles de l'ancien régime. Or il y avait au Bas-Canada, comme il y eut peut-être dans la province de Québec, jusqu'à l'époque contemporaine, une nostalgie du roi, de la belle et bonne fleur de lys dont on devait faire un drapeau. En 1791, le ministre de France aux Etats-Unis, le citoyen Jean Génet n'hésita pas à rédiger un opuscule intitulé *Catéchisme* et sous-titré *Les Français libres à leurs frères canadiens.*

Cette belle littérature subversive ...it pour but de monter le Fran...s du Canada contre l'Anglais. ...ébec et Montréal connurent des ...eutes en 1794 et 1796. L'évêque ... Québec, très alarmé, donna à ses ...tres la consigne de rappeler ...rs ouailles à l'ordre et à la fidé... au roi d'Angleterre. Au tournant ...siècle, tout était calme. Il y eut ...ix d'Amiens, Trafalgar. Autant ... circonstances qui mirent un ...ne un peu brusque aux visées ...poléoniennes, laissant le Canada ...le « premier des Français » ...parés pour le meilleur et pour le ...e.

...es relations entre Français et ...nadiens furent aussi courtoises ...indifférentes jusqu'au lendemain ... la seconde guerre mondiale. On ...rdait cependant le souvenir de la ...eureuse contribution du contingent canadien sur les champs de bataille de 1914-1918, immortalisée par le mémorial de Vimy. Au début de la seconde guerre mondiale, la bourgeoisie canadienne française pencha pour le maréchal Pétain, mais, très tôt, le gouvernement du Canada soutint vigoureusement les Forces françaises libres. Lorsque le général de Gaulle se rendit à Ottawa en 1944, il fut reçu en héros. Le Canada a été un des premiers pays à reconnaître le gouvernement provisoire en octobre 1944, et il accorda une aide économique importance pour la reconstruction de la France. Le gouvernement d'Ottawa appuya les prétentions françaises à être reconnu comme un des cinq Grands et à bénéficier à ce titre d'un siège permanent au Conseil de sécurité.

Espoir en 1958

Le retour au pouvoir du général de Gaulle, en 1958, fut accueilli avec espoir à Ottawa. On s'y félicita par la suite de l'indépendance accordée aux colonies d'Afrique, comme de la fin de la guerre d'Algérie. Mais le général avait une idée de la grandeur de la France qui ne laissait pas d'inquiéter. Le Canada ne pouvait se défendre d'une profonde admiration pour les Etats-Unis et d'un sentiment nostalgique pour le Royaume-Uni. Les initiatives gaullistes, regardées comme la preuve de la volonté française de prendre ses distances par rapport à ces deux piliers du monde « anglo-saxon », ne rencontrèrent guère d'écho positif.

La sympathie tournait déjà à l'antipathie lorsque de Gaulle commença de s'intéresser de très près à ceux qu'il appelait les « Canadiens français ». (Aujourd'hui les partisans du fédéralisme se considèrent comme « Canadiens » et éventuellement « Québécois ». Les indépendantistes se veulent « Québécois », et personne ne pense être, même à demi, « Français ».) Il prit des contacts étroits avec le gouvernement libéral de M. Lesage, qui lançait dans la province du Québec une « révolution tranquille » destinée à rattraper le retard social et économique qu'elle avait pris sous le régime de M. Duplessis. Des accords de coopération économique avec le Québec furent signés et, en 1961, une délégation du Québec s'ouvrait à Paris, dépourvue, il est vrai, du statut diplomatique. C'était le début d'un refroidissement entre Paris et Ottawa. L'atmosphère se chargeait d'orage.

Le dissentiment explosa à l'occasion de la visite du général de Gaulle à l'Exposition internationale de 1967. Après avoir suivi pendant deux jours, de Québec à Montréal, le « chemin du Roi », salué par une foule de plus en plus enthousiaste, le président français prononça le 24 juillet un discours au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, qui s'acheva sur l'exclamation : « *Vive le Québec libre !* »

Au Québec l'émotion fut intense, et elle le demeure pour ceux qui ont assisté à l'événement. Le mot a d'ailleurs touché, semble-t-il, tous les Québécois, et non pas seulement ceux qui formaient alors une minorité d'indépendantistes déclarés.

Cette « prise en considération » par un des géants de l'histoire contemporaine marqua une population qui avait toujours souffert de se sentir négligée. Tout semble s'être passé comme si le général avait répondu au sourd appel montant de cette situation d'infériorité, plutôt qu'exécuté, un plan d'encouragement aux tendances séparatistes.

Le premier ministre, M. Leaster Pearson déclara le lendemain qu'il considérait ces propos comme « inacceptables ». Le président français annula la visite qu'il devait faire ce jour-là dans la capitale fédérale et regagna Paris. Loin de revenir en arrière, l'Elysée s'occupa désormais directement du Québec.

Contre-feux

A Ottawa, on avait déjà pensé depuis plusieurs années à allumer des contre-feux, et l'un de ceux qui s'en chargeaient était précisément M. Trudeau. En 1966, comme secrétaire parlementaire de M. Pearson, il avait déjà fait un voyage en Afrique francophone, dont un des buts était de convaincre les anciennes colonies françaises de ne pas s'embarquer dans la croisade pour le Québec. Deux ans plus tard, il essuyait un échec sur ce terrain : le Gabon invita le Québec à siéger aux conférences qui devaient aboutir à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones. Ottawa rompit ses relations diplomatiques avec Libreville et ne les rétablit que lorsque le gouvernement gabonais eut finalement accepté ses vues. Un incident similaire devait se produire à Niamey en 1970, lors de la réunion des fondateurs de l'Agence. Mais là, le secrétaire d'Etat fédéral, M. Gérard Pelletier, aujourd'hui ambassadeur du Canada à Paris, fit adopter une solution de compromis.

Le départ de de Gaulle mit fin à l' « activisme » de la politique française à l'égard du Québec. Le président Pompidou se contenta tout d'abord de maintenir les choses en l'état. En 1969, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Jean de Lipkowski, refusa d'aller à Ottawa, alors qu'il faisait un voyage au Québec. Cependant, après une visite à Paris du ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, en avril 1970, celui-ci put déclarer à son retour à la Chambre des communes d'Ottawa que « *le gouvernement français n'avait absolument aucune intention d'intervenir dans les affaires intérieures du Canada* (2). »

C'était l'amorce d'un retour à la normale. En 1970, M. Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, annonçait son intention de favoriser les importations du Canada. Peu après, le ministre canadien du commerce et de l'industrie pouvait venir à Paris pour demander à la France d'aider le Canada à élargir l'accès au Marché commun de ses produits. Lorsque le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, se rendit en France, en avril 1971, il fut bien reçu par le président Pompidou, mais Paris fit en sorte que l'ambassadeur du Canada soit présent à toutes les cérémonies importantes.

En octobre 1974, M. Trudeau pouvait enfin accomplir le voyage à Paris, qui était devenu une tradition pour les nouveaux premiers ministres canadiens. Entre cette première visite et le séjour privé qu'il fait en ce moment, la normalisation a débouché sur une coopération dans de nombreux domaines et sur un dialogue entre deux puissances moyennes sur les problèmes internationaux.

Sous l'impulsion de M. Trudeau, la diplomatie canadienne est sortie de l'ombre américaine. Elle a aussi dépassé le rôle de « Monsieur Bons Offices » qu'elle avait tenu, après la seconde guerre mondiale, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et cessé de consacrer la majorité de ses efforts aux problèmes de défense. Le Canada est devenu coprésident de la conférence Nord-Sud. Il était un des sept Grands réunis au « sommet » économique de Londres. Cette personnalité nouvelle, ajoutée à son originalité culturelle, fait du Canada un partenaire logique pour la France.

De même pour la politique de « troisième option », qui consiste à équilibrer l'alliance américaine par la recherche de nouveaux liens économiques, Ottawa a besoin de la compréhension de la France pour renforcer ses rapports avec la Communauté européenne. L'évolution du Québec pourrait menacer ce rapprochement mais, pour le moment, les deux partenaires, assurés de leur bonne volonté réciproque, paraissent surtout désireux de « voir venir ».

ALAIN-MARIE CARRON.

(1) Cité dans *Napoléon et le Rêve américain*, par Inès Murat, éditions Fayard.

(2) Cité dans *Canadian Foreign Policy : Options and Perspectives*, D.C. Thomson et R.R. Swanson. McGraw Hill, éd.

...A « PRAVDA » CONDAMNE ...E SÉPARATISME QUÉBÉCOIS

(De notre correspondant.)

Moscou. — L'Union soviétique ...t hostile au séparatisme qué...cois. C'est ce qui ressort d'un ...mmentaire publié mardi 10 mai ...r la *Pravda*. Le journal s'en ...end « *au parti petit-bourgeois ...ébécois qui, sous prétexte ...améliorer la situation des fran...phones, se prépare à organiser ... référendum sur la proclama...n de l'indépendance du Qué...c* ». Tout en reconnaissant que *les francophones ont de sérieu...s raisons de lutter pour l'amé...oration de leur situation* » et que *les revendications des travail...urs, des petites et moyennes ...treprises du Québec sont fon...es* », la *Pravda* s'aligne sur la ...sition du parti communiste ...ébécois, nettement pro-soviétique, et préconise « *la reconnais...nce officielle de l'égalité des ...eux nations francophone et ...nglophone dans le cadre d'un ...ul Etat* ».

La position soviétique n'est pas ...ouvelle, mais elle n'avait pas été ...usqu'à présent formulée aussi ...ettement. Elle s'explique par ...hostilité de principe de l'U.R.S.S. ... tout mouvement séparatiste et ...ar la crainte de voir les Etats-...Unis « digérer » les éclats de la ...onfédération canadienne. La ...*Pravda* laisse d'ailleurs entendre ...ue le séparatisme québécois est ...ncouragé par certaines forces ...ux Etats-Unis. « *Des corporations occidentales, des monopoles ...méricains en premier lieu, qui ...nt pénétré profondément dans ...'économie canadienne, déploient ...ujourd'hui une activité particu...lière*, affirme le journal. *Les Ca...nadiens réalistes ne peuvent pas ...ne pas voir les dangers que re...couvrent les tentatives des forces ...étrangères pour s'ingérer dans les ...affaires intérieures du Canada, ...pour aviver les aspirations séparatistes.* » A aucun moment, la *Pravda* ne rappelle que le pro...gramme du parti québécois pré...voit le retrait d'un Québec indé...pendant de l'organisation mill...aire de l'OTAN. — J. A.

APRÈS LES RÉUNIONS DE LONDRES

Le succès remporté par M. Carter rallie au président l'opinion conservatrice américaine

Commentant devant la presse les réunions « au sommet » de Londres, M. de Guiringaud a précisé, mercredi 11 mai, devant la presse, la position française sur l'invitation de M. Carter à tenir un « sommet » atlantique l'an prochain, à Washington.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré : « J'ai répondu à M. Carter que je prenais note de cette invitation. Je ne me suis pas prononcé sur le fait que cela pourrait être « au sommet » ou non. J'ai dit que cette réunion devrait en tout cas se tenir dans le cadre des compétences de l'alliance ; par là, je voulais signaler (...) que, pour nous, les réunions du conseil atlantique doivent être consacrées aux sujets qui sont ceux de l'alliance et ne pas déborder, par exemple, sur des considérations sur l'économie mondiale et d'autres qu'on traite dans d'autres instances. » Comme on lui demandait s'il pensait que M. Giscard d'Estaing irait à la réunion de Washington, le ministre a répondu : « Ce n'est pas exclu, mais ce n'est pas la pratique actuelle. »

A la dernière séance du conseil atlantique, jeudi, les Britanniques ont fait ajouter au communiqué un appel aux pays du pacte de Varsovie pour qu'ils joignent leurs efforts à ceux des Occidentaux pour aider le tiers-monde.

De notre correspondant

Washington. — La première mission à l'étranger de M. Carter est considérée ici comme un grand succès et même, pour certains, comme un triomphe diplomatique. Les organes d'information, qui citent largement les journaux européens, partagent cette opinion. « *Voyage réussi* », écrit le *Wall Street Journal*. « *Par son charme, Carter a fait le « sommet » à son image* », titre le *Washington Star*. Le *Washington Post* souligne que par son style familier et le souci du compromis, « *le président s'est imposé comme le principal porte-parole de l'Alliance* ». Un son de cloche identique est donné par l'envoyé spécial du *New York Times*. Il estime que le président a fait preuve d'habileté et de réalisme. « *Jimmy Carter a gagné les esprits et les cœurs des électeurs européens* », écrivait de son côté le *Baltimore Sun*, avant même la fin des entretiens.

Personne ici ne conteste que les entretiens de Londres et de Genève ont laissé l'ensemble des problèmes en suspens, mais l'impression générale est que, pour ses débuts dans l'arène internationale, M. Carter s'est imposé, renforçant ainsi sa position et son prestige à l'intérieur. Ce succès doit accélérer un mouvement de ralliement déjà amorcé dans l'opinion. Les sondages indiquent, en effet, que le président est approuvé par un nombre croissant d'électeurs qui avaient voté en novembre pour M. Ford, dans la mesure où M. Carter leur apparaît maintenant comme un dirigeant conservateur. Un récent sondage du *New-York Times* et de la chaîne de télévision C.B.S. indique que 30 % seulement de ces électeurs contre 32 % avant la consultation considèrent M. Carter comme un « *libéral* » (un homme de gauche pour employer notre terminologie). 40 % des électeurs consultés ayant voté pour M. Ford déclarent approuver la gestion de M. Carter. On comprend mieux ainsi le désenchantement de l'aile libérale de l'électorat démocrate, déçue par la politique économique et sociale du président qui s'inspire de l'orthodoxie de M. Burns, président du système fédéral de réserve, pour limiter les dépenses publiques et ajourner des programmes sociaux trop coûteux. Déplorant que M. Carter donne priorité à l'équilibre budgétaire sur le plein emploi, le sénateur McGovern, s'est écrié : « *On a du mal parfois à se rappeler qui a gagné les élections l'automne dernier* »...

Ainsi, les relations du président avec la gauche démocrate et les syndicats s'aigrissent, tandis que, plus prudemment, le président de la chambre, M. O'Neill, le sénateur Humphrey et d'autres personnalités de l' « establishment » démocrate se contentent de rappeler au président que son parti a été historiquement le parti des pauvres, des indigents, des minorités ethniques, des syndiqués... Le succès personnel du président Carter à Londres ne peut que les dissuader devantage de critiquer de front le chef de l'exécutif. Projetant dans le pays une image de plus en plus « présidentielle », M. Carter s'impose comme le champion du centre qui résiste aux pressions antagonistes des milieux d'affaires et des syndicats. Pour de nombreux observateurs, le président est très conscient de l'état d'esprit conservateur de l'opinion ; il entend en tenir compte sans pour autant renoncer aux réformes annoncées pendant la campagne électorale.

HENRI PIERRE.

Pour la R.D.A.

La déclaration des Quatre sur Berlin justifie « a posteriori » la construction du « mur »

De notre correspondant

Bonn. — Alors que les Allemands de l'Ouest avaient accueilli avec une grande satisfaction la déclaration faite Londres sur Berlin par MM. Carter, Callaghan, Schmidt et Giscard d'Estaing (*le Monde* du 11 mai), les Allemands de l'Est et les Soviétiques n'ont pas tardé à faire connaître leur mécontentement. Au cours d'un déjeuner offert à une délégation laotienne, M. Honecker, secrétaire général du Parti socialiste unifié (communiste) et président du Conseil d'Etat de la R.D.A., a mis en garde « *quelques emportés* » tentés de tirer de la déclaration de Londres la conclusion que « *toutes les barrières sont tombées en faveur d'activités démonstratives de la R.F.A. à Berlin-Ouest* ». « *Pour ne rien dire*, a-t-il ajouté, *de l'illusion qui consisterait à croire que les puissances occidentales (...) puissent revenir sur ce qui est devenu tout à fait clair le 13 août 1961* (1), *à savoir que Berlin est la capitale de la République démocratique allemande et que Berlin-Ouest est une région particulière à laquelle l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 a donné un avenir.* »

Pour M. Honecker « *si la déclaration de Londres a une importance quelconque, c'est dans la mesure où elle confirme* a posteriori *la nécessité historique de la construction du mur* ».

D'un ton plus mesuré, M. Falin, ambassadeur de Moscou à Bonn, a rappelé devant quelques journalistes le point de vue de son gouvernement. Indiquant que les Soviétiques ne souhaitaient pas créer de tensions à Berlin, il a dit que l'Allemagne fédérale n'avait au cun « *droit unversel* à la représentation extérieure de Berlin-Ouest. « *On ne peut demander à la fois le strict respect et la peine application de l'accord quadripartite et le citer de manière incorrecte* », a-t-il dit. M. Falin a regretté que la déclaration de Londres parle du développement des « *liens* » — l'ambassadeur a employé le mot anglais « *ties* » — entre les secteurs occidentaux et la R.F.A., sans rappeler l'article de l'accord qui dispose que « *les secteurs occidentaux de Berlin ne font pas partie de la République fédérale et qu'ils ne sauraient être gouvernés par elle* ».

M. Falin a cependant estimé que les relations germano-soviétiques se développaient positivement, et il a souhaité que la visite de M. Brejnev à Bonn, prévue pour l'automne, donne une nouvelle impulsion à la coopération.

DANIEL VERNET.

(1) Date de la construction du mur de Berlin.

M. BREJNEV A PARIS DU 20 AU 22 JUIN

La visite de M. Brejnev en France aura lieu du 20 au 22 juin, apprend-on de bonne source. Le porte-parole de l'Elysée, M. Lecat, a confirmé mercredi 11 mai que la visite du secrétaire général du P.C. soviétique aurait lieu fin juin, sans préciser la date. Elle sera préparée par un voyage à Moscou du ministre français des affaires étrangères, M. de Guiringaud, les 6 et 7 juin.

ONU

LA FRANCE RETROUVE SON SIÈGE A LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

New-York (Nations unies). — La France a été élue pour trois ans, mercredi 11 mai, à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Elle retrouve le siège qu'elle avait perdu en mai 1976, ce qui, à l'époque, avait provoqué une certaine surprise étant donné son rôle traditionnel dans cette instance.

La France, qui a obtenu 45 voix et l'Australie (36 voix) remplaceront parmi les membres occidentaux de la commission l'Italie et l'Allemagne fédérale. Les Etats-Unis (43 voix), l'Iran et la Yougoslavie demeurent membres ; le Brésil, la Colombie et la Pologne le deviennent. Les trois sièges destinés à l'Afrique n'ont pas été pourvus en raison de désaccords dans le groupe africain. L'éviction de la France avait été d'autant plus remarquée en 1976 qu'elle avait coïncidé avec l'élection de l'Ouganda. La commission est composée de trente-cinq membres.

Les droits de pêche

L'AFFAIRE IRLANDAISE DEVANT LA COUR DE LUXEMBOURG

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La Commission européenne a décidé mercredi 11 mai de porter devant la Cour de justice de Luxembourg le différend qui l'oppose à l'Irlande. Elle considère que les décisions prises voici quelques semaines par ce pays d'interdire aux bateaux de plus de 33 mètres de venir pêcher dans de vastes zones au large de ses côtes constitue une discrimination, et sont donc illégales.

En outre, la Commission demande à la Cour de prescrire, comme l'article 128 du traité lui en ouvre la possibilité, la suspension de la mesure incriminée.

Ce conflit a surgi parce que la réglementation applicable aux pêcheurs des Neuf dans la zone communautaire de 200 milles n'a toujours pas été arrêtée. En fait, le problème le plus difficile à résoudre est de définir les droits de pêche de chacun des Etats-membres dans les eaux très poissonneuses qui entourent le Royaume-Uni et l'Irlande. Les Irlandais, et surtout les Anglais — dont l'attitude dans cette négociation engagée depuis plusieurs mois a souvent relevé de la pure et simple obstruction — insistent pour bénéficier d'un statut privilégié dans les eaux situées au large de leurs côtes.

La Commission a approuvé mercredi une « communication » aux gouvernements membres où elle met l'accent sur la nécessité, pour sortir de l'impasse, de faire des concessions au Royaume-Uni et à l'Irlande. Ce dossier sera ouvert lors de la prochaine réunion des ministres de l'agriculture des Neuf, les 16 et 17 mai, à Bruxelles. — Ph. L.

DIPLOMATIE

LONDRES ET LA COMMUNAUTÉ

Une lettre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Sir Nicholas Henderson, ambassadeur de Grande-Bretagne en France, nous écrit :

Je sais très bien qu'il y a actuellement une tendance, en France, à critiquer l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la Communauté européenne. De telles critiques sont le souffle de la Communauté. Mais un bulletin de l'étranger du *Monde* du 27 avril sur les intentions de la Grande-Bretagne, après la réunion des ministres de l'agriculture à Luxembourg, qui seraient de remplacer la Communauté par une zone de libre-échange à domination américaine, me semble outrepasser ce que les Français aiment appeler le « fair play ». Il est en contradiction avec les faits.

On a discuté à Luxembourg de deux problèmes délicats. D'abord le niveau des prix *agricoles. De* nombreux producteurs de la Communauté voulaient que ces prix *augmentent considérablement* pour suivre la hausse des coûts de production, alors que d'autres pays, d'abord soucieux de juguler l'inflation, tenaient à les maintenir à un niveau modéré. La Grande-Bretagne, où les prix alimentaires ont été traditionnellement bas — comme en France d'ailleurs, — voulait modérer la hausse des prix agricoles.

On ne peut pas comprendre l'histoire et les traditions britanniques sans savoir à quel point notre économie, pendant plus d'un siècle, a reposé sur l'idée qu'il fallait acheter les produits alimentaires là où ils étaient le meilleur marché et les payer en produits manufacturés. Depuis notre adhésion à la Communauté, les prix alimentaires ont, en quatre ans, en Grande-Bretagne, augmenté de 120 %, contre 57 % en France.

Il n'est pas facile de dire quelle proportion de cette hausse est due à l'évolution des prix mondiaux et à d'autres facteurs, et quelle proportion résulte de notre appartenance à la Communauté. Pourtant, le fait qu'elle ait coïncidé avec notre participation à l'Europe a amené l'opinion publique à l'imputer à la politique agricole commune.

La subvention du beurre

Au cours de ces mêmes discussions, la Commission proposait une augmentation globale de *3 %. La* Grande-Bretagne aurait souhaité, même accepté, 3.5 % en tenant compte des contraintes économiques et politiques de ses partenaires.

Le deuxième point controversé a *été la subvention accordée* au consommateur de beurre britannique. C'est un élément important du coût de la vie et donc de la *lutte contre l'inflation. Les* Britanniques sont traditionnellement de grands consommateurs de beurre. Au cours des quatre dernières années, le prix du beurre acheté par le consommateur chez nous a augmenté de plus de 140 %. L'objectif de la Grande-Bretagne était de protéger ses consommateurs contre les nouvelles augmentations prévues pour cette année. On s'est mis d'accord sur une subvention de 1,90 F par kilo jusqu'au mois d'avril 1978. Mais cette dépense ne représente que 0,37 % du budget communautaire. Ou bien, pour faire la comparaison avec le coût des mesures de soutien très importantes affectées à la production agricole, cette subvention à la consommation de beurre ne compte que pour 1,45 % dans le total des sommes consacrées par la Communauté au soutien de la seule industrie laitière. Et il y a eu déjà des exemples de subvention à la consommation, notamment à la viande de bœuf.

Cette subvention du beurre n'a donc rien de catastrophique en soi sur le plan financier. Ce n'est pas non plus une innovation. Il est vrai que le gouvernement britannique n'aime pas la politique agricole commune *telle* qu'elle se présente actuellement. Nous estimons, par exemple, que la création d'excédents considérables de beurre, de bœuf et de vin est difficile à justifier sur le plan économique ou social. Mais notre objectif est d'élaborer des arrangements *susceptibles* de conduire au changement, sans détruire le *principe de la politique* agricole commune. Nos doutes sur l'opportunité de certains aspects de cette politique, en particulier les excédents, sont partagés par d'autres.

J'ai beaucoup réfléchi aux arguments présentés dans *le Monde* et ailleurs à propos des objectifs de la Grande-Bretagne et de sa prétendue volonté de transformer la Communauté en zone de libre-échange. Ce qu'on laisse entendre, pratiquement, c'est que nous aurions l'intention de démanteler le tarif extérieur commun. Rien ne justifie une telle accusation. Quelques faits parlent d'eux-mêmes :

a) Depuis son adhésion, en *1973*, le Royaume-Uni a sensiblement réduit ses achats à l'extérieur de la Communauté, même pour des produits aussi « sensibles » politiquement que le beurre et le fromage de Nouvelle-Zélande. Nous avons beaucoup augmenté nos achats dans la Communauté. Le vaste marché des consommateurs britanniques est un débouché de plus en plus important aux produits de l'agriculteur français. D'ailleurs, ce revirement de nos courants d'échange a engendré un énorme déficit de notre balance des paiements avec la Communauté ;

b) Nous avons pris notre part, au premier rang, des efforts faits par la Communauté pour intervenir auprès des Japonais à propos de leur présence excessive sur le marché, dans certains secteurs vitaux comme l'acier et la construction navale, et des barrières qu'ils ont dressées aux exportations européennes ;

c) Nous nous sommes associés à nos partenaires contre les restrictions introduites par les Etats-Unis aux importations de la Communauté ;

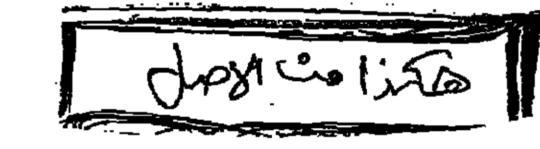
d) Le Royaume-Uni a joué un rôle de premier plan à propos de la convention de Lomé, par laquelle la Communauté a accordé aux pays en voie de développement des avantages commerciaux qui sont refusés aux pays riches comme les Etats-Unis ;

e) Le Royaume-Uni est d'accord avec ses partenaires, et en particulier avec la France, sur les négociations internationales sur le commerce mondial et sur la nécessité de protéger le marché communautaire dans le cadre de l'accord multi-fibre (textiles).

Des intérêts complémentaires

La Grande-Bretagne poursuit, *d'autre part*, ses efforts pour sauvegarder la technologie européenne et empêcher les Etats-Unis de monopoliser divers secteurs *clés, comme* les ordinateurs et la production de l'énergie nu*cléaire. En effet*, l'industrie britannique a, plus que l'industrie *française, maintenu* son indépendance dans ces deux domaines.

Je suis reconnaissant au *Monde* de m'avoir permis d'exprimer le point de vue britannique sur ces questions. Les intérêts français et britanniques sont très souvent complémentaires, et je voudrais que, de chaque côté de la Manche, l'opinion publique fût mieux informée des intentions de ses voisins. Il ne peut plus être question de douter de l'attachement de la Grande-Bretagne à l'Europe depuis le référendum de juin 1975, qui vit 67,2 % des votants opter pour la participation à la Communauté. Dans l'histoire récente de notre pays, aucun scrutin n'a jamais donné un résultat aussi probant. Depuis lors, la Communauté s'est trouvée confrontée aux graves problèmes de l'inflation et du chômage, et il est de notre intérêt pendant cette *période difficile de nous serrer* les coudes. La recherche des *solutions donne lieu inévitablement* à des conflits d'intérêts nationaux, mais si nous croyons à la construction européenne dans *l'intérêt à long terme* de tous les pays membres de la Communauté, je suis convaincu qu'il ne faut pas exagérer ces conflits passagers.



TIE

ET LA COMMUNAUTÉ

l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Des intérêts complémentaires



EUROPE

République d'Irlande

UN ENTRETIEN AVEC M. LIAM COSGRAVE

(Suite de la première page.)

— L'Irlande est sérieusement affectée par les maux économiques dont souffre l'Occident, avec un taux d'inflation annuel de 18 % et un taux de chômage de 12 %. Lequel de ces maux considérez-vous comme le plus sérieux ? A votre avis, comment ces problèmes peuvent-ils être résolus ? Par des mesures au niveau national ou européen ? Ou dans le cadre des nations industrielles ? Ou bien faut-il chercher la solution dans un règlement général impliquant l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial ?

— En ce qui nous concerne, le chômage et l'inflation sont les problèmes les plus sérieux auxquels nous devons faire face. Ils sont liés et chaque pays doit s'y attaquer en fonction de sa propre situation. Ici, c'est le sous-emploi qui est probablement, pour le moment, le plus pressant. Nous voulons le réduire sensiblement sans pour autant relancer l'inflation.

— C'est le problème de tout le monde...

— Absolument. La façon la plus immédiate de s'en occuper serait de s'entendre à l'échelle internationale sur l'élévation de la croissance. Les pays qui disposent d'excédents commerciaux devraient profiter de leur capacité d'épargne pour accroître la demande interne sans mettre en danger la stabilité des prix. Cela aiderait les pays déficitaires et aussi, je crois, la lutte contre le chômage et l'inflation.

» Il y a aussi le problème du sous-emploi structurel, qui est, pour la Communauté, relativement nouveau. Il nous semble qu'il ne peut être résolu par les politiques traditionnelles d'orientation de la demande. Il est vital pour nous que la Communauté l'admette en procédant à la révision des politiques régionales et autres. M. Jenkins a suggéré au « sommet » de Rome qu'il y ait de nouveaux investissements communautaires, dans l'esprit de l'ancienne Communauté du charbon et de l'acier. Nous croyons que le chômage, l'inflation, les balances de paiement, sont des problèmes à l'échelle mondiale qui appellent des solutions internationales. Les mesures nationales ont certainement leur utilité, mais elles n'auront pas d'effets s'il n'y a pas de coopération. Par exemple, les efforts qui ont été accomplis pour résoudre en 1973 le problème des prix du pétrole n'ont abouti à rien. Nos importations de pétrole, à l'époque, étaient de l'ordre de 67 millions de livres par an.

— Les importations représentent quel pourcentage de la consommation irlandaise d'énergie ?

— Quatre-vingt-dix pour cent. A l'époque, donc, la facture était de 67 millions de livres, maintenant elle dépasse 300 millions.

— C'est le poste le plus important de vos importations ?

— Oui. Il est passé de 7 % à 13 % du volume de nos importations. Il est donc manifeste que toute reprise de la hausse serait grave pour nous. A la réunion de la CNUCED, à Nairobi, nous nous sommes joints à quinze autres pays développés disposés à travailler sérieusement à mettre au point des structures équitables et raisonnables en matière de commerce des matières premières pour un meilleur ordre économique mondial et pour des arrangements dans d'autres secteurs où nous croyons la coopération essentielle.

— Un tel accord implique-t-il, dans votre esprit, la stabilisation des cours des matières premières ?

— Nous l'espérons. Bien entendu, on en parlé aussi au « sommet » de Rome. Mais on n'a rien décidé de définitif.

— Y a-t-il un rapport entre le taux de chômage élevé que connaît l'Irlande et la croissance de la population, qui est beaucoup plus rapide que dans n'importe quel autre pays de la Communauté ?

— Il est vrai que nous avons le pourcentage le plus élevé de jeunes en dessous de quinze ans de toute l'Europe, et le plus élevé de personnes au-dessus de soixante-cinq ans. En d'autres termes, nous avons une population très importante qui n'est pas, ou qui n'est plus, en âge de travailler, et donc le plus petit pourcentage en état de travailler. Cela va continuer pendant un certain temps. Mais je pense que dans une décennie à peu près nous devrions tirer avantage des jeunes aptes à travailler.

— Vous n'envisagez aucune politique de contraception ?

— Non.

— Dans son livre le Mal français, *Alain Peyrefitte pense que la différence de religion explique souvent la différence de croissance d'un pays à un autre : le protestantisme stimulerait davantage le dynamisme économique, selon lui, que le catholicisme. Comme premier ministre d'un pays catholique, que pensez-vous de cette assertion ?*

— Dans ce pays, catholiques et protestants travaillent bien les uns et les autres. Nous avons, bien sûr, le problème du Nord, mais, en ce qui concerne l'État irlandais, ils travaillent en harmonie et en coopération. Je crois que les gens des deux religions travaillent également dur.

— Trois ou quatre pour cent. Entre la défense et les mesures additionnelles de police du fait de la situation en Irlande du Nord, nous dépenserons beaucoup plus de 100 millions de livres cette année. Il est tout à fait au-delà de nos possibilités propres de participer à la défense générale de l'Europe. Nous avons mis des troupes à la disposition des Nations unies. Nous estimons que c'est de cette façon-là que nous pouvons contribuer à la sécurité générale.

— Etes-vous toujours aussi enthousiastes pour l'Europe que quand vous êtes entrés dans la Communauté ?

Au moment du référendum, 83 % des Irlandais se sont prononcés pour l'entrée dans la C.E.E., et 17 % contre. En 1975, il y a eu un sondage : 63 % pour, 37 contre. L'an dernier, autre sondage : 57 % pour et seulement 22 % contre. Je pense que l'adhésion à la Communauté nous a donné le moyen de mieux nous faire entendre dans les affaires internationales. Nous sommes nettement bénéficiaires de cette adhésion. En 1976, nous avons reçu des prêts et crédits pour 139 millions de livres, alors que notre contribution budgétaire est de 16 millions. En ce qui concerne la diversification de nos exportations, et ceci est important, en 1972, 17 % allaient vers des pays de la C.E.E. autres que la Grande-Bretagne, et 17 % en provenaient. L'an dernier, ces chiffres ont atteint respectivement 36 % et 29 %. Il faut y ajouter les revenus du tourisme et des assurances.

Les mots en « isme »

— Presque partout dans le monde on entend réclamer le socialisme et la liberté. Qu'en pensez-vous ? Les croyez-vous conciliables ?

— Nous abordons ce problème avec le désir de savoir ce qui permet de parvenir aux meilleurs résultats. Nous ne sommes pas particulièrement intéressés à la signification des mots en « isme ». Nous sommes décidés à ne laisser aucune notion préconçue dicter notre action. Notre approche est véritablement pragmatique et flexible.

— Ce qui signifie que vous continuez de penser que l'économie de marché peut fournir la solution aux problèmes actuels...

— En fait nous avons un système varié avec trois secteurs : privé, d'État et mixte, qui paraît bien fonctionner. L'électricité et les chemins de fer sont nationalisés. Nous avons une grande raffinerie de sucre publique, une autorité publique pour les pêcheries, des organismes de crédit d'État pour l'industrie et l'agriculture, des entreprises publiques de porcelaine, d'engrais, de vente de bœuf, de lait, de fromage, etc. Chaque fois qu'un gouvernement de ce pays a trouvé que des choses n'étaient pas faites, ou n'étaient pas bien faites, il n'a pas hésité à en charger le secteur public. Celui-ci s'ajoute en quelque sorte au secteur privé. Bien souvent, il a pour objet de faciliter les investissements des entreprises privées.

» Les étrangers sont encouragés à participer à cet effort et les organismes d'investissement les associent habituellement aux nationaux irlandais.

— Il y a peu de débats théoriques et idéologiques dans ce pays ?

— Non, il n'y en a guère. Il y a des gens, en petit nombre, qui réclament une extension du secteur public. Très peu sont hostiles à l'existence de ce secteur, de même que très peu sont hostiles à celle de l'entreprise privée, qui emploie actuellement au moins la moitié de la main-d'œuvre totale, et nous avons une main-d'œuvre qui s'adapte facilement.

— Et, jusqu'à présent, les étudiants se tiennent plutôt tranquilles...

— Oui. Notre société est stable, la population est désireuse de travailler et voit dans les investissements étrangers un moyen de fournir davantage d'emplois.

— Si le problème du chômage n'est pas réglé, ne pensez-vous pas qu'un jour vous devrez faire face à de sérieux troubles sociaux ?

— Bien sûr, cela nous affecte comme tous les pays. La solution doit être cherchée sur une base internationale. Un petit pays comme le nôtre peut faire un certain nombre de choses, mais il revient aux principales puissances économiques de relancer l'activité.

— L'immigration peut-elle aider à la stabilisation de l'économie ?

— Elle a pratiquement cessé, à la fois du fait qu'il est plus difficile de s'établir à l'étranger et plus facile de trouver du travail ici.

— En dépit des statistiques de chômage...

— Certaines de ces statistiques ne sont pas basées sur des données très exactes, dans la mesure où certains chômeurs sont en fait occupés à temps partiel. Ils ont de petites fermes. D'autres, qui ne peuvent plus travailler pour diverses raisons, continuent d'être décomptés comme des chômeurs.

« Mes vues et celles de la France sur l'Europe peuvent ne pas coïncider »

— Comment décririez-vous les relations franco-irlandaises ?

— Ces relations remontent à des temps très anciens. Elles ont souvent joué un rôle très significatif dans notre histoire. Même à l'époque de saint Patrick, nos prêtres étaient formés en Gaule. Il y avait jadis des régiments irlandais dans les armées françaises, avec des gens aussi célèbres que le maréchal Mac Mahon, par exemple. Aujourd'hui, nos deux pays font partie de la Communauté. Je crois que nos relations se développent. Nous constatons une tendance à l'accroissement du nombre des visiteurs français dans ce pays et de plus en plus d'Irlandais vont en France.

» Nous attachons une importance particulière aux relations culturelles et nous avons conclu un accord qui facilite les échanges pour notre bénéfice mutuel. De toutes les langues du continent, le français est l'une de celles qui sont le plus enseignées dans nos écoles et, grâce à l'Alliance française et aux universités, il y a beaucoup plus d'intérêt ici pour la langue française depuis que nous sommes devenus membres de la Communauté. Enfin, nous voudrions développer davantage notre industrie et donc encourager tous les efforts d'investissement de la France.

» Cela dit, il est honnête, me semble-t-il, de reconnaître que nos vues et les vues françaises sur l'avenir de l'Europe peuvent ne pas toujours coïncider. Dans une certaine mesure, nous pouvons nous faire une idée plus ambitieuse du rôle et des objectifs des institutions européennes. Étant un plus petit pays, nous regardons vers la C.E.E. avec beaucoup d'optimisme. Des différences peuvent se présenter...

— Voulez-vous dire que l'Europe pourrait devenir une fédération, par exemple ?

— Nous aimerions certainement voir une plus grande cohésion de l'Europe. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de définir exactement sous quelle forme. Mais nous pensons que la conception de la C.E.E. a été imaginée spécialement pour aider les régions les moins développées, les pays les plus pauvres. Nous appartenons manifestement à cette catégorie et, pour cette raison, nous regardons avec confiance le développement de la Communauté.

— Vous êtes en faveur de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel ?

— Oui.

— Qu'en attendez-vous ?

— Nous n'aurons pas une large représentation, mais nous pensons que des gens qui auront été élus directement pourront parler avec des idées plus claires au nom de leurs circonscriptions.

— Un autre aspect du problème politique européen consiste à déterminer à quel point l'Europe peut être différente des États-Unis. De ce point de vue, il y a une sérieuse divergence entre la Grande-Bretagne et la R.F.A. d'un côté, et la France de l'autre. Quelle est votre opinion là-dessus ?

— Dans une certaine mesure, ces divergences ont trait au problème de la sécurité, et donc au rôle de l'OTAN. Nous ne faisons pas partie de l'OTAN, et naturellement notre position à cet égard est celle d'un petit pays. Nos possibilités de lever des forces armées sont très limitées. Nous avons déjà beaucoup augmenté le budget que nous consacrons à la défense...

— Cela représente quel pourcentage ?

L'Irlande du Nord

— Comment voyez-vous l'évolution de la situation en Irlande du Nord ?

— Nous avons recherché une solution politique, un système de gouvernement acceptable par les deux communautés qui y vivent. Malheureusement, jusqu'à présent, cela n'a pas été accepté là-bas d'une manière générale. Nous avons eu diverses réunions et rencontres, notamment la conférence constitutionnelle de Sunningdale, en 1973. Il n'a pas été possible de parvenir à un accord. Depuis lors, il y a eu des discussions entre différents groupes, mais aucune entente. A l'heure actuelle, l'agitation se poursuit.

— Pensez-vous qu'à long terme la guerre civile prendra fin et qu'on ira vers la réunification de l'Irlande ?

— Je l'espère. La première chose à faire est d'obtenir un arrangement acceptable au Nord. Mais il ne s'agit pas d'une guerre civile : il y a seulement de petits groupes qui, de part et d'autre, créent de graves difficultés. La grande masse des gens est disposée à vivre et à laisser vivre.

— Beaucoup de gouvernements en Europe font face à une forte opposition interne. Estimez-vous que le vôtre est plus solidement installé ?

— Quand il est entré en fonctions, notre gouvernement avait une majorité de deux sièges sur un total de cent quarante-quatre au Parlement. Depuis nous avons eu des élections partielles et notre majorité est maintenant de quatre. Le mandat de ce Parlement expire en février et il y aura des élections générales auparavant. Les sondages donnent à penser que la tendance nous est favorable.

— Aimez-vous le pouvoir ? Qu'avez-vous appris en l'exerçant ?

— L'idée qu'on se fait du pouvoir est très exagérée. Dans une démocratie, un individu n'a pas de pouvoir propre. C'est au gouvernement de prendre des décisions. Mais c'est une tâche intéressante. Le gouvernement, en tant qu'équipe, marche bien, et j'espère pouvoir continuer à le diriger avec la confiance des électeurs.

— Quelle sorte d'avenir voyez-vous pour l'Irlande ?

— D'une manière générale, il nous semble que les perspectives pour l'Irlande sont bonnes si nous pouvons résoudre les problèmes de l'emploi et de l'inflation et si nous pouvons parvenir à une paix équitable pour l'Irlande du Nord. Dans un monde où la population s'accroît, nous pouvons fournir davantage de produits alimentaires. Notre économie est relativement moderne. Nous avons découvert des ressources minérales.

— Comme par exemple ?

— Du plomb et du zinc. Nous avons trouvé du gaz sur nos côtes. Nous avons eu moins de succès avec le pétrole, mais nous gardons bon espoir. Et un tiers de la surface maritime totale de la C.E.E. est sous notre juridiction.

— Ce qui pose quelques problèmes...

— Ils sont actuellement soumis à la Cour de justice européenne, et nous avons une population plus instruite qu'elle ne l'a jamais été. Nous avons une bonne agriculture, et la perspective de nourrir l'Europe est encourageante. Nous avons de bons emplacements pour l'industrie : il y a eu des investissements américains très importants depuis 1960. Mais bien sûr, il y a le désordre dans les taux de change, l'échec des tentatives pour venir à bout du chômage, et nous ne sommes pas satisfaits des dimensions actuelles de la politique régionale. »

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE.

EUROPE

Grande-Bretagne

La nomination du gendre de M. Callaghan comme ambassadeur à Washington suscite de vives critiques

De notre correspondant

Londres. — Le premier ministre, M. James Callaghan, vient de déclencher une tempête politique en attribuant à son gendre, M. Peter Jay, le poste très convoité d'ambassadeur à Washington. Cette décision encourage naturellement les conservateurs à dénoncer plus que jamais la politique des *« jobs for the boys »*. Beaucoup de membres du groupe parlementaire travailliste sont eux-mêmes indignés par cette nomination, qui, à leurs yeux, risque de porter un tort considérable à la réputation du premier ministre, accusé de « népotisme ».

Le secrétaire au Foreign office, M. Owen, a affirmé qu'il était lui-même responsable de ce choix. « *M. Jay*, a-t-il dit, *est l'un des hommes les plus capables de ma génération.* » Cette manière de détourner le feu dirigé contre le premier ministre ne suffit pas cependant à faire taire les critiques.

Après avoir suivi la filière de l'« establisment » britannique, le nouvel ambassadeur avait épousé *la fille de M. Callaghan*, Margaret, en 1961. Agé de quarante ans, ancien fonctionnaire edla trésorerie, il était jusqu'à présent le chef de la rubrique économique du *Times*. Il est plus connu du grand public comme animateur d'un programme de la télévision indépendante qui est présenté chaque dimanche sous le titre « Week-end world ». M. Jay a déjà travaillé aux Etats-Unis pour le *Times*. Il avait rencontré le président Carter il y a deux mois, lors de la visite du premier ministre britannique à Washington. Au cours d'une nouvelle entrevue à Londres, durant le dernier week-end, le chef de la Maison Blanche aurait donné son agrément à la nomination de M. Jay, qui succède, à son poste, à Sir Peter Ramsbotham, nommé gouverneur des Bermudes.

Ce n'est certes pas la première fois, en Grande-Bretagne, qu'un ambassadeur politique est nommé à Washington. Cette fois-ci, cependant, la décision a été prise par un gouvernement dont l'avenir reste fort incertain. Dans ces conditions, le choix d'un homme n'appartenant pas aux services diplomatiques pourrait être annulé si les conservateurs revenaient au pouvoir.

JEAN WETZ.

Finlande

Premier ministre désigné

M. SORSA EST CHARGÉ D'ÉLARGIR LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE

Helsinki (A.F.P., U.P.I.). — M. Martti Miettunen a présenté le mardi 11 mai la démission du gouvernement finlandais, qu'il dirigeait depuis le 29 septembre 1976. Le président Kekkonen a chargé M. Kalevi Sorsa — dirigeant social-démocrate — de former un nouveau gouvernement s'appuyant sur une majorité de centre gauche au Parlement. Le chef de l'Etat, qui doit commencer le 17 mai une visite à Moscou souhaitait avant son départ élargir l'assise du gouvernement.

Jusqu'en septembre dernier, cinq partis étaient associés au pouvoir (centre, *national libéral*, *national* suédois, social-démocrate et communiste). La coalition se brisa à propos de la politique économique et du budget, que les communistes désapprouvaient. Après cette crise, les sociaux-démocrates décidèrent de faire une cure d'opposition. M. Miettunen forma un cabinet minoritaire composé de ministres des trois partis centristes (il disposait de cinquante-huit sièges sur deux cents au Parlement). Il réussit à faire voter le budget grâce aux voix des conservateurs.

Une coalition sans les communistes ?

M. Sorsa ne désespère pas de reconstituer la coalition qui était au pouvoir jusqu'à l'automne dernier, mais on estime peu probable que les communistes reviennent actuellement aux affaires. En s'appuyant sur les trois partis centristes et les sociaux-démocrates, il disposerait, d'ailleurs, avec cent douze sièges, d'une majorité suffisante.

Belgique

Une longue négociation s'ouvre pour la formation du cabinet Tindemans

De notre correspondant

Bruxelles. — Après une parenthèse de quarante-huit heures, qui avait permis à M. Tindemans de se *rendre à Londres pour y rencontrer* le président des Etats-Unis, les négociations en vue de constituer un *nouveau gouvernement belge ont* repris le mercredi 11 mai au palais d'Egmont. Quatre partis y participent : les sociaux-chrétiens, les socialistes, le Front des francophones bruxellois (F.D.F.) et la Volksunie, mais sociaux-chrétiens et *socialistes ont une double représentation* : une francophone et une flamande.

Les pourparlers seront très longs. Il ne faut pas compter sur la constitution d'un nouveau cabinet avant la seconde quinzaine de juin. Trois *phases ont été prévues pour les* négociations : les problèmes communautaires les moins délicats d'abord, le programme économique et social ensuite, et enfin le statut *de Bruxelles, sur lequel Flamands et* francophones ont des vues absolument opposées.

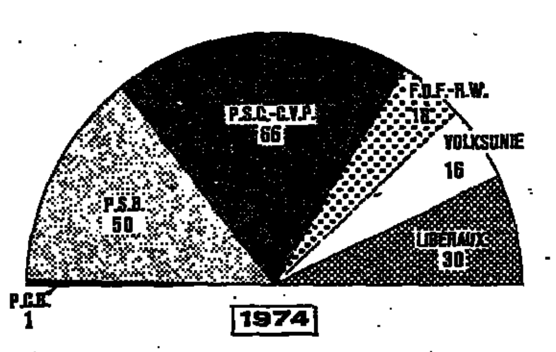
M. Tindemans n'entend progresser qu'avec une très grande prudence et s'en va répétant que « *tant que tout n'est pas réglé, rien n'est réglé* ». On semble, jusqu'à présent, être d'accord sur la création de *trois régions. Chaque région disposerait* d'une Assemblée législative qui aurait le pouvoir de voter des ordonnances se situant à mi-chemin entre les arrêtés *royaux* et les lois. Les trois assemblées éliraient chacune, à la majorité et non à la proportionnelle, un exécutif responsable devant elles, mais rien n'a été décidé quant aux compétences de ces exécutifs et de ces Assemblées.

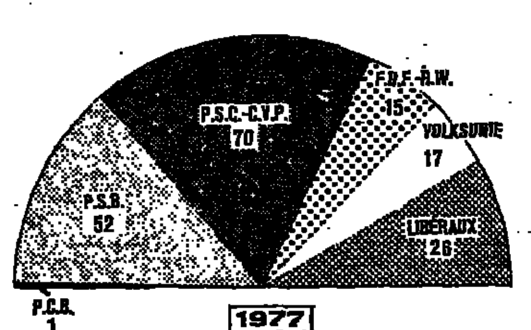
P. de V.

LA COMPOSITION DU SÉNAT

Le Sénat a été définitivement constitué, le 11 mai, par la *cooptation* de vingt-cinq sénateurs qui viennent rejoindre les cent six élus directs, les cinquante membres désignés par les provinces et le prince Albert de Liège, frère du roi et sénateur de droit.

	Elus directs		Elus provinciaux		Cooptés		Total	
Sociaux-chrétiens	39	(37)	21	(19)	16	(10)	76	(66)
Socialistes	32	(29)	13	(14)	7	(7)	52	(50)
Libéraux	16	(18)	6	(8)	4	(4)	26	(30)
Volksunie	10	(10)	5	(4)	2	(2)	17	(16)
F.D.F.-Rass. wallon	8	(11)	5	(5)	2	(2)	15	(18)
Communistes	1	(1)	—	—	—	—	1	(1)
Total	106	(106)	50	(50)	25	(25)	181	(181)





Espagne

M. CYRUS VANCE RENCONTRE LE ROI ET LE CHEF DU GOUVERNEMENT

M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, arrivé mercredi 11 mai dans la soirée à Madrid, devait s'entretenir jeudi avec le roi Juan Carlos et le chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez. Venu *pour informer le gouvernement* espagnol des résultats des travaux du conseil atlantique réuni à *Londres*, *M.* Vance doit présider la commission mixte hispano-américaine, créée en 1976 lors de la signature du traité d'amitié et de coopération entre les Etats-Unis et l'Espagne. Aux termes de ce traité, les Etats-Unis vont continuer à utiliser *quatre bases militaires* en échange d'une aide militaire et économique de 1 250 millions de dollars sur une période de cinq ans.

A son arrivée à Madrid, M. Cyrus Vance a exprimé devant les journalistes toute « *son admiration pour les progrès réalisés par l'Espagne sur le chemin de la démocratie* ». Le secrétaire d'Etat redira aux dirigeants espagnols que Washington est favorable à l'entrée de l'Espagne *dans l'OTAN, mais que cette* question ne sera pas abordée avant que le pays ne se soit effectivement doté d'institutions démocratiques. Il semble d'ailleurs que le gouvernement de M. Suarez ait laissé entendre à Washington que les négociations avec le Marché commun avaient, du point de vue de Madrid, un caractère prioritaire.

Du côté espagnol, on souhaite aussi que la commission mixte, *qui doit se réunir tous* les six mois sous la présidence de ministres, soit sérieusement réactivée et que certains « problèmes administratifs » soient surmontés.

● *Le Front révolutionnaire antifasciste et patriotique* (FRAP) a formellement démenti, le mercredi 11 mai, toute participation à l'attentat qui a coûté la vie à une industriel catalan, *M.* Bultos Marques. D'autre part, la police a ppréhendé à Madrid les quatre extrémistes de droite qui ont tiré à la mitraillette mercredi matin contre la librairie Alberti et deux policiers de garde. — *(A.F.P., A.P.)*

● *Les rédacteurs de la revue « Guadiana »* ont été licenciés le mercredi 11 mai pour « *motifs idéologiques* ». Cette revue appartient à la famille Camunas, dont l'un des membres, M. Ignacio Camunas, *figure* sur la liste des candidats de l'Union du centre, dirigée par le chef du gouvernement, M. Suarez. Plusieurs personnalités, en particulier MM. Felipe Gonzales, premier secrétaire du Parti socialiste ouvrier (PSOE), et Tierno Galvan, président du P.S.P. (Parti socialiste populaire), dénoncent une « *opération politique de M. Suarez, qui entend disposer d'une revue à grand tirage pour la campagne électorale* ». Les rédacteurs licenciés affirment dans un communiqué qu'il s'agit de transformer *Guadiana* en « *organe camouflé* » du pouvoir. — *(A.F.P.)*

Allemagne fédérale

● UN RASSEMBLEMENT D'ANCIENS S.S. ayant appartenu à la division Wiking, qui devait avoir lieu les 14 et 15 mai à Radolfzell (Bade-Wurtemberg), a *été interdit* par le maire de cette localité après l'intervention de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes français. — *(A.F.P.)*

[Créée à l'automne 1940 sous le commandement de Félix Steiner, la 5e division blindée S.S. Wiking a participé à la prise de Kiew et de Rostov. Au début de la campagne de Russie, elle s'est notamment signalée, sur le front sud, par le meurtre de six cents civils juifs en représailles d'actes de résistance.]

Ethiopie

● LA RADIO D'ADDIS-ABEBA, captée à Nairobi, a annoncé le 11 mai que soixante-neuf « *hors-la-loi réactionnaires et contre-révolutionnaires* » ont été « *liquidés* » au cours des derniers jours par la milice populaire éthiopienne appuyée par l'armée. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE LA MECANIQUE, deuxième syndicat britannique par ordre d'importance, a rejeté, mercredi 11 *mai*, la *prorogation* du « contrat social » qui lui était proposée par le gouvernement.

A travers le monde

Ce contrat entre les pouvoirs publics et les syndicats, *visant* à réduire les hausses de salaires pour combattre l'inflation, était en vigueur depuis deux ans. La Bourse de Londres n'a pas enregistré de mouvement particulier à la suite de ce refus, qui porte *cependant* un *coup sévère* à la politique de contrôle des revenus mise en place par M. Callaghan. — *(A.F.P.)*

Inde

● LE TERRITOIRE DU MIZORAM, *situé* au *nord-est* de l'Inde, le long de la frontière birmane, et où un Front national, fort d'environ *dix mille* maquisards, demande l'indépendance depuis 1966, a été placé sous l'administration directe du gouvernement de New-Delhi le mercredi 11 mai. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

● DEUX ATTENTATS A LA BOMBE, dirigés contre des établissements qui refusaient de suivre le mot d'ordre de grève lancé par les extrémistes protestants d'Ulster ont fait un mort, vingt-six blessés et d'importants dégâts matériels mercredi 11 mai à Belfast. D'autre *part*, les *conducteurs* d'autobus d'Irlande du Nord ont cessé le travail en signe de deuil, un de leurs collègues ayant *été tué la veille*, probablement parce qu'il refusait de participer à la grève. — *(A.P.)*

Pakistan

● MILLE CINQ CENTS USINES de traitement du riz dont l'Etat avait pris le contrôle l'été dernier vont être restituées à leurs anciens propriétaires, a annoncé, mercredi 11 mai le ministre pakistanais de l'agriculture. Le retour de ces usines au secteur privé était l'une des exigences de l'opposition dans le domaine économique. — *(A.F.P.)*

Pays-Bas

● AU COURS DU PROCES INTENTE A PIETER MENTEN pour les crimes de guerre qu'il est accusé d'avoir commis en Pologne en 1941 (*le Monde* du 10 mai), trois témoins ont formellement identifié le collectionneur de *tableaux comme l'un des auteurs* des exécutions sommaires de civils polonais mentionnées dans l'acte d'accusation. La Haute Cour néerlandaise, d'autre part, doit statuer le 14 juin sur le pourvoi en cassation introduit par Pieter Menten contre la prolongation de sa détention préventive. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● *LE POETE AFRIKAANS* BREYTEN BREYTENBACH, qui purge une peine de neuf ans de détention pour « *complot* », va de nouveau être traduit en justice, a annoncé, mardi 10 mai, M James Kruger, ministre sud-africain de la justice, sans préciser les charges qui pèsent sur lui ni la date de son second procès.

● LE REVIREMENT D'UNE PARTIE DES ELECTEURS blancs anglophones, d'ordinaire favorables à l'opposition, a assuré, mercredi 11 mai, une victoire éclatante à M. Pik Botha, ministre des affaires étrangères, lors d'une élection législative partielle à West-End (Johannesburg). Son seul concurrent, M. Jackie Nel, du *Herstigte Nasionale Partei* (H.N.P.), né en 1970 d'une scission d'extrême droite du parti au pouvoir, n'a obtenu que 652 voix face aux 9 126 de M. Botha. Le résultat obtenu par M. Botha constitue un record absolu en Afrique du Sud. — *(Corresp.)*

Taiwan

● LES ETATS-UNIS n'ont pas l'intention de changer leur ambassadeur à Taiwan, et ils insistent depuis 1975 pour que le représentant de Taipeh à Washington reste le même, car ils craignent qu'un mouvement diplomatique soit interprété comme un geste inamical par Pékin, a-t-on appris mercredi 11 mai à Washington.

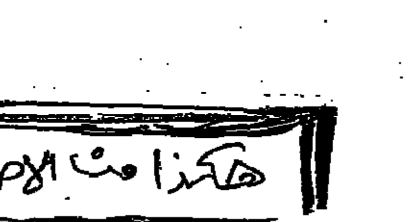
L'ambassadeur américain à *Taiwan*, *M. Leonard Unger*, est en poste depuis plus de trois ans. Quant à l'ambassadeur de Taipeh à Washington, M. James Shen, il représente son pays dans la capitale américaine depuis 1971, en 1975 et 1976 son gouvernement a demandé *en vain* à accréditer son successeur. M. Shen n'a pas été reçu par un secrétaire d'Etat américain *depuis* 1973. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● APRES PLUSIEURS MOIS DE PROCES, le dramaturge *Pavel Kohout*, *l'un des principaux* intellectuels contestataires tchécoslovaques, a été contraint, mercredi 11 *mai*, de quitter son appartement de Prague. Le dramaturge était le plus proche voisin du chef de l'Etat et du P.C. tchécoslovaque, M. Gustav Husak. Il habitait dans une aile du palais Schwarzenberg où se trouve *également* l'ambassade de Suisse, face au château de Prague, sur un site historique *d'où l'on domine toute la capitale*. — *(A.F.P.)*

Territoire des Afars et des Issas

● LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT du Territoire français des Afars et des Issas, présidé par M Abdallah Kamil, a *démissionné* mercredi 11 mai, comme prévu. La nouvelle Chambre des députés élue dimanche dernier se réunira vendredi 13 mai pour élire un nouveau gouvernement local. D'autre part, au cours d'un grand *meeting* de « solidarité avec le peuple de Djibouti », mardi à Mogadiscio, *M. Syaad Barre, le président* de Somalie, a déclaré : « *Le peuple somali a toujours soutenu activement la lutte de ses frères à Djibouti.* » Il a remercié le gouvernement français d'avoir respecté ses engagements concernant l'indépendance de Djibouti, ajoutant qu'il espérait que la France tiendrait ses promesses jusqu'au bout. — *(A.F.P.)*



EUROPE

Italie

« Aucun pays d'Europe ne peut se désintéresser de notre lutte contre la criminalité »

nous déclare le ministre de l'intérieur, M. Francesco Cossiga

La défense de l'ordre public est, plus que jamais, à l'ordre du jour en Italie. Avec l'économie, elle constitue le principal sujet de discussion des partis politiques qui cherchent à établir un programme de gouvernement. Ce n'est pas un hasard si le ministre le plus en vue du cabinet Andréotti est désormais celui de l'intérieur, M. Francesco Cossiga. Au cours d'un entretien à Rome avec notre correspondant, il a insisté sur le caractère européen de la criminalité et du terrorisme, estimant qu'aucun pays de la C.E.E. n'était à l'abri de ces agressions « à l'italienne ».

De notre correspondant

Rome. — *« Ai-je l'air d'un ministre de l'intérieur ? »*, demande avec quelque malice M. Francesco Cossiga en nous raccompagnent à la porte de son bureau. *Répondre « oui »* serait offenser ce père de famille catholique, à la voix chaleureuse, qui se déclare pascalien et cite Mounier au détour d'une phrase sur les *combats de rue. Un tableau de la* Vierge avec Jésus domine d'ailleurs la pièce aux multiples téléphones, dont les grésillements menacent, à tout moment, d'annoncer on ne sait quelle catastrophe.

Détail piquant, le ministre de l'intérieur est un cousin (un peu éloigné) de M. Berlinguer. Tous deux sont nés à Sassari, en Sardaigne. Leurs voies ont très vite divergées. Mais l'ascension de M. Cossiga n'a rien à envier à celle de son illustre parent : quarante-neuf ans, il est l'un des hommes les plus en vue d'une démocratie chrétienne où, pour percer, il faut souvent attendre d'avoir les cheveux blancs.

Que pense le ministre de la réputation d'insécurité que son pays s'est taillée ?

« *On se trompe*, répond-il, *en imaginant que la criminalité, le désordre et le terrorisme sont des phénomènes exclusivement italiens. A la prochaine réunions des ministres de l'intérieur de la C.E.E., j'attirerai l'attention de mes collègues sur les conséquences que peut avoir, ici ou là, la volonté des terroristes de « déstabiliser » une situation nationale.*

» D'autre part, aucune nation européenne ne doit imaginer qu'une activité aussi lucrative que les enlèvements, par exemple, n'est pas exportable. C'est d'ailleurs déjà fait si l'on pense à la France.

» J'entends proposer à mes homologues européens une lutte commune au niveau des polices, de l'extradition éventuelle et du recyclage de l'argent volé. Compte tenu du montant de certaines rançons (deux à trois milliards de lires), il est évident qu'une partie de cet argent est recyclé hors de nos frontières. Les « Marseillais » se sont infiltrés en Italie, avec drogue et contrebande. Sans doute ont-ils appris chez nous la technique de l'enlèvement... Bref, aucun pays européen ne peut se désintéresser aujourd'hui de la lutte contre la criminalité et le terrorisme qui est menée chez le voisin. »

Empêcher les familles de payer les rançons

Ce principe — essentiel à ses yeux — étant posé, M. Cossiga passe en revue les trois phénomènes qui l'occupent à longueur de journée : la criminalité de droit commun ; les atteintes à l'ordre public et les actes de terrorisme ou de subversion. Ils ne sont pas séparés.

« *De même que les désordres dans la rue sont liés au terrorisme, celui-ci n'hésite pas à se mettre en rapport avec les criminels parce qu'il a besoin de moyens.* »

Du premier phénomène, le ministre a déjà parlé puisque les enlèvements, devenus une véritable plaie en Italie, en sont l'aspect le plus préoccupant.

« *Ce crime, difficile à prévenir*, remarque-t-il, *est très payant, bien qu'il soit le plus risqué. Soixante-dix à quatre-vingts pour cent des auteurs d'enlèvements sont arrêtés et punis — pourcentage nettement plus fort que pour n'importe quel autre type de délit.* »

M. Cosisga souhaite, entre autres qu'on empêche les familles de payer les rançons.

« *C'est une décision grave, qui pose des problèmes d'ordre moral. Mais je pense que le Parlement de mon pays devrait l'adopter. En contrepartie, l'Etat devrait faire évidemment tout son possible pour protéger les citoyens, y compris des conséquences d'une telle interdiction.* » Le ministre reconnaît que les diverses manifestations de la criminalité en Italie sont plus répandues qu'ailleurs, notamment en France.

Quand il parle d'ordre public, M. Cossiga songe aux manifestations et aux affrontements de rue avec les forces de l'ordre, c'est-à-dire essentiellement aux étudiants.

« *Je ne devrais rien apprendre à un Français sur ce point. Si nous devons beaucoup de choses à la France, à commencer par les grands principes de liberté et d'égalité, si personnellement je lui dois une certaine forme de culture catholique, je constate, en tant que ministre de l'intérieur, que les tactiques d'agitation de masse de mai 1968 ont été exportées chez nous.* »

M. Cossiga distingue la protestation d'une masse de marginaux — étudiants, chômeurs, sous-occupés, voire ouvriers, — et l'action de groupes numériquement réduits « *qui prêchent la violence armée et me menacent régulièrement d'une balle dans la tête* ». Selon le ministre, « *ce qui est dangereux, c'est le lien entre ces deux phénomènes, ce mélange explosif entre les masses et les théoriciens de la lutte armée. Quand 20 000 personnes manifestent et qu'il y a parmi elles cinq cents violents qu'on ne sait pas isoler, quand, sur ces cinq cents, cinq tirent des coups de feu et tuent des policiers, à qui la faute ? Les 20 000 n'en portent-ils pas la responsabilité ?* »

Troisième phénomène, le terrorisme : existe-t-il une stratégie de la tension ?

« *Cela ne fait pas de doute* », répond M. Cossiga. De gauche ou de droite ?

« *Je dirai que cela ne m'intéresse pas beaucoup, l'objectif étant de déstabiliser le pays. Dernièrement, le terrorisme de droite a reçu des coups assez durs, alors qu'il était prééminent. Désormais, ce sont les activités de l'ultra gauche (brigades rouges, noyau armé prolétarien, lutte armée pour le communisme, etc.) qui dominent.* »

Est-ce un cerveau unique qui les dirige ?

« *Je ne le pense pas*, répond M. Cossiga. *Les brigades rouges et les NAP ont certainement des rapports entre eux, mais leur forme d'organisation et leur arrière plan culturel sont différents. Quoi qu'il en soit, l'idée de ces groupes est la même. Les contradictions du capitalisme, la dégénérescence du système et l'accroissement des tensions sociales conduisent à une situation pré-révolutionnaire. En favorisant des réactions, on provoque une rupture dans le dialogue entre l'appareil de l'Etat, représenté par la démocratie chrétienne et la gauche officielle ; on met en crise la ligne actuelle du parti communiste...* »

Quant aux terroristes de droite, leur objectif serait le suivant : « *Souligner l'incapacité du régime démocratique à répondre au besoin de sécurité des citoyens* » et créer un besoin d' « *ordre* » encore plus grand.

Une gamme de ripostes

Que propose le ministre pour résoudre ces problèmes ?

« *Avant tout*, explique-t-il, *les forces politiques et sociales doivent bien prendre conscience du lien étroit qui existe entre les différentes formes de désordre, de terrorisme, de criminalité. Une solution des problèmes est liée à la capacité de reprise économique de notre pays, au développement démocratique et politique. Mais cette mobilisation ne suffit pas. Il faut se donner les moyens d'agir.* »

Ne désirant pas anticiper sur les mesures qui sont soumises aux partis, M. Cossiga se contente d'indiquer *quelques pistes. Et il en profite pour* nuancer l'une de ses déclarations sur l'usage des armes par la police qui fit beaucoup de bruit le mois dernier.

« *Un saut qualitatif, si l'on peut dire, a été fait dans les affrontements de rues. Ce ne sont plus des affrontements physiques avec les forces de l'ordre puisqu'on tire sur elles. Que faire ? Je ne peux accepter que la seule réponse soit de tirer sur les manifestants. On provoquerait des tragédies. Il faut donc introduire toute une gamme de ripostes qui impliquent de nouveaux équipements, comme les autos blindées et l'utilisation, par exemple, de balles en caoutchouc... Nous nous trouvons devant de véritables tactiques de guérilla urbaine auxquelles il faut répondre par des moyens appropriés.* »

Le ministre cite d'autre part le cas des prisons où les évasions se multiplient.

« *J'ai une formation de juriste et je sais qu'une norme doit s'adapter à la situation. Quand on autorise un détenu, ayant encore cinq années de peine à purger, à assister à un mariage et à participer au banquet, il y a quelque chose qui ne va pas.* »

Faisant par ailleurs allusion au procès des brigades rouges qui n'a pu se tenir à Turin parce que les jurés avaient été menacés de mort, le ministre affirme :

« *Si on ne peut former des jurys populaires, il faudrait prévoir un juge de remplacement. De même pour la défense : nous ne pouvons accepter passivement que la tactique employée en République fédérale allemande par la bande à Baader-Meinhof bloque les procès.* »

Le pouvoir en place n'avait-il pas intérêt — notamment à Bologne, ville rouge par excellence — à laisser faire les étudiants « autonomes » dans la mesure où ceux-ci s'attaquaient en premier lieu au parti communiste ? M. Cossiga n'est guère ému par ce genre de remarque.

« *Je vous répondrai une seule chose : quand nous avons présenté un projet de loi prévoyant certaines procédures spéciales, interdisant la possession d'armes ainsi que le port de casques par les manifestants, ce sont les socialistes et les communistes qui l'ont refusé. A Bologne, c'est moi qui ai envoyé les blindés. C'est moi qui ai demandé la fermeture de l'université. Et qui a rétabli l'ordre, sinon l'Etat ?* »

ROBERT SOLÉ.

Turquie

La gauche et la droite se rejettent la responsabilité des sanglants incidents du 1er mai

De notre correspondant

Ankara. — Après les sanglants incidents du 1er mai à Istanbul, un calme relatif est revenu en Turquie. M. Ecevit, chef du parti républicain, principale formation de l'opposition, a pu tenir au cours du dernier week-end, sans qu'il y ait le moindre trouble, plusieurs réunions électorales à Izmir, à Antalya et aux alentours d'Isparta, ville natale et fief électoral du premier ministre, M. Demirel. M. Ecevit en a profité pour mettre en cause indirectement l'organisation de la sécurité de l'Etat, la MIT, qui, selon lui, est impliquée dans les incidents d'Istanbul.

La presse souligne à ce propos que, là où des mesures de sécurité appropriées sont effectivement prises par les autorités locales, l'ordre est strictement respecté. C'est ainsi que des foules importantes se sont déplacées pour participer aux meetings électoraux du P.R.P., notamment à Izmir, où M. Ecevit a pris la parole devant près de cent mille personnes.

Cependant, la serie d'assassinats politiques continue, et on déplore chaque jour une ou plusieurs victimes de règlement de compte entre clans rivaux. Le bilan s'élève à cent onze morts depuis le 1er janvier, selon le très sérieux quotidien *Cumhuriyet*.

La gauche et la droite s'accusent mutuellement d'être responsables du carnage d'Istanbul. La police avait, le 1er mai dernier, arrêté plus de quatre cents personnes sur la place de Taksim.

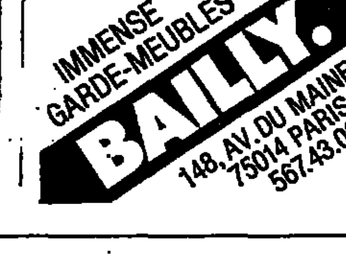
Le chef du gouvernement, M. Demirel, et ses amis de la droite sont catégoriques : ce sont « *les communistes qui ont voulu transformer la place de Taksim en place Rouge* ». Le chef du Parti de la justice estime que M. Ecevit et ses amis syndicalistes sont responsables des incidents d'Istanbul. Selon la presse pro-gouvernementale, les dirigeants de la DISK devront répondre de ces massacres du 1er mai. Un vœu auquel se joignent curieusement les dirigeants de la centrale ouvrière rivale Turk-Is, organisation pro-patronale.

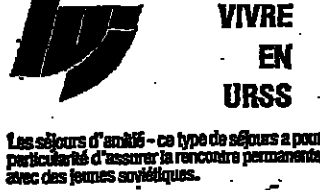
« Le piège »

Pour le dirigeant de la DISK, M. Turkler, il s'agit d' « *un complot ourdi par la C.I.A. et mis en œuvre par les maoïstes* », complot dont le but serait d'empêcher l'arrivée au pouvoir du parti républicain. M. Ecevit, quant à lui, laissait entendre samedi 7 mai à Izmir que le complot de Taksim visait à éloigner le peuple de son parti. En outre, il a clairement suggéré, sans la mettre nommément en cause, que la MIT, organisation de sécurité de l'Etat, était en passe de devenir un Etat dans l'Etat et qu'il incombait au gouvernement « *de la contrôler et non de l'utiliser* ».

Mme Borhan, chef du parti ouvrier, affirme de son côté que la classe ouvrière est étrangère à tout aventurisme ou gauchisme, et elle rend responsables des incidents le grand capital et le gouvernement, et elle accuse la DISK et le parti républicain d'être tombés « *dans le piège* ».

ARTUN UNSAL.





POLITIQUE

Réconcilier les Français et leur administration

II. — Restaurer le contrôle parlementaire

par JACQUES CHIRAC

Parmi les mesures les plus urgentes qui permettraient de réconcilier les Français et leur administration, c'est la réforme du ministère des finances qui s'impose, c'est-à-dire qu'il faut toucher à ses pouvoirs comme à ses structures *(le Monde du 12 mai)*.

Lutter contre le « pouvoir administratif », c'est aussi renforcer le contrôle de l'administration. De même que seul le pouvoir arrête le pouvoir, seul le contrôle peut « arrêter » l'administration, c'est-à-dire donner cette garantie essentielle que ses agents appliqueront effectivement les directives des pouvoirs constitutionnels en agissant dans le respect des lois et règlements.

Chacun sait, à cet égard, la part prise par le juge, et plus spécialement par le juge administratif, dans le contrôle de l'administration depuis plus d'un siècle. De même le médiateur, en dépit d'une loi initiale bien timorée, apporte sa contribution à cette œuvre. Mais cela ne doit pas faire perdre de vue *l'importance fondamentale qui s'attache au contrôle parlementaire.*

Dans le souci d'affermir le contrôle parlementaire de l'administration, je voudrais ne proposer ici, dans un premier temps, que des mesures pratiques pouvant être mises en place rapidement. Et cela dans cinq domaines.

1) *La création d'un office destiné à contrôler les choix techniques des administrations.*

Le Parlement doit pouvoir disposer d'une information complète sur les choix qui engagent l'avenir du pays et modifient notre environnement, tant lorsqu'il légifère que lorsqu'il contrôle l'action gouvernementale. Le dialogue ne peut être fondé que sur un Parlement mis à même d'exercer effectivement sa mission par la disposition des moyens nécessaires. C'est dans ce sens qu'a été proposée par le groupe parlementaire du R.P.R. la création d'un office pour l'évaluation des options technologiques.

2) *La révision des services votés.*

Il était classique de présenter la discussion budgétaire comme le moyen par excellence dont dispose le Parlement pour contrôler l'action de l'ensemble de l'administration. N'approuvait-il pas tel ou tel aspect de cette action, il lui suffisait de refuser le vote des crédits correspondants. Chacun sait combien cette analyse est devenue fallacieuse. Le vote de la loi de finances laisse en dehors de toute discussion les services votés (87 % du budget général de 1977), le pouvoir du Parlement ne s'exerçant, en fait, que sur les seules mesures nouvelles, c'est-à-dire, compte tenu des engagements pris par ailleurs, sur une fraction infime des crédits soumis à son appréciation.

Le budget est ainsi devenu, au nom de la continuité de l'action de l'Etat, la garantie de toutes *les scléroses et la justification* de tous les conservatismes. Est-il normal que les choses restent ainsi en l'état sans n'être jamais remises en cause ?

Il faut rendre à la discussion budgétaire sa fonction de contrôle de l'action de l'administration. Chaque année, et ceci dès la prochaine session budgétaire, le budget d'un ministère important ou de deux petits départements ministériels devra faire l'objet d'une procédure de révision systématique. A cette fin le groupe R.P.R. déposera une proposition de loi organique modifiant les articles 31, 38 et 41 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 sur les lois de finances.

3) *Les mesures d'application des lois.*

Il n'est malheureusement pas rare de voir l'administration opposer la force d'inertie en ne prenant pas les mesures nécessaires à l'application des lois votées par le Parlement. Cette situation ne doit plus pouvoir se produire.

Lorsque j'avais la responsabilité de la conduite du gouvernement, j'avais tenté d'améliorer cette situation, et le président de l'Assemblée nationale avait bien voulu souligner les progrès importants accomplis alors. Mais c'est un effort sans cesse renouvelé qui est nécessaire pour triompher de l'inertie, volontaire ou non, de l'administration.

En ce sens, plusieurs mesures pourraient être prises — en ce qui concerne la publication des décrets d'application des lois, nous suggérons que, à l'ouverture de la deuxième session suivant celle au cours de laquelle des dispositions législatives ont été adoptées, le président de l'Assemblée adresse au premier ministre un état des textes réglementaires publiés et de ceux qui ne le sont pas. Cet état et la réponse du premier ministre feront l'objet d'une publication dans les documents parlementaires ;

— à l'égard des dispositions réglementaires qui déformeraient le contenu des lois, il existe un contrôle juridique efficace, celui du juge administratif. Mais il achoppe parfois sur le fait que les citoyens ne sont pas toujours informés des subtilités juridiques et que la prolifération des textes les conduit à ne suspecter leur légalité que plusieurs mois après leur publication, c'est-à-dire à un moment où le recours pour excès de pouvoir ne peut plus être intenté.

Nous pensons qu'il appartient à chaque parlementaire de veiller *lui aussi au respect de la loi*, et que, à ce titre, il doit être possible à tout député et à tout sénateur de former devant le juge administratif compétent un recours pour excès de pouvoir contre une mesure réglementaire d'application des lois sans qu'on puisse lui opposer l'absence d'intérêt direct à agir. Le juge statuerait selon une procédure d'urgence. Il doit être admis qu'en France tout parlementaire a intérêt à défendre la loi.

4) *L'information des commissions parlementaires.*

Chacun sait le rôle important que peuvent jouer les commissions en ce qui concerne le contrôle de l'administration. Toutefois, elles sont souvent gênées par l'interdiction qui leur est faite d'entendre, sans l'accord du ministre, les hauts fonctionnaires. Il devrait pouvoir être passé outre au refus du ministre par décision conjointe du président de l'Assemblée concernée et du président de la commission intéressée. Le fonctionnaire bénéficierait, par ailleurs, de l'impunité à raison des propos tenus lors de son audition.

5) *La réhabilitation du « droit de pétition ».*

Le droit de pétition, c'est-à-dire le droit quont les citoyens soit *individuellement*, soit collectivement, d'adresser au Parlement une requête en vue d'attirer son attention sur une situation ou une question particulière, est lié *à notre plus ancienne tradition* républicaine. Affirmé par la Constitution de 1791, il a depuis été repris presque constamment. Il découle actuellement de l'article 4 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Cet article reprend l'interdiction d'apporter des *pétitions* à la barre des Assemblées et prévoit que les règlements des deux Assemblées fixeront les conditions dans lesquelles les pétitions peuvent être présentées.

Ce moyen qui permet au citoyen de s'adresser directement à ses représentants élus est très largement tombé en désuétude. Il est donc vivement souhaitable d'entreprendre une vaste campagne d'information auprès du public tout en repensant complètement *la procédure de l'examen* parlementaire des pétitions.

Ainsi rénové, le droit de pétition pourrait jouer un rôle singulièrement important dans le contrôle de l'administration.

Mais quelle que soit l'efficacité de tous les contrôles ainsi organisés, l'idéal resterait, bien sûr, de promouvoir au maximum la collaboration entre l'administration et les *administrés*.

Assurer la participation des citoyens

Rapprocher l'administration des *administrés, c'est* enfin changer profondément l'état d'esprit qui anime l'administration. L'affaire est d'autant plus délicate qu'aucun texte n'a le pouvoir de le faire. Et cependant on serait tenté de dire que c'est un préalable de la réforme.

Ce dont a d'abord besoin le citoyen c'est d'une *gestion quotidienne sérieuse*. Cet objectif sera d'autant plus facilement atteint que les ministres se comporteront en véritables supérieurs hiérarchiques de leur administration. Chacun connaît l'aspect ambivalent des fonctions ministérielles, le ministre étant tout à la fois un homme politique, en tant que membre du gouvernement, mais aussi le chef d'une administration. On a eu trop souvent le sentiment que le premier aspect l'emportait sur le second.

Ce qu'il faut ensuite infléchir, c'est l'état d'esprit des fonctionnaires lorsqu'ils règlent les *affaires des citoyens. A l'heure* actuelle, tout se passe comme si, de manière plus ou moins consciente, l'administration examinait le dossier en se demandant ce qui s'oppose à ce que cela soit possible. Dans le maquis législatif et réglementaire actuel, il est rare que cette quête reste « infructueuse ». C'est exactement l'inverse qui devrait se produire. Les activités des citoyens doivent être considérées comme licites jusqu'à la preuve qu'elles ne le sont pas. La demande de l'administré ne doit être écartée que lorsqu'il est évident qu'un texte s'oppose expressément à son admission. Ce qui implique que, chaque fois qu'il y a refus, le *texte conduisant à une telle décision* soit mentionné clairement afin de permettre une discussion utile. Plus *généralement*, il faudrait obliger l'administration à motiver toutes ses décisions.

Ce changement des mentalités devra s'accompagner d'un certain nombre de réformes de structures destinées également à transformer les rapports entre *l'administration et les administrés*. Celles-ci peuvent se regrouper autour de trois idées.

Ouvrir l'administration aux citoyens

Nous avons la chance d'avoir une administration recrutée selon des règles démocratiques.

Cela doit être bien évidemment maintenu et un effort important doit être fait, notamment dans les modalités de recrutement de la haute administration, pour que celle-ci soit davantage ouverte à des candidats issus de tous les milieux sociaux. La novation sera, on l'a vu, dans les rapports à établir avec les citoyens. Quelques initiatives ne nécessitant pas de gros moyens pourraient le permettre. On en citera quelques-unes à titre d'exemples :

1) Au niveau de chaque administration centrale, nous proposons qu'un *bureau des administrés* soit créé. Animé par un fonctionnaire de rang élevé et rattaché directement au ministre, il serait, en quelque sorte, le médiateur de chaque administration. Saisi par les administrés ou par les services extérieurs, il *s'assurerait* que des réponses satisfaisantes sont apportées par les services et pourrait à la lumière de ces expériences, proposer toute déformer d'ordre général ;

2) Dans chacun des départements nous suggérons la création, comme cela a été fait au niveau central, d'un *comité d'usagers* informant l'administration locale des besoins des usagers. Il pourrait être consulté par le préfet sur toute une série de questions ayant une incidence directe pour le public :- mise à l'enquête de certains projets, réforme d'une procédure, etc. ;

3) Mieux vaut prévenir que guérir. C'est donc avant que n'apparaisse la difficulté qu'il est souhaitable que l'administration vienne en aide à l'administré. Dans ce but nous proposons de *développer la fonction d'assistance administrative*. Il s'agit de dépasser le stade des simples hôtesses d'accueil — dont on ne saurait nier l'utilité, mais dont la fonction se limite par définition à une simple orientation — pour mettre à la disposition des usagers des agents d'une compétence et d'un niveau suffisants pour les renseigner et les conseiller efficacement. Ces *« conseillers administratifs »* seraient itinérants et recevraient les administrés à dates fixes dans les lieux publics (les mairies notamment). Il ne s'agirait en aucune manière de créer un corps nouveau de fonctionnaires, qui risquerait d'être rapidement coupé de la réalité administrative, mais, bien au contraire, de puiser, dans le vivier actuel du corps d'agents des services extérieurs, des équipes pluridisciplinaires. De plus en plus, l'administration devra aller à l'usager.

A travers cette proposition se trouve posé, en fait, le problème beaucoup plus général de la formation des agents de l'administration aux techniques de la communication. La formation actuelle des fonctionnaires ne les prépare pas nécessairement à connaître et à comprendre les réactions des administrés. Cela ne peut s'acquérir que « sur le tas ». Il faut revenir à la bonne vieille technique des corps de troupe : ce n'est pas seulement auprès du préfet que l'élève de l'ENA doit accomplir son stage, mais à un guichet.

Simplifier et rendre compréhensible la règle de droit

Le corps des règles qui ordonnent la vie en société n'est plus compréhensible par les citoyens et la formule selon laquelle « *nul n'est censé ignorer la loi* » n'a jamais été aussi intolérable.

Par exemple, un texte aussi important que la loi du 31 décembre 1976 réformant l'urbanisme est, même pour un bon spécialiste de ces questions, d'une lecture particulièrement ardue ne serait-ce que par le fait que certains des articles du code de l'urbanisme qu'elle modifie avaient vu leur numérotation changée par la loi du 31 décembre 1975 sur la politique foncière ! Comment demander à un citoyen de s'y reconnaître lorsque les techniciens ont les pires difficultés à y parvenir ?

La loi, expression de la volonté générale, doit être respectée mais pour cela il convient qu'elle soit claire et présente à tous. Il n'est pas acceptable que notre système juridique n'apparaisse tolérable que parce que, dans la pratique, nombre de textes ne sont pas appliqués ou que l'on peut y déroger. Avec tous les risques d'arbitraire que cela comporte.

Le remède tient dans un triple maître mot : élaguer, codifier, expliquer. Nombre de dispositions tombées en désuétude, inutiles ou tout simplement tatillonnes, doivent être purement et simplement abrogées. Les autres dispositions légales et réglementaires doivent être réunies en des « codes » soigneusement tenus à jour, à l'exemple de ce qui vient d'être fait avec le code des communes ou le code de l'expropriation. Ce serait une erreur de croire que ces codifications peuvent abandonner tout langage technique, la précision dans la prescription ne pouvant être atteinte qu'à travers un minimum de technique. Mais l'on a, de ce fait, l'obligation d'expliciter ces réglementations à l'usage du public. Chaque codification ou chaque grande réforme législative devrait faire l'objet d'une fiche en analysant l'architecture générale et expliquant, dans un langage simple, l'essentiel des droits et des obligations qui en découlent pour les citoyens. C'est toute une pédagogie de l'information de l'administré qu'il convient d'inventer.

Abolir certains privilèges de l'administration

Rapprocher l'administration de l'administré, c'est encore supprimer toute une série de causes d'incompréhension. Certains privilèges de l'administration en matière judiciaire doivent être supprimés. On n'en citera qu'un seul, mais il est significatif. Contrairement à ses pouvoirs normaux, l'autorité judiciaire ne peut pas déclencher l'action pénale en matière fiscale. Seul le ministre des finances le peut. Cela n'est pas normal et peut conduire à de graves inégalités de traitement. Bien plus, le seul fait qu'en cette matière l'administration puisse être suspectée d'agir de façon inégale est inacceptable.

Au terme de cette analyse, une constatation s'impose : il ne s'agit pas de défaire l'Etat. Bien au contraire, il convient de tout entreprendre pour qu'il ne se décompose pas. Nous sommes de ceux qui savent, pour l'avoir appris à l'école de la République, que l'Etat doit être fort et respecté, afin que les citoyens puissent jouir de la liberté qui leur est *offerte*.

Ce qui nous apparaît, c'est que, pour être fort, l'Etat doit accomplir une triple évolution :

— Il faut tout d'abord qu'il accepte de se concentrer et d'aller à l'essentiel, en rendant aux individus, comme aux entreprises et collectivités locales, leurs responsabilités ;

— Il faut aussi qu'il se rééquilibre à l'intérieur de lui-même, en cassant l'attitude féodale de certaines administrations par rapport à d'autres, en renforçant le pouvoir de contrôle du Parlement, en assurant la plénitude des compétences de l'autorité judiciaire ;

— Il convient, enfin, que l'administration s'ouvre pleinement aux citoyens pour que cesse le temps de la suspicion, de la crainte ou de l'ignorance.

Ce changement profond des attitudes, nous ne l'imposerons pas de l'extérieur par une volonté bureaucratique. Il naîtra de l'intérieur, par le sentiment de chaque Français de comprendre son Etat.

Il faut convaincre les citoyens que l'Etat, c'est eux.

FIN

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 11 mai, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● POLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, ainsi que deux protocoles signés à Barcelone le 16 février 1976. La convention prévoit une série d'engagements généraux de la part des États, notamment dans le domaine de la surveillance continue de la pollution, de la coopération scientifique et technologique, de la responsabilité et de la réparation des dommages. Elle encourage les parties contractantes à conclure des accords régionaux. Les protocoles annexés à la convention concernent la prévention de la pollution marine due aux opérations d'immersion et la coopération entre les États riverains en cas de pollution accidentelle.

● COOPÉRATION FRANCO-ESPAGNOLE

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'État espagnol relatif au statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement signé à Madrid le 28 février 1974. Il complète le régime d'exemptions fiscales prévues pour les institutions culturelles françaises en Espagne et espagnoles en France par l'échange de lettres joint à l'accord de coopération culturelle franco-espagnol du 7 février 1969.

● LA FRANCE ET LA ROUMANIE

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur l'encouragement, la protection et la garantie réciproque des investissements, signée à Paris le 16 décembre 1976. Cette convention vise à stimuler le développement de la coopération économique entre les deux pays par un apport mutuel de capitaux et de techniques. Elle devrait, en particulier, favoriser la création en Roumanie de sociétés mixtes de production franco-roumaines. Des garanties sont prévues pour assurer l'indemnisation en cas d'expropriation, ainsi qu'en ce qui concerne les transferts des revenus du capital investi et du capital lui-même. Le bénéfice de la convention est étendu aux investissements effectués avant son entrée en vigueur.

● DEUX ACCORDS MARITIMES

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République arabe d'Égypte, signé à Paris le 15 juillet 1975.

Cet accord englobe l'intégralité des activités maritimes, construction et réparation navales, développement et gestion des flottes de commerce, aménagements et organisation portuaires, transport maritime et formation du personnel dans tous ces domaines.

En matière de transport maritime, l'accord prévoit une coopération étroite des autorités administratives et des armements des deux pays en vue d'éliminer les obstacles susceptibles d'entraver le développement du transport maritime et d'accroître la part du commerce extérieur transporté par les deux pavillons.

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 24 octobre 1975. Il fixe le cadre général destiné à favoriser le développement des relations entre les entreprises et les autorités administratives françaises et brésiliennes, afin de promouvoir, sur la base de la réciprocité des intérêts, les échanges maritimes entre les deux pays. Il prévoit le traitement de la nation la plus favorisée en matière de facilités douanières et portuaires et d'activités annexes au transport, pour les navires et l'activité du transport des entreprises. L'accord couvre le trafic entre les ports des deux pays, ainsi que le trafic effectué à partir des ports d'un de ces pays vers les ports des pays tiers. Une commission mixte suivra l'application de l'accord.

● TAXE PROFESSIONNELLE

Le gouvernement a adopté un projet de loi aménageant la taxe professionnelle qui est le résultat de la concertation engagée entre le gouvernement et le Parlement. Il tient compte de la situation des entreprises, notamment en ce qui concerne l'emploi, et s'inscrit dans le cadre de la politique économique et financière du gouvernement.

Comme en 1976, la taxe professionnelle d'un contribuable pour 1977 ne pourra dépasser un montant égal à 1,7 fois la patente de 1975, ce chiffre étant actualisé en fonction de l'évolution des budgets locaux. Les contribuables dont l'imposition est inférieure à ce plafond verseront une cotisation nationale de 6,5 %, dont le produit servira à financer les pertes de recettes résultant de ce dispositif.

Enfin, deux mesures sont destinées à encourager l'emploi : l'une permettra aux artisans de conserver, pendant un an, l'abattement de moitié prévu en leur faveur par la loi du 29 juillet 1975, même s'ils dépassent en 1977 le seuil de trois salariés ; l'autre consistera à réduire de 10 % la taxe due par les entreprises qui auront augmenté le nombre de leurs salariés de plus de 5 % ou de plus de cinq cents personnes entre le 1er juin 1977 et le 31 octobre 1977, par rapport à la même période de 1976.

● L'EMPLOI DES JEUNES

Le conseil a adopté un projet de loi portant diverses mesures exceptionnelles pour favoriser l'emploi des jeunes à la rentrée 1977. Ce projet est l'application de la déclaration politique générale faite par le premier ministre devant le Parlement. *Il est destiné à encourager l'embauche* des jeunes, à développer l'apprentissage et à offrir de façon systématique à tous les jeunes qui le souhaitent la possibilité d'acquérir une formation professionnelle complémentaire.

En vue d'encourager *l'embauche*, l'État prendra en charge, jusqu'au 30 juin 1978, les cotisations patronales de sécurité sociale des jeunes de moins de vingt-cinq ans issus depuis moins d'un an du système scolaire ou universitaire, de l'apprentissage d'un cycle de formation ou du service national. Cette prise en charge sera applicable aux recrutements intervenus entre la date d'application de la loi et le 31 décembre 1977. Ces dispositions sont applicables aux contrats-emploi-formation dont la formule est, par ailleurs, maintenue.

Ne pourront bénéficier de cette prise en charge, au titre d'un établissement déterminé, les employeurs qui auront licencié, à compter du *1er mai 1977, pour raison économique*, et ceux qui auront réduit le niveau moyen de leur effectif.

En second lieu, en vue de favoriser le développement de l'apprentissage en cours des prochains mois, l'État prendra à sa charge le paiement *des cotisations patronales de* sécurité sociale pour les apprentis qui seront recrutés avant le 31 décembre 1977. Cette exonération sera valable pendant toute la durée de l'apprentissage, dans la limite de deux ans, dans tous les secteurs. Le concours financier sera *maintenu* aux maîtres d'apprentissage pendant cette période.

Enfin, des dispositions sont prises en vue d'offrir à tous les jeunes qui le souhaitent la possibilité d'acquérir un complément de formation professionnelle, sous la forme, soit de stages dans des centres agréés de formations, soit de stages effectués en entreprises.

Les intéressés seront considérés, dans tous les cas, comme des stagiaires de la formation professionnelle et seront rémunérés comme tels à 90 % du SMIC (410 F par mois pour les stagiaires de moins de dix-huit ans).

Afin de contribuer au financement de cet important programme, les entreprises *assujetties* à la taxe d'apprentissage devront acquitter, avant le 15 septembre 1977, une cotisation égale à 0,1 % du montant des salaires versés annuellement.

Les entreprises seront appelées à participer de façon active au succès de ce programme. A cet effet, et à titre exceptionnel en 1977, elles devront y consacrer 0,2 % des salaires, le montant pouvant être imputé sur la participation obligatoire des employeurs à la formation professionnelle continue. Elles pourront s'acquitter de cette obligation en effectuant des dépenses de formation dans l'entreprise ou en finançant des actions de formation organisées par des centres conventionnés ou par des fonds d'assurance-formation. Le solde éventuel devra être versé au Trésor avant le 15 décembre 1977.

Enfin, les jeunes pourront bénéficier, s'ils sont embauchés à l'étranger par une entreprise française ou par la filiale d'une entreprise française, de la prime de mobilité des jeunes, qui, actuellement, ne peut être versée que pour un déplacement sur le territoire national.

Les dispositions du projet de loi ne constituent qu'une partie du programme gouvernemental en faveur de l'emploi, qui comporte, par ailleurs, une augmentation du volume des équipements publics engagés en 1977, l'ouverture temporaire aux travailleurs de moins de soixante-cinq ans d'un régime de pré-retraite, une aide aux travailleurs immigrés privés d'emploi qui désirent se réinsérer dans leur pays d'origine, l'accès au contrat d'emploi-formation pour les mères isolées et les veuves, le recrutement de vingt mille vacataires dans le secteur public et des facilités nouvelles offertes au secteur de l'artisanat.

M. Lecat, porte-parole de l'Élysée, a indiqué que le président de la République avait insisté pour que ces *dispositions soient* mises *en* place dès la rentrée et que des mesures soient prises pour éviter « les retards apportés par l'administration à l'application des décisions du Parlement et qui aboutissent parfois à empêcher cette application ». M. Giscard d'Estaing a invité les ministres et les secrétaires d'État présents (MM. Stoléru et Legendre et Mme Missoffe) à se rendre sur place pour vérifier l'application de ces mesures. Il a indiqué que les activités du gouvernement ne seraient pas suspendues pendant l'été et que le conseil des ministres procéderait à un compte rendu mensuel de la situation de l'emploi.

● COOPÉRATIVES OUVRIÈRES

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production. Il existe actuellement environ six cents sociétés coopératives ouvrières de production, qui occupent plus de trente mille salariés. *Ces sociétés peuvent former un* terrain privilégié d'expérimentation de nouveaux rapports au sein de l'entreprise. Le gouvernement souhaite en conséquence favoriser leur développement.

Dans cet esprit, le projet de loi adopté *par le conseil des ministres* comporte trois séries de dispositions :

— En premier lieu, l'adaptation de ces sociétés aux exigences économiques et sociales actuelles sera opérée grâce, notamment, à leur ouverture aux travailleurs de toutes catégories professionnelles, et à la possibilité qu'elles auront de se constituer sous forme de sociétés à responsabilité limitée.

— En second lieu, un renforcement de la participation des salariés à la gestion de ces sociétés est institué, ainsi que la mise en œuvre des dispositions de la loi du 27 décembre 1973 sur l'actionnariat ouvrier.

— Enfin, le renforcement des *possibilités financière de ces* sociétés coopératives fait l'objet de plusieurs mesures concernant, notamment, le régime de la provision pour investissements et de la rémunération des capitaux extérieurs.

Ces dispositions ont été établies en accord avec la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production.

● LE RAPPORT DU MÉDIATEUR

Le premier ministre a fait une communication sur les suites à donner au rapport du médiateur pour 1976.

Depuis sa création, le médiateur a été saisi de près de dix mille réclamations. Le quart d'entre elles ont reçu satisfaction. L'instruction de *ces réclamations lui a permis* d'adresser aux administrations des propositions de réformes de certains textes de lois ou de règlements qui conduisent, notamment du fait de leur complexité, à des situations inéquitables.

En 1976, les propositions du médiateur concernent plus particulièrement l'information donnée par les administrations aux administrés, ainsi que les rapports entre les services de la sécurité sociale, ceux du ministère des finances et ceux du ministère de l'équipement et les Français qui s'adressent à eux.

Ces propositions devront faire, dans les deux mois qui viennent, l'objet d'une étude approfondie de la part de chacun des ministères concernés. Les propositions retenues feront l'objet d'un projet de loi, qui sera déposé au cours de la prochaine session.

● L'INDÉPENDANCE DE DJIBOUTI

Le secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer a rendu compte au conseil du déroulement, le dimanche 8 mai dernier, de la consultation sur l'indépendance des populations du Territoire français des Afars et des Issas.

Il a indiqué qu'avec une participation de 73 %, très élevée pour le Territoire, plus de 98 % des électeurs se sont prononcés en faveur de l'indépendance.

Dans le même temps, pour le scrutin concernant le renouvellement de la Chambre des députés du Territoire, la liste d'union nationale du rassemblement pour l'indépendance a recueilli plus de 92 % des suffrages exprimés et plus de 70 % des électeurs inscrits.

Le secrétaire d'État a *souligné* que le scrutin, qui s'était déroulé dans des conditions exemplaires et n'avait été troublé par aucun incident, a traduit un choix massif en faveur de l'indépendance. Un projet de loi tirant les conséquences de ce scrutin et relatif à l'accès à la souveraineté internationale du nouvel État sera soumis à l'examen d'un prochain conseil des ministres.

● LA COOPÉRATION FRANCO-IRANIENNE

Le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, coprésident français de la Commission mixte franco-iranienne pour la coopération économique, a rendu compte des travaux de la quatrième session de cette commission, qui a eu lieu du 2 au 4 mai à Téhéran.

Cette réunion a permis des progrès très significatifs dans la réalisation de plusieurs importants projets industriels et d'équipement, qui avaient fait l'objet d'accords de principe lors de la visite du président de la République en Iran. En particulier, la construction de deux centrales nucléaires devrait pouvoir être engagée à bref délai, les deux parties s'étant accordées sur leur financement. La coopération décidée pour la construction du métro de Téhéran, de lignes de chemins de fer et d'autoroutes se développe favorablement et devrait pouvoir entrer prochainement dans la voie des réalisations.

La France a réaffirmé, à cette occasion, l'intérêt qu'elle porte à la conclusion d'un accord satisfaisant entre la Communauté économique européenne et l'Iran et assuré la délégation iranienne de son soutien.

Une convention franco-iranienne sur l'arbitrage, applicable aux différends éventuels entre les entreprises françaises et iraniennes, a été signée. Cet accord doit faciliter le développement des opérations commerciales entre les deux pays.

M. Fourcade a été reçu par S.M.I. le shah d'Iran et par le premier ministre du gouvernement iranien.

● LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Le président de la République a rendu compte des travaux de la conférence de Londres, qui a réuni au plus haut niveau les responsables politiques des principaux pays industrialisés.

Cette conférence a permis de constater la convergence des analyses des chefs d'État et de gouvernement sur les causes et les manifestations des déséquilibres économiques mondiaux. La conférence a constaté que l'inflation, loin de *diminuer le chômage*, en a été *une* des causes principales, et a insisté sur la nécessité de lutter avec une égale détermination contre l'inflation et pour l'emploi, en particulier celui des jeunes. Le président de la République a souligné que les orientations de la politique économique française, récemment précisées, sont en conformité avec cette analyse.

La conférence a confirmé le refus du protectionnisme par les pays participants, mais a reconnu la nécessité d'éviter les perturbations qu'entraîne sur certains marchés l'évolution des structures industrielles mondiales. Le président de la République a indiqué que le gouvernement français veillerait à une application vigilante de cette résolution.

Les chefs d'État et de gouvernement ont estimé qu'il importait de conduire des politiques d'économies d'énergie et de développer l'énergie nucléaire, sans accroître les risques de prolifération.

Ils ont accordé une attention particulière à l'aide aux pays en développement et exprimé leur volonté d'assurer le succès de la conférence sur la coopération économique internationale. A cette fin, ils ont approuvé la création d'un fonds commun *pour les matières premières*, ainsi que la négociation d'accords de produits. Le président de la République s'est félicité de la contribution ainsi apportée à la conclusion qu'il juge indispensable du dialogue Nord-Sud.

« La conférence de *Londres*, a déclaré le président de la République, manifeste la volonté de coopération des pays occidentaux et leur confiance dans l'aptitude de leurs régimes économiques à sortir de la crise qui pèse sur le monde industrialisé depuis 1973. »

Le président de la République a d'autre part rendu compte au conseil des ministres de l'entretien qu'il a eu, à l'occasion de la réunion de Londres, avec le président Carter. Ce premier contact, débarrassé de tout formalisme inutile et dont il a souligné la qualité humaine et la simplicité, a donné lieu à un échange de vues direct et amical sur les principaux aspects de la situation internationale et des relations franco-américaines.

Le président de la République a déclaré : « Le président Carter exprime bien entendu le point de vue des États-Unis, comme j'exprime celui de la France. Le dialogue entre la France et les États-Unis, qui se prolongera par celui que j'aurai en juin avec M. Leonid Brejnev, apporte une contribution majeure à la solution des grands problèmes mondiaux. »

(Lire page 3.)

POLITIQUE

L'INSTITUTION DU BILAN SOCIAL A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MM. Sudreau (Réf.) et Caille (R.P.R.) regrettent l'attentisme du gouvernement devant la réforme de l'entreprise

Mercredi 11 mai, sous la présidence de M. NUNGESSER (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif au bilan social de l'entreprise. Près de mille cinq cents entreprises et quatre millions trois cent mille salariés sont concernés par ce texte.

Avant de présenter son rapport, M. CAILLE (R.P.R.) rend hommage au travail accompli sur ce texte par M. SIMON-LORIERE, récemment décédé. Puis il déclare : « *Le bilan social, qui figure parmi les suggestions du rapport Sudreau, s'intègre dans le processus de réforme de l'entreprise. Il constitue une innovation positive dans le domaine de l'information et de la transformation des mentalités. Il permettra, en effet, dans les entreprises de plus de 750 salariés, de regrouper en un document chiffré l'ensemble des informations nombreuses et dispersées qui doivent actuellement être soumises au comité d'entreprise. Il donnera donc une efficacité nouvelle à une politique de concertation.* » « *Hier,* observe-t-il, *le bon gestionnaire était celui qui savait ; aujourd'hui, c'est celui qui fait savoir.* »

En conclusion, il considère que, « *malgré la conjoncture économique actuelle, ce texte constitue une initiative heureuse, bien que tardive. Il ne touche pas les problèmes prioritaires mais doit permettre d'améliorer les relations de travail dans l'entreprise.* »

M. CALVEZ, rapporteur du Conseil économique et social, indique que le projet d'avis a été adopté par 86 voix contre 8 et 63 abstentions.

Il rappelle les attitudes des divers groupes professionnels (vote contre des P.M.E. ; abstentions des entreprises privées, de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O. ; vote positif de la C.F.T.C. et de la C.G.C.), puis évoque les problèmes soulevés par le seuil d'application de la loi. Il indique que le Conseil s'est arrêté au chiffre de *300 salariés* et a *souhaité* étendre l'obligation de présenter un bilan social aux secteurs public et para-public.

M. BEULLAC : un vrai droit de contrôle pour les salariés

M. BEULLAC, ministre du travail, observe que, « *si le sort des sans-emploi doit être le souci quotidien du gouvernement, ce dernier se doit également d'améliorer le sort des quinze millions de salariés.* » « *Le bilan social,* précise le ministre, *devrait être à la fois un document rétrospectif de la situation des trois dernières années, fournissant un langage commun aux partenaires sociaux, descriptif, par son aspect chiffré et objectif, et récapitulatif, car il ne se substitue à aucun des documents déjà distribués au comité d'entreprise, mais regroupe leur contenu. Ainsi conçu, il ne modifie pas la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise, mais doit aider les partenaires à mieux assumer leur rôle respectif. Il devrait faciliter le contrôle des travailleurs sur les réalisations de l'entreprise, favoriser une meilleure discussion des problèmes sociaux et, par conséquent, une meilleure prise en charge des obligations actuelles en matière de programmation sociale.* »

Le ministre examine ensuite le contenu du projet. Au sujet de son champ d'application il estime qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre de nouvelles expériences, puis déclare : « *Il est apparu souhaitable, compte tenu de la conjoncture économique difficile, de n'imposer une nouvelle obligation qu'à des entreprises d'une certaine taille, afin de ne pas gêner l'action menée pour régler les problèmes de l'emploi.* » A son avis, il ne faut pas, comme le demandent les syndicats, introduire le bilan social *dans les entreprises comportant* cinquante salariés, « *car ce seuil ne permettrait pas de faire figurer dans le document des indications suffisamment significatives, eu égard au petit nombre des intéressés* ».

Pour le ministre, l'application au secteur public soulève des difficultés en raison du cadre juridique composite de ce secteur. Si on peut l'envisager pour les entreprises du secteur industriel et commercial (Air France, S.N.C.F., banques), il n'est pas possible de la prévoir pour les services administratifs ou les collectivités locales, « *les responsabilités et les obligations de leurs dirigeants étant fondamentalement différentes de celles des chefs d'entreprise* ».

Evoquant ensuite les problèmes de procédure, le ministre estime que le bilan permettrait aux salariés d'exercer un vrai droit de contrôle : « *Les sanctions prévues par le texte devraient éviter les erreurs ou les omissions volontaires et graves dans l'établissement du bilan social* ». D'autre part, l'établissement du bilan ne devrait pas faire peser sur les chefs d'entreprise des charges trop lourdes, car il veut éviter tout formalisme administratif.

Et M. Beullac conclut : « *Le texte proposé est limité mais réaliste ; il faut lui garder un caractère clair pour que le bilan social soit un point d'accord entre partenaires sociaux et non pas un objet d'affrontement et de confrontation.* »

Dans la discussion générale, M. SUDREAU (réf., Loir-et-Cher) rappelle qu'il y a un an, jour pour jour, avait lieu le débat sur la réforme de l'entreprise. Evoquant le rapport qu'il avait présenté en février 1975, il déclare : « *Notre message a été perçu. En France, le rapport a été tiré à plus de cent cinquante mille exemplaires et a suscité la parution de trente-cinq ouvrages. A l'étranger, outre les nombreuses traductions, des initiatives semblables ont été prises, en Grande-Bretagne et, récemment, aux Etats-Unis.* » Le député se *demande toutefois pourquoi* des mesures n'ont pas été prises plus rapidement afin d'appliquer les propositions du rapport, notamment celles qui concernent les P.M.E., les entreprises en difficulté ou les statuts nouveaux.

Opinion partagée par M. CAILLE (R.P.R., Rhône), qui *s'exprime,* cette fois, à titre personnel, pour souligner l'urgence d'une véritable réforme de l'entreprise. Il insiste notamment sur les implications politiques d'un tel débat et plaide une nouvelle fois en faveur de la participation, « *cette fameuse troisième voie entre le capitalisme et le marxisme* ».

M. PIGNION (P.S., Pas-de-Calais) souligne « *l'écart qui sépare les déclarations d'intention du gouvernement de ce qu'il fait* ». Il estime qu'il serait logique d'appliquer la loi aux entreprises employant au moins cinquante salariés ainsi qu'aux services de l'Etat et aux collectivités locales. « *En limitant le champ d'application,* observe-t-il, *vous prenez peu de risques, mais vous enlevez au projet tout caractère novateur.* »

« *Modeste, trop modeste* », ce projet constitue pour M. ZELLER (non inscrit, Bas-Rhin) « *un petit jalon dans l'histoire sociale de ce pays* ». Il regrette cependant l'« *extrême discrétion* » du gouvernement quand il s'agit de tracer des perspectives globales en matière de réforme de l'entreprise.

« Un gadget »

Pour M. POUTISSOU (P.S., Rhône) « *ce projet ne crée pas d'obligations nouvelles et ne donne aucun droit nouveau aux comités d'entreprise : ce n'est qu'un faux-semblant, un gadget destiné à redorer la façade des entreprises en difficulté* ».

M. BROCARD (R.I., Haute-Savoie) estime qu'« *à partir d'une intention louable on va créer de nouvelles obligations à des chefs d'entreprise qui ont déjà des difficultés considérables* ». Il indique que son groupe votera la suppression de l'article prévoyant des sanctions pénales en cas de non-présentation du bilan social.

Pour M. BERTHELOT (P.C., Seine-Saint-Denis) « *ce projet ne brille guère par l'originalité* ». Il ajoute : « *On voit bien la tentative de développer la collaboration des classes, l'opération de séduction, mais on ne voit pas où sont les transformations sociales, alors que la situation des travailleurs se détériore sous les effets du plan Barre. S'il s'agissait d'accroître leur participation à la marche des entreprises, nous serions d'accord. Mais il n'en est rien.* » « *Votre projet,* conclut-il, *est sans portée pratique pour les salariés.* » Aussi le groupe communiste s'abstiendra-t-il dans le vote final.

Pour M. GANTIER (R.I., Paris), « *il ne saurait être question de s'opposer à un texte qui permettra de mieux connaître le progrès social accompli par nos entreprises, et même de le quantifier* ». Il estime toutefois que la réforme doit être introduite progressivement, en tenant compte des circonstances.

Répondant aux orateurs, M. BEULLAC relève *la critique de* M. Berthelot (« *Cela va faciliter la collaboration des classes.* »). Il y voit la confirmation que « *le parti communiste cherche à prolonger la bataille au sein des entreprises et dans le pays* ». Il note cependant que ce groupe s'abstiendra dans le vote final, « *car les salariés lui auraient reproché un vote hostile à un tel projet* ».

En séance de nuit, sous la présidence de M. ANDRIEUX (P.C.), l'Assemblée aborde la discussion des articles.

A l'article L 438-1 du code du travail, elle adopte un amendement du rapporteur précisant que le champ d'application du bilan *social* concerne également *les* divers organismes qui relèvent de la législation sur les comités d'entreprises. S'engage ensuite un long débat sur l'effectif des salariés au-delà duquel le bilan social devient obligatoire. M. GAU (P.S.) propose de l'abaisser à cinquante ; M. CAILLE, de le placer à trois cents ; M. BROCARD (R.I.), soutenu par MM. BOUDET (réf.) et BOLO (R.P.R.), de le fixer à mille, avec possibilité de l'abaisser après une expérience de deux ans ; M. ZELLER (N.I.), de prévoir une application étalée dans le temps ; M. MAUGER (R.P.R.), de l'expérimenter pendant deux ans, avant de l'appliquer aux entreprises entre sept cent cinquante et deux mille salariés.

Le ministre s'oppose à tous ces amendements et souhaite le maintien du seuil de sept cent cinquante salariés. Opinion partagée par M. SCHLOESING (réf.). Finalement, l'Assemblée rejette les amendements.

A l'article L 438-2, l'Assemblée adopte, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. GANTIER limitant le contenu du bilan social aux informations concernant l'exercice écoulé.

A l'article L 438-3, l'Assemblée adopte un amendement de M. BOLO *prévoyant que la liste* des informations figurant dans le bilan social doit être fixée par décret en Conseil d'Etat et non par simple arrêté. Elle retient également deux amendements du rapporteur permettant l'élaboration de listes d'informations *différentes selon qu'il s'agit* d'un bilan social d'entreprise ou d'établissement et une modulation du nombre et de la teneur de ces informations en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

A l'article L 438-5, l'Assemblée adcpte un amendement de M. GANTIER supprimant la communication du projet de bilan social aux délégués syndicaux. Il en va de même d'un amendement du rapporteur prévoyant la mise à la disposition de tout salarié qui en fait la demande du bilan social. A cette occasion, le ministre indique qu'il a invité les dirigeants du C.N.P.F. et des P.M.E. à faciliter l'expression directe des salariés sur leurs conditions de travail.

L'article 2 étend les peines correctionnelles pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise au cas de non-présentation du bilan social. La commission en propose la suppression, car elle estime ces sanctions « *abusives* ». M. BEULLAC s'y oppose. L'Assemblée repousse la suppression. Sur proposition de M. BOLO elle précise toutefois que toute infraction à la loi ne pourra faire l'objet que de sanctions administratives, hormis le cas de refus de présentation du bilan social au comité d'entreprise ou d'établissement.

A l'article 3, qui prévoit des dispositions transitoires, l'Assemblée adopte un amendement de M. GANTIER précisant que le premier bilan social portera sur l'exercice correspondant au premier exercice financier qui suivra la publication des décrets précisant le contenu du bilan social. La présentation du premier bilan social serait donc repoussée de 1978 à 1979.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant.

PATRICK FRANCÈS.

Des antagonistes « gênés aux entournures »

(Suite de la première page.)

Ce titre et cette lourde charge lui ont de nouveau été confiés au début de la semaine par le chef de l'Etat, mais si MM. Lecanuet, Stasi et Stirn en sont bien d'accord, il n'en va pas de même ailleurs. L'objection fondamentale du R.P.R. étant bien connue, on enregistre que M. Soisson, nouveau secrétaire général des républicains indépendants, proclame sans plus tarder sa volonté d'assurer à la F.N.R.I. une « *liberté de manœuvre totale vis-à-vis du pouvoir* ».

Voilà de sérieux atouts offerts à M. Mitterrand, mais il se trouve *que si le chef du gouvernement* n'a pas la possibilité de s'exprimer en « leader de la majorité », le premier secrétaire du parti socialiste peut difficilement parler en tant que « leader de l'opposition » en raison des dernières initiatives du parti communiste.

Le P.C.F. n'a *jamais accepté* de reconnaître comme seul patron de la gauche unie l'ancien candidat à l'Elysée, et il est à la fois compréhensible qu'il répugne aujourd'hui comme hier à s'incliner devant lui, et qu'il affirme sa « personnalité » face à un P.S. dont *l'épanouissement électoral* l'inquiète. Il n'en reste pas moins que les prises de position communistes de mardi et de mercredi (« chiffrage » du programme commun de gouvernement, puis revirement à l'égard de la force nucléaire française) ont revigoré et puissamment réjoui tout à la fois la droite, les gaullistes, le centre, les socialistes anticommunistes (M. Hintermann a parlé de « torpillage » du P.S. par le P.C.), apporté de l'eau au moulin de M. Barre et placé M. Mitterrand en posture délicate.

Ou bien le député de la Nièvre se désolidarisait du P.C.F., et on lui jetait, une fois de plus, à la face, le manque de cohésion profonde, sur des sujets essentiels, d'une « coalition socialo-communiste » *qui prétend gouverner si le* corps électoral l'y invite. Ou bien il se proclamait solidaire de ses partenaires, et on lui faisait grief de souscrire à des promesses quelque peu démagogiques.

Le P.S. a pris prudemment ses distances en précisant, mercredi, *que les analyses du P.C. ne* l'engageaient point et n'étaient pas celles de la gauche tout entière, mais comment convaincre non seulement M. Barre mais l'« opinion » que l'on peut prendre ses distances sans s'éloigner ?

Question fondamentale qu'un *débat télévisé, si approfondi fût-il,* ne pouvait suffire à trancher.

RAYMOND BARRILLON.

STUDIOS TF 1

(Dessin de KONK.)

Avant la fin de la session parlementaire

LE GOUVERNEMENT VA DÉPOSER UN PROJET DE LOI CONCERNANT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

M. Beullac, ministre du travail, a annoncé, mercredi 11 mai, que, conformément à l'une des orientations de la commission Sudreau sur la réforme de l'entreprise, un projet de loi comportant une centaine d'articles sera soumis avant la fin de cette session au Parlement sur le problème des entreprises en difficultés.

Au ministère, on indique qu'en raison de la multiplication des difficultés auxquelles ont à faire face de nombreuses entreprises, la procédure de suspension provisoire des poursuites est appelée à connaître un développement important. *Cette procédure devrait faciliter* la mise en œuvre de mesures accélérées de redressement sous contrôle judiciaire. A cet effet, la loi du 13 juillet 1967 concernant le règlement judiciaire et la liquidation des biens sera amendée, et le statut des syndics et des administrateurs judiciaires sera réformé.

Le ministre a, d'autre part, indiqué qu'il avait envoyé au patronat une recommandation afin de « *favoriser l'expression par chaque salarié des problèmes concernant ses conditions de travail* ».

Dans sa réponse, M. Ceyrac, président du C.N.P.F. a indiqué que l'expression des salariés dans les ateliers et bureaux serait un des thèmes à l'ordre du jour des prochaines assises patronales. « *Il s'agit là,* a ajouté M. Beullac, *d'une révoluton profonde, mais je ne me fais aucune illusion. Il faudra des années — dix à vingt ans — pour que ce droit à l'expression individuelle soit généralisé.* »

LE R.P.R. ET LES R.I. SE PENCHENT SUR LES PROBLÈMES DES RAPATRIÉS

M. Mario Bénard, député du Var, délégué national du R.P.R. pour les problèmes des rapatriés, a reçu jeudi 12 mai, à 9 h 30, à la tour Montparnasse, une délégation d'une trentaine de personnes représentant les différentes associations de rapatriés d'Afrique du Nord. Cette prise de contact, qui s'inscrit dans la stratégie électorale mise au point par le R.P.R. afin de répondre aux revendications de l'ensemble des catégories socio-professionnelles françaises, pourrait se traduire prochainement par le dépôt d'une proposition de loi relative à l'indemnisation des rapatriés.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Soisson, futur secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, a déclaré, mercredi 11 mai, qu'il fallait « *profondément modifier dans sa conception même* », la loi de juillet 1970, modifiée en 1974, sur l'indemnisation des rapatriés.

Le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports a fait cette déclaration après avoir pris connaissance des conclusions d'une commission de travail sur les problèmes des rapatriés constituée au sein de la Fédération nationale des R.I., sous la présidence d'un délégué méridional, M. Willy Di Meglio. « *Les travaux de cette commission sont clairs,* a précisé M. J.-P. Soisson, *et je retiens, pour ma part, le principe de l'indemnisation des rapatriés, qui devra être mis en application dans la concertation avec les associations intéressées.* »

Le futur secrétaire général des R.I. s'est également félicité des entretiens qu'a eus avec les représentants des associations de rapatriés M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé par le président de la République d'être « *l'interlocuteur des rapatriés et des Français musulmans* ».

EN BREF...

● *Troise semiatnes environ après le voyage qu'il doit effectuer en Alsace* à la fin du mois de mai, M. Raymond Barre envisage de se rendre dans la région Poitou-Charentes. *Ce déplacement* pourrait avoir lieu les 13 et 14 juin.

● *M. Robert Boulin,* ministre délégué à l'économie et aux finances, a été entendu, mecredi 11 mai, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, sur *le nouveau projet de loi* aménageant la taxe professionnelle adopté le matin par le conseil des ministres. M. Boulin a indiqué que les nouvelles dispositions paraissaient satisfaire les commissaires. De légères modifications sont cependant envisagées, telles *que l'abaissement du seuil d'em*bauche à partir duquel une entreprise bénéficierait d'un abattement de 10 % de la taxe. Le seuil est établi, dans le projet de loi, à 5 % du personnel, de 500 personnes.

● *M. Jean-Pierre Soisson,* secrétaire général des républicains indépendants, a notamment déclaré, le 11 mai, dans l'émission « Tribune libre » de FR 3, qu'aucun des ministres R.I. ne participera désormais au nouveau parti qu'il a l'intention de créer avant *la fin du mois et que sa forma*tion retrouvera une liberté totale de manœuvre vis-à-vis du gouvernement.

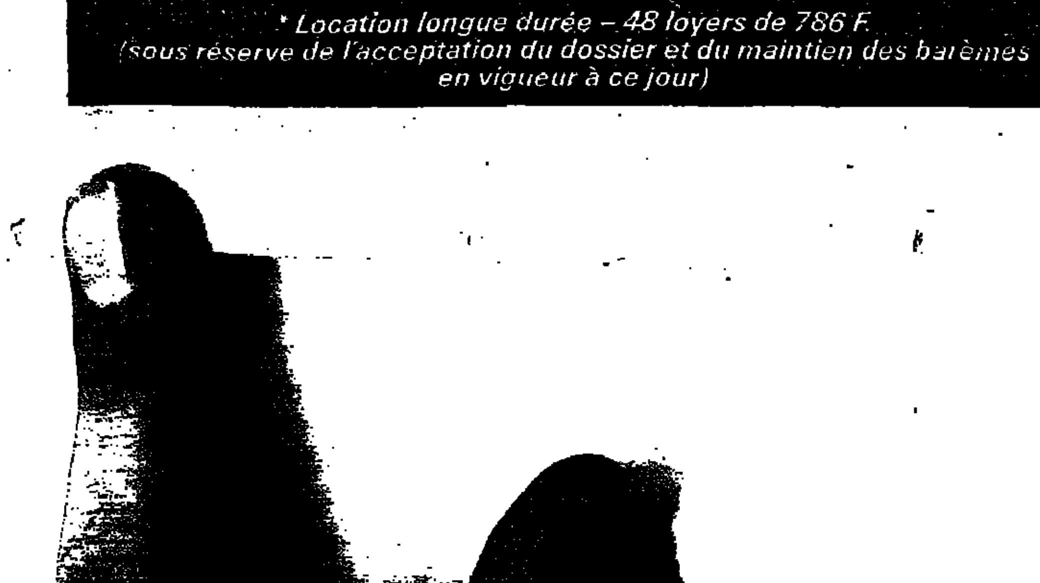
● *Un Comité de liaison de la majorité* s'est constitué entre les élus du conseil régional des Pays de la *Loire* appartenant à la majorité, à l'initiative de M. Olivier Guichard, ancien ministre, ancien député R.P.R., président de cette assemblée régionale. Ce comité, qui « *prendra les initiatives nécessaires pour une bonne préparation des élections législatives de 1978 dans la région* » appelle « *à la mobilisation des Français contre le programme commun de la gauche* » et souhaite « *que chaque formation de la majorité conserve son identité et son autonomie* ».

● *M. André Labarrère,* député socialiste, maire de Pau (Pyrénées-Atlantiques), s'est élevé contre la décision de M. Chaban-Delmas de ne pas nommer de représentants à la communauté urbaine de Bordeaux (*le Monde* des 3 et 6 mai). Pour M. Labarrère, cette « *décision de bloquer le fonctionnement de la CUB prouve que certains hommes politiques habitués depuis longtemps à tout régenter admettent difficilement le verdict du suffrage universel* ».

● *Le tribunal administratif de Rennes* a admis, mercredi 11 mai, la régularité des opérations électorales qui ont eu lieu le 20 mars à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Le tribunal a estimé que l'un des élus de la liste de gauche, qui faisait l'objet d'une requête pour inégibilité, déposée par trois habitants, remplissait les conditions requises pour être inscrit au rôle des contributions directes. Quant au tract distribué dans la soirée du 18 au 19 mars, qui appelait à voter pour une liste de la majorité conduite par M. Ange Rehel, F.S.D., premier adjoint sortant, le tribunal a estimé qu'il n'avait pas eu d'incidence sur le scrutin, cette liste ayant recueilli moins de suffrages au second tour qu'au premier. — *(Corresp.)*

● *M. Maurice Doublet* nous fait savoir qu'il a démissionné de tous ses mandats d'administrateur de sociétés privées à compter du 1er avril, date à laquelle il a été nommé directeur du cabinet du maire de Paris. Cette mise au point fait suite aux déclarations de M. Sarre, qui s'inquiétait de savoir si l'ancien préfet avait conservé ou non ces mandats (*le Monde* du 21 avril 1977).





AVANT LE CONGRÈS DU PARTI RADICAL

Convoitises pour une maison vide

Le 77e congrès du parti radical s'ouvre samedi 14 mai à la Maison de la chimie, à Paris.

S'il devient difficile d'évaluer le nombre d'adhérents *réels* du parti radical, il est, en revanche, évident que l'étiquette, la raison sociale du radicalisme, a conservé *tout* son attrait pour les responsables politiques. En tout cas, tout se passe comme si ce qu'il reste du plus vieux parti de la République était *encore jugé digne du plus haut intérêt* par les stratèges de la majorité, riche de quelque mystérieuse adéquation avec *les profondeurs* de l'âme politique française. Bref, un *parti de plus en plus petit mais* éternellement gros de possibilités électorales.

D'où la sollicitude, l'intérêt insistant dont se sentent entourés depuis quelques semaines les cadres radicaux, qu'ils soient provinciaux ou parisiens. La question qui *leur* est posée est simple : où iront-ils, où *ira leur parti* au lendemain de ce congrès ? Plus près de M. Giscard d'Estaing ou plus près de M. Chirac ?

A la veille de l'ouverture des assises, on ne savait pas encore *véritablement* laquelle des liturgies radicales allait commander le déroulement des événements : allait-on assister à des affrontements violents (on a vu des chaises voler et des *tribunes prises d'assaut* lors de « cérémonies » antérieures) ou suivrait-on l'une de ces grandes messes du compromis et de l'amitié, célébrée une fois de plus au détriment de la clarté politique ? Toujours est-il que l'on comptait, jeudi matin 12 mai, un candidat déclaré à la présidence du parti, un candidat probable et plusieurs possibles.

Le candidat déclaré est M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, principal artisan de la renaissance que connut le parti dans les années 1970-1971, président d'octobre 1971 à juillet 1975 et éphémère ministre des réformes du 28 mai au 9 juin 1974. *Le député de la Meurthe-et-Moselle*, depuis plusieurs semaines déjà, a fait connaître son intention de *briguer un nouveau mandat*. Après avoir renoncé à la mission qui lui *avait été confiée par le premier* ministre, après avoir pris ses distances avec le gouvernement en critiquant sévèrement le deuxième plan de M. Barre ; après, aussi, *avoir abandonné une part importante* de ses responsabilités à la tête de *l'Express*, l'ancien ministre a besoin de renforcer l'appareil politique sur lequel il s'appuie. La présidence du *conseil régional de Lorraine et* un mandat de député ne constituent pas forcément une logistique suffisante pour affronter la période à venir. La présidence d'un parti, modeste, mais bien situé sur l'échiquier politique, ne peut être négligée ; ni la possibilité qu'elle *offre* — outre d'être entendu plus clairement du monde politique — d'installer dans d'*autres* bureaux une équipe de collaborateurs jusque-là hébergés dans les locaux de *l'Express*.

Bien que s'étant désolidarisé du premier ministre et lui ayant refusé sa confiance, M. Servan-Schreiber n'en a pas pour autant déserté le camp de M. Giscard d'Estaing. Et c'est bien les couleurs du président de la République qu'il portera lors des prochaines assises.

L'ombre de M. Chirac

Le candidat probable est M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, ancien et récent radical, *puisque exclu du parti en 1956 et* réinscrit en avril dernier. Mercredi, M Edgar Faure a fait savoir qu'il *n'annoncerait sa décision définitive* qu'au cours des débats du congrès. *Mais il était encore considéré comme* « partant » quelques heures avant l'ouverture des travaux. On claironne, *du côté* de M. Servan-Schreiber (et le député de Meurthe-et-*Moselle lui-même ne manque aucune* occasion de le *répéter*), que le président de l'Assemblée nationale court, en fait, pour le compte de M. Jacques Chirac et du R.P.R. Il semble bien que cela soit vrai. A ceci près toutefois, que le candidat en question nie cette allégeance (*il* préfère parler de son « ascendant » personnel sur Jacques Chirac). A ceci près également que la plus puissante motivation de M. Edgar Faure est sans doute Edgar Faure lui-même.

Son élection à la présidence du parti radical est assurément souhaitée — et sans doute même *plus* que cela — par les dirigeants du R.P.R. puisqu'elle signifierait une « chiraquisation » indéniable du parti, mais à cela s'ajoutent, selon toute vraisemblance, des mobiles personnels. Après les élections de 1978, il sera peut-être difficile à M. Edgar Faure de conserver la présidence de l'Assemblée nationale. Or il faudra bien que l'Assemblée européenne, qui doit être élue au suffrage universel direct, se donne un président. Un poste que le député du Doubs ne négligerait peut-être pas de briguer après avoir toutefois troqué son étiquette gaulliste (quelque peu compromettante au *niveau européen*) contre un titre ne pouvant lui valoir aucune hostilité à Bruxelles...

Les candidats *possibles* sont au nombre de deux, au moins : MM. Gabriel Péronnet, actuel président, et Michel Durafour, ancien ministre. Le premier joue officiellement la carte d'Edgar Faure. Comme Mme Nebout, ancien secrétaire général et adjoint au maire de Paris, il est un chiraquien convaincu. Néanmoins, il tient prête une *« lettre aux militants »* dans laquelle il annonce sa candidature. Sait-on *jamais* : on pourrait peut-être avoir besoin d'un candidat de réconciliation. C'est un peu le même raisonnement que tient M. Michel Durafour, soucieux de ne pas se marquer d'un côté ou de l'autre afin de sauvegarder ses chances d'incarner une solution de compromis en cas d'affrontements trop violents.

Un parti fantôme ?

Les chances de victoires sont, *a priori*, assez maigres pour les deux derniers *nommés. Elles sont fort* difficiles à évaluer pour les deux autres.

M. Servan-Schreiber dispose d'atouts sérieux, le premier lui vient de son adversaire lui-même : c'est, en effet, donner au député de Meurthe-et-Moselle un argument *inespéré* que de lui permettre de se poser en défenseur de l'indépendance des radicaux face aux ambitions hégémoniques de M. Chirac. Le second atout est tout aussi considérable : quand on sait comment « fonctionne » un congrès radical : M. Servan-Schreiber a auprès de lui les hommes qui tiennent véritablement l'appareil du parti, ceux sans lesquels *il est difficile de gagner* un scrutin. Parmi eux on compte non seulement ceux qui, déjà, géraient la maison et « comptaient les mandats » du temps où l'ancien *ministre était lui-même président*, mais ceux qui l'avaient combattu et étaient même parvenus à lui infliger une défaite en faisant mordre la poussière à sa candidate, Mme *Françoise Giroud, lors du congrès de* Lyon, en novembre 1975. Ceux-là pèsent lourd lors du dépouillement d'un vote, et d'autant plus lorsqu'ils dirigent le service d'ordre...

Apparemment, M. Edgar Faure est un peu moins bien armé. Il a cependant, *lui* aussi, des cartes en main. Il est d'abord l'adversaire de M. *Servan-Schreiber*, lequel inspire encore de solides et nombreuses antipathies dans les rangs de son parti. Le président de l'Assemblée *nationale* ne *manque pas non plus d'abattage*, de compétences oratoires (essentielles dans un congrès radical) et d'habileté. A cela s'ajoute qu'il dispose lui aussi de « *moyens* ». On lui en prête en tout cas beaucoup, et l'on affirme, bien sûr, qu'ils viennent très directement des caisses du R.P.R.

M. Edgar Faure jouit aussi de l'appui de Mme Nebout, qui affirme entraîner avec elle quarante fédérations. Toutefois, l'entourage du président de l'*Assemblée nationale* ne paraît pas convaincu que ce soutien-là soit, à coup sûr, un avantage.

MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac se disputant, par personnes interposées, les débris du parti radical, le *premier bénéficiant* de l'impatience d'un de ses anciens ministres *à retrouver un rôle politique national*, le second commanditant l'action d'un ancien héros de la IVe République soucieux de prouver encore son utilité : voilà un tableau qu'il est bien tentant de dresser.

Reste l'enjeu lui-même : le parti. Il ne gagne sans doute rien à se trouver au point de convergence de *telles convoitises. D'autant* qu'au bout du compte l'affaire, par certains côtés divertissante, prend des aspects *parfois* bouffons si ce n'est affligeants. Rarement, en effet, avant un congrès radical on aura autant *parlé* de trucages, de combines et de dessous-de-table. La légende valoisienne est riche en la matière, mais il semble que, cette fois, les records soient battus. On en arrive *même* à se demander si, derrière la petite dizaine d'acteurs qui s'agitent au premier plan, le parti, en tant que rassemblement de citoyens militants, existe encore. Comment, en effet, compter des adhérents avec toutes ces fédérations « bidons » dont parlent en riant les responsables eux-mêmes ? Comment respecter un décompte de mandats lors d'un scrutin quand il est impossible *de savoir au juste* à quoi correspondent la plupart de ces pouvoirs ? Comment penser qu'il existe encore beaucoup de radicaux quand on entend les porte-parole de chaque camp *faire état des fausses cartes* ou des adhérents fictifs dont se prévaut l'adversaire ? Comment ne pas se prendre à penser que, finalement, le parti radical n'est plus qu'un *fantôme de parti. Une maison vide*, en tout cas, dont la valeur est celle du terrain qu'elle occupe ; un terrain politique qu'aucun leader ne peut se permettre de laisser à ses *concurrents*

NOËL-JEAN BERGEROUX.

M. SERVAN-SCHREIBER : il ne reste que quelques mois pour faire ce qui n'a pas été fait en trois ans

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a adressé aux délégués des fédérations radicales une déclaration intitulée « Les Français ont droit à un vrai choix ». Dans ce texte, l'ancien ministre analyse les divers handicaps dont souffre notre pays et qui doivent donner lieu à des réformes urgentes. Il explique les raisons pour lesquelles il a refusé de voter la confiance au gouvernement et renoncé à la mission qui lui avait été confiée. Il affirme aussi : *« La tâche des responsables de notre génération exige un effort de prise de conscience, de propositions, de constructions, qui ne peut en aucun cas — ici je serai formel — être remplacé par une dénonciation quotidienne et apocalyptique des inconvénients et des dangers du programme commun. »*

« Il reste le temps d'agir », souligne M. Servan-Schreiber, qui note : *« Devant les nécessités impérieuses de l'époque et les aspirations évidentes des Français, j'ai repris ma liberté pour mener au grand jour, devant l'opinion publique, avec tous ceux qui veulent se dévouer à ce même combat, la lutte non pas pour dicter à notre pays une vérité révélée, mais tout simplement pour lui offrir un choix réel. (...)*

» Il reste, c'est vrai, quelques mois seulement pour faire ce qui n'a pas été tenté depuis trois ans. De toute ma conviction, je considère que c'est possible. J'ai la foi la plus entière dans ce qui peut être réalisé si l'on fait appel à l'intelligence et à la confiance de nos concitoyens. »

L'ancien président du parti radical conclut : *« Face aux Lorrains qui m'ont élu, face aux radicaux qui ont forgé avec moi une doctrine moderne d'action, face aux jeunes gens, à nos enfants, qui attendent de nous l'espérance, nous devons tout tenter. C'est le moment, le dernier, pour décider d'agir — envers et contre tout. »*

M. EDGAR FAURE : j'exposerai d'abord mes vues.

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, affirme, dans une déclaration publiée jeudi 12 mai par l'agence France-Presse : *« Mon retour au parti radical et les positions que je compte prendre devant ce parti ne sont pas motivés par la recherche personnelle d'un poste ou d'une dignité. Elles procèdent d'une analyse plus élevée et plus substantielle. Nous sommes dans une période décisive. Or, dans cette période décisive, le parti radical, et, plus largement, la famille radicale, peuvent jouer un rôle décisif. C'est là-dessus que j'ai l'intention d'exposer mes vues au congrès. J'ignore l'accueil qu'elles rencontreront. La question qui se pose est de savoir si le parti radical a la volonté de remplir de nouveau dans le pays une mission historique, comme il l'a fait dans d'autres circonstances ; si le parti radical a cette volonté et peut retrouver les forces nécessaires pour assumer cette mission, et si les conceptions qu'il s'en fait répondent à celles que je propose, alors — mais alors seulement — se posera la question de savoir si je dois jouer un rôle moi-même, et lequel ; aucune hypothèse n'étant évidemment exclue. Mais cela ne peut être envisagé qu'une fois que le message sera délivré et que, par hypothèse, il aura été reçu. »*

POLITIQUE

L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

LE P.S. : une évaluation unilatérale ne peut nous engager.

Le bureau exécutif du parti socialiste a adopté, mercredi 11 mai, à l'unanimité, la déclaration suivante :

« *Le parti communiste vient de publier dans le journal* l'Humanité *ce qu'il présente comme une esquisse chiffrée des résultats de l'application du programme commun de gouvernement en 1980.*

» *Le parti socialiste observe que les calculs avancés correspondent aux estimations et aux propositions du seul parti communiste français. Le parti socialiste formulera en temps utile ses propres propositions devant ses partenaires. Il pense, en outre, que toute estimation de ce genre ne saurait être prise comme base de travail si elle ne comporte pas la présentation des effets de la politique mise en œuvre sur les prix et sur la balance des paiements.*

» *Une évaluation unilatérale ne peut naturellement engager le parti socialiste. Elle peut tout juste créer un trouble dans l'opinion publique. Il est nécessaire, pour la bonne qualité de l'actualisation du programme commun, que la discussion s'engage sur d'autres bases.* »

LE P.C.F. : les communistes n'ont pas deux langages.

M. Roland Leroy, membre du secrétariat du P.C.F., écrit dans l'éditorial de *l'Humanité* du 12 mai :

« *S'il fallait gagner des élections pour que le chômage, l'inflation, la misère, continuent de faire la vie dure à des millions de travailleurs, alors vraiment « ce ne serait pas la peine assurément de changer de gouvernement ».*

» *Les communistes sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités gouvernementales en disant la vérité, mais pour appliquer une politique nouvelle. (...)*

» *C'est d'un mouvement tout à fait naturel et afin d'aider à la constitution du rassemblement majoritaire contre la domination du grand capital, que nous avons publié les comptes qui prouvent que la situation des travailleurs peut s'améliorer en même temps que celle du pays.*

» *Chez les communistes, ce n'est pas un défaut, c'est une caractéristique : ils n'ont pas deux langages, l'un quand ils sont dans l'opposition et l'autre quand ils sont au gouvernement. Ils disent aujourd'hui, dans tous les domaines, ce qu'ils feront demain.* »

LES RADICAUX DE GAUCHE : les trois partis devront réaliser un chiffrage commun.

Le bureau national du Mouvement des radicaux de gauche a indiqué, mercredi 11 mai : « *Ayant pris connaissance des chiffres avancés par le parti communiste et présentés par* l'Humanité *comme une évaluation « du programme commun mis à jour », le bureau constate qu'en fait ces chiffres s'appliquent non au programme commun mis à jour par les trois partis signataires, mais aux propositions faites par le seul parti communiste que celui-ci chiffre sous sa responsabilité. Le bureau du M.R.G. considère qu'il appartiendra aux représentants des trois partis de rendre publique, au vu des propositions retenues, une évaluation des dépenses et des recettes qui exprimera l'accord des formations signataires du programme commun.* »

● *M. Giscard d'Estaing* a pris l'apéritif, mercredi 11 mai, avec une délégation de journalistes de Louisiane invitée à l'Elysée par M. Lecat, porte-parole de la présidence de la République, et dirigée par M. James Domengeaux, président du Conseil pour le développement du français en Louisiane.

M. SÉGUY : la C.G.T. n'a pas à participer aux discussions.

Ce n'est pas le rôle de la C.G.T. de participer aux négociations sur le programme commun, a déclaré M. Georges Séguy, mercredi 11 mai, en rendant compte des travaux du comité confédéral, « *la C.G.T. n'a pas vocation à participer à un gouvernement de gauche* ». « *Certains observateurs*, a-t-il ajouté, *ont tendance à faire accréditer l'idée que la C.G.T., ayant soutenu le programme commun, l'a fait sien complètement. La C.G.T. a son propre programme dont les objectifs et le contenu vont bien au-delà du programme commun.* »

M. Séguy, qui a une nouvelle fois précisé que la C.G.T. était prête à négocier avec un gouvernement de gauche « *à partir de son propre programme mais en tenant compte des convergences entre celui-ci et celui de la gauche* », a indiqué que les travaux du comité confédéral avaient duré plus longtemps que prévu et que les discussions avaient été « *fort animées* » en raison de l'importance des interventions sur l'avenir politique, sur les projets de la gauche, ainsi que sur la démocratisation des entreprises et le rôle des travailleurs. « *S'il existe une grande confiance et même une grande certitude sur l'arrivée de la gauche au pouvoir, il nous a semblé qu'au sein de nos organisations il n'y avait pas encore une prise de conscience suffisante sur les responsabilités qui vont en découler.* » Le C.C.N. a décidé de ne pas conclure sur ce sujet : un projet de document va être élaboré et examiné à l'automne prochain. En outre, le prochain congrès de la C.G.T. — prévu en 1978 — aura lieu en novembre à Grenoble.

Interrogé sur les critiques de M. Bergeron à l'égard de la C.G.T., M. Séguy, qui s'est à nouveau félicité de la participation à la grève de F.O., a déclaré : « *En affichant une telle mauvaise humeur à l'égard de la C.G.T. et de la C.F.D.T., M. Bergeron donne l'impression qu'il nous a rejoints dans la grève à son corps défendant. Mais il n'est pas question pour la C.G.T. de tomber dans le piège d'un débat stérile qui altérerait l'action unitaire du 24 mai.* »

● *M. Hintermann*, secrétaire général de la Fédération des socialistes démocrates, estime qu'en révélant dans *l'Humanité « le coût énorme du programme commun »*, à quelques heures du débat entre le premier secrétaire du P.S. et le premier ministre, le parti communiste « *torpille* » M. François Mitterrand. « *Cela donne*, poursuit-il, *un avant-goût de ce qui se passerait si l'alliance socialiste-communiste l'emportait en 1978.* »

Avant le congrès du P.S.

M. SARRE : l'unité du parti doit se faire à Nantes.

M. Georges Sarre, membre du bureau exécutif du P.S., animateur du CERES (la minorité du parti socialiste), a déclaré, mercredi 11 mai, dans une interview à l'A.F.P. :

« *Les divergences politiques qui existent entre la majorité et la minorité du P.S. sont sans doute toutes surmontables. Il ne s'agit pas de faire comme si elles n'existaient pas, mais de les résoudre par un débat politique suffisamment approfondi. Cela eût été possible, selon nous, dès le comité directeur du 7 mai, pour peu que le débat ait été suffisamment préparé et que la majorité du P.S. en ait eu la volonté.*

» *C'est, nous l'espérons, partie remise. L'unité du P.S. doit se faire à Nantes sur une ligne politique claire et sur les moyens de la mettre en œuvre en commun (...).*

» *Le CERES s'est toujours considéré comme l'échafaudage de la construction du parti socialiste sur une ligne d'union de la gauche et de rupture avec le capitalisme. Les énormes progrès qui ont été réalisés doivent-ils dissimuler ce qui reste à faire ?* »

L'ÉVOLUTION DU P.C.F. SUR LA FORCE DE FRAPPE

M. Kanapa : l'armement nucléaire est actuellement le seul moyen de dissuasion réel

Réuni mercredi 11 mai à Paris, le comité central du parti communiste a approuvé le rapport de M. Jean Kanapa sur la politique de défense du P.C.F., fondé sur des études préalables de la section de politique extérieure et de la commission de la défense nationale interne du parti. M. Georges Marchais a conclu les débats du comité central, qui s'est prononcé « pour la maintenance de l'armement nucléaire », comprise comme n'étant pas seulement le maintien en l'état de la force nucléaire, mais la possibilité d'inclure « les progrès scientifiques et techniques » qui l'amélioreront.

Dans le long rapport qu'il a présenté au comité central, M. Jean Kanapa rappelle que la doctrine constante du P.C.F. est qu'il faut à la France une défense nationale et qu'il ne s'agit, à aucun moment, pour lui, de considérations tactiques.

M. Kanapa fait alors un tableau critique de la situation actuelle de la défense nationale et explique que, si la force nucléaire présente « constitue un fait incontestable », les forces classiques, en dégradation continue, « ne sont plus à même d'assurer une véritable défense du pays ». L'indépendance nationale est compromise par la politique de défense de M. Giscard d'Estaing qui a choisi de pratiquer « *une alliance préférentielle et inégale avec l'Allemagne de l'Ouest* ».

« *A cet égard*, explique M. Kanapa, *comment ne pas voir que l'impérialisme allemand est d'ores et déjà devenu un géant économique, financier — et même militaire, car sa puissance est sur ce plan maintenant considérable : il ne lui manque que la pleine liberté en matière nucléaire. Dans ces conditions, la politique de Giscard d'Estaing, qui consiste à faire de la France le marchepied de l'Allemagne de l'Ouest est une politique criminelle, une politique qu'aucun Français soucieux des intérêts de la nation ne peut et ne doit accepter. C'est une véritable politique de démission nationale, la politique de cette vieille droite dont les ancêtres se retrouvèrent à Coblence, dont les descendants crièrent : « Plutôt Hitler que le Front populaire. »*

» *Cette orientation s'accompagne de l'adoption d'une nouvelle doctrine stratégique. Nous l'avons déjà, et à plusieurs reprises, dénoncée. A la stratégie de la dissuasion nucléaire a fait place la stratégie de l'emploi. A la doctrine de défense tous azimuts a été substituée la doctrine de la « bataille de l'avant », aux côtés de la Bundeswehr, contre les pays socialistes désignés comme le seul adversaire potentiel.*

» *Ce sera donc le devoir du gouvernement que de s'opposer — comme le prévoit d'ailleurs le programme commun — « à toute*
» *ingérence, pression ou représailles extérieures, susceptibles*
» *de mettre en cause la réalisation*
» *des objectifs de démocratie économique et politique inscrite au*
» *au programme du gouvernement* ». Il faut estime M. Kanapa, définir « *des moyens militaires et des moyens politiques* ».

Pas d'augmentation de budget

Après avoir rappelé que le P.C.F. s'est prononcé sans équivoque pour l'armée de conscription et la constitution de réserves instruites, M. Kanapa se déclare partisan d'un « *armement moderne et efficace* », mais, dit-il, « *il faut voir les choses en face. Il est impensable de combler le retard rapidement. Une législature n'y suffirait pas. Ce n'est pas point de vue financier. Compte tenu des objectifs sociaux et culturels du programme commun, il ne peut être question d'augmenter la part du budget général.* »

M. Kanapa en vient alors à l'arme nucléaire :

« *Nous n'avons pas voulu*, explique-t-il notamment, *que la France se donne un armement nucléaire. Nous avons combattu de toutes nos forces le choix, la politique, qui ont conduit à la mise sur pied d'une force de frappe nucléaire. Et si notre pays ne la possédait pas, nous ne proposerions certainement pas de nous en doter. Aujourd'hui, cet armement est un fait. Aujourd'hui, il représente le seul moyen de dissuasion réel dont disposera pour un temps le pays pour faire face à une menace d'agression.*

» *Nous excluons catégoriquement que la France démocratique poursuive la course aux armements nucléaires, toujours plus perfectionnés, plus nombreux, plus meurtriers. Nous nous prononçons strictement — dans l'état actuel de la défense nationale, et étant donné l'absence d'un système de sécurité collective en Europe — pour la maintenance de l'arme nucléaire, c'est-à-dire pour le maintien de l'aptitude opérationnelle de l'arme nucléaire (ce qui implique son entretien et l'inclusion des progrès scientifiques et techniques) au niveau quantitatif défini par les seules exigences de la sécurité et de l'indépendance du pays.*

» *Ce niveau sera donc situé au seuil minimum nécessaire, évalué en termes de portée, de puissance, de durée, d'opérabilité.*

» *Le niveau atteint actuellement en y incluant la construction du sixième sous-marin lance-engins programmés, peut être considéré comme constituant ce seuil. Les Mirage-IV ne seront pas remplacés au terme de leur vie.*

» *Ce qui caractérise notre politique en la matière, c'est que la France démocratique considérera le seuil minimum tel que nous venons de la définir comme un seuil maximum.*

» *La doctrine militaire nucléaire redeviendra une stratégie de dissuasion au sens strict.*

» *La stratégie nucléaire est une stratégie tous azimuts ne désignant pas à l'avance d'adversaires prioritaires. La détermination des cibles, l'orientation des engins, seront donc revues en conséquence. De même sera abandonnée l'actuelle stratégie « anti-cités », qui équivaut à prendre les populations des grandes villes comme otages nucléaires.*

» *Les armes tactiques Pluton ne pourront en aucun cas être transférées hors des frontières du territoire national.*

Des satellites d'observation

» *Il convient donc, si l'on décide la maintenance, de rendre véritablement indépendante la force nucléaire, ce qui implique notamment de lui assurer un système indépendant de détection en cas d'attaque et un système indépendant de repérage pour les bâtiments de la marine. Qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas possible. C'est une objection engendrée par l'esprit de renoncement. Techniquement, la France a la possibilité de se doter de ces moyens, en particulier par la construction d'avions-radar de surveillance (utilisés seulement en cas de crise) et la mise sur orbites servation, à la localisation et à la transmission.*

» *Naturellement, dès lors qu'on entend la mettre au service exclusif de l'indépendance nationale, la maintenance de l'arme nucléaire rend plus indispensable encore de mettre immédiatement fin à toutes les mesures, aussi nombreuses que discrètes, qui ont abouti à une réinsertion de fait dans l'OTAN, notamment en ce qui concerne l'élaboration des stratégies.*

» *Il va également de soi que toute forme de « défense européenne commune » doit être exclue. Non seulement une telle orientation ne ferait qu'aggraver l'actuelle insertion de la France dans la stratégie atlantique, mais elle ouvrirait à la R.F.A. l'accès à l'armement atomique. Nous le disons catégoriquement : nous n'accepterons jamais que l'Allemagne fédérale ait accès aux armes de destruction massive sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit.* »

» *Enfin, la décision d'emploi de l'arme nucléaire ne peut être laissée à un seul homme : le président de la République — comme c'est le cas aujourd'hui. Une telle situation présente en toutes circonstances un risque considérable pour le pays et pour la paix du monde. La décision doit être de la responsabilité d'un haut comité spécial, constitué du président de la République, du premier ministre et du ministre de la défense nationale, de ministres représentant la coalition gouvernementale et du chef d'état-major général.* »

M. Kanapa estime que « *la mise en œuvre de la politique de défense nationale que nous proposons ne se traduirait pas par un gonflement du budget militaire* ».

Il propose que la France reprenne sa place dans les discussions internationales sur le désarmement, agisse pour l'application de l'Acte final de la conférence d'Helsinki « *dans toutes ses dispositions de sécurité, de désarmement, de coopération, des droits de l'homme, sans en négliger ni en privilégier l'une ou l'autre* », et il se prononce « *pour la conclusion d'un traité européen de sécurité ouvert à tous les Etats intéressés* ». La France, dit encore M. Kanapa, devra s'associer à l'accord américano-soviétique sur la prévention de la guerre nucléaire et aux négociations SALT sur la limitation des armes stratégiques.

Concluant que cette politique de défense du P.C.F. est « *une novation dont on ne peut se cacher l'importance* ». M. Kanapa estime : « *Puisque l'actualisation du programme commun est à l'ordre du jour dans la perspective des prochaines échéances politiques, il est souhaitable que nous ayons là-dessus les échanges de vues nécessaires avec le P.S. et les radicaux de gauche.* »

M. GEORGES MARCHAIS : nous n'avons rien à renier de notre lutte contre l'armement atomique

Tirant les conclusions, M. Georges Marchais, a expliqué notamment : « *Nous n'accepterons jamais que notre pays soit soumis à quelque protection étrangère que ce soit* », et il a dénoncé « *les ambitions dominatrices de l'impérialisme allemand* ».

« *Nous n'avons rien à renier de ce que nous avons dit et fait dans la lutte contre l'armement atomique. Tous ceux qui ont combattu avec nous peuvent être légitimement fiers d'avoir contribué à la sauvegarde de la paix. Cependant, contre la volonté de tous ceux qui sont opposés à l'arme atomique, une situation nouvelle s'est créée.*

» *Aujourd'hui, non seulement cet armement existe, mais, étant donnée la priorité absolue qui lui a été accordée, il est devenu* le seul *moyen efficace de défense dont le pays dispose et disposera pour un temps. Dans ces conditions — aujourd'hui — la décision d'y renoncer équivaudrait à renoncer à toute véritable défense du pays. Elle serait interprétée comme un fléchissement dans la résolution du gouvernement de la gauche unie de défendre l'indépendance de la France. Voilà le problème capital devant lequel nous sommes placés aujourd'hui.* »

» *Pour le pouvoir giscardien, l'arme nucléaire est un élément de la stratégie agressive du système atlantique contre les pays socialistes. Pour nous, elle doit être exclusivement un moyen de dissuasion assurant la sécurité du pays devant toute menace d'où qu'elle vienne.*

» *Quelle est la signification profonde de notre décision ? Nous voulons simplement qu'aucune puissance, demain, ne puisse avoir le moindre doute sur notre volonté de défendre, par tous les moyens en notre disposition, la souveraineté de notre pays, l'intégrité de son territoire, la sécurité du travail pacifique de son peuple. Et, pour cela, il n'est pas besoin que l'arme nucléaire dépasse le stade de développement actuellement établi* », a affirmé le secrétaire général du P.C.F.

La panoplie actuellement en service

A l'heure actuelle, l'arsenal nucléaire de la France est ainsi composé pour ce qui concerne le dispositif stratégique :

● ARMEE DE L'AIR.

— Trente-six Mirage-IV opérationnels, répartis en six escadrons, porteurs d'une charge de 70 kilotonnes (1). D'une portée théorique de 3 000 kilomètres, leur rayon d'action est de plus de 4 000 kilomètres, grâce a onze ravitailleurs en vol KC-135 F. groupés sur une seule base. Sur soixante-deux *Mirage-IV* fabriqués au total, près d'une vingtaine sont indisponibles à court terme (et, pour certains exemplaires, cette indisponibilité est définitive). Il en restera vingt-quatre en ligne vers 1985 ;

— Dix-huit missiles sol-sol balistiques stratégiques (SSBS S-2), répartis en deux escadrons au plateau d'Albion (Haute-Provence). D'une portée de 2 800 kilomètres, avec une charge de 150 kilotonnes, ils seront remplacés, à partir de 1979, par dix-huit missiles S-3, d'une portée de 3 300 kilomètres, avec une charge MR-60 de l'ordre de 1,2 mégatonne (2). La mise en place d'un troisième escadron de neuf missiles a été suspendue en 1974.

● MARINE.

— *Quatre* sous-marins nucléaires lance-engins (S.N.L.E.) transportant, au total, soixante-quatre missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS). Les trois premiers mettent en œuvre les missiles M-1 ou M-2, portant à 2 500 km, une charge de 500 kilotonnes.

Le quatrième, *l'Indomptable*, est doté de seize missiles M-20 de 3 000 km de portée à ogive thermonucléaire MR-60 mégatonnique. Un cinquième, *le Tonnant*, entrera en service en 1979. En 1983-1984 devraient être prêts les missiles à ogives multiples M.R.V. (à bord d'un seul missile, six ou sept têtes à trajectoire non indépendant de 150 kilotonnes chacune).

L'ensemble de ces forces dites de « bombardement nucléaire stratégique » groupe 10 900 personnes (parmi lesquelles 3 140 appelés) et 150 civils. Les dépenses (rémunérations, vie courante, entraînement, études et recherches, matériels et munitions) sont estimées en 1976 à 4 377 millions de francs.

Pour ce qui concerne l'arme nucléaire tactique, la panoplie actuelle est la suivante :

● ARMEE DE L'AIR.

Deux escadrons (30 avions Jaguar à Saint-Dizier et 30 Mirage-III E à Luxeuil) opérationnels depuis 1973. Ces appareils transportent des charges (AN-51 et AN-52) de 10 ou 25 kilotonnes suivant la nature des cibles.

● ARMEE DE TERRE.

Trois régiments de six lance-missiles Pluton chacun, basés à *Mailly-le-Camp*, Suippes et Laon-Couvron, depuis 1974. Deux autres régiments devraient en être dotés avant 1980, d'où un total de quarante lanceurs (dont la réserve) de missiles Pluton d'une portée de 120 kilomètres environ (charges AN-51 et AN-52).

● MARINE.

L'avion d'assaut Super-Etendard sera doté de charges nucléaires tactiques. Plusieurs dizaines, entre 1977 et 1980, seront embarqués à bord du *Foch* et du *Clemenceau*.

(1) La bombe d'Hiroshima était de 18 kilotonnes. La kilotonne représente l'équivalent de 1 000 tonnes de trinitrotoluène (T. N. T.)

(2) La mégatonne représente l'équivalent de 1 million de tonnes de trinitrotoluène (T. N. T.).

Le programme commun prescrivait la renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique

Conclu le 27 juin 1972 entre le P.C.F. et le P.S., le programme commun de gouvernement indique, dans un court chapitre consacré au désarmement et à la défense, les quelques principes suivants :

« ● *Renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit ; arrêt immédiat de la fabrication de la force de frappe française ; reconversion, selon un échéancier précis, de l'industrie nucléaire militaire en industrie atomique avec le souci de préserver les intérêts des travailleurs concernés. En aucun cas, les problèmes posés par cette reconversion ne serviront de prétexte au maintien de l'industrie nucléaire militaire ;*

» ● *Arrêt immédiat des expériences nucléaires et adhésion aux traités d'interdiction des explosions nucléaires et de non-dissémination des armements nucléaires.*

» ● *Cessation de toute vente d'armes et matériels de guerre aux gouvernements colonialistes, racistes ou fascistes (Afrique du Sud, Portugal, Espagne, Grèce).*

» ● *Stricte réglementation des ventes éventuelles d'armement à l'étranger.*

» *Soucieux d'assurer la sécurité de la France en tenant compte de l'état actuel du continent européen, le gouvernement fondera sa politique de défense nationale tout à la fois sur la recherche de la sécurité collective et du désarmement, le respect de ses alliances et une réorganisation des forces armées françaises.*

» *Tout en refusant de réintégrer l'OTAN, la France ne s'interdira pas de conclure, si besoin est, aussi bien des alliances défensives que des traités de non agression. Dans la mesure où un système de sécurité collective européen l'impliquerait, des forces de l'armée française pourront y concourir.*

» *Dans le cadre de ses tâches de défense nationale, le gouvernement définira une stratégie militaire permettant de faire face à tout agresseur éventuel quel qu'il soit.* »

Plus près du gaullisme que du P.S.

(Suite de la première page.)

Le P.C.F. innove, en particulier, par rapport au P.S., en acceptant de laisser en l'état le nombre des systèmes d'armes nucléaires qui composent la panoplie actuelle de la France et, de surcroît, en y apportant des améliorations techniques qualitatives liées, explique-t-il, « *à l'inclusion des progrès scientifiques* ». Ce qui peut laisser sous-entendre que les dirigeants communistes ne sont pas opposés, par exemple, à la mise au point de missiles à têtes multiples ou à la constitution des expériences nucléaires, sujet sur lequel ils restent discrets.

Au nom de l'indépendance

Cet *aggiornamento* du P.C.F. a toutes les chances de prendre, au moins pour un temps, à contre-pied les dirigeants socialistes. Les communistes proposent de maintenir la force nucléaire, sans renoncer à l'améliorer dans certaines limites, au nom de l'indépendance nationale. Pour eux, l'arme nucléaire, en son état actuel, est trop dépendante de l'organisation atlantique et il convient de lui restituer sa liberté d'action grâce, précisément, aux perfectionements *technologiques* suggérés par M. Kanapa.

Ainsi, la crédibilité de la dissuasion nationale de la France exige, selon le comité central du P.C.F., qu'on garantisse à ce dispositif son propre système de détection-*radar* et de *surveillance* et que l'on s'assure de la capacité de mettre en orbite des satellites d'observation o ude transmissions modernes.

Ce qui veut dire, en clair, pour prendre quelques exemples simples, que *la France* doit cesser d'être abonnée aux informations de défense aérienne et à la détection fournies par l'OTAN et qu'elle doit obtenir de ses éventuels satellites d'observation les moyens d'une stratégie anti-forces (opposée à l'actuelle stratégie anti-cités) et les renseignements sur la situation internationale que lui livrent, aujourd'hui, au compte-gouttes les Américains.

Dans le passé, des responsables gaullistes — notamment M. Michel Debré — n'avaient pas hésité à présenter, de leur côté, des propositions semblables, qui sont dans la logique de l'idée exprimée par le général Ailleret, chef d'état-major des armées sous la présidence de Charles de Gaulle et reprise, du reste, par le P.C.F., selon laquelle la stratégie nucléaire, au sens strict du terme, est la base d'une défense « *tous azimuts* ». Mais à la différence du général de Gaulle, les communistes refusent que le chef de l'Etat puisse avoir le monopole de la décision d'emploi. Ils suggèrent qu'il soit assisté d'un conseil politique et militaire associé à une décision collective, au sein duquel seraient représentés entre autres les partis de la coalition gouvernementale.

Renoncer aux progrès scientifiques qui peuvent valoriser la panoplie nucléaire de la France reviendrait, estime le P.C.F., à refuser les moyens de l'indépendance. Certes, il n'est pas question, apparemment, de quitter l'Alliance *atlantique* puisque *le* programme commun ne le prévoit pas. Mais le comité central du P.C.F. déclare clairement, sans doute à l'adresse de ses alliés socialistes, qu'il faut savoir tirer toutes les conséquences de la décision de mettre l'arme nucléaire au service *exclusif* de l'indépendance nationale.

C'est la raison pour laquelle le P.C.F. rejette toute velléité de partager quoi que ce soit de la défense française avec des états-majors occidentaux, et qu'il *écarte catégoriquement toute* amorce d'une défense européenne commune.

Un double refus

La dialectique du comité central appliquée à la stratégie militaire, devrait embarrasser ceux des socialistes qui ne cachent pas leurs tendances européennes, voire leur inclination pro-atlantique. C'est ainsi que M. Robert Pontillon, secrétaire national du P.S. aux affaires internationales, avait suggéré, lors du comité directeur de novembre dernier, qu'un gouvernement de gauche puisse maintenir les liens actuels avec les alliés atlantiques en matière de logistique, d'observation ou de télécommunications, citant même la possibilité d'une coopération, au niveau des plans de renseignements, entre armées classiques européennes, ou celle d'échanges technologiques ou stratégiques, entre la France et le Royaume-Uni dans le domaine *nucléaire*.

M. Charles Hernu, de son côté, avait conclu que « *l'indépendance n'était pas l'autarcie ni la neutralité, mais une liberté pour la France, peut-être demain pour l'Europe* ».

Au concept d'une défense nationale élargie et d'un ensemble atomique qui peut être utilisé à des fins régionales en Europe, tel que certains responsables du P.S. l'avaient imaginé, il y a six mois encore, il est clair *désormais* que *le P.C.F.* oppose la rigueur de l'indépendance et une stratégie sans adversaire privilégié.

A ces divergences qui touchent aux fondements d'une politique de défense s'ajoute un désaccord sur l'estimation des dépenses militaires annuelles. Les études du P.S. ne font pas mystère qu'en l'état présent du budget, aucune réforme, en profondeur, du système de défense n'est envisageable. L'aile gauche du P.S. ne prévoit pas moins de 5 % du produit national brut au bénéfice des crédits de la défense. Le P.C.F. croit pouvoir s'en tenir à l'enveloppe financière actuelle, de l'ordre de 3 %. Autant avouer tout de suite — comme, du reste, M. Kanapa le reconnaît sans y insister — que la priorité serait donnée à d'autres investissements nationaux et que la modernisation des forces armées françaises aurait, dans ces conditions, toutes chances d'attendre, à nouveau, des jours meilleurs.

JACQUES ISNARD.

M. MESSMER (R.P.R.) : ce ralliement des communistes est bon pour la France.

Dans un débat organisé, mercredi soir 11 mai, par Radio-Monte-Carlo, M. Baillot (P.C.F.) a expliqué : « *La maintenance de la force nucléaire signifie la possibilité d'inclure les progrès scientifiques et techniques.* »

Après avor trouvé « *très importante* » cette nouvelle décision, M. Charles Hernu (P.S.) a laissé *entendre que le parti socialiste* pourrait aboutir à des « *déductions proches du P.C. lors d'une convention nationale sur les problèmes de défense qui se tiendrait après le congrès de Nantes* », et donc que le programme commun pourrait être revu sur ce point précis.

« *Ce ralliement des communistes et je pense aussi des socialistes à l'armement nucléaire est bon pour la France* », a commenté M. Pierre Messmer (R.P.R.). « *Pour la première fois depuis trente ans, la France va se trouver en situation de réaliser une unanimité sur ce sujet essentiel de notre défense qui est l'armement nucléaire. Et puisque cet armement nucléaire est un armement de dissuasion, il est évident que la dissuasion est beaucoup plus forte lorsqu'elle s'appuie sur une opinion quasiment unanime que lorsqu'elle s'appuie sur un homme même aussi remarquable que le général de Gaulle et sur une opinion divisée.* »

Abordant les problèmes de la sécurité collective, M. Baillot a déclaré : « *Le traité de sécurité collective pour toute l'Europe n'a pas encore été conclu... Nous sommes pour une défense tous azimuts. C'est un changement par rapport à la stratégie actuelle, où seuls l'U.R.S.S. et les pays socialistes sont considérés comme des ennemis potentiels. Quant à savoir si l'impérialisme américain est toujours l'ennemi, cela dépend beaucoup de lui.* »

Enfin, MM. Baillot et Hernu ont été prudents sur la durée du service militaire, évaluée à six mois dans le programme commun : « *La question mérite une étude approfondie*, a dit M. Baillot. *De nombreux chefs militaires critiquent la disposition du programme commun sur ce point, estimant cette période trop courte. Nous réfléchissons sur ce point.* »

● *Deux bâtiments de la marine soviétique*, l'escorteur d'escadre *Jgoutchi*, portant la marque de l'amiral de la flotte Egorov, commandant la flotte du Nord, et le bâtiment-école *Smolni*, feront une escale de courtoisie à Cherbourg du 24 au 29 mai. En réciprocité, deux bâtiments de l'escadre de l'Atlantique, *l'escorteur* d'escadre *Duperré*, portant la marque du vice-amiral d'escadre Philippe de Gaulle, commandant l'escadre de l'Atlantique, et la frégate lance-missiles *Duquesne*, feront une escale de courtoisie à Mourmansk, du 1er au 6 juin.

● *L'escadre des avions Transall*, qui a transporté du matériel militaire marocain au Zaïre, a été citée à l'ordre de l'armée de l'air, mercredi 11 mai, au cours d'une prise d'armes sur la base aérienne d'Orléans-Bricy, en présence du ministre de la défense, M. Yvon Bourges, qui a remis à son commandant, le lieutenant-colonel Duvivier, les insignes d'officier dans l'ordre national du mérite. La médaille de l'aéronautique a été épinglée sur le drapeau de l'escadrille.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de Maurice Delarue sur la réunion de l'OTAN *(le Monde* du 12 mai), il fallait lire à propos de *la réponse de M.* de Guiringaud à l'invitation de président Carter à tenir un « sommet » atlantique à Washington l'an prochain : « *Ceci n'engage pas la France sur le niveau de sa représentation* » et non « *Ceci n'engage que la France sur le niveau de sa représentation* ».

LA COURSE AU NUCLÉAIRE

III. — Les Britanniques trottinent mais les Allemands galopent

par XAVIER WEEGER et MARC AMBROISE-RENDU

Les principaux pays du monde sont aujourd'hui lancés dans la course à l'énergie nucléaire ; et l'industrie atomique mondiale reste, pour quelque temps encore, sous la domination américaine. Aux Etats-Unis, cependant, le rythme de construction des centrales a considérablement fléchi, notamment pour des raisons économiques, liées à la montée de la contestation écologique. Et l'industrie attend encore les garanties gouvernementales qui devraient lui permettre de repartir de l'avant (le Monde des 11 et 12 mai.

« La Grande-Bretagne est une des premières puissances nucléaires civiles du monde » : Même dans la bouche d'un spécialiste britannique des questions nucléaires, cette affirmation peut surprendre. Le Royaume-Uni, ces dernières années, est resté largement à l'écart des puissants feux de l' « actualité nucléaire » : pas de contestation « écologique » bruyante, pas d'exportations impressionnantes ou contestées, comme celles de l'industrie française en Afrique du Sud ou au Pakistan, ou de l'Allemagne fédérale au Brésil.

C'est que cette puissance nucléaire (*33 réacteurs, 8380 MW*) semble avant tout appartenir au passé, même si, recourant pour environ 13 % à la fission atomique, l'électricité britannique est encore aujourd'hui une des plus « nucléaires » du monde.

Reflet du particularisme britannique ? Contre vents et marées, le Royaume-Uni est, avec le Canada, l'un des rares pays développés à avoir jusqu'ici échappé à la tentation de s'aligner, comme la France l'a fait dans les années 60, sur la technique américaine.

En octobre 1956, la première grande centrale au monde à produire de l'électricité est britannique : installée à Calder-Hall, d'une puissance électrique de 200 MW, elle réunit quatre réacteurs du type « graphite-gaz », très voisins de ceux développés peu après dans la filière française.

Mais les arguments qui ont emporté l'adhésion du gouvernement français, et lui ont fait adopter les techniques américaines à eau légère, n'ont pas eu d'effet outre-Manche : on a bien essayé de lancer une nouvelle filière, utilisant l'eau lourde (Steam Generating Heavy Water Reactor — S.G.H.W.R.), et proche de la filière canadienne CANDU. En dépit du succès technique d'un réacteur de 100 MW, cette filière est aujourd'hui pratiquement écartée.

L'effort a été poursuivi, en revanche, sur la filière britannique, et a conduit à la mise au point de l'Advanced Gascooled Reactor (A.G.R.), qui utilise de l'uranium enrichi à 2 % au lieu d'uranium naturel : cinq réacteurs de ce type (deux fonctionnent déjà) sont en cours d'achèvement.

Mais cette intense activité industrielle ne doit pas faire illusion : elle cache, pour l'avenir, des carnets de commande désespérément vides, et c'est avec une certaine amertume que certains responsables font remarquer qu'il n'y a pas eu de centrale commandée depuis... 1971.

C'est que la situation énergétique et économique a bien changé depuis dix ans : toutes les prévisions de consommation, en raison notamment de la crise économique qui a durement frappé et *frappe encore le Royaume-Uni*, ont dû être considérablement rabaissées. Les extrapolations optimistes — sur lesquelles on s'était notamment appuyé en cours d'achèvement — ont conduit à une situation curieuse... mais confortable, pour les responsables des deux compagnies publiques d'électricité, le Central Electricity Generating Board, et le South of Scotland Electricity Board : la capacité électrique installée est supérieure de 40 % aux besoins !

La découverte des gisements de gaz et de pétrole de la mer du Nord a complètement brouillé les cartes. Et, comme dans bien d'autres pays industrialisés (Allemagne fédérale et, surtout, Etats-Unis), on regarde d'un œil nouveau les immenses réserves domestiques en charbon, qui pourraient durer plus de deux cents ans au rythme actuel d'extraction de 125 millions de tonnes par an.

Le flegme du département de l'énergie

On comprend alors le flegme qu'affiche le département de l'énergie pour ce qui concerne le recours au nucléaire : au mieux espère-t-on, en 1990, recourir à la fission pour produire 30 millions de tonnes équivalent-charbon (30 Mtec) contre 11 Mtec en 1975. Et la « fourchette » pour 1995 (25 à 45 Mtec) fait même apparaître, dans son hypothèse basse, la possibilité d'une *baisse* de la production d'énergie nucléaire, c'est-à-dire l'arrêt total de tout nouveau programme nucléaire : c'est donc sans scrupules que les Amis de la Terre britanniques peuvent réclamer l'arrêt de toute construction de nouvelle centrale.

Tel n'est cependant pas l'avis général de la population, dont un récent sondage, publié par la revue *New Society*, fait apparaître que 49 % est favorable à la construction de nouvelles centrales (32 % lui sont opposés ; 19 % sans opinion). Ce n'est pas non plus, bien sûr, l'opinion de l'industrie nucléaire. Celle-ci n'a d'ailleurs pas trop de motifs d'inquiétude : un rapport de la très sérieuse et très officielle commission royale sur la pollution de l'environnement, rendu public en septembre dernier, est plutôt favorable au développement de l'énergie nucléaire « classique ». Et, dans les milieux officiels, on tient pour plausible la passation, dans les trois ou quatre prochaines années, d'une ou plusieurs nouvelles commandes, ne serait-ce que pour éviter de démobiliser l'industrie nucléaire.

L'heure est aujourd'hui à la réflexion. Réflexion sur les développements du programme classique : l'unique constructeur de centrales, Nuclear Power Company (1), effectue actuellement une étude comparative sur les *différentes filières de réacteurs*, qui doit être terminée au début de l'été prochain. Cette étude devrait, en particulier, éclairer les pouvoirs publics sur un éventuel abandon de la filière britannique pour la filière américaine à eau légère pressurisée (P.W.R.), peut-être plus facile à « placer » à l'exportation.

Réflexion également sur le nucléaire de la seconde génération, et en particulier les surrégénérateurs. Conscients du fait que les réserves de gaz et de pétrole auront une durée de vie limitée (30 à 40 ans), les experts britanniques s'interrogent encore, et le gouvernement avec eux, sur l'opportunité de mettre en chantier un surrégénérateur de 1 300 MW, comparable à Super-Phénix, le Commercial Fast Reactor (C.F.R.), pour, comme le font les Français, passer à une nouvelle étape après la réalisation du prototype de 250 MW qui fonctionne à Dounreay.

De même faut-il agrandir *l'usine de retraitement de Windscale* en y construisant une unité pour le traitement des combustibles sous forme d'oxyde, comme on le fait en France, à la Hague ? Une enquête publique doit s'ouvrir le 14 juin prochain et durera tout l'été. C'est sur elle que les écologistes, pour l'instant, concentrent leurs efforts. Et ils ne *désespèrent pas de pouvoir arrêter le projet*.

Il reste qu'un développement massif de l'énergie nucléaire en Grande-Bretagne est plutôt pour après-demain que pour demain. Et l'on comprend la relative sérénité des Amis de la Terre qui, peu pressés par le temps, semblent à l'aise pour travailler à de très sérieuses études pour des solutions de remplacement dans le problème de l'énergie, voire pour conseiller « un peu plus de sérieux » à leurs « collègues en écologie » du continent.

Les bulldozers à l'œuvre

Assurément, à l'est du Rhin, à quelques centaines de kilomètres du pittoresque siège londonien de Friends of the Earth Limited, le sentiment est tout autre : l'« ennemi » n'est pas pour demain, il est là ; les bulldozers sont, ici et là, à l'œuvre derrière des rangées de barbelés bien gardés.

L'Allemagne fédérale n'en est pas pourtant à construire ses premières centrales nucléaires : elle possède déjà un « parc » installé de douze réacteurs de 6 740 MW (soit le double de la capacité française), et deux nouveaux réacteurs à eau légère du type BWR (à eau bouillante) et de 1 800 MW de puissance totale doivent démarrer au cours de cette année.

Jusqu'en 1955, pour des considérations politiques compréhensibles, la République fédérale d'Allemagne a été « interdite d'atome ». Mais dès la levée de cette interdiction — levée limitée au domaine civile — elle met les bouchées doubles, bien que, désormais fidèle au libéralisme économique et au fédéralisme, elle ne juge pas utile de se doter d'un organisme central de recherches nucléaires comparable au C.E.A. français ou à l'A.E.A. britannique. Dès 1956, une série de plans quinquennaux — le quatrième, 1972-1977, est en cours — tendent à essayer de réduire la dépendance énergétique du pays vis-à-vis des pays tiers d'où il importe 50 % de ses besoins. Et le gouvernement fédéral crée un ministère de l'énergie nucléaire, devenu plus tard ministère de la recherche et de la technologie, lequel finance une part des recherches.

L'industrie allemande de l'atome se caractérise cependant par le dynamisme des entrepreneurs privés. Les deux groupes industriels qui mènent la danse, A.E.G.-Telefunken et Siemens, prennent respectivement des licences auprès de General Elec- (fillière à eau pressurée — -vale tric (fillière à eau bouillante : B.W.R.) et de Westinghouse (fillière à eau présurisée : P.W.R.). Ces deux sociétés fondent, en 1969, une filiale commune, Kraftwerke Union, qui emploie plus de douze mille personnes. En proie à des difficultés financières, A.E.G. se retirera au début de 1977 et laissera Siemens maître du jeu.

K.W.U. est aujourd'hui le troisième constructeur mondial de centrales nucléaires, le premier en Europe, grâce à une politique forcenée d'exportations : en 1972, l'industrie allemande avait déjà vendu des réacteurs en Argentine, aux Pays-Bas et en Autriche. En octobre 1974, le chancelier Schmidt signe à Moscou un accord prévoyant la vente à l'Union soviétique d'une centrale que K.W.U. aurait construite à Kalinigrad. L'U.R.S.S. aurait payé « en nature » — en courant électrique qui aurait transité vers Berlin-Ouest par la Pologne et la R.D.A., — les Etats-Unis y mettent leur veto.

Enfin, cette politique d'exportations à outrance trouve son point culminant avec le « marché nucléaire du siècle » que la R.F.A. conclut en juin 1975 avec le Brésil, et qui prévoit la livraison par K.W.U. de huit centrales, d'une usine d'enrichissement et d'une installation de retraitement. Ce contrat sera très vraisemblablement honoré, en dépit de l'opposition affichée des Américains pour ce qui concerne sa partie de retraitement.

40 milliards de francs de commandes

Au total, avec ces contrats et d'autres (l'Iran par exemple), le groupe allemand a actuellement en poche pour près de 40 milliards de francs de commandes.

Au développement foudroyant et commercialement agressif de l'industrie électronucléaire répond cependant, depuis 1975, une contestation non moins agressive. Alors que rien ne l'avait laissé prévoir, elle démarre en février 1975 sur le site de Wyhl (Bade-Wurtemberg) dans la vallée du Rhin. Avec l'aide des Français et des Suisses, les comités d'environnement et les vignerons occupent le site, ils en sont brutalement chassés par la police et — événement incroyable dans cette Allemagne où l'on respecte l'autorité — réoccupent le chantier et s'y maintiennent pendant deux mois, chaque village des environs assurant un tour de garde. Les manifestants n'évacuent qu'avec la garantie que les travaux seront stoppés jusqu'au jugement du tribunal administratif de Fribourg.

En novembre 1976, c'est à Brokdorf, près de Hambourg (Schlesing-Holstein), que se porte la contestation. Huit mille manifestants sont une nouvelle fois victimes de brutalités policières. Un mois plus tard, le tribunal administratif de Kiel ordonne de stopper les travaux à Brokdorf jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante ait été trouvée pour les déchets radioactifs.

En février 1977, quinze mille personnes manifestent contre un projet de centrale à Grohnde (Basse-Saxe). Le même mois, le tribunal administratif de Fribourg, après s'être transporté sur le site et avoir organisé des auditions publiques (*« hearings »* à l'américaine) — procédure unique en R.F.A. — interdit la construction de la centrale de Whyl qu'il considère comme insuffisamment sûre.

La contestation, qui s'exprimera encore, en mars, contre le projet d'usine de retraitement à Gorleben (Basse-Saxe), s'appuie sur deux éléments : les comités de citoyens — *Burgerinitiativen* — très actifs dans le domaine de l'environnement, et des groupes politiques maoïstes, souvent violents.

Les prévisions ruinées

Les opposants sont cependant moins isolés aujourd'hui. Après *avoir été nettement dépassés* par les événements, les partis ne peuvent plus se désintéresser de la *contestation* : à Brokdorf, la fédération locale du parti social-démocrate, les jeunes socialistes et les jeunes démocrates (proches des libéraux) ont appelé à manifester.

Même le pouvoir politique commence à prêter l'oreille : *« Les citoyens doivent être consultés »* affirme le ministre du travail de Rhénanie-Wesphalie, tandis que son collègue de l'intérieur estime qu'*« il faut faire une pause dans le nucléaire »*. Et jusqu'au ministre fédéral de l'environnement, M. Maihofer, qui pense qu'*« il faut faire une pause jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution au retraitement et au stockage des combustibles irradiés »*.

Est-il pour autant possible de ralentir le programme nucléaire ? Le chancelier Schmidt, le ministre fédéral de la recherche, M. Matthofer, et le ministre fédéral *de l'économie, M. Friderichs*, sont convaincus du contraire.

Pourtant, les prévisions de ces dernières années ont pratiquement été ruinées par des problèmes financiers, et, surtout, par la contestation antinucléaire et les décisions des tribunaux. En 1974, le ministre de l'industrie prévoyait pour 1985 quarante réacteurs de 45 000 MW installés ; dès novembre 1976, M. Friderichs ne comptait plus que sur trente-cinq réacteurs et 35 000 MW.

Ce qui n'empêche pas le gouvernement fédéral, suivi d'ailleurs — d'après un sondage publié en février dernier par *Der Spiegel* — par plus de la moitié de la population, de voir dans le nucléaire la seule solution pour demain ; plus même, le développement des surrégénérateurs et le recours au retraitement sont, dans l'esprit du gouvernement, des options irrévocables (2). Bien des indices montrent cependant que le temps des incertitudes est venu : le S.P.D. ne vient-il pas, à l'instar des gouvernements américains *et suédois*, d'entamer une réflexion sur la politique énergétique ?

Prochain article :

LA SUÈDE FAIT LA PAUSE

(1) N.P.C. est une filiale de la National Nuclear Corporation, dont 35 % du capital appartient à l'Atomic Energy Authority (le C.E.A. britannique) et 30 % à la General Electric Company.

(2) L'Allemagne construit, en collaboration avec la Belgique et les Pays-Bas, un surrégénérateur de 280 MW et participe à la réalisation du projet français Super-Phénix.

NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE

— Libres opinions —

LA PIERRE PHILOSOPHALE

par FRANÇOIS DE ROSE (*)

IL *est sans doute regrettable* que la conférence « au sommet » des pays industrialisés et la conférence sur les développements et applications de l'énergie nucléaire aient été concomitantes. L'annonce de la remarquable mise au point par notre Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) d'un procédé nouveau d'enrichissement de l'uranium qui s'insérait tout naturellement dans le cadre des travaux de la réunion de Salzbourg a pris, de ce fait, une coloration politique, et sa divulgation a même été présentée comme destinée à marquer les entretiens de Londres.

Que n'a-t-on lu en effet !

La France avait *résolu* le problème de la *séparation* entre l'atome pacifique et l'atome militaire ; *grâce* à la technique nouvelle, il serait désormais impossible de fabriquer du combustible utilisable dans les armes nucléaires. Le danger de *prolifération* de *celles-ci serait définitivement* - éliminé pour peu que les *pays* dont l'ambition est seulement de résoudre leur problème énergétique adoptent le procédé *français*. Et, *conclusion politique*, à Londres, *l'atout maître était passé* des *mains* du *président* des Etats-Unis en celles de M. Giscard d'Estaing !

A croire que le C.E.A. avait trouvé la version moderne de la pierre philosophale !

L'inconvénient d'une telle présentation réside dans les déceptions et désillusions qu'entraîne le retour à la réalité.

Où a-t-on pu, au reste, trouver le thème de tous ces *rêves* ? Pas dans le *communiqué officiel* en tout cas, qui, avec précision et sobriété, dit que ce nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium *« a l'avantage de permettre la production d'uranium faiblement enrichi, propre à l'alimentation des centrales nucléaires, sans pouvoir être utilisé en pratique pour celle d'uranium hautement enrichi employé pour les armes ».*

Ce qui signifie très exactement que, à l'inverse des procédés de diffusion gazeuse et de centrifugation, la technique chimique ne permet pas, par répétition de l'opération, d'obtenir de l'uranium enrichi jusqu'à la teneur de 90 % nécessaire pour la fabrication des bombes. Et c'est là bien certainement une *propriété* remarquable. Mais l'uranium même faiblement enrichi à 3 % produit à l'intérieur des réacteurs du plutonium, lequel est lui aussi un des matériaux servant *à faire des bombes atomiques. Celles des Mirage-IV, premier élément* constitutif de notre force de dissuasion, sont des engins au plutonium.

***

Par conséquent, les réacteurs dans lesquels sera utilisé de l'uranium enrichi par *notre* procédé fourniront, comme les autres, ce même plutonium.

Il est même permis de craindre que ce procédé, loin de résoudre le problème de la prolifération, ne le pose dans des termes nouveaux et qui ne seront pas nécessairement moins difficiles à résoudre que les autres. Tout l'uranium enrichi exporté pour des centrales fournissant de l'énergie est actuellement produit dans des usines du *type Pierrelatte, c'est-à-dire des ensembles d'une extrême complexité* qui n'existent qu'aux Etats-Unis, en Union soviétique, en Grande-Bretagne et en France. Outre la complexité de ce procédé, un de ses inconvénients est *de consommer d'énormes quantités d'énergie* électrique. C'est dire que le nombre de pays susceptibles de se doter d'usines de ce genre est nécessairement tenu de rester très restreint et que les fournisseurs peuvent subordonner leurs livraisons à la satisfaction des exigences du contrôle.

*Mais, si notre nouvelle technique permet d'obtenir du combus*tible enrichi pour centrales nucléaires par un procédé plus simple et consommant beaucoup moins d'énergie, cela signifie que la production de plutonium serait rendue *plus facile* pour un *plus grand* nombre de pays.

En termes d'application militaire, ce procédé ne permettrait pas Hiroshima, mais il rendrait plus facile Nagasaki (1). L'avantage n'est pas décisif.

Est-il possible dès lors de ne voir cette affaire que sous le seul aspect d'une solution au problème des pays à court d'énergie ? C'est *peu probable*, et il nous semble que, bien loin de régler le cas de conscience des pays les plus avancés, il pose sur nos épaules une responsabilité nouvelle et accrue. Et l'on félicitera M. André Giraud, *administrateur général du C.E.A., d'avoir souligné que nous ne souhaitons* pas la porter seuls. Il est d'ores et déjà évident que l'éventuelle diffusion de ce procédé imposera une rigueur accrue dans le refus de vendre des usines de *retraitement des combustibles nucléaires* (décidé le 16 décembre dernier) qui servent justement à l'extraction du plutonium. Un complément indispensable devra être le refus d'exporter des surrégénérateurs. Que notre pays, dont le développement économique et le niveau de vie sont menacés par la *disette d'énergie*, continue, avec ses partenaires allemands et italiens, son programme de surrégénérateurs, il y a là un impératif absolu. Mais il ne serait pas compréhensible que des préoccupations d'ordre économique, *si respectables soient-elles*, nous conduisent à exporter des usines qui sont potentiellement les plus *proliférantes*.

***

La *bouffée d'optimisme* avec laquelle la *nouvelle* de notre percée technologique a été accueillie est sans doute le signe d'un soulagement répondant à la récente prise de conscience de nos responsabilités qui s'est traduite par la création du Conseil supérieur de politique nucléaire *extérieure*.

Mais un *événement* scientifique ou technologique ne peut à lui *seul résoudre un problème où se trouvent étroitement confondus* avantages et périls, considération de sagesse et tentations économiques et ces fruits « isotopiques » de l'arbre de la science que sont le bien et le *mal*.

Le siècle dernier croyait que la science nous apporterait, avec le bonheur, la réponse à nos interrogations métaphysiques. Aujourd'hui, les écologistes pensent qu'elle menace de ruiner notre environnement et met en cause le maintien de la vie sur cette planète.

La science et sa *fille* la technologie sont neutres. *Seul* engage l'usage qu'on en fait. Nous n'échapperons pas à nos responsabilités par l'apparition d'un gadget, si merveilleux soit-il. C'est sur le plan de la morale en politique que repose le problème de la prolifération nucléaire. On ne l'en fera pas descendre.

(*) Membre du *Comité de l'énergie atomique (1952-1964)*, ancien président de l'Organisation européenne de recherches nucléaires.

(1) Hiroshima fut détruit par une bombe à l'uranium-235, Nagasaki par une bombe au plutonium.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1975

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57437.

JUSTICE

DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Le commissaire du gouvernement demande l'annulation de l'autorisation de licenciement des ouvriers du « Parisien libéré »

Le tribunal administratif de Paris a examiné, mercredi 11 mai, la requête du Syndicat général du Livre et des industries connexes de la région parisienne et de trois ouvriers de la Société du « Petit Parisien » et d'édition, tendant à l'annulation de l'autorisation de licenciement de deux cent trente-trois employés de cette société, accordée le 2 juin 1975 par la direction départementale du travail après avis du ministère du travail.

« Pourquoi avons-nous abouti au drame du « Parisien libéré » ? » Cette question de Mᵉ Marc Henry, défenseur, avec Mᵉ Arnaud Lyon-Caen, du Syndicat, résume la portée et l'étendue d'un débat tourné vers la réponse à donner à une autre question : comment en sortir ?

Une soixantaine de travailleurs licenciés étaient venus entendre le récit de vicissitudes qu'ils ne connaissent que trop bien : le 24 mars 1975 la Société du *Petit Parisien* et d'édition demandait une première fois ces licenciements en invoquant des motifs économiques. Le 15 avril 1975, l'inspection du travail signifiait son refus d'accéder à cette demande de licenciement collectif. Deux jours plus tard, la Société du *Petit Parisien* et d'édition adressait au ministre du travail un recours hiérarchique et lui représentait *« la situation financière précaire de la société »*. Le ministre sollicitait de la direction départementale un rapport. Il lui faisait savoir le 2 juin 1975 : *« Je vous prie de réformer la décision de refus de licenciement »* du 15 avril. Le même jour, le directeur départemental du travail annonçait au P.-D.G. de la Société du *Petit Parisien* et d'édition que *« après nouvel examen, il ne s'opposait pas aux licenciements demandés »*.

Le licenciement avait-il des motifs *« réels et sérieux »* ? Les défenseurs du Syndicat exprimèrent leurs doutes. Peut-on sérieusement soutenir, demanda Mᵉ Henry, que la Société du *Petit Parisien* et d'édition était tout à coup *« mise à genoux »* par le retrait de 70 % des commandes de la Société du *Parisien libéré* ? A cette vision des choses, il oppose celle d'un groupe de sociétés soumis à la volonté unique et toute-puissante de feu Emilien Amaury.

« Ce qui est vrai, admet Mᵉ Henry, *c'est la révolution technique amorcée en 1969-1970 avec la photocomposition et le tirage offset (...). M. Amaury pense à cela : nous ne le lui reprochons pas. Nous n'avons jamais voulu faire une opposition retardataire à un progrès peut-être pénible, mais dont nous ne contestons pas qu'il est inévitable. »* Alors ? Les accords des mois de juillet et septembre 1976, les divers accords d'entreprise signés depuis dans la presse parisienne étaient dès lors la voie naturelle. Pourquoi ne s'y est-on pas engagé au *Parisien libéré* ? *« Nous nous sommes heurtés à un mur et à un refus total. M. Amaury voulait l'avantage de n'être lié par aucune concertation. »* Telle serait l'origine du « *drame* » qui commence le 3 mars 1975 lorsque les premières équipes arrivées rue d'Enghien ne se voient plus confier aucun travail par un patron qui, de ce jour, ne les connaîtra plus.

Le rôle de l'État

Les dispositions légales classiques prises pour limiter la faculté de résolution unilatérale du contrat de travail par l'employeur, expose Mᵉ Lyon-Caen, et le renforcement du contrôle direct de l'administration sur l'emploi qui résulte de la loi du 3 janvier 1975 auraient dû constituer autant de garde-fous.

Tout semble tourner autour de l'application de cette loi du 3 janvier 1975 — le commissaire du gouvernement, M. Michel Massiot, y insistera à son tour dans ses conclusions, — qui soumet à autorisation préalable tout licenciement collectif pour motifs économiques et toute embauche dans l'année qui suit un tel licenciement. Cette loi, indique Mᵉ Lyon-Caen, « *oblige l'administration à faire dans l'intérêt général la balance des coûts et des avantages, la mesure des licenciements envisagés* ».

Quoi qu'il en soit, le motif économique invoqué est frappé « d'irréalité » estime la défense. Ce motif « *matériellement inexact* » a varié dans le temps. « *C'est la situation du groupe qu'il faut examiner.* »

Pour Mᵉ Lyon-Caen, il est clair que les difficultés invoquées sont un *« mensonge »*. A preuve les ressources énormes que *le Parisien libéré* a employées pour faire face à sa restructuration-éclair, et qui prouve qu'il avait les moyens d'assumer une mutation progressive et négociée.

Matériellement inexact, le motif économique est aussi, pour Mᵉ Lyon-Caen, juridiquement infondé : *« La réalité est que le directeur du groupe voulait se débarrasser de la convention collective. Parce que la loi est la loi, il n'a pas trouvé d'autre moyen que de se débarrasser du personnel pour embaucher du personnel qui ne soit lié par rien. (...) Il s'agit d'une vaste opération de fraude à la loi (...). »*

Cette *« double irréalité »* du motif économique suffit à faire annuler l'autorisation de licenciement, soutient Mᵉ Lyon-Caen. A supposer qu'il y ait le moindre doute, ajoute-t-il, le tribunal peut considérer que la décision initiale de refuser le licenciement était créatrice de droits pour les intéressés, que son retrait n'était donc possible qu'en cas d'illégalité, et qu'à défaut c'était le retrait lui-même (la décision du 2 juin) qui était illégal. *« L'État a failli à la mission qui est la sienne*, concluait le défenseur du Syndicat du livre, *cela appelle votre censure. »*

A ces arguments, Mᵉ Jean-Paul Calon, résolu à envisager les choses avec le plus grand pragmatisme, arguait au contraire de la légalité de la décision du 2 juin pour contester la légalité du refus de licencier du 15 avril. La restructuration d'une entreprise lui apparaissait un motif valable en soi de licenciement économique. Il ne devait y avoir, selon lui, sur ce terrain qu'un constat de fait et pas de jugement de valeur. Pour justifier les difficultés économiques du groupe du *Parisien libéré*, Mᵉ Calon invoque *« les graves difficultés internes venant de l'existence de titres provinciaux imprimés à Paris et de diverses grèves »* (notamment celle du mois de novembre 1974).

Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement déclare que l'inspecteur du travail *« a statué en pleine compétence »* (le 15 avril 1975). Il observe qu'à cette date le décret d'application de la loi du 3 janvier 1975 — qui allait donner un peu plus tard compétence au directeur départemental du travail pour trancher en matière de licenciement collectif — n'était pas paru.

Ce décret date du 5 mai 1975 : le directeur du travail avait donc compétence pour agir comme il l'a fait le 12 juin 1975. En avait-il le droit ? M. Massiot mentionne la jurisprudence récente du Conseil d'État, qui recommande d'étendre au personnel non protégé (cas des ouvriers du *Parisien libéré*) la conception qui rend créatif de droits pour l'intéressé le refus de licencier. Ainsi, *« c'est illégalement que le directeur départemental du travail a rapporté la décision de l'inspecteur du travail dans la mesure où elle était légale »*.

Estimant que *« la société du* Parisien libéré *a décidé de cesser de faire travailler la Société du* Petit Parisien *et d'édition pour supprimer des éditions régionales et l'édition grand format »*, que *« cette volonté se manifestait dans le cadre d'un conflit et que la fermeture a constitué un moyen de pression »*, enfin que *« la société du* Petit Parisien *et d'édition n'a pas suffisamment justifié sa décision de licencier »*, M. Massiot demande l'annulation de la décision du 2 juin 1975 du directeur départemental du travail d'autoriser les licenciements.

Le jugement a été mis en délibéré.

MICHEL KAJMAN.

RÉFÉRÉ POUR LE LIVRE DE Mme SIGNORET

Sur l'initiative de Mme Simone Signoret et des Editions du Seuil, Mᵉ Georges Kiejman devait demander, ce jeudi 12 mai, à M. Jean Regnault, vice-président du tribunal de Paris, saisi par un référé d'heure à heure, que Radio-France soit déclarée séquestre de l'enregistrement d'une émission diffusée mardi 10 mai et durant laquelle Mme Simone Signoret a été accusée *de n'être pas l'auteur* de son livre, *la Nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, paru aux Editions du Seuil.

Cette action en référé, qui devrait déboucher sur un procès en diffamation, vise Mme Anne Gaillard, animatrice de l'émission, et M. Jean-Edern Hallier. Ce dernier a déclaré : *« Ce procès sera une excellente occasion de plaider sur le fond de la question des « nègres » et de la pollution culturelle. »*

● *Le parquet de Saint-Etienne* a interjeté appel du jugement prononcé, mardi 3 mai, par la quatrième chambre du tribunal correctionnel de cette ville, présidée par M. Sigobert, qui avait relaxé le docteur Jean Brisou, médecin-chef de secteur de l'hôpital psychiatrique départemental de Saint-Jean-Bonnefonds, prévenu d'homicide involontaire après la mort d'un malade mental (*le Monde* des 24 et 26 mars et du 5 mai). — *(Corresp.)*

LES MARCHANDS DE SABLE

Les condamnés à mort de l'Oklahoma ont appris une bonne nouvelle en ouvrant leur journal l'autre matin : désormais, ils ne passeront plus obligatoirement par la chaise électrique ou le peloton d'exécution. Ils pourront être exécutés au moyen d'une injection massive de barbiturique.

Depuis des milliers d'années, l'humanité n'a cessé de progresser : au départ, on exécutait avec des pierres ou des bâtons ; puis vinrent le fer, le feu, la corde, la poudre et l'électricité, apportant des améliorations successives à la qualité de la mort.

Mais le barbiturique constitue un sommet : grâce à lui, les juges soulagés ne condamnent plus à mort, mais au sommeil éternel. Quant à tous ces mauvais garçons de l'Oklahoma condamnés à mort, ils ne seront plus livrés au bourreau, mais à une blanche infirmière qui se penchera sur eux, l'ultime seringue à la main.

BERNARD CHAPUIS.

Avant les « États généraux de la justice quotidienne »

Sur l'initiative du Syndicat de la magistrature, deux journées sont consacrées les 14 et 15 mai aux « Etats généraux de la justice quotidienne ». De nombreux syndicats et associations soutiennent cette initiative, notamment la C.G.T., la C.F.D.T., l'Union fédérale des consommateurs, la Confédération nationale des locataires, etc. Ces Etats généraux doivent avoir lieu 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007-Paris.

De nombreuses réunions préparatoires ont été organisées, notamment une à Lille (le Monde du 26 avril) de manière à éclairer les débats qui porteront respectivement sur la justice quotidienne pénale, la consommation et le logement. Sur ces thèmes, on lira le point de vue de deux magistrats qui ont très largement contribué à l'élaboration des travaux ainsi qu'un reportage sur la tutelle aux prestations sociales.

POINT DE VUE

Droit, logement social et pouvoirs

par DIDIER MARSHALL
et DANIEL LECRUBIER (*)

TRADITIONNELLEMENT le droit régissait les rapports entre propriétaires et locataires. Si un propriétaire avait à se plaindre de locataires, mauvais payeurs, il saisissait le tribunal, et le magistrat, infailliblement, condamnait le locataire, déclarait le bail résilié et ordonnait l'expulsion. Il ne restait plus au propriétaire qu'à trouver un bon locataire en remplacement et au locataire à trouver...

C'était peut-être une procédure violente que cette procédure judiciaire, mais elle avait au moins l'avantage d'être claire : seul le droit de propriété méritait la protection des tribunaux, le droit des personnes à avoir un logement, le droit des parents à pouvoir garder leurs enfants auprès d'eux sous le toit familial, n'existaient que tant que le loyer et les charges était régulièrement payés.

Mais la clarté du mécanisme et du choix qu'il entérine était difficilement conciliable avec l'image de notre société de progrès. A partir du moment où l'Etat se mêlait de construire des logements dits sociaux, il fallait bien trouver quelques assouplissements à la règle *pour faire croire* à la réalité d'une politique sociale du logement. Il n'était pas question d'offrir des logements dont le loyer soit trop bas : la faiblesse des subventions d'Etat, jointe au fait que les offices d'H.L.M. sont gérés selon la même rationalité capitaliste que n'importe quelle entreprise privée, le fait qu'il ne soit donc en conséquence pas *possible pour un office public* d'H.L.M. de tourner à perte font qu'aujourd'hui, si on inclut les charges, le coût d'un logement social pèse quasiment aussi lourd sur le budget familial que celui du logement privé.

Il a donc fallu que les *offices* publics d'H.L.M., puissantes administrations, trouvent d'autres voies pour remplir leur rôle d'organismes de logements sociaux. Il s'agissait en quelque sorte de permettre aux familles les plus défavorisées que leurs ressources n'autorisaient pas à se payer un logement social d'y accéder malgré tout, sans risquer toute*fois de mettre en péril la gestion* des organismes de logement.

La procédure de tutelle

C'est à nouveau vers les tribunaux que les organismes de logement se sont tournés pour trouver une solution. D'autre part, *ils ont continué à s'adresser* au juge d'instance pour obtenir un jugement d'expulsion qui, même non exécuté, constitue un bon moyen de pression sur ce locataire ; d'autre part, pour obtenir le paiement du loyer, ils ont recours à la procédure de tutelle aux allocations familiales. Si certains locataires ne paient pas leur loyer, c'est parce que leur budget est mal géré. Or, dans ce budget, entrent dans la plupart des cas, et pour une part non négligeable, les allocations familiales. Ces *allocations* versées dans l'intérêt des enfants doivent, selon l'éthique officielle, être utilisées dans leur intérêt. Pour y veiller *dans les cas où des doutes* sont possibles, le juge des enfants a la possibilité de nommer un tuteur aux allocations familiales qui sera chargé de jouer un rôle pédagogique auprès des parents de manière que ceux-ci utilisent les allocations à bon escient. N'est-il pas dans l'intérêt des enfants d'avoir un logement ?

Les organismes de logement ont rapidement pris *l'habitude* tout d'abord d'inciter les familles à obtenir une tutelle pour régler les problèmes de loyer et ne pas être expulsées, puis avec le temps d'exiger pour les familles les plus fragiles financièrement qu'une mesure de tutelle soit prise avant même qu'un logement soit octroyé en garantie du paiement des loyers. Peu *importe alors que* le loyer soit complètement disproportionné par rapport aux possibilités financières du locataire, le *tuteur veillera à son règlement*, même si cela doit être au détriment de la satisfaction d'autres besoins (nourriture, éducation, santé).

Peu importe également que la procédure de tutelle soit complètement détournée *de son esprit*, l'aspect pédagogique envers la famille cédant le pas à l'idée que l'organisme de logement doit tou*jours pouvoir recouvrer ses loyers* quelles que soient les ressources du locataire.

On voit que dans un tel processus l'intervention judiciaire s'est faite en deux temps, le juge civil prononçant l'expulsion, le *juge social ordonnant une mesure* de tutelle aux allocations familiales pour éviter l'expulsion. De mauvais payeur, le locataire est devenu un cas social.

Deux facteurs sont cependant venus successivement gêner le *recours à cette procédure :*

— La résistance d'un certain nombre de juges des enfants qui, prenant conscience du rôle qu'on leur faisait jouer, ont parfois refusé d'ordonner des mesures de tutelle, arguant du fait que rien *ne pouvait être reproché aux parents*, si ce n'est de n'avoir pas réussi à gérer l'ingérable, qu'en conséquence aucune mesure éducative ne *s'imposait* ; les résultats du recours au judiciaire sont donc devenus plus hypothétiques ;

— La *crise économique et* les répercussions graves qu'elle a sur le budget, de nombreuses familles occupant des logements sociaux, ont fait que la procédure d'expulsion, que les propriétaires continuaient malgré tout d'exercer devant le juge d'instance, est devenue dangereuse politiquement. Dangereuse par ce qu'elle fait émerger au niveau des tribunaux la gravité de la crise et de ses répercussions sur les familles. Or le tribunal est un lieu où le débat est public et contradictoire, où les gens peuvent *en principe s'expliquer* et se défendre, et le pouvoir ne serait pas en mesure de supporter que les familles de chômeurs (un million) viennent aujourd'hui dans un lieu public raconter leur misère. Dangereuse et inutile également, car il serait d'ores et déjà impossible politiquement d'expulser purement et simplement tous ceux qui devraient l'être puisqu'ils ne peuvent plus payer leur loyer.

Ainsi les pouvoirs publics ont-ils compris qu'il n'était plus opportun de recourir à la traditionnelle voie judiciaire. Qu'au contraire mieux valait l'éviter, qu'il était actuellement plus souhaitable d'étouffer les conflits et les problèmes dans l'œuf que de les laisser émerger ; le pouvoir a compris qu'il lui fallait trouver d'autres voies pour préserver le droit de propriété privée, qui est une de ses assises fondamentales, *et empêcher dans le même temps* la foule défavorisée de devenir une foule de mécontents.

Deux moyens nouveaux ont été inventés :

— Le premier dans le temps fut la conversion du système *d'aide à la pierre* en système d'aide à la personne. Ainsi l'aide de l'Etat ne consistera plus désormais à participer au financement de la construction (système qui avait au moins l'avantage de pouvoir servir, en principe, à contrôler les choix en matière de construction), mais se manifestera sous forme d'aide aux familles aux ressources trop faibles pour pouvoir faire face à des loyers trop élevés.

Par ce biais, à défaut de faire un effort dans la gestion des logements, l'Etat va pouvoir gérer une large partie de la population. Celle-ci sera contrôlée, puisqu'il faudra bien enquêter sur la famille avant d'accorder ou refuser l'aide, et même normalisée, puisque toujours menacée de se faire retirer l'aide si elle ne paie pas la fraction de loyer laissée à sa charge. En outre, dans la mesure où cette aide sera versée directement par l'Etat à l'organisme propriétaire, les loge*ments vont échapper davantage* encore au contrôle de leurs bénéficiaires, les habitants. Enfin, en période de crise économique, le nombre des bénéficiaires, les conditions d'attribution et le taux de l'aide sont autant de paramètres qui permettront à l'Etat de réguler un système économique qui marche mal. Voilà comment, sous couvert de politique sociale, *on fait de la gestion;*

— Le second moyen imaginé vient de l'être par le secrétariat d'Etat au logement *et commence* tout juste à se mettre en place. Il consiste à tenter de régler le problème des loyers impayés pour *éviter d'aller jusqu'à la phase* judiciaire. Pour cela, on crée une commission de pré-contentieux rassemblant la direction des H.L.M., le directeur de l'action sanitaire et sociale, le directeur de la Caisse d'allocations familiales, qui se pencheront sur les cas difficiles et essaieront de trouver une solution, c'est-à-dire de résoudre les problèmes grâce à *des subventions sociales et* à l'introduction d'un travailleur social dans la famille. Les administrations auront réglé le problème avant même qu'il ne s'exprime; l'organisme propriétaire gardera son locataire, le locataire son logement. Non pas parce qu'il a un droit qui a failli s'appeler droit au logement, mais parce qu'il est devenu un assisté social.

Des contre-pouvoirs

Les travailleurs sociaux vont-ils accepter cette politique qui, au-delà de leur rôle d'auxiliaire des *huissiers* et des organismes propriétaires, fait d'eux les meilleurs agents de régulation sociale de l'Etat?

Le droit ne va-t-il plus être qu'une image immuable, hors du réel, inaccessible pour le citoyen et que seules les administrations pourront à leur gré manipuler comme un épouvantail?

La société libérale a engendré un vaste secteur étatique du logement sans avoir réellement engagé le débat politique. Ainsi elle contrôle et gère toute une partie de la population. Un pouvoir socialiste amplifierait-il ce phénomène de gestion et de non-droit, ou, en posant clairement le principe d'un logement socialisé et d'un droit au logement, serait-il conduit à imaginer les contre-pouvoirs individuels ou politiques qui restitueraient effectivement aux gens leurs lieux de vie quotidienne?

(*) M. Marshall, juge d'instance, et M. Lecrubier, juge des enfants, appartiennent tous deux au Syndicat de la magistrature.

REGARDS

OU LE JUGE DEVIENT CHEF DE FAMILLE

La pauvreté sous tutelle

« Non, nous n'avons plus de dettes. M. Bertrand a tout arrangé. Mais nous devons payer tous les six mois l'échéance pour la maison. Ils ne veulent pas que nous les payions tous les mois. Alors nous avons peur de ne pas avoir mis assez d'argent de côté le jour de l'échéance et d'avoir encore des dettes. C'est pour cela que nous nous sommes dit que si M. le juge pouvait nous redonner la tutelle, ça éviterait des difficultés.

— Oui mon mari et moi nous voudrions le renouvellement de la tutelle. Pour nous laisser le temps de nous remettre en route. Le salaire de mon mari est de 1 700 F. Le montant des allocations ? Je ne sais pas. C'est M. Bertrand qui s'en occupe. Le loyer fait 350 F. On a une grosse dette pour laquelle on donne 600 F par mois. Et puis la dette à l'E.D.F., c'est M. Bertrand qui s'en occupe. Je voudrais retravailler. Bien sûr il faudra donner 1 000 F par mois à la nourrice pour garder mes deux enfants. Il restera 600 F. C'est toujours ça. Mais pour ne pas avoir de problèmes, il faudrait continuer la tutelle avec M. Bertrand. »

Ces conversations ont pour cadre le palais de justice d'une petite ville provinciale. Les premiers interlocuteurs ont dépassé la quarantaine, et la suivante n'a pas vingt ans. Mais le désarroi est le même. « Monsieur le juge », c'est le juge des enfants. « Monsieur Bertrand », c'est le tuteur. La « tutelle », c'est la tutelle aux prestations sociales.

Une mesure dont l'application s'éloigne souvent de l'esprit du texte qui la définit, l'article 551 du code de la Sécurité sociale : *« Dans le cas où les enfants donnant droit aux prestations familiales sont élevés dans des conditions d'alimentation, de logement et d'hygiène manifestement défectueuses, ou lorsque le montant des prestations n'est pas employé dans l'intérêt des enfants, le juge des enfants peut ordonner que les prestations soient, en tout ou en partie, versées non au chef de famille, mais à une personne physique ou morale qualifiée, dite tuteur aux prestations sociales. »* Le tuteur doit alors affecter les prestations aux besoins des enfants et *« exercer auprès des parents une action éducative en vue de la réadaptation complète de la famille »*.

Or cette protection des enfants contre les parents n'est *plus le motif le plus fréquent* des décisions de tutelle, dont le caractère de sanction disparaît. Aujourd'hui, ce sont les parents qui viennent ensemble demander au juge de bénéficier du « droit » à la tutelle.

La solution-miracle

Car la tutelle apparaît aux yeux de nombreuses familles démunies comme la solution miracle à bien des problèmes. Grâce à elle on évitera qu'une signature imprudente sur un bon de commande d'une collection de livres, d'une chaîne haute fidélité ou de tout autre objet n'entraîne, par suite d'un retard de paiements, une saisie. On évitera surtout l'expulsion du logement en cas de dettes de loyers.

En effet, pour les créanciers, cette formule est un mode de recouvrement à la fois économique, pratique et indépendant de la stabilité de l'emploi du débiteur, comme de son salaire (les allocations familiales représentent souvent une part considérable, voire l'essentiel des ressources). Aussi suspendront-ils volontiers leurs poursuites, si une *tutelle est prononcée par le juge*, assurés que le tuteur prélèvera régulièrement une partie des allocations familiales pour les rembourser.

Ils le font naturellement souvent savoir aux familles qui, trop heureuses d'apercevoir une trêve à leurs ennuis, se précipitent chez le juge. Celui-ci peut difficilement refuser ce moyen d'éviter une saisie mobilière, une expulsion, ou le placement des enfants à l'aide sociale, même s'il considère la tutelle comme une saisie détournée des allocations familiales au bénéfice des créanciers. Le système marche si bien que, *même lorsqu'un* créancier n'a pas la bonté d'âme de signaler son existence à une famille débitrice, elle a de fortes *chances de se le voir recommander* par une autre famille. La publicité de bouche à oreille sur les vertus de la tutelle va ainsi bon train dans les H.L.M.

Celle-ci est tellement entrée dans les mœurs que certains offices d'H.L.M. exigent avant d'accorder un logement à une « famille à problèmes », qu'une tutelle soit prononcée, comme s'il s'agissait là d'une formalité banale, du même ordre que la présentation d'une fiche d'état civil, pour s'assurer du bon paiement du loyer.

Le « délégué à la tutelle » ; homme ou femme « travailleur social », le plus souvent attaché à l'UDAF (Union départementale des allocations familiales), arrive ainsi dans la famille avec l'auréole de celui qui arrange tout. A raison d'une moyenne de deux visites par mois dans chacune des quelque quarante familles dont il a la charge, il s'efforce *à la fois d'éloigner les menaces* de saisie et d'expulsion en négociant le règlement des dettes, de défendre dans de nombreux domaines les intérêts de la famille et d'organiser son budget. Travail délicat et de longue haleine qui nécessite des connaissances pratiques variées et surtout beaucoup de psychologie.

Le risque est alors grand de voir le tuteur prendre la place du chef de famille et les parents *s'installer dans une situation* d'assistés. Les relations varient, notamment suivant la personnalité de chacun des quelque huit cents « délégués à la tutelle ». Ceux que nous avons rencontrés à l'UNAF de Paris affirment la nécessité de favoriser leur action éducative pour permettre à la famille de se passer d'eux le plus rapidement possible.

Mais d'autres tuteurs s'installent dans « leurs » familles pour de longues années. Certains transforment encore les prestations sociales en « bons », donnant droit, pour chaque famille, à une quantité précise de pain, beurre, viande, huile, etc., à retirer chez des commerçants déterminés. On comprend que l'apprentissage de la conduite du budget familial ne fasse guère de progrès dans ces conditions et que les rapports des tuteurs concluent souvent à la nécessité de renouveler la mesure. *« Cette famille a progressé, mais ne semble pas encore capable de retrouver son autonomie. Mme F... dépense sans compter et s'endette périodiquement. Il faudrait qu'elle comprenne la nécessité de ne pas tant acheter à crédit. Etant donnés les nouvelles dettes et le manque de stabilité de la famille, nous sollicitons le renouvellement de la mesure de tutelle aux prestations familiales pour continuer à améliorer l'habitat et poursuivre une action éducative auprès des enfants. »*

Pas de « consommation » pour tous

Comment distinguer dans de telles demandes de renouvellement le désir du tuteur de continuer à protéger une famille, à laquelle il s'est attaché, de la persistance réelle des difficultés de cette famille qui la rendent inapte à manipuler correctement l'argent dans une société où celui-ci a un rôle aussi primordial ? *Car des dettes importantes* sont souvent révélatrices d'autres problèmes que celui d'une simple incapacité technique à gérer son budget : faiblesse des ressources bien sûr, mais aussi éducation médiocre, difficultés *professionnelles, alcoolisme, mésentente entre époux, etc.* Il arrive d'ailleurs que l'intervention d'un tuteur en fasse prendre conscience et précipite un divorce.

Le tuteur risque aussi d'impo*ser son échelle de valeurs dans* la répartition du budget familial, même lorsque celui-ci est largement discuté avec les intéressés. Comment dans cette gestion de la pénurie déterminer ce qui est utile ou pas ? Est-il plus « raisonnable » de se priver d'une fête que de se « serrer la ceinture » encore un peu plus après la fête ? Doit-on éviter à un *budget modeste l'erreur de ce* que l'on considère comme une mauvaise dépense ou préférer l'expérience que cette erreur donnera ? Et surtout, comment inciter une famille à se défendre elle-même, en renonçant à sa passivité et à la facilité que représente le tuteur, quand certaines ne touchent pas des allocations auxquelles elles ont droit, tout simplement parce qu'elles sont « incapables » de remplir et de renvoyer les formulaires ?

Tuteurs, juges et familles se débattent comme ils le peuvent dans ces contradictions, reflets de celles d'une société qui n'est pas de « consommation » pour tous. Chaque jour, le chômage transforme quelques familles, *« sur le fil du rasoir »*, en débiteurs qui vont, par la tutelle, devenir, comme les familles à « inadaptation chronique », des *assistés*.

MICHEL SIDHOM.

RELIGION

La formation religieuse des adultes exige une diversification plus poussée

Le succès remporté auprès des catholiques par les différents centres de formation à l'intelligence de la foi conduisent ses promoteurs à s'interroger sur l'opportunité de modifier certaines méthodes, de s'adapter aux besoins qui se font jour et de s'adresser à un public plus large.

La catéchèse pour adultes désirant approfondir leur foi ou se préparer à assurer divers services d'Eglise est une idée relativement récente, l'enseignement de la théologie ou de l'exégèse étant pratiquement réservé autrefois aux futurs clercs, et le catéchisme proprement dit aux enfants. Il n'y a plus aujourd'hui de chasse gardée. Les femmes par exemple sont les plus portées à enrichir leur bagage religieux. La vulgarisation des méthodes de formation continue dans le domaine professionnel a inciter les croyants à mettre leur foi à jour quel que soit leur âge.

Il n'est pas jusqu'aux incroyants ou aux mal-croyants qui, se posant des questions, n'aient envie d'approfondir le phénomène religieux. C'est ainsi que l'Eglise pourrait envisager de créer des cours ou des sessions à l'intention de cette tranche de la population jusqu'ici négligée et de plus en plus importante. En outre, l'on se demande si l'enseignement dispensé actuellement ne devrait pas être moins universitaire et faire davantage appel à l'art, à la symbolique et au corps.

Des étudiants aux personnes âgées

Un secteur est insuffisamment exploité : celui des étudiants. Sous le nom d'Université Paris-CEP (33, rue Linné, 75005 Paris. Tél. : 587-37-50) va s'instaurer *« une information sur la foi et sur les moyens d'expression »*. Trois points seront explorés : la Bible, la théologie, l'histoire (une soirée par semaine et un samedi par mois).

Enfin, à l'intention des personnes âgées, un groupe dit « Troisième Age » va s'occuper des animateurs travaillant dans ce secteur et des jeunes retraités. (Responsables: le Père Gaudillère, 8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris, et sœur Régine de Chariat, 19, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. : 286-21-20 et 222-70-70).

Un voyage au long cours

Tous ces centres présentent, à des degrés divers, un triple intérêt. D'abord, ils rendent service à leurs usagers, au départ sous-alimentés religieusement parlant et qui entendent combler le fossé entre leur culture profane et leurs connaissances doctrinales. A l'heure où le moindre militant politique accepte de suivre des cours de formation et de recyclage, il est capital pour l'avenir du christianisme que les baptisés puissent, eux aussi, rendre compte de leur foi.

D'autre part, dans la mesure où ces organismes ne succombent pas à la tentation du didactisme et du formalisme, ils font office de véritables « laboratoires » de la foi, où se prépare, à partir des préoccupations et de la mentalité de la base, une « décléricalisation » de la théologie et de la doctrine élaborées voici des siècles par des spécialistes plus ou moins coupés de la vie laïque et en fonction de philosophies qui n'ont plus cours.

Enfin, grâce aux contacts suivis des enseignants avec les enseignés, les premiers découvrent un nouveau langage de la foi et la manière d'enraciner les vérités religieuses ainsi renouvelées dans la culture contemporaine marquée par les sciences humaines, la science *tout court et* par la technique. C'est un voyage au long cours dont on ne saurait faire l'économie si l'on entend assurer la pérennité du christianisme.

Pour tous renseignements sur l'ensemble de ces centres, on peut s'adresser au Père Gervaise, 8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris.

H. F.

Au plus haut niveau

Le cycle C de l'Institut catholique de Paris fait, par la force des choses, bande à part. Il conduit les laïcs à la licence et même au doctorat en théologie au terme de sept ans de travail. Entre cet enseignement de haute qualité et les préoccupations *religieuses* des milieux populaires urbains et ruraux, les passerelles sont rares. Dans *notre* pays, l'enseignement *supérieur* vit dans un *monde* relativement clos, à l'inverse, par exemple, de ce qui ce passe dans les pays de culture maoïste.

Cependant, se forge au cycle C une théologie qui, tôt ou tard, *donnera maille à partir* aux clercs et à la hiérarchie. Le cycle C prépare l'Eglise de demain et une certaine prééminence intellectuelle d'un laïcat qui dépossédera le clergé de son monopole doctrinal. Cette évolution était contenue en germe dans les textes de Vatican II, qui a donné au « peuple de Dieu » toute sa stature sans pour autant que le magistère perde son rôle sacramentel et sa fonction de garant de l'unité.

H. F.

★ Les admissions au cycle C commencent le 17 mai (entre 14 h. et 19 h., du mardi au vendredi), 21, rue d'Assas. Téléphone du secrétariat : 222-41-80, poste 323. Cours à partir du 10 octobre.

LA RENCONTRE EUROPÉENNE DES CATÉCHUMÉNATS A LYON

L'Église a besoin de l'aiguillon des incroyants pour se convertir

De notre envoyé spécial

Lyon. — « Qui évangélise l'autre ? » C'est à se le demander lorsque des incroyants viennent dans les centres de catéchuménats de l'Eglise catholique pour exprimer leur curiosité, leur *projet et leur embarras* à l'égard de la communauté chrétienne. Telle est peut-être l'idée sous-jacente de la rencontre européenne des catéchuménats, qui a eu lieu, à Lyon, du 7 au 9 mai, avec la participation d'une quarantaine de personnes venues d'une dizaine de pays. Le Canada était représenté, ainsi que l'Espagne, dont l'apport s'est montré particulièrement enrichissant. Des anglicans aussi étaient là, pleins d'humour et de réalisme ; ils se sont révélés de plain-pied avec les préoccupations des catholiques en dépit d'accents différemment placés.

Le problème est apparemment simple, mais il soulève en pratique des montagnes de difficultés. M. X... (ou Mme Y...), longtemps indifférent aux questions religieuses, a envie de s'informer et envisage de franchir le Rubicon, c'est-à-dire de recevoir le baptême. Il frappe à la porte de l'Eglise... quand il en trouve une à sa mesure. Convient-il de l'inviter à se mêler aux communautés paroissiales afin de s'initier peu à peu au mode de vie chrétien ? On pourrait le penser. En fait, ce serait sûrement le *décourager et le dérouter*, tant il est vrai que le chrétien de vieille souche n'est guère apte à écouter et à comprendre les problèmes de ceux qui n'ont pas été élevés dans le sérail. Ce hiatus, que s'efforce de combler le Service national du catéchuménat — instance officielle de l'Eglise, né en France en 1935, c'est-à-dire le premier en Europe — s'efforce de le combler.

Au début, il s'agissait seulement d'assurer l'instruction religieuse de personnes voulant se faire baptiser. Peu à peu, cette mission s'est élargie. Partant du fait que 10 à 20 % seulement des convertis persévéraient, on se rendit compte *de l'insuffisance* d'un simple service d'accueil. Depuis 1969 — cette date n'est pas un hasard — on entreprend de constituer des communautés sur mesure pour les néophytes. Le visage de l'institution s'en trouve radicalement modifié. Plus de quatre cents communautés catéchuménales regroupant au total trois mille cinq cents adultes environ se sont formées: 42 % d'hommes, 49 % de femmes et 9 % de jeunes de plus de quinze ans. L'origine sociale de ces communautés a de quoi étonner : 56 % des membres viennent du monde ouvrier, 34 % des milieux indépendants et 10 % du monde rural. En 1976, on comptait quelque neuf cents catéchumènes proprement dits, dont soixante-dix Africains, soixante Vietnamiens et quelques juifs (1).

Par vocation, le service du catéchuménat se trouve en contact permanent avec les incroyants, ou tout au moins avec cette marge des incroyants qui ont envie de jeter une passerelle avec les chrétiens. Le catéchuménat n'est plus, comme au début, la porte d'entrée à l'intérieur de la « forteresse » Eglise, mais le laboratoire où peuvent s'opérer des « germinations » plus ou moins réussies. Dans une Eglise dont les effectifs vont en s'amenuisant, il est un de ces lieux privilégiés où l'on constate journellement que la foi agit encore comme un aimant sur nos contemporains mal à l'aise dans un monde moderne qui oblitère les requêtes fondamentales de l'homme. Pour qui le regarde en face, le catéchuménat représente un avenir pour l'Eglise.

Ses leaders sont des gens fervents et heureux : la bonne humeur et l'optimisme qui régnaient à Lyon en sont une preuve. Ils ont pourtant une situation extrêmement délicate. Les chrétiens de tradition ne les comprennent pas toujours, et parfois même la hiérarchie leur reproche de ne pas se montrer suffisamment solidaires de l'Eglise institutionnelle. Comment le pourraient-ils, eux qui sont aux avant-postes et qui souffrent plus que quiconque des pesanteurs de l'Eglise ? A qui la faute, par exemple, si le type d'évêque qu'ils préfèrent est Mgr Riobé, évêque d'Orléans, plutôt que l'aile « droite » de l'épiscopat français ?

Cette renaissance de l'Eglise à laquelle travaille non sans succès le catéchuménat fournit ample matière à réflexion. Pour employer une expression périmée, une Eglise qui ne serait plus capable de *« passer aux barbares »* courrait à sa perte. Les incroyants peuvent seuls apporter au christianisme le sang nouveau dont il a besoin. Les hommes d'Eglise préoccupés par la problématique culturelle des incroyants sont les plus indispensables des apôtres. Ils contribuent au renouvellement de la présentation de la foi, à l'approfondissement de son contenu et à la redécouverte de la nécessité de proportionner les exigences de la religion aux possibilités des convertis (sacramentalisation par étapes, morale existentielle, etc.). Il n'est pas besoin pour devenir chrétien de tout mener de front.

En bref, le catéchuménat met en œuvre les intuitions de Vatican II et considère le monde dit profane comme la meilleure chance de la foi. Si l'Eglise a reçu pour mission de transformer le monde, le monde lui aussi, à sa manière, est un agent de transformation pour l'Eglise. Songe-t-on assez au profit que l'Eglise, au cours des siècles, a tiré des ébranlements révolutionnaires ?

Le « *discernement* » n'est pas à sens unique. Les chrétiens savent par expérience que ce sont souvent les incroyants qui posent aux hommes de foi les questions les plus pertinentes et qui ont gardé la nostalgie la plus authentique des valeurs de l'Evangile.

« *Qui évangélise l'autre* » ? Cette question ne semble paradoxale qu'à ceux qui n'ont pas vécu l'aventure de la foi, ni coudoyé des non-chrétiens. Avant longtemps, *le travail* souterrain du catéchuménat passera la rampe. Les bavures dont on a pu, à tort ou à raison, lui faire grief, n'empêcheront pas ce service de l'Eglise conciliaire de poser publiquement le problème crucial de la transmission et de la purification du message chrétien, et de prouver une fois encore que l'orthodoxie n'est rien sans l' « orthopraxie ».

Pour être elle-même, autrement dit pour se convertir, l'Eglise a besoin de l'aiguillon des incroyants.

HENRI FESQUET.

★ Service national du catéchuménat français, 4, avenue Vavin, Paris (6e).

(1) La composition des communautés catéchumales, dont les membres sont issus pour les deux tiers de milieux très modestes (travailleurs manuels, migrants, artisans, petits commerçants, etc.), invite à réfléchir au processus historique de déchristianisation. Au dix-neuvième siècle *« l'Eglise a perdu la classe ouvrière »*. Il est donc normal que *ce soit dans ces milieux* où les enfants n'étaient plus baptisés que la foi se manifeste plutôt que dans la classe bourgeoise où subsistent sociologiquement des chrétiens. La remontée du christianisme populaire est une des caractéristiques de notre temps dont témoigne, d'autre part, le succès des sectes.

Le Monde DES LIVRES

La révolution impossible

● *Bernard - Henry Lévy, jeune philosophe, dénonce « la Barbarie à visage humain », et tire sur toutes les gauches à boulets noirs. Philippe Sollers applaudit.*

IL n'y a en définitive que deux sortes de penseurs : l'optimiste et le pessimiste. Comme le rappelait récemment Vladimir Boukovski, le pessimiste est quelqu'un qui trouve que rien ne peut aller plus mal, à quoi l'optimiste répond : « Mais si, mais si. » Au-delà des théories, on retrouve ce partage, aujourd'hui, comme hier. Peu de textes, par exemple, sont ici et maintenant autant d'actualité que celui de Baudelaire sur Edgar Poe, en 1856 : Baudelaire y demandait l'inscription, dans les droits de l'homme du dix-neuvième siècle, du droit de *se contredire* et de celui de *s'en aller*. C'était le temps de l'avenir de la science, du positivisme triomphant et du Progrès, pendant que Nerval se pendait dans l'ombre. Où en sommes-nous vers la fin du vingtième siècle ? Voici un livre qui va faire scandale. Enfin.

Il faut une bonne dose d'insolence et de courage pour s'en prendre ces temps-ci aux « compétents du progressisme » et tenter de « penser jusqu'au bout le pessimisme en histoire ». Ne nous laissons pas étourdir par les slogans électoraux : si un homme de gauche dit ses quatre vérités à la gauche et dénonce sa « passion du leurre et de l'ignorance », c'est qu'il est en train de glisser à droite.

Et que peut-on dire de ces anciens « maoïstes » qui découvrent le « mal radical » et qui, au lieu de rejoindre la bonne pensée de toujours, poussent l'esprit de révolte jusqu'à invoquer Artaud et Bataille et à mettre en cause non seulement le marxisme mais, à travers lui, les Lumières, la Raison, l'Evangile des deux derniers siècles ? N'est-ce pas insupportable ? N'y a-t-il pas là les symptômes du retour des ténèbres spiritualistes, chrétiennes, mystiques, bref, tout ce que nous, esprits éclairés, avons appris à combattre, à réfuter, à mépriser ? Pourtant, c'est ainsi.

Glucksmann, Lardreau, Jambet, maintenant Bernard-Henri Lévy : le courant existe, il s'exprime, il vient de trouver dans *la Barbarie à visage humain* son manifeste clair, percutant, ramassé. Philosophes, actionnaires du concept, hommes politiques, militants, universitaires, vont devoir compter avec cette interpellation passionnée. Que dit Bernard-Henri Lévy ? Que « le fascisme et le stalinisme auront sans *doute pour l'âge moderne la* même importance historique qu'à l'âge classique l'ébranlement de 1789 ». Et toute la question est *là, insistante : allons-nous, oui* ou non, nous résoudre à prendre l'horreur de front et à en tirer les conséquences ? L'optimiste *répond : voyons, ce sont des accidents*, des extrapolations, des déviations, des perversions momentanées, l'avenir est quand *même à nous, pas de défaitisme*. C'est ce que Lévy appelle la « sainte famille du marxisme bonhomme et du gauchisme gaillard ». *A quoi le pessimiste*, l'homme de la vérité, répond : c'est votre raison, votre raison à tout prix, qui, de nos jours, est *irrationnelle* ; c'est votre lumière égale ou au contraire votre volontarisme aveugle qui sont obscurantistes. Autre chose est à penser de l'histoire des sociétés et de la notion même de la société. Autre chose en termes de lucidité par rapport au pouvoir. Autre chose enfin sur le drame de l'espèce elle-même.

Si la conception politique du monde consiste toujours, quelque part, à savoir justifier l'horreur, que peut penser une pensée qui ne s'en sent plus capable ? Bernard-Henri Lévy n'a aucun mal à démontrer que la gauche, les socialistes, le gauchisme lui-même, restent fatalement prisonniers d'une représentation enfantine du « maître » : ils le croient tout-puissant et évanescent. Contre le marxisme et *même contre les courants « libertaires »*, il montre que le Pouvoir, le Maître, le Prince, est la figure même, à la fois originelle et *fantasmatique, terriblement* réelle et partout présente bien qu'insaisissable, du Monde. Au commencement était la Paranoïa. Mais que devient alors la mythologie socialiste si « le rêve d'une société bonne est un rêve absurde ? ». Si toute révolution reconduit immanquablement la servitude ? Si toute apologie du désir déchaîné débouche sur l'oppression ? Si la proclamation de libération intégrale est le masque d'une volonté de puissance ? Si socialisme est un autre nom pour barbarie ? C'est peu à peu la notion même de lien social, le nœud des conditions de survie, qui est mis en cause.

PHILIPPE SOLLERS.

(Lire la suite page 24.)

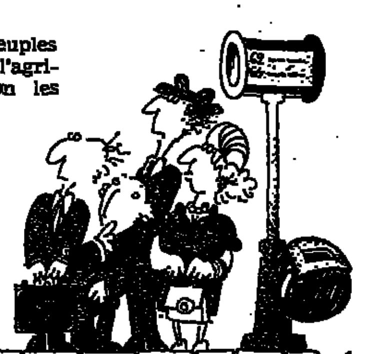
Un plaidoyer pour l'âge de pierre

● *Un anthropologue américain, Marshall Sahlins, réhabilite la civilisation du « chasseur ».*

DANS son *Economie de l'âge de pierre* (titre anglais de l'œuvre originelle, plus expressif que ne l'est le titre de la traduction française), l'anthropologue américain Marshall Sahlins se livre d'abord à une attaque en règle contre le néolithique et à une remise en valeur, posthume, du paléolithique. Période décriée à tort, dit-il. On a trop longtemps, selon lui, fait l'éloge exclusif du néolithique, autrement dit de l'avènement de l'agriculture, au détriment de l' « ancien régime » (celui des chasseurs munis de pierres taillées).

Paradoxalement, les peuples « primitifs », antérieurs à l'agriculture, pour autant qu'on les connaisse en Europe, par la préhistoire paléolithique, et en Australie ou Amérique, par les récits des voyageurs et des anthropologues, font penser à cet étrange système qui connut la vogue parmi les sectes françaises d'avant guerre : l'*abondancisme*. Ces peuples désirent peu. L'arc et les flèches leur assurent abondance de petit ou de gros gibier dans des régions peu peuplées. (Faut-il rappeler que la « France » de l'an 2000 avant J.-C., en période pourtant largement néolithisée, n'a encore que deux habitants au kilomètre carré, soit un million d'habitants dans l'Hexagone ! A ce compte, on vivait à l'aise.)

Les chasseurs et pasteurs de jadis, tels qu'on a pu les étudier encore présents en Amérique, en *Afrique ou en Australie*, ont des outils dont la matière première est facile à trouver : pierre, peau, bois, os. Ils travaillent seulement quatre ou cinq heures par jour. Ils consacrent le reste de la journée à des occupations intelligentes, telles que religion, fêtes, visites, siestes. D'incessants déplacements migratoires et de transhumance leur interdisent de s'encombrer de ces possessions inutiles (aliments stockés, meubles, etc.) qui environnent notre existence de sédentaires. Ces hommes, certes, ont de déplorables habitudes d'infanticide ou de géronticide (laisser mourir ou aider à mourir les vieillards) ; mais elles s'expliquent justement par leur besoin de mobilité.



(Dessin de PLANTU.)

Inaptes à l'accumulation des objets, les chasseurs sont d'autant plus généreux à partager leurs biens avec autrui. La charité était coutume paléolithique, avant d'être vertu chrétienne.

La paresse, dont Paul Lafargue, gendre de Marx, fera un jour le vibrant éloge, est l'accompagnatrice naturelle d'un tel genre de vie. Les « primitifs » accepteraient volontiers le mot d'ordre qui fut cher à certains paysans tourangeaux de jadis : répugnant à l'effort, *ceux-ci répondaient au visiteur* qui les sollicitait de se livrer à de pénibles travaux, afin d'améliorer leur niveau de vie : « *A quoi bon tant travailler, à quoi* bon se presser, économiser le temps, *t'auras bien le temps de mourir.* »

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

(Lire la suite page 22.)

Nouveautés

EDGAR MORIN *entame une réflexion encyclopédique sur la nature de la connaissance et la connaissance de la nature en publiant le premier tome d'un travail monumental* : la Méthode *(Seuil)*.

LE DERNIER BODARD : *ni autobiographie ni récit de guerre*, la Vallée des roses *est le roman d'une ambition : celle d'une jeune fille qui se prénomme Yi et rêve de devenir la femme de l'empereur régnant (Grasset)*.

DANS LA SERIE DES REEDITIONS DE KNUT HAMSUN, *un beau roman désespéré* : Victoria *(Calmann-Lévy)*.

SADE *fait l'objet d'un numéro spécial de la revue* Obliques *(textes de Jean-Pierre Faye, Alain Robbe-Grillet, Philippe Sollers, Roland Barthes, Pieyre de Mandiargues, et des inédits de Sade)*.

« Le Temps des amours »

de Marcel Pagnol

IL y a deux sortes de génies, à en croire Jean Delay : les malades, comme Nietzsche ou Dostoïevski, pour qui l'humanité se connaît à travers les monstres à leur image ; et les bien-portants, tels Hugo ou Balzac, pour qui la peinture des gens normaux dans leur genre reste la meilleure manière de découvrir notre condition.

Pagnol appartient évidemment à la seconde catégorie. Serait-il le dernier ? Le sain et le quotidien paraissent plus anormaux, désormais, que le morbide et l'abstrait. Au milieu des cris d'asile et des théories apocalyptiques, l'écrivain qui ose encore raconter les choses de la vie sans chercher à caser sa névrose ou sa vision du monde est devenu louche.

Aux yeux de la critique savante, mais non du public. Il entrait du soulagement dans le triomphe réservé il y a vingt ans aux Mémoires de Pagnol. Enfin un créateur qui ne rougissait pas d'émouvoir avec des sentiments réputés ordinaires : sa fierté de fils d'instituteur, son humiliation devant la grille close d'un parc, une rodomontade de bouliste, la joie d'un doublé de bartavelles, l'odeur d'une garrigue à la fraîche !

APRES *la Gloire de mon père* (1957), *le Château de ma mère* (1958) et *le Temps des secrets* (1960), les fervents de Pagnol ont mal admis qu'il s'en tînt aux souvenirs de ses dix premières années. Comme on pouvait l'imaginer, il ne s'était pas arrêté en si bon chemin. Il a rédigé l'essentiel du quatrième tome que voici entre 1959 et 1962. S'il ne l'a pas publié avant sa mort, en 1974, c'est qu'aussitôt après ce premier jet il s'était passionné pour *l'Eau des collines*, puis pour le plan de ses œuvres complètes.

Bernard de Fallois, qui était son intime, révèle en postface au *Temps des amours* que l'auteur a également cédé à une délicatesse bien dans sa manière : ayant l'intention de conclure l'ouvrage par le récit d'une aventure amoureuse, il craignait pour les jeunes lecteurs qu'il savait s'être acquis avec les volumes précédents. Scrupule d'un autre âge !

Bien qu'il ait déclaré le livre « terminé », il est possible enfin qu'il ait eu l'intention de le reprendre ici ou là. Le thème central de la vie scolaire au début du siècle ne suffit pas en effet à lier entre eux, aussi bien que l'étaient ses souvenirs de famille, les dix récits rassemblés ici. La nouvelle relatant les ruses d'un village proche de Marseille pour fuir la peste de 1720 ne cadre pas trop avec le reste.

Mais la continuité compte moins, chez Pagnol, que les instants, les scènes, les personnages. « *Si j'avais été peintre,*

par Bertrand Poirot-Delpech

dit-il quelque part, *je n'aurais fait que des portraits.* » *Le Temps des amours* en contient quelques-uns qui méritent l'immortalité des plus grands.

PARMI eux, le nommé Sylvain, découvert par hasard dans la campagne un jour d'école buissonnière. Cet ancien marin qui joue de la trompette et prétend démontrer le postulat d'Euclide est-il fou à lier ou gentiment « fada » ? Est-il seulement saoulé de culture scolaire et de grandiloquence ? En quelques notations savoureuses, c'est toute l'alternative pirandellienne de la démence simulée ou incoercible qui est posée, devant le petit narrateur et son copain éberlués.

Plus mémorable encore : la famille Lagneau. Le père, *camionneur rappelle tous les patriarches soupe-au-lait qu'a* incarnés Raimu. Il faut l'entendre mêler superbement l'Alsace-Lorraine à une histoire de boules puantes. Il faut aussi voir comme, à la manière des grandes gueules pagnolesques, il *se fait berner. Tout patron qu'il est de cinquante camions*, il ne s'aperçoit pas que sa femme et sa belle-sœur inventent à longueur d'année des promenades le jeudi pour camoufler les retenues du rejeton, et retouchent ses bulletins.

Il y a enfin Lagneau lui-même, capable tour à tour de se dénoncer à la place de l'auteur, de l'entraîner dans les chahuts les plus compliqués, et de tomber dans tous les pièges, à commencer par ceux de l'amour. A soixante ans passés, Pagnol retrouve son cœur d'adolescent — si celui-ci l'a jamais quitté ! — pour décrire les transports et le désespoir amoureux d'un potache d'avant 1914.

CES lettres échangées en secret, ces signes à la fenêtre, ces baisers refusés à l'écart d'une kermesse, se peut-il qu'ils datent seulement d'un demi-siècle quand l'auteur les raconte ? Nos mœurs actuelles rejettent celles d'alors bien plus loin dans le passé. D'héritier de Daudet, Pagnol est devenu, avec le recul, son contemporain.

En vérité, c'est depuis une vingtaine d'années que les lycées ont changé de visage. Après la deuxième guerre mondiale, ils ressemblaient encore beaucoup à ceux d'avant la première. Le tambour napoléonien y rythmait les heures de cours. Le *De Viris* et la *Guerre des Gaules* continuaient de hanter les esprits. On se cachait toujours pour fumer, et les retenues tombaient aussi dru que sous Topaze.

(Lire la suite page 22.)

Jack London au bord du ring

● *Sur la boxe, le coup d'œil d'un professionnel et le point de vue d'un moraliste.*

POURSUIVANT *la réédition* des œuvres de Jack London (1), Francis Lacassin a eu l'excellente idée de rassembler *en un seul volume les différents* textes, nouvelles et articles, consacrés par son auteur à la boxe. Mais pourquoi, dans les *traductions, tant de coquilles* (il est vrai qu'on ne saurait assez se protéger sur un ring...) et, dans la préface, si peu de discrétion ?

« *Au-delà de l'anecdote, au-delà de la littérature, Jack London a réussi à intégrer la boxe à la lutte des classes !* » Il se peut qu'il y ait ici un certain sourire et comme un rappel parodique de la célèbre formule de Malraux sur *Sanctuaire*. Reste que l'on chercherait en vain Marx et Lénine dans les arènes, réelles ou fictives, où nous entraîne London. Celui, en revanche, que l'on y retrouve à tous coups, c'est Darwin. Non que London ignore de quelles misères sociales se nourrit la boxe et crèvent les boxeurs. Mais il a bien compris qu'il y avait, dans ce qui n'est plus aujourd'hui qu'une annexe tristement bouffonne du show-business, beau*coup plus à comprendre*. Et qui dérangera les belles âmes, sans doute, et les militants proprets.

Pourquoi les hommes se bat*tent-ils ? Pourquoi les hommes* vont-ils assister à des combats ? Dans la série d'articles qu'il consacre aux préparatifs de la *grande rencontre de 1910* entre Johnson et Jeffries, London n'hésite pas à poser ces questions, et à y répondre. Et il fait mieux *encore, ou pis : il se demande* d'où vient entre deux boxeurs également proportionnés, également entraînés, la supériorité *que l'un, s'ils se rencontrent*, ne manquera pas de manifester sur l'autre. La réponse, ici encore, a la sécheresse d'un uppercut : *tout dépend de la « vigueur protoplasmique »*, c'est-à-dire de cette qualité proprement musculaire qui fait que nous sommes capables de produire plus ou moins d'énergie. Une affaire, en somme, de plus ou moins grande « brutalité ».

Des boxeurs, donc des brutes. Mais cette brutalité peut très bien aller de pair avec le goût de la littérature et la courtoisie envers les femmes. Dans *la Brute des cavernes*, petit récit totalement délirant, parce que très *évidemment de compensation ou* de revanche, Jack London se rêve sous les espèces d'un jeune Hercule, Pat Glendon, lecteur passionné des *Sonnets* de Shakespeare et amoureux respectueux d'une jeune fille du meilleur monde : après avoir rossé au passage le champion du monde, il s'emploiera, tel chez Augias, son mythique prédécesseur, à nettoyer les écuries déjà fort puantes de la boxe.

Plus âpres, et beaucoup plus passionnantes, *les trois* autres nouvelles — encore que *le Jeu du ring* ne soit pas loin de céder, mélo en plus, à la même angélisation. A chaque fois, pièce maîtresse, un combat, et à chaque fois, pour le mettre en scène, autant d'efficacité qu'un Avidsen dans *Rocky*. Maniée avec la compétence d'un professionnel de la boxe et la virtuosité d'un expert en suspense, la caméra de London nous place au plus près des boxeurs, *scrutant* leurs muscles, jaugeant leurs coups. L'enfer dans les poumons, nous jouons avec eux le jeu mortel de *la volonté de vivre. Et tantôt* nous gagnons, comme ce petit Mexicain blafard, exécré par la foule. Et tantôt nous perdons, comme ce vieux ringard aux articulations déformées à qui il n'a manqué, pour assener le *punch décisif*, qu'une simple tranche de bifteck, celle-là même pour laquelle il était venu combattre.



Dessin d'URLIC

JACQUES BERSANI.

★ HISTOIRES DE LA BOXE, de Jack London, recueillies et préfacées par Francis Lacassin, coll. « 10/18 », U G E, 256 p., 16,50 F.

(1) A signaler parallèlement, dans la collection du « Cabinet cosmopolite », aux éditions Stock, une autre traduction, par Jean Muray, du chef-d'œuvre de London, *Martin Eden*, et dans la collection « 10/18 » une réédition de *Construire un feu*.

la vie littéraire

L'école des mémés

Le troisième âge fait son entrée en force dans la vie éditoriale. Après *Mémé Santerre*, *la Mère Denis* et autres anciennes *Demoiselle du téléphone* (J.-P. Delarge), voici que paraît *Marthe, les mains pleines de terre* (Belfond), inspiré à Jean-Claude Loiseau par l'émission de télévision qu'il lui avait consacrée. Marthe, paysanne du Mâconnais, a soixante-dix-huit ans. Elle est largement devancée par *Augustine Rouvière, Cévenole*, dont Raymonde-Anna Rey retrace l'histoire, chez J.-P. Delarge et qui, elle, a quatre-vingt-quatorze ans. A quand les centenaires ?

Une chose étonne, dans cette légitime prise de parole d'un peuple silencieux. Si l'on excepte *Gaston Lucas, serrurier*, dont Adelaïde Blazquez avait recueilli les confidences pour la collection « Terre humaine », les femmes sont les principales bénéficiaires ou instruments de cette émancipation... littéraire.

Vivent-elles plus longtemps ? Ont-elles plus de mémoire ? Ou parlent-elles plus aisément ?

En tout cas, voilà une activité, à la fois agréable et rentable, qui peut faire école pour rompre l'ennui et le désœuvrement de la retraite.

Les retrouvailles de Nogent

Depuis 1974, la Foire du livre de format poche de Nogent-sur-Marne n'avait plus eu lieu. La revoilà. Ce sera le 15 mai, de 11 heures à 19 heures. Fini le temps des baraques ou du chapiteau de cirque. La Foire, cette année, a trouvé des pénates dignes d'elle : le fameux pavillon Baltard, unique rescapé des Halles de Paris et dont Nogent entend faire son monument historique. Ce sera désormais son havre. Pour cette première, M. Roland Nungesser, maire R.P.R., a invité M. Alain Peyrefitte. L'académicien évidemment, et non point le garde des sceaux, ministre de la justice R.R.P. D'ailleurs, M. Alain Peyrefitte n'est-il pas lui-même en « poche » avec *Quand la Chine s'éveillera*, en attendant de récidiver avec *le Mal français*.

La poésie française en U.R.S.S.

Les Editions Belles Lettres, de Moscou, publient dans leur collection « Bibliothèque de littérature universelle » une anthologie intitulée *la Poésie du vingtième siècle en Europe occidentale*. Comprenant aussi la Grèce et la Turquie, ce volume de 846 pages en consacre 170 à la France, alors que l'Angleterre se voit attribuer 70 pages, l'Allemagne 90, l'Italie 70, l'Espagne 40. Le choix des poètes français a été effectué par Maurice Vaksmakher, qui est, avec Michel Koudinov, l'un des principaux traducteurs.

Le tirage initial de cette anthologie est de 303 000 exemplaires. Elle coûte 2 roubles et 13 kopecks, soit 10 francs.

Le point des recherches

Qui s'intéresse aux préférences culinaires d'un philosophe, ou à l'adolescence d'un politologue ? C'est pourtant, en caricaturant à peine, ce que nous offrent de nombreux livres d'entretiens parus ces derniers temps.

Dirigée par Antoine Gallien, la collection « Dialogues », chez Flammarion, rompt avec cette biographomanie. Interrogés sans complaisance par des journalistes ou des chercheurs, des théoriciens majeurs y font le point sur l'évolution de leurs recherches, ses difficultés, ses prolongements, voire ses impasses. En un langage clair et incisif, Noam Ghomsky, dans le premier volume paru, répond aux questions de Mitsou Ronat sur son action politique aux Etats-Unis et sur le développement de la grammaire générative.

Dans les prochains mois, Gilles Deleuze avec Claire Parnet, Michel Serres avec Pierre Dumayet, Pierre Klossowski avec Jean-Maurice Monnoyer et Roman Jakobson avec Krystyna Pomorska poursuivront ces dialogues destinés aux non-spécialistes comme aux initiés. A suivre.

Chers collègues...

« Chers collègues, avant de porter un jugement trop sévère sur cet ouvrage, parce que votre nom n'y figure pas, attendez la suite. » Voilà qui a le mérite de la franchise... Cette phrase figure dans l'avant-propos de l'excellent choix de textes rassemblés par Madeleine Grawitz, professeur à Paris I, sous le titre *Méthodes des sciences sociales* (Ed. Dalloz, coll. « Textes et Commentaires », 416 p., 11, rue Soufflot, 75240 Paris Cedex 05).

De la logique à la linguistique, en passant notamment par la sociologie, l'ethnographie et la psychanalyse, ce volume regroupe plus de cent cinquante textes, signés d'auteurs classiques, (Locke, Kant, Husserl, Marx) ou contemporains (Althusser, Aron, Balandier, Jakbson, etc.) relatifs à la méthodologie des sciences humaines. Comme tel, il devrait donc rendre de grands services aux étudiants.

Quant aux « chers collègues », l'auteur les console : « Le second volume sur la logique de la recherche et les techniques vous sera peut-être plus favorable ! » L'espoir fait vivre.

Une lettre ouverte de Gérard Hof

Gérard Hof, auteur du livre *Je ne serai plus psychiatre* (Ed. Stock), adresse par l'intermédiaire des Inéditions Barbare une « *Lettre ouverte au docteur Hutter, médecin-directeur à l'hôpital-prison de Wittlich (R.F.A.)* ».

Emprisonné en Allemagne pour avoir utilisé un faux carnet d'euro-chèques, connu comme militant révolutionnaire, Gérard Hof relate son expérience de cobaye dans l'univers carcéral de Wittlich dirigé par le docteur Hutter. « *A Wittlich*, écrit-il, *on perd jusqu'au souvenir d'autre chose que d'un univers où la cruauté et le mépris sont les seuls sentiments.* » Adressée à celui qu'il accuse nommément d'être un assassin, cette lettre ouverte constitue, dans sa précision, un témoignage accablant sur la « torture propre » dans les prisons allemandes.

vient de paraître

Nouvelles

ANDRE DHOTEL : *Un soir.* — Onze nouvelles du savoureux conteur ardennais d'histoires, à mi-chemin du réalisme et du féerique, prix Femina 1955 pour *Le pays où l'on n'arrive jamais*. (Gallimard, 240 p., 39 F.)

Littérature étrangère

DACIA MARAINI : *Femme en guerre.* — Le journal de la libération d'une femme italienne (du Sud) par l'auteur, née à Florence en 1936, de *Teresa la voleuse*. Traduit de l'italien par Michèle Causse. (Editions des Femmes, 412 p., 47 F.)

Critique

ROGER IKOR : *Molière doublé.* — L'auteur des *Eaux mêlées* se penche sur la fracture qui sépare en deux l'œuvre de Molière : côté cour, Tartuffe, côté jardin, Alceste. Etre vrai et ne pas l'être entièrement. (PUF, « Littérature », 240 p., 52 F.)

Poésie

HENRI GOUGAUD : *Souvenirs invivables.* — Poèmes et chansons de l'auteur de *Département et territoires d'outre-mort*, recueil de nouvelles primes par le jury du Goncourt de la nouvelle, également spécialiste de science-fiction et de langue d'oc, interprète de ses chansons. (Editions Ipomec, 13, avenue Théodore de Banville, Moulins, 150 p., 35 F.

Histoire

VICTOR SERGE et LEON TROTSKY : *la Lutte contre le stalinisme.* — Textes 1936-1939 présentés par Michel Dreyfus. A travers leurs lettres, leurs articles, l'histoire d'un désaccord croissant, achevé en rupture, entre ces deux partisans intransigeants de la révolution socialiste, tous deux farouchement opposés au stalinisme. (Maspero, « Bibliothèque socialiste », 270 p., 49 F.) A rapprocher, dans la petite collection Maspero, la réédition, dans une traduction revue et corrigée de Francis-François Français, de *l'Avènement du bolchevisme*, de Léon Trotsky, écrit en 1918 au cours des négociations de Brest-Litovst, (160 p., 12 F.)

FRANÇOIS BROCHE : *l'Assassinat du chancelier Dollfuss.* — Un récit du crime du 25 juillet 1934 et de ses mobiles quatre ans avant l'« Anschluss ». (Balland, col. « Crimes politiques », 221 p., 39 F.)

GORDON THOMAS et MAX MORGAN-WITTS : *le Jour où Guernica mourut.* — Les deux auteurs du *Voyage des damnés* ont reconstitué, au cours de deux années d'enquête, l'agonie de Guernica, le 26 avril 1937, ce premier bombardement massif d'une ville accompagné de la destruction de la population civile qui devait annoncer « la guerre totale ». Trad. de l'anglais par Marianne Véron. (Pierre Belfond, 305 p., 49 F.)

PAUL BERNETEL : *les Enfants de Soweto.* — L'Afrique du Sud en question. Le 16 juin 1976, la police sud-africaine tirait sur une manifestation pacifique d'écoliers à Soweto, banlieue noire de Johannesburg, tuant des dizaines d'enfants. Paul Bernetel, journaliste camerounais, reconstitue ce forfait et en analyse les données avec l'aide de Dominique Lagarde, journaliste française qui a enquêté sur place. (Stock, « Les grands sujets », 315 p., 58 F.)

Politique

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT : *les Septennats interrompus.* — Confident du général de Gaulle et de Georges Pompidou, l'auteur, journaliste et écrivain, apporte sur les nostalgies monarchiques du général des révélations inattendues et dresse de son successeur un portrait nouveau et nuancé. (Robert Laffont, 300 p., 39 F.)

Essais

FRANÇOIS DE NEGRONI : *les Colonies de vacances.* — Portrait du coopérant français dans le tiers-monde. Après *la France noble*, en 1974, un pamphlet sur les coopérants, nostalgiques d'un empire perdu, impétrants révolutionnaires ou « pieds-rouges » à la parole inentendue. (Edit. Hallier, 300 p., 35 F.)

Documents

● *Les Raisins sont bien beaux.* — Correspondance de guerre d'un rural (1914-1917) préfacé par Robert Mandrou, recueillie et annotée par Paul Raybaut. André-François Victor est né à La Roquette-sur-Var, en 1890. Il a vingt-quatre ans lorsque la guerre éclate. Il arrive sur le front en août 1914. Début octobre, il est fait prisonnier. Il le restera trente-trois mois avant de décéder à l'infirmerie du camp. (Fayard, 235 p., 49 F.)

Sciences humaines

ROGER BASTIDE : *Art et société.* — Un recueil posthume du grand ethnologue mort en 1975, regroupant des articles sur la sociologie de l'art. Préface de Jean Duvignaud. (Payot, col. « Bibliothèque scientifique », 216 p., 52 F.)

en bref

● **AU COURS DE SON ASSEMBLEE GENERALE, qui s'est tenue récemment au Foyer international d'accueil de la Ville de Paris, l'Union des écrivains a procédé à l'élection de son comité de fonctionnement pour l'année 1977. Ont été élus : Simone Balazard, Adelaïde Blasquez, Alexandre Boviatsis, Catherine Claude, Marie Cardinal, Gérard Cléry, Maurice Cury, Juliette Darle, José Féron, Eugène Guillevic, Raymond Jean, Mousse Monti, Jacquette Reboul et Christian Riondet. Le bureau, *désigné au cours de la même séance*, se compose de Gérard Cléry, Eugène Guillevic et Jacquette Reboul.**

● **LES EDITIONS PRIVAT PRESENTENT, au Centre Georges-Pompidou, plateau Beaubourg, du 10 au 30 mai, une exposition sur la collection « Contre-Horloge », dont André Rimailho vient de prendre la direction. Cette collection présente, dans des éditions de luxe, des textes de qualité de René Nelli, Philippe Soupault, Atahualpa Yupanqui, Jean Malrieu, etc.**

● **LE QUATRIEME CONGRES DE LA SCIENCE FICTION FRANÇAISE aura lieu à Limoges, du 16 au 22 mai. Beaucoup d'auteurs français (Andrevon, Curval, Demuth, Jeury...) et étrangers (Brunner, Franke...) participeront aux rencontres prévues dans les librairies et lycées. Des films, des pièces de théâtre, des concerts compléteront la manifestation. (Renseignements : Daniel Fondanèche, B.P. 8, 97801 Limoges, Cédex.)**

● **« LE NOUVEAU COMMERCE » présente, dans son numéro de printemps, des textes d'André Dalmas, « l'Ecriture nomade », de Georges Perros, « Notes de Résistance », d'Emmanuel Lévinas, « Questions et réponses », et de Gérard Macé, « Une sœur orale », première étude sur Danielle Sarréra. (Nouveau quartier Latin, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.)**

● **DES RENCONTRES POETIQUES auront lieu les 28 et 29 mai, à Rodez, organisées par l'Association des écrivains du Rouergue. Au programme : un débat sur les revues de poésie et un dialogue avec Jean Joubert (7, rue de Saunhac, 12000 Rodez).**

● **L'ASSOCIATION DES AMIS DE JACQUES RIVIERE ET ALAIN-FOURNIER organise les 28 et 29 mai un « voyage au pays d'Alain-Fournier sur les traces d'Augustin Meaulnes ». Renseignements : 31, rue Arthur-Petit, 78220 Viroflay. Tél. : 926-48-07.**

● **LE GRAND PRIX FRANÇAIS 1977 DES GUIDES TOURISTIQUES a été décerné à « Vacances et week-ends à la ferme », de Michel Smith et Roger Picherie (éd. André Balland).**

● **NOTRE COLLABORATEUR EMMANUEL LE ROY LADURIE a reçu le grand prix Victor-Capus de l'Académie des jeux floraux de Toulouse pour l'ensemble de son œuvre. Cette récompense, d'une valeur de 5 000 F, est réservée traditionnellement à un écrivain d'origine occitane — ou dont l'œuvre concerne l'Occitanie — (cf. « Montaillou, village occitan ») et qui a enrichi la vie spirituelle et intellectuelle de notre temps.**

en poche

Citizen Kane mexicain

★ **LA MORT D'ARTEMIO CRUZ, de Carlos Fuentes. Traduit de l'espagnol par Robert Marrast. Gallimard. Folio, 402 p., 10,30 F.**

« *NOUS avons traversé le fleuve à cheval.* » Comme Kane du film d'Orson Welles, un grand banquier et affairiste mexicain agonise au terme d'une vie bien remplie, et il répète, en écho au célèbre *Rosebud*, cette phrase sibylline, dont le sens s'éclaire peu à peu à la lumière de retours en arrière successifs. *La Mort d'Artemio Cruz*, le troisième roman de Carlos Fuentes, est d'abord un long panoramique, intériorisé et éclaté, sur « le destin, les rêves et le cauchemar » d'un « self-made man » dont la vie se confond avec celle du Mexique du vingtième siècle. Comme Kane, Artemio Cruz a su tirer profit des bouleversements de la révolution de 1910 — durant laquelle il s'est battu avec vaillance — pour construire un immense empire financier, « s'offrir » une épouse appartenant à l'aristocratie, restaurer un palais somptueux, adopter une attitude politique franchement répressive et collaborer ouvertement avec les intérêts nord-américains. *La Mort d'Artemio Cruz* est le roman de la révolution trahie, du mythe saccagé par la rapacité. C'est aussi, à travers une conscience douloureuse, représentative d'un destin collectif, un long poème halluciné sur la quête haletante de l'identité, sur le temps perpétuellement recréé et épuisé, sur l'impossible remontée aux sources de la pureté primordiale, quand le « fleuve » des compromissions et de la violence a été définitivement franchi.

CLAUDE FELL.

● PARMI LES AUTRES REEDITIONS : *la Cousine Bette*, de Balzac (introduction, biographie, notes d'André Lorant, professeur à l'université de Haute-Bretagne. Garnier-Flammarion 506 p., 9,50 F) ; *Une vie*, de Maupassant (préface d'Armand Lanoux. Presses-Pocket. 254 p., 6 F) ; les *Pensées* de Pascal (édition présentée, établie et annotée par Michel Le Guern, professeur à l'université Lyon-II. Folio. Deux volumes de 340 et 434 p., 8,75 et 10,30 F).

romans

Albertine et Marguerite

● ***Encore un peu d'amour avant de mourir ! Les héroïnes de ces deux romans refusent de « dételer ». La première émeut, la deuxième scandalise. Mais pourquoi leurs auteurs (des hommes) les ont-ils affligées d'une telle fringale ?***

IL sera beaucoup pardonné à l'Albertine de Jean Freustié parce qu'elle n'a que cinquante-six ans. Cette relative jeunesse autorise quelques ultimes « égarements », avant de prendre, avec les plaisirs de la chair, un congé définitif. On pense à la Léa de Colette, dorlotant Chéri. Mais Albertine a du plomb dans l'aile. Elle mâche et remâche, sans parvenir à les digérer, les souvenirs d'un ancien amour qui se termina tragiquement. Dans *Proche est la mer* (son précédent roman), Jean Freustié évoqua ce drame, qui se termina par un double suicide : celui de l'amant et celui de la rivale d'Albertine. Depuis, la délaissée mène une vie au ralenti, entre l'hôpital où elle est infirmière, et sa maison, sa citadelle, dont chaque objet parle à sa mémoire. Malheureuse ? Moins que vous ne croyez. Elle savoure le modeste bonheur de *« bien manger, dormir dans des positions douillettes, duveteuses, de se donner parfois à soi-même le spectacle d'une personne revenue de tout, qui pose sur les êtres et les choses un regard sceptique, indulgent »*. Cet engourdissement dans une morne ville de province nous envoûte au point que l'on ne souhaite plus voir « démarrer » l'histoire.

Mais, un jour, une découverte vient arracher Albertine à sa *somnolence. En faisant sa toilette*, elle remarque sur son sein une petite tache dure qui pourrait être un cancer. Philosophe, elle décide d'ignorer cette menace et de profiter du bon temps qui lui reste. « *Désormais*, se dit-elle, *je mettrai double ration de beurre dans les croissants que je me ferai apporter par le pâtissier du coin.* » On commence par grignoter des croissants et on finit par vouloir retaper sa maison. Durant les travaux, la propriétaire s'offre des vacances à Biarritz. Et c'est là que la rejoint le fantôme de son premier amour, sous les traits d'un étudiant, joueur de tennis, dont le charme inquiétant la fascine. Cédera ? Cédera pas ? Si elle consultait le lecteur, Albertine résisterait et retournerait vite surveiller ses maçons. Peut-être, parmi eux, trouverait-elle un Italien au cœur tendre... Nous l'aimons bien notre quinquagénaire, nous ne *demandons qu'à la voir* échapper à la solitude. Mais pas avec Roger, ce minet hypernerveux, dont les confidences donnent le frisson.

Plus il couche avec des filles, plus il les méprise et plus il souhaite les détruire. Hélas, sourde à nos avertissements (et pourtant si lucide !), Albertine s'abandonne aux griffes du félin. Et c'est la chute que nous avions *prévue*. Consciente du danger l'héroïne s'enfuit et regagne enfin son bastion, son musée, que les entrepreneurs ont transformé en « villa fonctionnelle ». Avant même qu'elle ait le temps d'y broyer du noir, son persécuteur la rejoint... et l'irréparable s'accomplit. Moralité ? « *Qui n'a pas l'esprit de son âge, de son âge a tout le malheur* », comme disait Voltaire. Gardons-nous pourtant de condamner l'imprudence d'Albertine, puisque nous lui devons ce livre doux-amer dont la discrète cruauté force l'émotion.



★ Jean Freustié, vu par J.-P. Cagnat.

Une dévorante

Avec Frédéric Rey, nous descendons aux enfers, en l'occurrence un asile de vieillards où Marguerite, quatre-vingt-un ans, assouvit sa passion du mâle sur la personne d'un jardinier breton, un peu demeuré.

Tant qu'à faire, l'histoire aurait été plus plausible s'il s'était agi d'un bouvier des Flandres, et encore aurait-il fallu le droguer. La vieillesse limitant ses moyens, notre dévorante se contente de pratiquer ce que les Américains nomment pudiquement l'« oral sex ». Le jardinier apprécie, nous pas. C'est aussi ridicule qu'écœurant. Pour noyer le poisson, l'auteur ajoute aux scènes scabreuses une histoire de complot mené par une infirmière communiste, surnommée KGB, qui pratique flegmatiquement l'euthanasie et un prêtre gauchiste, voleur et terroriste sur les bords. Mais quelle mouche a piqué le romancier délicat d'*Un fils pour l'automne* ? De loin en loin, dans la description des laissés-pour-compte de l'hospice, nous retrouvons sa pitié, sa verve populaire. Et nous enrageons de voir un tel sujet, un tel talent, gâchés par une telle vulgarité.

GABRIELLE ROLIN.

★ **LA MAISON D'ALBERTINE**, de Jean Freustié, éditions Grasset, 205 pages, 32 francs.

★ **EVE OCTOGENAIRE**, de Frédéric Rey, Flammarion, 277 pages, 38 francs.

L'étrange traversée d'Hélène Cixous

● ***Le nouveau livre d'Hélène Cixous,* Angst, *relate une étrange traversée. Lucette Finas tente, avec l'auteur, d'en relever l'itinéraire.***

● *Votre dernier livre porte un titre* (1) *qui, en allemand, signifie* « peur », « angoisse ». *Il évoque* La *par sa qualité de poème et rappelle* la Jeune Née *par son projet d'émancipation. Reconnaissez-vous à* Angst *ce double caractère ?*

— Vous avez raison de lier poème, projet, émancipation, encore que, à ce dernier mot, je préférerais celui de *sortie*, ou de *naissance*. Un mouvement, à la fois désir et nécessité, s'affirme en effet de plus en plus fortement dans mes derniers textes pour constituer ce qui, à mon sens, doit être le geste féminin par excellence : le surgissement hors de la scène de la castration, la sortie d'exil, la dé-prise, en opposition au geste masculin qui consiste à entrer dans la terre promise. Le désir fait le discours, la nécessité fait le poème.

● La *m'apparaissait comme un texte jubilatoire, un chant exalté du corps féminin.* Angst *ne découvre-t-il pas au lecteur, après coup, la portée qui soutient cette note ? Portée musicale, certes, mais aussi portée d'angoisse ? Et ne s'agit-il pas d'un retour en arrière, dans votre biographie fictive ?*

— Pas du tout. *La* m'a conduite à une position de force : là où la femme est là, sans lui. Il fallait tout l'élan de *La* pour soutenir le spectacle de l'angoisse antérieure, la vision de soi aux prises avec l'angoisse. Il fallait tout le chant de *La* pour accéder au lieu paradoxal que *Angst* explore, au lieu où se dit l'interdit, où l'on exige de l'écriture ce qu'elle ne peut décrire.

● *Une rumeur de préparatifs anime* Angst, *comme si vous vous disiez : « Il est grand temps... » ?*

— Il est grand temps de ne plus tourner autour de l'ennemi intérieur, ennemi qui vient du dehors et que la femme recueille en son sein. Il est temps de lutter contre la machination des rapports de force entre homme et femme, rapports qui assignent automatiquement à la femme la place de la culpabilité lorsqu'elle livre son corps et ses propriétés à qui veut sa mort. La femme paie le fait d'en savoir trop long sur l'insuffisance et la défection de l' « autre » masculin. Sommée par le « Tu ne tueras point », elle entend la parole de l'homme : « Tu ne *me* tueras point et tu *te* tueras. »

« L'inconscient parle à ce rythme »

● Angst *met donc en scène la condamnation de la femme à la privation de soi, à une forme de folie ?*

— La femme reçoit la mort au lieu *même* où elle pouvait attendre la vie. Elle s'affole de la loi qui se déguise en amour. Elle s'affole du retournement par lequel elle est coupable de se trouver là où s'éprouve le manque. La faute, la défection de l'autre retombent sur elle. Et voici la détermination que vous perceviez justement : mettre fin à la passe mortelle de la *femme* : et, pour cela, la raconter sans merci, ni pour lui ni pour elle.

● *La raconter une fois pour toutes ?*

— Oui. Cette histoire, si on la raconte, ne se reproduit plus. C'est pourquoi on y résiste. Un travail qui a pour objet et pour adversaire la pulsion de mort, quand une femme en décide, ne *peut pas ne pas produire* de transformation.

● Angst *est une œuvre vocale. La voix s'y déploie contre l'angoisse au lieu de s'y étrangler et sa demesure se plie à un rythme.*

— Le rythme s'est imposé à moi dès l'ouverture, une forme de phrase très scandée. J'y entends le récit du sang, au plus près des affects, là où quelque chose bat et se bat. Je crois que l'inconscient parle à ce rythme.

● Angst *regorge de monstres. Vos fantasmes nourrissent tout un bestiaire.*

— Les fantasmes de *Angst* sont des effets hallucinatoires, des productions d'affolement. On ne sait plus qui l'on est. On est divisé, livré aux monstres. Affolement, défiguration rappellent que *Angst* est un drame. Une intrigue est là, recouverte par le poème et cependant visible.

De ce point de vue, *Angst* est un classique du rapport amoureux : la Femme, l'Amour, la Loi. Mais c'est aussi un « Quitte ou double ». Ou bien vous vous laissez prendre au simulacre, vous aimez « l'autre » masculin « *à la folie* », *précisément*, ou bien, brusquement, par chance ou nécessité, vous découvrez ce qui se passe réellement et vous sortez vivante. Mais, l'amour, lui, ne s'en tire pas. Du moins cet amour-là.

● *Vous en entrevoyez un autre ?* Angst *stigmatise l'amour que donne l'homme dans l'état actuel de notre culture, de notre société. D'autre part, votre livre s'adresse « à celle, la Vivante, » vers qui ce texte ne savait » pas qu'il conduirait », et la postface développe cet hommage. Quant au récit, il raconte la traversée d'un amour vide, traversée qui s'accomplit jusqu'au bout, pour permettre la sortie. Vers qui ? Vers une femme. Ainsi, une fois sortie de l' « impasse » masculine, la femme, selon vous, trouve la femme et se trouve ?*

— Elle trouve un amour qui n'a pas à se défendre ni à interdire, car il se situe au-delà de la castration. L'amour de l'amour. Publier ce texte aux Editions des Femmes était tout aussi nécessaire que de l'avoir écrit. Là, il fait corps avec une lutte et une pratique politiques.

★ **ANGST**, d'Hélène Cixous, Editions des Femmes, 253 pages, 49 F.

(1) En même temps qu'*Angst*, Hélène Cixous publie, chez Christian Bourgois (« 10/18 ») *la Venue de l'écriture* en collaboration avec Madeleine Gagnon (*Mon corps dans l'écriture*) et Annie Leclerc (*la Lettre d'amour*).

La stratégie de l'escargot

EXEMPLAIRE et consciencieux, ce fonctionnaire, ponctuel dans son *retard*, qui consigne tout et n'oublie rien, est une émanation de l'ordre le plus strict et de la rigueur systématique. Méticuleux jusqu'à l'obsession, il n'a qu'un seul but dans sa vie : anéantir les cinq millions de rats qui rongent la ville. De cet animal, il sait tout. Il a tout lu : les traités les plus anciens jusqu'aux documents rares. Tous les renseignements sont *sur des fiches. Tout est classé. Tout est numéroté.* Sa tête est pleine de dossiers, de tiroirs et de formules. Tout est en ordre, ses souvenirs comme les mots qu'il utilise. Il vit seul et a le sens de la discipline. Il sait ce qu'il veut, ce qu'il aime et ce qu'il déteste. Il a horreur de la nostalgie, des miroirs et de la *pluie. Surtout la pluie, car elle perturbe ses plans.* Elle l'angoisse au plus haut point, car elle favorise la sortie de l'escargot. Un drôle d'animal qui lui répugne et lui donne la nausée. Il le guette, le poursuit avec ses bavures et sa glu. Il le nargue. Un peu comme la musique qu'il déteste, car elle lui donne des migraines *et remet en question sa solitude, son bonheur : « Je vis seul. Je n'ai pas d'amis Quel bonheur »*, dit-il

Cet homme ne fait pas de politique. Il laisse ça pour les professionnels Lui, il essaie de « *coller à la réalité politique et sociale de la cité qu' (il) protège de la voracité des rats* ». Cela dit, il est vigilant et soupçonne les conducteurs d'autobus de semer *la subversion. Mais il se méfie des mots à résonance politique :* il les rature, il les efface de ses papiers où il note tout, y compris ses émois.

Les cités de la médiocrité

Barricade est un mot explosif. A raturer. « *Après tout*, dit-il, *la subversion est un virus, comme la puce du rat est un vecteur de la peste.* »

Il est touchant, ce citoyen qui a donné sa vie pour le travail, un homme rigide et sec, un homme qui a horreur du lyrisme. Ce qu'il veut, c'est être proclamé « fonctionnaire exemplaire et être cité dans les manuels scolaires ». Mais ce roc de solitude et de rigueur, qui repousse les femmes et se contente de pollutions nocturnes et de pratiques solitaires, va succomber à la stratégie d' « *un vulgaire escargot clapotant dans la pluie* ». Personne ne peut l'aider pour se débarrasser de cette phobie qui le mine et perturbe ses plans de dératisation, pas même Dieu. Il est, comme il dit, « *trop fidèle à l'Etat pour croire en Dieu* ». Pas même sa mère, qui n'est *plus là, mais dont le souvenir est encore très vif.*

Victime d'une conspiration, il finit par exécuter l'escargot et se constitue prisonnier.

Telle est la fable que raconte Rachid Boudjedra dans un style sec, nerveux, précis. Une fable peut-être trop claire. Mais, *grâce à une écriture haletante, la transparence agit sur le quotidien* et interroge une réalité que seul le fantastique peut mettre en crise. Boudjedra est l'un des rares écrivains maghrébins qui écrivent des romans, c'est-à-dire des fictions structurées, bien charpentées avec en plus le souffle d'un imaginaire chargé de la culture arabe *populaire*.

Cette fable nous concerne tous, car ce bureaucrate maniaque, aigri et misanthrope, nous le retrouvons un peu partout dans les cités de la « médiocrité ».

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **« L'ESCARGOT ENTETE »**, de Rachid Boudjedra ; Denoël ; 172 pages ; 38 francs.

« Le Temps des amours », de Marcel Pagnol

(Suite de la page 19.)

Le milieu scolaire se caractérisait, en 1950 comme en 1905, par une confiance apparemment sans faille des enseignants dans la morale ambiante, et chez les élèves, par l'obsession d'y échapper à force de ruse.

TRADUCTIONS recopiées en douce, impasses aux examens, faux certificats, imitation des signatures paternelles : presque tout *le Temps des amours* nous parle de tricherie.

Mais la tricherie selon Pagnol n'est jamais qu'un jeu de surface. Il arrive que ses héros la cultivent pour le seul plaisir, en sachant qu'elle coûte plus d'effort que le respect des règles, et pour moins de profit. C'est la jouissance méridionale de la fraude pour la fraude, histoire de tester à tout hasard la naïveté du voisin, même non-parisien. On se souvient de la réplique célèbre de la trilogie : « *Si on ne peut plus tricher avec les amis, ce n'est plus la peine de jouer aux cartes !* »

Le mensonge dit provençal n'a pas d'autre objet : simple arrangement du réel afin d'en dégager la vérité poétique, de changer les personnes en personnages, et la banalité quotidienne en épopée, ou du moins en anecdotes. Les belles histoires arrivent à qui sait les raconter. C'est affaire de mise en scène, de coups de pouce. Comme pour les colères. Sénèque en a menti qui y voyait des bouffées de folie vraie — *furia brevis*. Les meilleures sont au contraire les plus feintes et les plus déclamées. Les acteurs ne ressentent bien que ce qu'ils jouent, disait Kean. L'homme de Pagnol est toujours plus ou moins le comédien de lui-même, et renvoie tôt ou tard à Raimu.

Crapuleries mineures, au demeurant. Sous leurs malices, l'honnêteté reste foncière. Elles permettent de masquer les attendrissements ou les faiblesses, de garder la face et l'autorité. Chez l'enfant, elles aident à voir parents et maîtres dégringoler du surhumain à l'humain, l'absolu chuter dans le relatif.

par Bertrand Poirot-Delpech

IL existe un charme commun aux dessillements d'enfants du Midi. On le trouvait, par exemple, dans les souvenirs d'André Roussin, *la Boîte à couleurs* (Albin Michel, 1974). *Le Temps des amours* donne une nouvelle occasion de chercher d'où vient ce charme.

Il se pourrait que la région influe moins que l'école très particulière du théâtre, où tout effet, sous peine de rater, doit être à la fois économe et compréhensible par le cœur seul. Pagnol était aussi passionné de langage que nos chercheurs d'aujourd'hui — petit, il recopiait sur son cahier d'écolier les mots « manivelle » ou « damasquiné » écrits par son père au tableau noir, pour la volupté d'associer leurs sens et leurs sons — ; mais au lieu d'exprimer cette passion en fantasmes sans ponctuation ou en traités opaques, comme il est de règle maintenant, il la soumettait, en homme de scène, à la loi du naturel.

Ce n'est pas un hasard si ses meilleures observations prennent la forme de dialogues. « *Où as-tu copié ce poème ? Dans ma tête* » ; « *La preuve que Dieu est ami des joueurs de boules, c'est que les feuilles des platanes sont proportionnées à la force du soleil...* » ; « *Ces amoureux s'écrivent trop, ce n'est plus de la vraie amour, ça tournera mal...* ».

Certaines répliques atteignent à la luminosité moliéresque. « *Vous êtes un peu venue ?* », demande le timide à son aimée. Il y a dans cet « un peu » le grand art des mots assez forts pour passer inaperçus et se couler un jour, signe suprême d'universalité, dans une dictée de certificat d'études.

★ LE TEMPS DES AMOURS, de Marcel Pagnol, Julliard, 334 pages, 29 F.

romans

UNE BRETAGNE RÉINVENTÉE

● Chez Le Quintrec, le réalisme et le mythe font bon ménage.

ON peut écrire sur la Bretagne de trois façons : comme Elliaz ou Queffelec en post-naturaliste, comme Paol Keineg en protestataire, comme Guillevic ou Le Quintrec en poète. Cette dernière est la plus exaltante car elle vise à concilier le réel et le mythe. S'il est un poète direct dans ses poèmes, Charles Le Quintrec est, paradoxalement, plus mystérieux et plus turbulent dans ses romans. Nous le savions en particulier depuis *le Dieu des chevaux, le Chemin noir* et *la Ville en loques*, les meilleurs de ses six récits romanesques. Le septième, *le Château d'amour*, est d'un élan et d'un lyrisme encore plus prononcés.

Jean-Martial, le narrateur, est un adolescent du côté de Plescop, pendant l'occupation. Sa famille de paysans et d'artisans pauvres accueille une tante malade : la coutume et l'hospitalité le veulent, même si les maigres ressources n'y suffisent pas. Déjà Jean-Martial doit faire la part des choses : le pain quotidien et le départ — ne fût-il qu'intérieur — vers Jérusalem où « il est attendu ». Etudier, travailler, rêver ? Jean-Martial ne choisit pas : il cumule, et sait admirablement conjuguer le vrai avec l'invraisemblable. Pieux et païen à la fois, il connaît un amour furieux avec la petite Elisabeth.

Survient Yvonnig ar Bot, prophète et charlatan, meneur d'hommes et poivrot, polichinelle et saint. Il s'installe provisoirement chez les parents de Jean-Martial, et lui tourne bientôt la tête : il faut que le garçon se prépare à la construction d'une sorte de « château d'amour » — d'où le titre du livre — qui, par définition, sera le siège de son idéal, en demeurant immatériel. Pour mieux assumer sa terre, il faut se griser de son essence divine et diabolique. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est de devenir un barde, donc d'apprendre à chanter le mystère breton. Les périples de Jean-Martial et Yvonnig ar Bot ne les mènent pas loin : un coin de forêt, la lande, un ruisseau à quelques lieues. Ils suffisent au dépaysement et permettent à l'âme de se meubler d'images folles.

Quand Jean-Martial revient chez lui, entre deux escapades extatiques, il s'entend dire qu'un travail manuel est le seul qui puisse l'aider dans l'existence. Lui, il sait très bien qu'il lui faut continuer ses études : du moins, des études de magie. La réalité fait place à des vérités insaisissables, qu'Yvonnig ar Bot énonce le plus simplement du monde et que, dans son apprentissage de la chanson libératrice, Jean-Martial trouve de moins en moins surnaturelles : « *Prends un arbre, Jean-Martial. Mets-le au milieu de ta vie. Un arbre parle davantage que Dieu.* »

Jean-Martial sera barde. Cette initiation, si simple, si chaleureuse, s'accomplit en un langage où tout est saveur. Un livre d'une frémissante poésie, mais aussi d'une poésie qu'on devine collective.

ALAIN BOSQUET.

★ LE CHATEAU D'AMOUR, de Charles Le Quintrec. Albin Michel, 272 pages, 35 F.

Une littérature en rafales

● L'épopée des « saigneurs » de caoutchouc en Amazonie.

« *DANS la forêt, il faut toujours manger, autrement on est mort. Comme un clou. Il n'y a rien de plus mort qu'un clou.* » Des clous, il y a belle lurette que le narrateur n'en a pas vu un. Les clous ne poussent pas en Amazonie, et ce sont d'autres périls qui guettent le « seringueiro ».

Ici, dans ces tropiques de couleurs, de rumeurs, de parfums obsédants, le danger est partout. Dehors et dedans. Dedans, c'est la folie, le vertige, qui mordent rageusement : « *Je vais casser la forêt, je vais tout casser.* » Il y a aussi la solitude du sexe que la chaleur-fournaise fouaille, provoque. Il y a des sommeils agités, traversés par les corps réels des belles filles de Rio délaissées pour une « roulure de forêt ».

Comme on se délivre d'un cauchemar

Et, dans cette forêt à laquelle on colle, comme à un ventre de prostituée, l'homme broyé, l'aventurier parti, sans doute, la tête farcie de rêves glorieux, depuis Piro-Pora en 1942 pour la « glorieuse épopée » du caoutchouc, va suer sang et eau, courant de « saignée » en « saignée » abruti d'alcool, de fatigue, de cris d'oiseaux étincelants, de mouches, de souvenirs glauques tel celui du « vieux » qui trimbalait un gros bouquin, *les Trésors d'art de Sienne*, avant de mourir misérablement.

Il y a tant de détails concrets, tant de puissance descriptive dans ce récit qu'on se dit qu'Yves Bougaran a dû être, en son temps, « seringueiro ». Mais le récit réduit à ses seules anecdotes, pour aussi passionnant qu'il apparaisse, n'aurait sans doute pas suffi à donner à ce livre sa touffeur, son poids de végétation proliférante et sauvage. L'auteur écrit, comme on se délivre d'un cauchemar de cadavres enterrés à l'intérieur. Il écrit en rafales. Une espèce de phrase unique, coupée de points de suspension, déroule ses anneaux de serpent et de fleuve, crache ses sucs et ses lumières voraces, et cette longue phrase martelée, clinquante comme une bannière, bariolée comme un perroquet, avale littéralement le lecteur.

Il y a dans *la Saignée*, d'Yves Bougaran, les qualités qu'on a aimées autrefois dans *le Salaire de la peur*, de Georges Arnaud. C'est la saga des hommes et des femmes qui vivent la vie brute, aiment et tuent, volent et se battent, et peuvent mourir pour une fleur, pour une Maria qui fait « l'amour de braise ».

ANDRÉ LAUDE.

★ LA SAIGNEE, d'Yves Bougaran. Ed. de l'Athanor, 208 pages, 25 F.

société

Un plaidoyer pour l'âge de pierre

(Suite de la page 19.)

Au fond de tout cela, il y a un certain concept de la pauvreté, décortiqué par Sahlins et par quelques autres : elle naît du désir vorace (insatisfait) pour les biens matériels, autant et plus que de l'absence (objective) de ces biens. Quant aux pauvres, ils sont souvent une invention des riches et ils ont besoin d'eux pour exister. Donc, quand il n'y a pas de riches dans une société, il n'y a pas de pauvres non plus. Simple, n'est-ce pas ? Un peu trop simple, en effet, cher Marshall Sahlins... Et pourtant, sur un point au moins vous avez raison : à partir du moment où les besoins alimentaires et vitaux *de base* sont satisfait (et dans le cas de tel peuple chasseur d'autrefois, ils l'étaient, c'est indubitable), le reste, c'est-à-dire la Richesse est l'affaire de snobisme, et de désirs superflus. On peut facilement négliger les exigences de ce snobisme, dès lors qu'on en ignore les éléments les plus modernes : contents de leurs cornemuses, les paysans français du seizième siècle se passaient fort bien de chaîne hi-fi. Truisme.

Sahlins, pour l'essentiel, est un élève lointain de Chayanov. Grand chercheur russe, liquidé par « qui vous savez » dans les années 30, Chayanov avait négligé les cheminées d'usine fumantes et les vastes domaines agricoles, chers à la plupart de ses confrères économistes. Il s'était intéressé à ce qui fait le tissu même de la société et de la production traditionnelles : la famille paysanne, la maisonnée villageoise et agricole, la boutique artisane... Sur les traces de ce maître russe, le livre de Shalins en son deuxième chapitre dépasse donc hardiment les secteurs paléolithiques, ceux des derniers peuples chasseurs. Il envisage l'ensemble des sociétés primitives et traditionnelles, pré-industrielles, agraires, basées (notamment) sur les petits lopins des cultivateurs, sur les minuscules entreprises où l'on travaille en famille: père, mère, enfants, ascendants...

Le mode de production domestique

Sahlins appelle cela le *mode de production domestique*, (M.P.D.). A comparer avec les autres *« modes de production »* chers aux marxistes : capitalisme, féodalisme, esclavagisme, etc. Le M.P.D., lui, est anarchique : il est fondé sur la coexistence passive de millions de petites cellules productives : fermettes, boutiques, etc. D'où l'individualisme des sociétés paysannes : Marx les qualifiait peu aimablement, non sans préjugés citadins, de « sacs de pommes de terre », incapables par elles-mêmes d'organisation consciente et collective... Une autre règle du M.P.D., qui l'oppose au capitalisme, c'est, si l'on peut dire : *plus on est de fous, plus on rit*. En d'autres termes, plus on est d'adultes nombreux dans l'unité familiale, moins chacun travaille ; et plus les loisirs sont importants.

Le M.P.D. est fondé sur la production pour les subsistances familiales (même médiatisée par l'échange ou par le troc) ; il ne repose pas, en quoi il se différencie une fois de plus du capitalisme, sur une activité pour la vente, prise comme fin en soi. Dans les cas primitifs, le M.P.D. fonctionne grâce aux *dons* mutuels, et non point par le commerce moderne. Ce système de cadeaux réciproques opère et réussit fort bien en période normale. Mais les famines le mettent quelque temps hors d'état de fonctionner, dans la mesure où elles renforcent l'égoïsme temporaire de chaque maisonnée.

Qu'est-ce qu'un roi ?

L'ouvrage se livre ensuite à des considérations sur le pouvoir, au sein du mode de production domestique. Un *roi*, dans une société de type M.P.D. (Afrique, Océanie...), c'est parfois quelqu'un qui *prend*, qui prélève de lourds tributs en nature sur les populations qui lui sont soumises. Mais ce peut être aussi, dans le cas de l'« homme fort » ou du *big man* océanien, un personnage qui *donne* et dont le pouvoir s'affirme à travers les cadeaux dont il accable (en se ruinant lui-même !) ses fidèles et ses sujets. Notre Louis XIV, de ce point de vue, était ambivalent : il extrayait l'impôt de la sueur de ses vingt millions de Français ; et puis il redistribuait les pensions les plus dorées aux lignages nobles réunis par ses soins dans le château de Versailles. Louis XIV représentait donc une sorte de compromis entre les rois d'Afrique, d'une part, et les *big men* des archipels du Pacifique, d'autre part.

J'ai été moins convaincu par l'ultime étude de Sahlins sur les formes du commerce *primitif* : elles sont complètement différentes, pense l'anthropologue américain, de nos conceptions de la valeur et de l'échange. Est-ce la faute à la traduction de ce livre, généralement fort bonne, mais peut-être obscure sur ce point particulier ? Ou bien suis-je victime de mes préjugés d'historien ? Je suis habitué à voir, moi, dès les premières courbes des prix du blé, celles du quatorzième siècle, un système d'offre et de demande qui n'est pas si différent du nôtre... N'importe. On lira ce livre pour deux cents ou deux cent cinquante premières pages, fascinantes (il y a quatre cents pages au total).

Voici quelque temps qu'on n'avait pas vu paraître, sur le théâtre de l'anthropologie générale, un ouvrage tellement neuf, rafraîchissant, important. Tout bien réfléchi, je n'ai rien lu d'aussi bon, en ce domaine, depuis les derniers grands livres de Claude Lévi-Strauss.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ AGE DE PIERRE, AGE D'ABONDANCE ! de Marshall Sahlins, traduit de l'anglais par Tina Jolas. Gallimard, 416 p., 95 F.

La jurisprudence des professeurs

● L'enseignement du droit est-il au-dessus de tout soupçon ? La question et la réponse sont politiques.

UBI societas, ibi jus... là où est la société est le droit : évidence perdue de vue, tant le « droit » est devenu, pour l'auteur, « l'art du trompe-l'œil ». Il s'emploie donc à opérer ce renversement de perspective qu'appelaient déjà de leurs vœux Marx et Engels, dans la *Critique du programme de Gotha et d'Erfurt* : « Idée de droit, idée de l'Etat. Dans le cas ordinaire, la chose est placée la tête en bas... ». L'essentiel du propos est, on le pressent, de dénoncer le grand renfermement du droit sur lui-même, sa coupure du monde : « *Les notions de droit sont toujours présentées et traitées dans les faits en dehors d'un contexte social précis...* ».

Principaux responsables de ce splendide isolement : les professeurs, qui ont pleinement réussi à faire de leur discipline cet « en-soi » et ce « pour-soi » qui tend vers la perfection à mesure qu'il progresse dans l'abstraction. Nouvelle trahison des clercs, qui rend suspect l'enseignement de nos facultés : ainsi, l'introduction au droit n'occupe-t-elle que quelques pages dans le cours de droit civil de première année...

Pour Michel Miaille, l'objectif est clair : il s'agit d'éviter que le futur juriste ne s'interroge sur sa propre démarche. C'est pourquoi tout sera entrepris pour qu'il soit, le plus rapidement possible, pris au piège de la « technologie juridique » : on le familiarisera très tôt avec le vocabulaire et la technique, la loi et le règlement, la coutume et la jurisprudence, matériaux élémentaires du futur assemblage — grand lego ou logos juridique... Et les portes entrouvertes vers l'ailleurs seront aussi promptement refermées : le droit comparé sombrera dans un euro-juridisme satisfait, pour ne pas dire un européocentrisme triomphant, tandis que l'histoire des idées politiques ou des institutions contribuera à donner bonne conscience aux docteurs de la loi. « *Tout se passe comme si l'histoire était le lieu d'une métamorphose progressive qui, de l'aube de l'humanité à nos jours, déroulerait un fil ininterrompu...* ». Sécurisante tradition.

La division du savoir

La critique développée par Michel Miaille est certes excessive, mais la question posée est fondamentale : l'abstraction juridique, la création d'un « corps de doctrine » autonome, abrité, sont à l'origine d'une dissociation croissante entre la culture juridique théorique et la culture juridique pratique. Cette division du savoir, entre l'utile et l'agréable, porte en elle les origines d'une tragédie : le glissement progressif de l'Etat de droit vers l'Etat de fait. Le droit n'est pas neutre : il est engagé dans le combat de la liberté et de l'égalité. En quelques phrases admirables, Rousseau le rappelait déjà :

« *J'ouvre les livres de droit et de morale ; j'écoute les savants et les jurisconsultes ; et pénétré de leurs discours insinuants, je déplore les misères de la nature. J'admire la paix et la justice établie par l'ordre civil, je bénis la sagesse des institutions publiques et me console d'être homme en me voyant citoyen. Bien instruit de mes devoirs et de mon bonheur, je ferme le livre, sors de la classe, et regarde autour de moi ; je vois des peuples infortunés, gémissant sous un joug de fer, le genre humain écrasé par une poignée d'oppresseurs, une foule affamée, accablée de peine et de faim, dont le riche boit en paix le sang et les larmes et partout le fort armé contre le faible du redoutable pouvoir des lois...* »

En poursuivant cette démarche, l'ouvrage de Michel Miaille, à la fois provoquant et rationnel dans sa progression, stimule la réflexion, et porte loin le fer. Il ouvre des portes, fait entrer de l'air. Et si le droit devenait un nouveau terrain d'aventures propice au libre cours de la « pensée sauvage » ?

DANIEL JANICOT.

★ UNE INTRODUCTION CRITIQUE AU DROIT, de Michel Miaille. François Maspero, coll. « Texte à l'appui », 386 pages, 50 F.

lettres étrangères

Agnon, entre la tradition et la modernité

● *Des nouvelles inédites du prix Nobel de littérature disparu en 1970.*

AGNON est né en Galicie, en 1888, la plus orientale, la plus juive des provinces de l'ancienne Austro-Hongrie. Il quitte au début du siècle la bourgade chagallienne de sa famille et s'en va en Palestine, alors ottomane. Il y reste quatre ans, de 1909 à 1913 et participe à la construction de Tel-Aviv, dans les dunes désertiques d'un Proche-Orient encore somnolent (1). Puis, rentre en Europe et s'affirme comme écrivain notamment dans les publications en langue yiddish de Berlin et de Varsovie.

Cependant la nostalgie de la terre éternellement promise et perpétuellement refusée est trop lancinante. Comme Singer, Agnon, témoin lucide de la désagrégation du ghetto, hanté, à juste titre, par le pressentiment d'un proche cataclysme (2), quitte l'Europe chancelante sur les fondements fragiles du traité de Versailles. En 1924, il s'installe définitivement à Jérusalem.

Le mandat britannique remplace l'autorité de la Sublime Porte jusqu'en 1947, année de la création de l'Etat juif. Malgré le bruit et la fureur de l'Histoire, la lumière diaphane, suavement florentine, continue à baigner la ville trois fois sainte. L'œuvre d'Agnon, oscillant entre l'onirisme et la réalité, entre l'atemporalité et l'événement, s'en trouvera imprégnée. Loin des neiges polonaises et des traditions du *chtetll* (3), l'écrivain, dont la mémoire pourtant reste fidèle, abandonne le yiddish, patois d'un exil douloureux et choisit l'hébreu, langue de la nation jeune qui se forge, outil sacré, millénaire et contemporain. L'œuvre d'Agnon portera donc la double empreinte de la tradition et de la modernité.

Surréalisme et vieilles légendes hassidiques

Agnon est surtout un très grand conteur. Ne s'était-il pas fait connaître en France, par ses inoubliables proses sur Jérusalem (4), bien avant que le prix Nobel de littérature ne vienne consacrer, en 1966, l'ensemble de sa création ?

Les nouvelles qui nous sont proposées aujourd'hui ont été groupées intelligemment par la présentatrice, sans souci de chronologie, selon leur seule source d'inspiration.

Dessin de JULEM.

Souvenirs d'enfance et éloge de la charité (*le Foulard*), vieille légende hassidique (*la Légende du Scribe*), étrange histoire de vampire où les thèmes bibliques se mélangent au folklore romantique allemand (*la Dame et le Colporteur*), enfin un conte fantastique, (*la Chèvre*), où l'espace et le temps se trouvent abolis par l'intrusion insolite du sacré dans la vie quotidienne — on pense à Eliade, — tels sont les sujets des récits qui nous viennent de la mythologie du village juif traditionnel de l'Europe orientale.

D'autres nouvelles reflètent la fascination qu'exerçaient sur Agnon les tendances littéraires plus modernes, le surréalisme surtout. Les rapports de l'être profond avec la réalité « visible » sont analysés avec beaucoup d'humour dans *le Visage et son image*. Inquiétante description de l'univers onirique où vivants et morts se rencontrent dans *la Lettre*, nouvelle où la satire de l'inégalité sociale, dans la vie israélienne est également présente. Dans *la Maison du père* et dans *Une miche entière* le désarroi de l'homme seul devant les contrariétés diaboliquement malicieuses de l'existence, atteint une dimension kafkaïenne.

De ces proses envoûtantes, les textes consacrés à la mésentente du couple, sont, sans doute, les plus douloureuses. « *Il est défendu de vivre avec sa femme, si on se dispute avec elle. Un mariage sans amour n'est pas un mariage...* », pense Hartman, le héros du récit intitulé *Métamorphose*. Dans *les Abandonnées*, la méditation de l'auteur sur les couples désunis rejoint celle de ses anciens maîtres, les sages des bourgades polonaises : « *Nos rabbins — que leur mémoire soit bénie — ont dit : « Quand un » homme répudie sa première » femme, même l'autel verse sur » lui des larmes.* » La séparation a souvent un caractère plus définitif que la mort.

Contrairement aux surréalistes ou à Kafka, la démarche d'Agnon ne débouche jamais sur la stérilité d'un monde régi par l'absurde. La Tradition et la Loi sont présentes pour restituer à l'univers une cohérence, une rigueur dont la sévérité peut paraître, parfois, rébarbative. Heureusement, la tendresse est là, d'autant plus attachante qu'elle est subversive et discrète.

EDGAR REICHMANN.

★ VINGT ET UNE NOUVELLES DE S.-J. AGNON, traduit de l'hébreu par M.-R. Leblanc. Albin-Michel, 288 p., 39 F.

(1) *Le Chien Balak*, roman, Albin-Michel.
(2) *L'Hôte de passage*, roman, Albin-Michel.
(3) *Bourgade juive d'Europe orientale*.
(4) *Contes de Jérusalem*, Albin-Michel.

Le regard de Jünger

PARMI tous les écrivains allemands, Ernst Jünger a la chance d'être, chez nous, l'un des plus régulièrement (et des mieux) traduits. Il vient d'ailleurs de recevoir le Grand Aigle d'or de la ville de Nice.

Composé, une fois de plus, à partir de plusieurs recueils parus en Allemagne entre 1960 et 1975, *Graffiti Frontalières* constitue, il est vrai, beaucoup moins la révélation d'un aspect encore inconnu du talent de l'auteur des *Chasses subtiles* et de l'*Essai sur l'homme et sur le temps* qu'une suite de variations en mineur sur les thèmes qui lui sont depuis longtemps familiers : réflexions sur des lectures, des particularités linguistiques, considérations sur l'alternance des saisons, la différence entre le savant et l'amateur, comptes rendus de rêves...

S'il a pris la précaution de feuilleter le livre au hasard, et de *se laisser surprendre, au gré des rencontres inattendues, sans le lire* d'un bout à l'autre, le lecteur habituel de Jünger évite la déception. Au fil de ces pages, il retrouvera, en effet, ce regard inimitable que l'auteur sait poser sur les objets apparemment les plus anodins, pour en extraire des secrets qui sont ceux de notre condition humaine.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ GRAFFITI FRONTALIERES, de Ernst Jünger. Traduit de l'allemand par Henri Plard. Christian Bourgois, 320 p., 50 F.

histoire

PRAGUE : 1948

● *François Fejtö démonte un coup d'Etat célèbre et toujours d'actualité.*

EN 1948, quelques jours d'une crise gouvernementale savamment mise au point par les communistes tchécoslovaques leur livraient l'intégralité du pouvoir qu'ils partageaient jusqu'alors avec des socialistes et des modérés. Ce fameux « coup de Prague » n'institutionnalisa pas seulement la guerre froide, en même temps qu'il affermissait la domination soviétique en Europe orientale. Pendant plus d'un quart de siècle, son souvenir pesa comme un cauchemar sur les démocraties occidentales, où il creusa un infranchissable fossé entre l'extrême gauche et les autres partis politiques.

Auteur d'une célèbre et désormais classique *Histoire des démocraties populaires*, François Fejtö consacre à l'événement un ouvrage dense, riche, très documenté. Il expose clairement que, à l'inverse d'une opinion très répandue, l'armée russe ne stationnait plus dans le pays quand la crise débuta. Elle n'y revint qu'en 1968... Toutefois, la présence invisible de Joseph Staline derrière Klement Gottwald, secrétaire général du P.C., valait plusieurs divisions.

Le soutien moral et politique de l'U.R.S.S., de vagues menaces d'intervention militaire, offrirent à ses amis d'importants atouts. Leur machiavélisme triompha surtout d'adversaires médiocres, timorés, incapables de prévoir et d'agir. L'usure physique et intellectuelle du président de la République Edouard Benès contribua, elle aussi, au succès de ce coup d'Etat feutré, étrange et irréelle « *révolution à huis clos* », pour reprendre une excellente expression de l'auteur. Les Occidentaux, singulièrement l'Amérique, portent une responsabilité capitale dans la conclusion d'une épreuve de force dont ils ne comprirent le sens qu'à la dernière minute.

François Fejtö démêle l'enchevêtrement des partis, des manœuvres apparentes ou souterraines avec une parfaite connaissance du sujet, et beaucoup de dextérité. Son portrait du général Svoboda, pour la période dont il traite, éclaire le rôle du même personnage vingt ans plus tard, lors de la liquidation du « *socialisme à visage humain* ». Dans une Europe toujours incertaine de son avenir, les événements survenus à Prague en 1948 gardent une brûlante actualité.

GILBERT COMTE.

★ LE COUP DE PRAGUE, de François Fejtö. Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 283 p., 58 F.

Jan Hus l'intrépide curé bohémien

● *L'épopée d'une grande hérésie.*

« *WYCLIF engendra Hus, Hus engendra Luther* », psalmodiaient les catholiques du seizième siècle, quand le titan de Wittenberg lança contre la papauté les coups mortels dont elle ne se remit jamais. A cent trois ans de distance, l'action du moine saxon répéta par bien des points celle de l'humble mais intrépide curé bohémien, brûlé vif à Constance en 1415 : même protestation morale contre les abus de l'Eglise, lancée par un de ses fils : même lutte contre les indulgences, l'orgueil, le luxe, la corruption ecclésiastique ; mêmes appels à la Bible ; mêmes vœux d'un retour aux mœurs pures de la chrétienté primitive.

Une science aimable

En nos temps de mollesse et de facilités, peu d'hommes soupçonnent quel héroïsme il fallut à ces premiers réformateurs de la *discipline religieuse*, quand la confusion du spirituel et du temporel ne leur laissait le choix qu'entre la soumission et le bûcher. De nos jours, le combat au bord du gouffre d'un Sakharov, d'un Pliouchtch, d'un Boukovsky, celui des intellectuels tchécoslovaques, en donnent seuls une image. M. Richard Friedenthal traite cette épopée de la grande hérésie hussiste en historien classique, avec portraits et tableaux d'époque, de mœurs, fresques hautes en couleur, enchaînements des causes et des effets soigneusement remontés, enfilés, expliqués. Nul génie, mais beaucoup de science ; une science aimable, sans pédanterie ni prétentions.

L'auteur avoue ses quatre-vingt-un ans sans complexe. Son érudition pleine de verve, l'humour qu'il glisse dans les chapitres les plus graves, incitent pourtant le lecteur à croire qu'il découvre une jeune plume. Le talent n'a pas d'âge.

G. C.

★ JEAN HUS, HERETIQUE ET REBELLE, de Richard Friedenthal. Calmann-Lévy, 268 p., 57 F.

Philosophie

LA RÉVOLUTION IMPOSSIBLE

(Suite de la page 19.)

Contrairement à ce que nous répète sans fin l'optimiste de gauche (tranquille ou agité), il n'y a pas de nature à restaurer, de désir muselé, de langue dominée. Au commencement était l'Etat et la Loi, et non pas un âge d'or perverti par la suite par une exploitation comploteuse. Tant qu'il y aura de la société et de l'histoire les choses resteront en Etat (et la « fin de l'histoire » de Hegel reste pour nous une énigme pendant que la révolution s'identifie à l'impossible). L'ignorer, c'est se condamner à la plus futile et à la plus lourde des méconnaissances.

Un portrait cruel

D'où ce portrait cruel du « socialiste » : « Un socialiste n'oublie rien, ne regrette rien, ne renie rien : tous les incidents, les accidents de l'Histoire sont immédiatement stockés dans une gigantesque mémoire, dont il se veut le gardien et l'archiviste vigilant. Il ignore ce qu'est une défaite, une vraie, une authentique déroute : il ne la pense jamais que comme retard ou comme étape, comme ruse ou comme repli d'un mystérieux combat, dont les voies sont im*pénétrables, dont l'issue ne fait* pas de doute... Il n'y a pas de Mal pour un socialiste qui ne soit l'ombre d'un Bien. Il n'y a pas de pas en arrière qui ne soit la rançon ou le pressentiment d'un, de deux victorieux pas en avant. » Ce portrait psychologique est plus vrai, plus parlant, que toute analyse politique. C'est la figure de la conscience malheureuse, quotidienne, socialisée, programmée, c'est-à-dire, désormais, tout le monde. Le progressiste, presque tout le monde, est à la fois « horloger », « biologiste », « médecin ». Il calcule sans fin l'heure où il va se passer quelque chose, même s'il ne se passe rien ; il croit que la maladie annonce la santé, que l'ancien va mécaniquement accoucher du nouveau, etc. Ainsi tourne le manège des corps et des têtes. Pendant que le capitalisme, que chacun s'attend à voir mourir mais qui renaît chaque jour comme système absolu, devient un régulateur de *mort impérissable, nuit productrice* et reproductrice inlassable, désert réaménagé, perfection d'une répétition élargie et surcontrôlée.

C'est pourquoi cette autre vérité désagréable apparaît de plus en plus : il n'y a pas de réelle différence entre la pensée technocratique, celle du « désir » et le socialisme. Il y a, au contraire, dans tous ces cas, un même effet de dénégation, de religion laïcisée. Pensées du « il faut » : il faut du Progrès, il faut de la Jouissance, il faut du Même dans l'Egalité. Pourquoi cet « il faut » ? Parce que Parce que quoi ? Parce que, sans quoi, ce serait le désespoir, le vertige, la peur du néant, du vide. Ce qui est interdit, c'est donc, sans cesse, *le pessimisme libérateur*, salubre, et peut-être simplement ce qu'on pourrait appeler l'humour transcendental. Le « il faut » du Capital est appuyé par le « nous devons » socialiste. Et notre horizon planétaire voit ainsi surgir « une étrange sirène dont le corps sera le Capital et la tête marxiste ». Un capital prolétarien, dans la mesure où le prolétariat, classe introuvable, *aurait en chemin non pas aboli* mais avalé les autres classes plus leurs chaînes. Le totalitarisme serait ainsi en expansion continue : plus il y a socialisation et plus il y a servitude volontaire, terrorisation intériorisée. Si le mal du lien social est radical (ce que, par parenthèse, ont pensé les mystiques de tous les temps, et le « maoïsme » en France a sans doute été, pour certains, la crise mystique de la religion marxiste) ; si la barbarie n'est pas dérivée mais « sponta*née », alors, en effet, le fascisme* et le stalinisme sont des signes annonciateurs d'un totalitarisme renforcé « *à visage technocrati*que, sexuel ou révolutionnaire ». Et ce mouvement, ô paradoxe ! ô scandale !, vient bien des « Lumières » elles-mêmes. « Qu'est-ce que le Goulag ? — ne craint pas d'écrire Bernard-Henri Lévy — : les Lumières moins la tolérance. »

Le « Dante de notre temps »

Le socialisme n'est pas l'alternative du capitalisme, mais sa forme moins réussie, voire tout simplement *concentration*naire. *La Barbarie à visage humain* est d'abord une reprise et un approfondissement de l'analyse du fait totalitaire comme fait moderne. Nouveau en ceci qu'il implique pour la première *fois une crise radicale du* sacré, d'où procède (modèle des conventionnels) la confusion-cumulation des pouvoirs dans une incarnation homogène, cadrée, meurtrière. « L'Etat totalitaire est le premier qui ne divise plus pour régner. » La lumière universelle débouche en plus sur une parole obligatoire, sur la violation permanente du privé comme du secret. « A quand la Constitution qui fera du droit au secret un « droit de l'homme » imprescriptible » ? Il y a plus d'un siècle, donc, Baudelaire demandait le droit de se contredire et celui de s'en aller : nous en sommes encore à réclamer la libre circulation des hommes ou, plus modestement, des idées, et, de plus, à constater l'obligation qui nous est faite plus que jamais de parler, d'avouer, d'être lisibles, transparents, explicables. La prise de corps et de discours, la prise mentale dont nous sommes l'objet pour nous-même s'est, par conséquent aggravée à travers les génocides, les camps, les asiles psychiatriques ? La société comme telle est donc une recommandation de suicide pour toute différence irréductible ? « Van Gogh suicidé de la société », écrivait Artaud. Et Freud « La société est fondée sur un crime commis en commun. » Etranges découvertes que nous préférons laisser dormir jusqu'à ce que des charniers, quelques instants, nous réveillent.

Nous sommes de plus en plus nombreux à dire, parce que le *réel irréfutable nous y contraint*, que le rationalisme et sa pointe systématisée, le marxisme, fonctionnent comme la religion de notre temps. Bernard-Henri Lévy a eu simplement l'idée d'en emprunter la démonstration à Marx lui-même Remplaçons « religion » par « marxisme » dans la définition que donne Marx de la religion, et nous obtenons le détournement suivant, saisissant de vérité : « *Le marxisme est la théorie générale de ce monde, son compendium encyclopédique, sa logique sous une forme populaire, son point d'honneur spiritualiste, son enthousiasme, sa sanction morale, son complément solennel, sa raison générale de consolation et de justification. La lutte contre le marxisme est donc par ricochet la lutte contre ce monde dont le marxisme est l'arôme spirituel. La misère marxiste est à la fois l'expression de la misère réelle et la protestation contre la misère réelle. Le marxisme est le soupir de la créature accablée, l'âme d'un monde sans âme, de même qu'il est l'esprit d'un monde sans esprit. Il est l'opium du peuple.* » Comme Marx n'était pas marxiste, nul doute que sa barbe nous approuve en secret de dire cela aujourd'hui face aux différentes versions « socialistes », de l'U.R.S.S. à la Chine, face aussi aux tonnes de dissertations qui *se publient sans cesse. Et nul* doute non plus que le philistin d'aujourd'hui, comme le bourgeois d'hier, trouvera cela peu sérieux, voire inadmissible.

Ce qui est diablement sérieux, en revanche, c'est l'enfer. L'enfer fasciste sur lequel, en profondeur, tout reste à dire : l'enfer du Goulag écrit par celui que Bernard-Henri Lévy n'a pas peur (et il a raison) d'appeler le « Dante de notre temps » : Soljenitsyne. En avons-nous entendu des réserves plus ou moins rageuses ou embarrassées sur Soljenitsyne ! Est-il gênant cet écrivain en exil qui ne se contente pas de témoigner d'une « déviation » mais qui donne à la vérité la force de son écriture acharnée à restituer une mé*moire que la barbarie à raison* humaine avait cru pouvoir faire taire à jamais ! Je suis de ceux que la lecture de Soljenitsyne a lentement, profondément transformés : c'est un devoir de le dire. Je m'étonne tous les jours *(mais de moins en moins)* de vérifier à quel point nos contemporains ont évité le choc interne de ces phrases. Comme celles de Poe en 1856 ? D'Artaud en 1950 ? D'un inconnu, peut-être, déjà parmi nous ?

Et maintenant ? Demain ? C'est-à-dire (référence inévitable) depuis 68 ? Bernard-Henri Lévy a raison, je pense, de rappeler que 68 a été le commencement, à quelques exceptions importantes près, d'un processus d'enreligieusement généralisé, capillaire, 68 voit, d'après lui, une diffusion organique et affadie du « marxisme » comme, autrefois, du radical-socialisme. C'est l'air du temps. Une certaine façon de ne parler que des mêmes choses, tout le temps, et de la même façon.

Cet ennui irrespirable

C'est cet ennui de plus en plus compact, irrespirable, que chacun, de retour en France, sent monter et coaguler. C'est cette atmosphère d'impasse surveillée contre laquelle, ces derniers temps, en Italie, les étudiants se révoltent. C'est cette passivité morose des intellectuels. Le refus de cette impasse donne à *la Barbarie à visage humain* son style (comme aux *Maîtres Penseurs de Glucksmann*, l'un des plus brillants philosophes français d'aujourd'hui) : quelque chose de fiévreux et de froid qui réconcilie, pour une fois, philosophie et littérature. Le premier grand style romantique depuis 68. L'intellectuel, dit Bernard-Henri Lévy, ne pourra être désormais que « *métaphysicien, artiste, moraliste* ». N'étions-nous pas sur le point de trouver coupable une telle affirmation ? D'en avoir honte ? La voici, donc : c'est la dissidence de notre temps, et elle est vieille et nouvelle comme toute résistance au Prince, qui prétend, grâce à notre démission, régner éternellement en ce monde. Je souligne le mot « artiste », sans lequel, à mon avis, les deux autres ne veulent plus rien dire. Je l'avais dit en commençant : il s'agit d'un livre scandaleux jusqu'au bout.

PHILIPPE SOLLERS.

★ LA BARBARIE A VISAGE HUMAIN, de Bernard-Henri Lévy. Grasset, 240 p., 39 F.

Nietzsche, lecteur de Dostoïevski

EN 1882, du temps de leur amitié passionnée, Lou Salomé avait-elle parlé à Nietzsche de Dostoïevski (que quinze ans plus tard elle fera lire à Rilke) ? On peut certes en rêver, mais rien ne permet de le croire. Il est, au contraire, probable que la jeune Russe n'a joué aucun rôle dans cette rencontre décisive que Nietzsche décrit ainsi à Franz Overbeck dans une lettre du 23 février 1887 : « *Il y a quelques semaines encore, l'illettré que je suis, qui ne lit aucun journal, ne connaissait rien de Dostoïevski, pas même son nom. Et voici que, dans une librairie, je mets par hasard la main sur* l'Esprit souterrain *qui vient d'être traduit en français (...). La voix du sang (comment l'appeler autrement ?) se fit aussitôt entendre, et ma joie fut extrême...* » Dans une lettre à Peter Gast du 7 mars 1887, Nietzsche revient sur sa découverte, quasi dans les mêmes termes, et qualifie *l'Esprit souterrain* de « *trait de génie psychologique* ».

De quand date cette révélation dans une librairie, sans doute niçoise ? Nietzsche ne le précise pas, mais André Schaeffner, dans son excellente édition des *Lettres à Peter Gast* (1), la situe en décembre 1886 : la préface de la réédition de *l'Aurore*, que Nietzsche envoie à son éditeur avant les fêtes de Noël 1886, est d'évidence marquée par la récente lecture du texte de Dostoïevski : « *Dans ce livre on trouve au travail un être souterrain, de ceux qui forent, qui sapent, qui minent...* »

Dès lors et jusqu'à l'effondrement final, Nietzsche ne cessera pas d'évoquer Dostoïevski avec respect et enthousiasme. « *Quelle délivrance que de lire Dostoïevski !* » est son leitmotiv. Dans une lettre du 12 mai 1887 à Malwida von Meysenbug, il se dit « emballé » par Dostoïevski, et le 20 octobre 1888, de Turin, il écrit à Georges Brandes : « *Je vous crois sur parole quand vous me dites qu'on peut renaître à la vie en Russie ; je compte parmi les meilleurs moyens de me soulager tout livre russe, en premier lieu ceux de Dostoïevski (traduits en français, pas en allemand, au nom du ciel !).* » Quelques semaines plus tôt, il avait salué en Dostoïevski « *le seul psychologue* » dont il eût eu « *quelque chose à apprendre* » (*le Crépuscule des idoles*, § 45).

Nous savions qu'outre *l'Esprit souterrain*, Nietzsche avait lu les *Souvenirs de la maison des morts*, ainsi qu'*Humiliés et Offensés*. Aujourd'hui, *grâce aux textes inédits qui figurent dans les Fragments posthumes* des trois premiers mois de 1888, nous avons la preuve qu'il a lu, en traduction française, *les Possédés*, et qu'il en a même copié des pages entières dans son carnet. Le plus émouvant est que Nietzsche, lecteur complice, est tout de suite allé à l'essentiel : l'athéisme mystique de Kirilov les négations froides de Stavroguine, le slavophilisme de Chatov, les thèses préléninistes de Chigalev, la tentation de l'Antéchrist... Et, recopiant la lettre qu'avant son suicide Stavroguine écrit à Dacha, Nietzsche a-t-il pensé à Lou Salomé, à la seule femme qui aurait pu le retenir par la main, et qui, moins fidèle que Dacha, l'a trahi ? Ces citations de Dostoïevski, par Nietzsche, sont assurément un des apports les plus captivants et bouleversants de ce tome XIII des œuvres philosophiques complètes.

Nietzsche et l'amour des enfants, Nietzsche se jetant au cou de l'âne de Turin, Nietzsche et l'échec apparent de sa « mission », c'est moins à Stavroguine qu'il ressemble qu'au prince Mychkine. Jaspers note justement que lorsque Nietzsche traite le Christ d'« idiot », c'est au sens où Dostoïevski appelle ainsi Mychkine. Peut-être le tome suivant des *Fragments posthumes* nous donnera-t-il la certitude que Nietzsche a, en effet, lu *l'Idiot*. Dès à présent, avec ce que nous savons touchant *les Possédés*, une nouvelle lecture de *l'Antéchrist* et d'*Ecce homo* s'impose.

GABRIEL MATZNEFF.

(1) Editions du Rocher, 1958.

★ FRAGMENTS POSTHUMES (automne 1887-mars 1888), de Frédéric Nietzsche, traduit de l'allemand par Pierre Klossowski et Henri-Alexis Baatsch. Ed. Gallimard, 452 p., 75 F.

L'ambiguïté d'une morale

● ***Plus sartrien que Sartre, André Gorz publie un texte achevé depuis plus de vingt ans. Mais ce n'est pas qu'un document historique.***

ECRIT entre 1946 et 1955, ce volume d'André Gorz a de quoi déconcerter. Né d'un dialogue, d'une amitié constante avec Sartre, il se veut finalement la réponse à la question laissée ouverte à la fin de *l'Etre et le Néant* : la possibilité d'une morale fondée sur son ontologie phénoménologique et correspondant à l'existentialisme. C'est donc peu dire qu'il s'agit d'un livre sartrien : dans le style même, le vocabulaire, on retrouve la présence constante des analyses du Sartre de l'époque. Aussi peut-on regretter qu'il n'ait rien fait pour actualiser tous ses développements.

Cette tentative pour fonder la morale à travers la description des choix, des possibilités, des situations qui la révèlent est une théorisation souvent excellente de tant d'analyses éparses et restées fragmentaires au fil de *l'Etre et le Néant* et des *Chemins de la liberté*, des essais de Simone de Beauvoir *Pour une morale de l'ambiguïté*, des confrontations des *Temps modernes* entre les intellectuels et la politique, des divergences entre Sartre et Merleau-Ponty. C'est donc l'horizon philosophique d'une génération tout entière de l'après-guerre, enthousiasmée par l'existentialisme, qui nous est restitué.

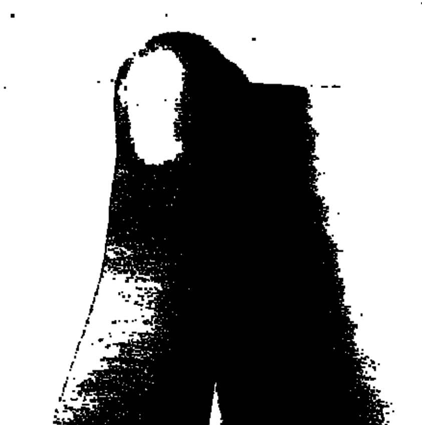
Par-delà l'intérêt historique de l'ouvrage, il y a aussi le « cas Gorz ». Derrière l'abstraction des analyses se dessine une sensibilité, une vie, une angoisse, une quête — celle-là même qu'il retrace dans *le Traître*, et qui nous touche infiniment. « *En vertu de quoi l'esclave révolté vaut-il mieux que l'esclave soumis, le joueur que l'avare, le rebelle sans cause que l'inquisiteur ?* », demande Gorz. Cette naïveté, cette générosité, sont sans doute ce qui rend l'ouvrage le plus intéressant. Ce volumineux traité est écrit comme un journal intime, visant moins à préciser la pensée de Sartre, comme le fera Francis Jeanson, qu'à trouver un sens à la vie. Rien n'est évident le fait de vivre, d'avoir un corps, de rencontrer les autres, d'être né par hasard dans telle histoire et dans telle culture. C'est ce sentiment de facticité, de contingence absolue qui guide l'entreprise Gorz s'est engouffré dans l'ontologie existentielle de Sartre comme Roquentin dans les cafés, comme Mathieu tire les dernières balles contre les échecs de sa vie. Etrange génération pour qui la philosophie devait donner une réponse à la vie, au monde, à la mort, à la communication, au corps, à la morale, à la politique.

Sans doute peut-on manifester un certain scepticisme à l'égard du projet lui-même. Trop systématique et trop idéaliste, cet hymne à la liberté, cette confiance dans l'« humanisme », cette ambiguïté du Mal, écrit avec une majuscule, sont inséparables du contexte idéologique, politique, philosophique : la dérive de l'après-guerre, la découverte du marxisme, la résistance à la psychanalyse, la fascination par la philosophie allemande, de Husserl à Heidegger en passant par Scheller.

Pourtant, cette « somme de l'existentialisme » est plus qu'un document historique. On reste sensible au courage, à l'honnêteté, à l'incertitude, à la passion du vécu qui s'y font jour. Au même titre que les essais de Simone de Beauvoir, les romans et le théâtre de Sartre, ce livre est séduisant et inactuel.

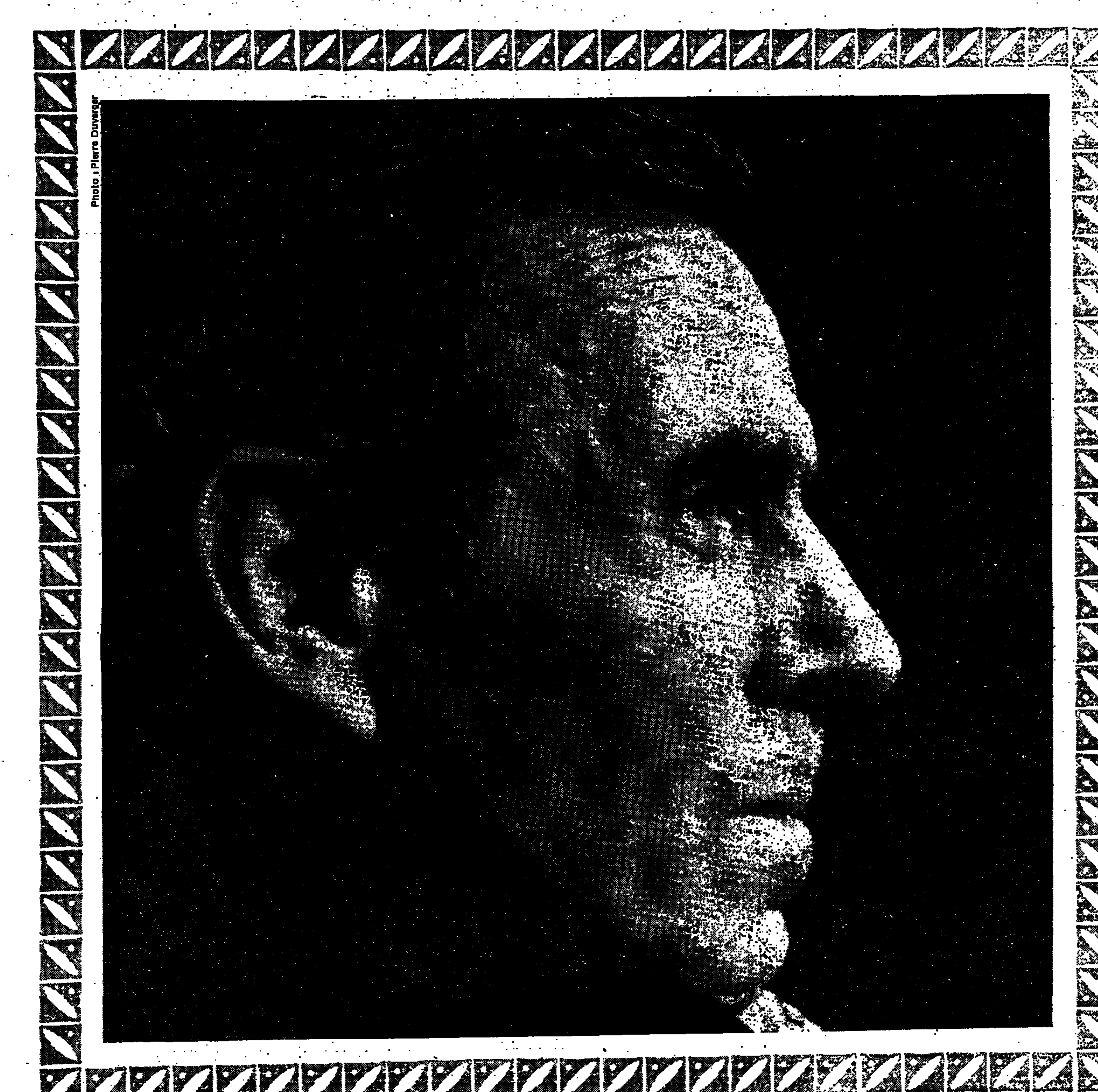
JEAN-MICHEL PALMIER.

★ FONDEMENT POUR UNE MORALE, d'André Gorz. Galilée, 594 p., 98 francs.



ALBUM CÉLINE

plus de 150 documents inédits



Cet album de la Pléiade est offert gracieusement à tout acquéreur de trois volumes de la collection.

quinzaine de la pléiade

du 3 au 17 Mai 1977

GALLIMARD

édition

Le IXe Festival du livre ou les paradoxes de Nice

● ***Le vedettariat du commerce dénoncé par les vedettes des idées.***

POUR la radio périphérique qui lui est la plus proche, le Festival du livre de Nice conjugue l'actualité au superlatif. Il est la plus grande librairie du monde, celle qui réunit le plus grand nombre d'auteurs, suscite le plus de colloques, les plus variés et bien sûr les plus intéressants. Ainsi a été annoncé encore cette année, et pour la neuvième fois, le spectacle à une ville qui ne saurait s'entendre avec déplaisir proclamer capitale de la lecture, fût-ce seulement pour six jours. Les trompettes ayant sonné, le public a répondu sans lésiner à leur appel, comme y ont répondu la plupart des éditeurs français et aussi un certain nombre de pays d'Europe représentés nationalement. La vue de ce rez-de-chaussée du Palais des exposition niçois pouvait d'ailleurs apparaître au profane comme assez réconfortante.

Chacun y a rempli très consciencieusement son office. Les livres s'y trouvaient en bonne place et les auteurs n'y manquaient pas. De la même voix que sa collègue de l'aéroport annonce le vol en en provenance de Paris ou à destination d'Alger, l'hôtesse de service indique ici comment où et quand signeront aussi bien Michel de Saint-Pierre que Roger Borniche, Jean-Louis Bory aussi bien qu'Armand Lanoux, Jean Daniel, Lucien Bodard aussi bien qu'Alain Bombard ou Paul-Emile Victor. Les radios comme les sociétés de télévision avaient dépêché, elles aussi, leurs vedettes qui peuvent, à l'occasion, être auteurs, ce qui ne gâte rien. Les absents, eux, figurent simplement en photos couleurs et s'appellent cette année entre autres Alain Peyrefitte, Maurice Druon et Jacques Médecin, ces politiques étant aussi des écrivains.

Voilà le plateau. Il réunit l'édition de littérature générale mais va aussi du livre d'art à la carte routière, faisant place à l'atelier de moulage du musée du Louvre comme aux Amis de l'Opéra de Monte-Carlo, accueillant sans trouble une manifestation du Rotary International.

A cette image d'assez bonne santé, il ne faudrait pourtant pas trop se fier. Voici dans le même temps et pour six jours, la succession des colloques, des rencontres, des entretiens. Ils ont lieu à l'étage : salle Gutenberg, salle de l'audio-visuel, salon des réceptions, etc. Ils sont patronnés par le Festival. Ils constituent même son particularisme et son âme. A ceux qui ironisent sur la modestie de Nice en se référant aux automnes de Francfort-sur-le-Main, comme pour opposer le sérieux à la plage, Nice répond et quasiment depuis sa naissance en 1969 : chacun son genre. Là-bas les affaires, ici les idées. C'est une façon de reprendre l'ancienne querelle entre Germains et Latins.

Il n'empêche, et cette année plus que jamais, que les idées exprimées ont bel et bien été celles que l'on peut avoir sur les affaires, quand les affaires prennent l'allure d'une édition-spectacle primant le vedettariat, c'est-à-dire que l'on appelle ici le « livre prévendu ».

Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes du Festival. Il offre un spectacle, comme pour mieux le faire condamner par ceux qui, de près ou de loin, en sont les régisseurs et les artisans. Sans le spectacle, sans la foire du rez-de-chaussée, pas de colloque. Mais sans les colloques, sans les entretiens, que resterait-il, sinon une foire banale, ordinaire, qui vaudrait seulement d'être nommée.

Ecrivains « et auteurs »

Ce n'est pas qu'ils soient bien nouveaux les sujets de tous ces colloques. « L'accès aux livres », « librairie et libertés », « le rôle irremplaçable de la littérature », « la condition sociale de l'écrivain », voilà autant de sujets débattus depuis bien des années, à longueur d'année, mais en ordre dispersé, espacé. A Nice, parce qu'ils sont tous ensemble au rendez-vous, qu'ils se chevauchent, se bousculent, ils créent du même coup l'événement. Ils le créent d'autant plus qu'en dépit des formulations, le sujet est le même, reflet d'un même souci, d'une même inquiétude, sinon d'un même refus : le livre n'est plus ce qu'il était ; à l'écrivain, on a préféré ce qu'on appelle aujourd'hui l'« auteur » ; à la création, le récit ; aux Mémoires qui, autrefois, étaient d'outre-tombe, les souvenirs en vrac et les confidences à peine digérées de vedettes en tout genre. Ainsi se meurt la littérature.

D'où vient le mal ? Qui le perpétue ? Autant de bonnes questions, que l'on pourrait dire à 1 000 francs. Hélas ! les bonnes questions ne suffisent pas à faire toujours de bons débats. Et pourquoi Nice aurait miraculeusement, en 1977, fourni la ou les réponses ? Aucun des organisateurs d'entretiens ne nourrissait d'ailleurs pareille ambition. Autant que l'on pouvait, on a surtout constaté, histoire de réfléchir, en attendant de reprendre plus tard un débat dont il était facile de prévoir qu'on le considérait comme trop difficile pour être réglé dans la hâte d'un Festival.

Le résultat, du même coup, paraîtra décevant. L'écrivain, qui entend être seulement écrivain, se plaint de n'être pas publié, ou, s'il l'est, de rester aux oubliettes du tirage à mille ou deux mille exemplaires. Le libraire, condamné à épuiser une production plus ou moins imposée par un diffuseur et des représentants, gémit de ne plus pouvoir accomplir son métier en pleine liberté et pleure sur le temps d'autrefois où il était non seulement libraire, mais aussi éditeur, imprimeur, autant de bonnes références puisqu'elles pouvaient le conduire en prison. Mais surtout, pour condamner ce vedettariat tellement honni, et d'où vient tout le mal, il faut bien avoir recours, si l'on veut être un peu entendu, si l'on veut rencontrer quelque écho, à d'autres vedettes de l'édition, de la presse, de la radio ou de la télévision. Cercle vicieux et paradoxe supplémentaire. Y aurait-il, alors, de bonnes vedettes et des vedettes détestables ? Car tous ceux qui, à Nice, ont pourfendu l'édition-spectacle d'une façon ou d'une autre étaient eux-mêmes des vedettes de leur milieu professionnel, pour le moins. Il leur est même arrivé de se l'entendre clairement signifier.

En fait, le ton avait été donné avec cette « Apostrophes » du 6 mai sur le best-seller. Mieux qu'aucun autre Bernard Pivot avait ce soir-là jeté l'huile sur le feu. Intentionnellement ? Qui le dira ? Ce fut là le vrai départ du Festival, un départ sur les chapeaux de roues. Peut-être la suite s'est-elle ressentie de cet affrontement aussi brutal que simpliste, mais fort révélateur des passions, des rancœurs, et surtout des « égotismes » des uns et des autres. Le Festival, après cela, avait de quoi alimenter ses conversations et même ses polémiques. Fallait-il prendre position en faveur de critiques décochant leur mépris à des auteurs à succès au demeurant très différents les uns des autres ? Ou bien opter pour ces auteurs qui devraient leur fortune, du moins l'affirmait l'un d'eux, à leurs seules qualités de cœur ?

En tout cas, l'émission était réussie, littéraire ou non. A-t-elle fait lire ? C'est à voir. Mais pour faire parler, elle a fait parler. Et voilà un paradoxe complémentaire : Festival du livre devrait impliquer Festival de la lecture. Mais qu'a-t-on fait dans l'enceinte de Nice pendant six jours ? Tout à peu près, sauf lire. Tout, c'est-à-dire parler, enregistrer des émissions. Marconi incontestablement a battu Gutenberg et mieux qu'aux points. Il est vrai qu'à force d'entendre parler de livres on peut s'en aller en étant convaincu de les avoir à peu près tous lus. C'est peut-être pour cela qu'à l'entrée du Festival les deux camions des bibliothèques centrales de prêts du Var et des Alpes-Maritimes, tout comme le véhicule de la bibliothèque municipale de Nice, ont vainement, ou presque, attendu le visiteur. Il est vrai qu'il n'y avait là que des livres sur des rayons. A-t-on idée !

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

PLUIE DE PRIX

● **Le prix de l'Amade est allé à Mme Carmen Bravo-Villansante, professeur de littérature enfantine comparée à l'université de Madrid, pour l'ensemble de son œuvre.**

● **Le Prix du scénario original, créé par FR 3 et le Festival du livre a été décerné à Pierre Vuillermet pour « Règlement intérieur ».**

En outre, les librairies Hachette et Larousse ont offert deux bourses, l'une au responsable de la librairie « le Pavé dans la mare », à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'autre à celui de la libraire « Book'In » à Saint-Lô. Ces bourses consistent en un prêt de 200 000 F, sans intérêt, remboursable sur huit ans.

Du côté des «nouveaux»

EN 1976, le Festival de Nice avait vu paraître quelques jeunes éditeurs tel FEDEROP société à but non lucratif, qui avait eu son succès de curiosité, ayant cette particularité supplémentaire de venir non point de Paris, mais de Lyon. FEDEROP, revenu en 1977, voisinait avec le Syndicat des écrivains de langue française, les Amis de la Terre, et l'Union des écrivains. Bon voisinage, évidemment. Mais, surtout, ayant pris de l'assurance, tout en restant modestes, on a vu ses animateurs se mêler pratiquement à tous les débats, y apporter leurs vues, le fruit de leur expérience, et y être chaque fois écoutés avec la même attention que n'importe quel autre participant ou vieux routier.

Les nouveaux, cette année, furent assurément plus nombreux mais aussi plus divers. Certains sont apparus déjà armés en dépit de leur jeunesse et n'ont pas craint de montrer qu'ils entendaient déjà faire jeu égal avec leurs aînés les plus chevronnés. Ainsi, Jean-Pierre Ramsay et Jean-Claude Simoën. Ceux-là sont « descendus » sans états d'âme avec auteurs et bagages.

Plus réservée, plus inquiète même, Françoise Adelstain faisait ses premières armes niçoises sur la plus petite surface possible en ayant engagé le moindre frais.

C'était aussi le cas d'Annick Théo-Petit, qui a fait de ses initiales les Éditions A.T.P. Elle aussi a accompli le voyage niçois. Il lui en aura coûté au total 5 000 francs, investissement certes important, mais qu'elle ne regrette pas. « *C'est déjà largement compensé* », disait-elle, le Festival à peine terminé. La presse, en effet, est venue la voir, de jeunes auteurs de la région lui ont soumis des manuscrits, le public même est venu s'enquérir de ses projets et s'est intéressé aux premiers livres qu'elle présentait, tel ce roman de René Marchand préfacé par Claude Chabrol ou ce recueil des éditoriaux de Paul Lefèvre, à Antenne 2.

La jeune édition continue donc de faire recette.

Colloques pour une même plainte

● ***Quelques discussions, beaucoup de monologues, une grogne.***

QUATRE jours, quatre débats. Successivement : « L'accès aux livres », organisé par la Bibliographie de la France, « La fonction irremplaçable de la littérature et la situation de l'écrivain dans la société », thème du colloque de l'Union des écrivains ; « Les médias risquent-ils à l'avenir de privilégier une certaine image du livre pour répondre à une demande supposée du public ? » : c'était la question posée par l'Association des attachés de presse de l'édition ; « Librairie et libertés », sujet choisi par la Fédération nationale des syndicats de libraires.

La diversité n'était qu'apparente, car la plainte est aparue rapidement la même : pourquoi la vraie littérature, celle qui ne se prostitue pas, est-elle en voie de disparition ? Chacun donnait à peu près la même réponse. Le mal vient des formes actuelles prises par l'édition. Ici on déplorait « *trop de livres sans intérêt et trop de bons livres ignorés* ». Et c'est un éditeur qui s'exprimait, M. Pidoux-Payot. On allait encore plus loin, y compris dans la mise en cause des mécanismes de la recherche, des raisons du refus du manuscrit par tel ou tel éditeur, alors qu'il suscitera 70 % ou davantage de sa production, c'est-à-dire qu'il demandera à tel ou tel spécialiste ou supposé de traiter tel ou tel sujet jugé d'avance commercial.

C'est le même éditeur, M. Pidoux-Payot, qui se retrouvera avec la sociologue Evelyne Sullerot pour suggérer l'idée d'une sorte de dépôt national de tous les manuscrits refusés et où peut-être nos petits-enfants découvriraient les chefs-d'œuvre dont notre époque n'aurait pas voulu.

C'est que, par l'expression accès aux livres, il convenait bien d'entendre accès à tous les livres et même à toutes les possibilités de livre, s'il est vrai que pour chaque livre il existe, comme le soutenait Antoine Spire, des Editions sociales, des lecteurs qui l'attendent.

En 1976, l'Association des attachés de presse de l'édition avait créé l'événement en mettant en discussion les résultats d'une enquête sur l'influence des critiques de télévision, de radio et de presse écrite sur la lecture et aussi sur ce que le public attendait de l'information littéraire.

C'est encore sur les moyens d'information qu'elle fixait cette année ses regards, en posant la question qui visait certainement davantage la télévision que les autres médias, pour employer le mot qui le fut tout au long des trois heures de cette discussion. On en attendait peut-être trop, et il fut finalement plus intéressant de se reporter aux réponses qui avaient été préalablement fournies par cinquante-quatre personnalités interrogées en ces termes : « *Les médias risquent-ils, à l'avenir, de privilégier une certaine image du livre pour répondre à une demande supposée du public ?* » En ce cas, cette image du livre véhiculée par les médias risquerait-elle, à plus ou moins long terme, d'influer sur la création ? Dans cette perspective, se pose la question fondamentale : comment faire en sorte que, à côté des ouvrages qui correspondent à une sollicitation spontanée du public, une place plus importante soit réservée aux livres de création, d'idées et de recherches ? S'agit-il d'un problème professionnel ou d'un problème de société ?

La critique fut, à coup sûr, une cible trop facile pour beaucoup. Que ce soit pour ceux qui tiennent effectivement les moyens d'information pour responsables des orientations de l'édition, que ce soit pour d'autres, plus rares, qui pensent que ces mêmes moyens d'information ne sauraient influencer la création littéraire, ou même qu'ils ne la desservent pas obligatoirement, on *sentait trop que les opinions* exprimées l'étaient davantage pour se faire entendre et disparaître aussitôt après que pour participer à un débat d'intérêt commun.

Mais ce qui, surtout, a empêché la qualité du discours, ce fut un excès de passion, d'où devait naître inévitablement la confusion. Et, de nouveau, se retrouvaient les questions posées par un débat sur l'accès aux livres : la solution peut-elle venir des professionnels ou implique-t-elle au préalable un changement de société ? Voici, en tout cas, les conclusions que donnait, pour sa part, Maurice Nadeau :

« *Le livre est un produit qu'on ne peut forcer les gens à acheter pour la raison qu'il répond moins à un besoin qu'à un goût et un désir. Transformer ce désir en besoin ne relève pas, dans ce domaine, du simple jeu des lois capitalistes (les collections de poche n'ont augmenté le nombre des acheteurs de livres que dans la proportion de 1 %), mais d'un effort permanent d'éducation, d'information intelligente, d'affinement du désir, d'élévation du niveau de culture des citoyens dans leur ensemble.*

» *Les pouvoirs publics ne remplissent pas cette tâche, préférant des réalisations spectaculaires au travail de fourmi que font des animateurs culturels dans leur ensemble.*

» *L'édition la méconnait. Les grands médias l'ignorent.*

» *En fait, tout un système est en cause. Les bonnes volontés ne peuvent qu'y apporter des réformes de détails. Mais on sait aussi que vient le moment où l'augmentation du nombre des bonnes volontés et des moyens qu'elles se procurent fait basculer tout l'ensemble dans autre chose. Il n'existe pas d'autre perspective que de travailler chacun dans notre domaine à préparer ce moment.* »

C'était dire là, en termes mesurés, ce qui sans doute aurait pu être exprimé d'une façon plus générale si les participants avaient pris la peine de mieux s'écouter les uns les autres.

J.-M. Th.

DÉBAT SAUVAGE

M. Michel Polac, à qui la direction du Festival avait refusé l'autorisation d'animer une rencontre auteurs-lecteurs avec M. Marcel Caille, membre *du bureau confédéral de la* C.G.T., auteur des « Truands du patronat », a occupé, lundi 9 mai, la salle réservée aux rencontres. Le débat interdit a donc eu lieu, en présence d'une assistance très nombreuse et avec la participation d'André Harris et d'Alain de Sédouy, auteurs des « Patrons ».

QUINZE POÈTES A L'HONNEUR

Discrète dans la grande production de l'édition, la poésie l'est inévitablement au Festival de Nice, sans que ce soit évidemment de son fait. Elle a cependant eu sa « journée » et a su bien l'employer : un « colloque autour de Rimbaud », un hommage à chacun des deux grands disparus de l'année, Queneau et Prévert, ainsi qu'à Milosz, dont on célèbre en 1977 le centenaire de la naissance. Poèmes dits, poèmes chantés, poètes classiques, poètes modernes. Poètes nouveaux aussi.

Ainsi, le jury du grand prix de la ville de Nice que préside Jean-Pierre Rosnay, l'animateur du Club des poètes, a-t-il voulu innover. Il a décidé d'utiliser les 5 000 francs qui constituent la récompense à l'édition conjointe de quinze jeunes poètes. Les élus : Jacques Beaucourt, Sylvain Cohen, François Sartini, Jacques Lerondy, Fabienne Lethéreau, Monique Brewer, Myriam Chaloup, Jean-Claude Bergeri, Philippe Crubezy, Paul Porteri, Catherine Eyredelle, Didier Vertier, Maurice Lecoin, Marc Plagnet et Jean-Roger Vasselin. Le recueil qui les réunira sera réalisé par Alain Lefeuvre, éditeur niçois, et tiré à 10 000 exemplaires.

SPORTS

JUDO

Jean-Luc Rougé, champion d'Europe

Jean-Luc Rougé médaille d'or ; il fallait bien cette satisfaction dans le clan français qui, au terme de la première journée du championnat d'Europe, le 11 mai à Ludwigshafen (R.F.A.), allait de déception en déception avec les défaites de Parisi — en qui elle comptait beaucoup — et de Delherchi. Le Soviétique Volosov et l'Allemand de l'Est Lorenz — ce dernier déjà champion d'Europe il y a deux ans — ont pris les premières places respectivement dans les catégories des moyens et des mi-lourds. Pour la première fois, ces championnats d'Europe se disputent non seulement en tenant compte des nouvelles catégories de poids, mais encore avec un seul combattant par pays dans chaque catégorie, au lieu de deux.

Le retour de l'enfant prodige

Il est impossible en judo de parler de hasard. Celui qui arrive sur la plus haute marche du podium doit peu aux circonstances, mais bien plus au travail et à sa constance dans l'effort pendant les longs mois d'entraînement. Si, par bonheur, s'y ajoute le don, le combattant musculeux n'est pas loin de l'artiste.

Mais quel artiste fut jamais dispensé de faire ses gammes chaque jour ? Pour n'avoir pas cru en ses seuls dons, Jean-Luc Rougé revient au premier plan du judo mondial, comme s'il s'était mis sur une nouvelle orbite. Champion d'Europe en 1974, dans la catégorie des mi-lourds, vice-champion d'Europe en 1975, champion du monde à la fin de la même année, il trébucha l'année suivante aux Jeux olympiques, comme si, parvenu au fait de sa gloire, il ne pouvait plus que descendre selon une courbe balistique implacable

« Je ne fais plus le poids », aurait-il pu dire alors, au sens figuré comme au sens propre, une idée lui germant dans la tête : grossir une peu, et aller voir ce qui se passe parmi les « monstres » de plus d'un quintal. Des exercices quotidiens de musculation et un régime approprié lui permirent rapidement de s'alourdir de vingt livres et de peser aujourd'hui 104 kilos. Il lui en faudrait cinq ou six de plus pour faire face à des adversaires dont le poids de corps oscille entre 110 et 120 kilos.

Cependant, Jean-Luc Rougé a gardé de sa pratique dans la catégorie inférieure des habitudes de vivacité et une pugnacité qui font souvent défaut aux judokas « pachydermiques » qu'on lui oppose aujourd'hui. Ceux-là comptent sur leur masse pour clouer au sol plus légers qu'eux. Le champion français vient de montrer quelle était la parade : opposer la vitesse à l'inertie, le combat debout à la technique au sol.

La démonstration en a été faite mercredi, en finale, face à un Soviétique de près de 130 kilos, Nijaradze, qui avait précisément gagné tous ses combats par immobilisation au sol. Jean-Luc Rougé le maintint si bien à distance et debout, qu'il fut disqualifié pour non-combativité. On a beau peser de tout son poids, cela ne suffit pas.

FRANÇOIS SIMON.

LES RESULTATS

LOURDS : 1. Rougé (Fr.) ; 2. Nijaradze (U.R.S.S.) ; 3. Zuckwerdt (R.D.A) ; Adelaar (P.-B.).

MI-LOURDS : 1. Lorenz (R.D.A.) ; 2. Van de Walle (Belg.) ; 3. Radburn (G.-B.) et Schnabel (R.F.A.).

MOYENS : 1. Volosov (U.R.S.S) ; 2. Rothliesberger (Suisse); 3. Bielanski (Pol.) et Ultsch (R.D.A.).

FOOTBALL

HAMBOURG VAINQUEUR DE LA COUPE DES COUPES

L'impossible docteur Krohn

Les footballeurs du Hambourg Sport Verein ont empêché, le 11 mai à Amsterdam, le Royal Sporting Club d'Anderlecht de réussir le premier doublé de l'histoire de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de Coupe, en marquant deux buts par Wolkert sur penalty consécutif à une faute indiscutable sur Steffenhagen (80e minute), et par Magath sur passe de Wolkert dans les dernières secondes de la partie. Toutefois, pour les journalistes de R.F.A., la grande vedette du Hambourg Sport Verein n'est pas un de ses joueurs qui brillèrent l'autre soir sur le terrain, c'est M. Peter Krohn, le président du club.

« *Si vous manquez d'informations*, répète-t-il aux journalistes, *téléphonez-moi. Je vous fournirai toujours de quoi faire une manchette.* » Ancien journaliste dans le puissant groupe de presse Springer, Peter Krohn a conservé de son premier métier le sens des formules-chocs qui font le bonheur des grands journaux populaires allemands.

La plus belle réussite de M. Peter Krohn est pourtant celle qu'il connaît à la tête du Hambourg Sport Verein. Quand il arriva dans le grand port allemand, en novembre 1973, le club *était endetté de 7 millions de* francs. Aujourd'hui, le budget a plus que doublé et l'excédent atteindrait 12 millions de francs.

Mais si les journalistes allemands ont donné au paysan hambourgeois le surnom d'« *impossible docteur Krohn* », c'est surtout à cause de ses incessantes querelles avec l'entraîneur du club, M. Kuna Kloetzer. Peter Krohn n'aime, en effet, rien moins que former son équipe et imposer la tactique à son entraîneur. Excédé, ce dernier a offert sa démission. Peter Krohn l'a aceptée et a déjà désigné son successeur. Partagé entre la générosité de leur président, qui leur proposait à chacun 25 000 DM (50 mille francs) de prime de victoire en finale, et l'estime qu'ils portent à leur entraîneur, les joueurs n'ont pas osé prendre parti.

Cependant, en respectant à la lettre les consignes de Kuna Kloetzer, les footballeurs hambourgeois lui ont dédié leur victoire. Peut-être la dernière pour lui. Au coup de sifflet final, les photographes allemands ont pourtant délaissé les joueurs pour se précipiter vers le vieil entraîneur aux cheveux blancs et le jeune président qui lui serrait la main. Peter Krohn préparait-il déjà un nouveau rebondissement pour ses anciens confrères.

GÉRARD ALBOUY.



CARNET

Naissances

— M. et Mme Jean-Michel de Forges, Emmanuelle et Charles-Alexis, ont la joie d'annoncer la naissance de

Philippe.

Nancy, le 9 mai 1977.

Mariages

— Nous apprenons le mariage de notre collaborateur

Claude Francillon,
correspondant du « Monde »
à Grenoble,
avec Mlle Martine Douillard.

La messe de mariage sera célébrée *le samedi 21 mai, à 15 h. 30, en* l'église des Sorinières-Rezé-lès-Nantes (Loire-Atlantique).

— Véronique, Alban, Gilles, Côme Hoppenot,
Philippe et Brigitte Émery,
Bernard Émery,
sont heureux de faire part du mariage de leurs parents,
M. Damien Hoppenot
et Mme Michel Émery,
née Yvonne de Truchis de Lays
Paris, le 6 mai 1977.

Décès

Léon LABBÉ

Le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et Association nationale des syndicats de communes ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon LABBÉ,
leur président.

Les obsèques ont lieu à Paris ce jeudi 12 mai 1977, à 16 heures.

On se réunit en l'église Saint-*Pierre de Chaillot*, 35, avenue Marceau, à Paris (16e).

[Né le 22 septembre 1904 à Paris, M. Léon Labbé est nommé, à l'âge de vingt-trois ans, après des études de droit et un diplôme de l'Ecole libre des sciences politiques, auditeur au Conseil d'Etat. Il devient, en 1938, avocat au même Conseil et à la Cour de cassation. Conseiller municipal, puis maire de Saint-Agnan-sur-Erre (Orne), il est conseiller général pendant dix-huit ans, premier vice-président et rapporteur général de la commission de développement économique régional de Basse-Normandie, de 1965 à 1973. Il participe à de nombreux services publics, institués par les collectivités locales et siège au comité directeur de l'Association des maires de France. Il était titulaire de la médaille de vermeil départementale et communale. Membre du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz, il était également administrateur de Gaz de France.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Ce dimanche 8 mai 1977 vient de nous quitter
Mme Jeannine FAFIOTTE,
directrice d'école maternelle
à Gif-sur-Yvette (Essonne).
M. Jean Fafiotte, son époux,
Philippe et Georges,
Béatrice et François Binet,
Marie-Geneviève et Michel Destot,
ses enfants,
Mme Suzanne Lustgarten, sa mère,
Les familles Buhay, Charton, Lustgarten, Tenaud, Fafiotte, Martial, Pio et Bruneau,
demandent de penser à elle et de participer à l'office religieux célébré le samedi 14 mai 1977, à 10 heures, en l'église Saint-Rémi de Gif-sur-Yvette.
L'inhumation aura lieu au nouveau *cimetière de Gif*.
65, avenue du Général-Leclerc,
91190 Gif-sur-Yvette.

— Mme André Kahn, son épouse,
Mlle Martine Kahn, sa fille,
Toute sa famille et ses amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès de
M. André KAHN,
survenu à Paris le 5 mai 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
5, avenue Rodin, 75016 Paris.
354, rue Lecourbe, 75015 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Roger LAMY,
née Marie-Marthe Gontier,
survenu le 4 mai 1977 à l'âge de quatre-vingt-huit ans, munie des sacrements de *l'Eglise*.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
De la part de :
M. Marcel Lamy,
Mme veuve Maze,
M. et Mme André Lamy,
ses enfants,
Et des familles Lamy, Busch, Buire, Lebas et Germain,
ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, cousins et cousines.
193, faubourg-Saint-Martin,
75010 Paris.

— Mme Pierre Orième, son épouse,
M. et Mme Marc Orième,
Mme Arlette Orième,
M. et Mme Michel Maubert,
ses enfants,
Jean-Michel Orième,
Thomas Maubert,
ses petits-enfants,
Ainsi que sa famille,
font part du rappel à Dieu de
M. Pierre ORIÈME,
architecte D.P.L.G.,
urbaniste S.F.U.,
expert arbitre rapporteur honoraire près le tribunal de commerce de Paris,
expert honoraire près la cour d'appel et le tribunal de grande instance de Paris,
pieusement survenu le 8 mai 1977 à l'âge de soixante-quatorze ans.
Les obsèques religieuses suivies de l'inhumation dans le caveau de *famille ont eu lieu à Paris dans* l'intimité familiale.
35 bis, rue Jouffroy, 75017 Paris.

— Mme Jacques Tcherniak,
M. et Mme Olivier Tcherniak et leur fils,
M. et Mme Claude Romagny,
M. et Mme Daniel Olchanski et leurs filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques TCHERNIAK,
survenu à Paris le 2 mai 1977 à l'âge de cinquante-neuf ans.
Les obsèques religieuses ont eu lieu à Juillac (Corrèze) dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, rue des Acacias, 75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jacques TCHERNIAK,
président-directeur général
de la S.A. Couleurs Paris,
président de la chambre syndicale des fabricants de pigments,
survenu à Paris le 2 mai 1977.
Les obsèques ont eu lieu le 5 mai 1977 dans la plus stricte intimité à Juillac (Corrèze).
De la part de :
La S.A. Couleurs Paris, 23, rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais,
La B.A.S.F. Farben, Fasern A.G. Hamburg.

Anniversaires

— A l'occasion du premier anniversaire de la mort de
M. André GANEM
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, aimé et sont restés fidèles à son souvenir.

Services religieux

— On nous prie d'annoncer qu'un service religieux aura lieu le vendredi 13 mai, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris (4e), à la mémoire de
M. Albert PLECY,
croix de guerre 1939-1940,
chevalier de la Légion d'honneur,
rédacteur en chef
au « Parisien libéré »,
président-fondateur
de la société des Gens d'images,
président-fondateur
de « Cathédrale d'images »,
décédé le 1er mai 1977 aux Baux-de-Provence.
De la part de :
Mme Albert Plecy, son épouse,
Mme Anne Plecy, leur fille,
Mme Frédéric Plecy, sa mère,
M. et Mme E.-F. Plecy, son frère et sa belle-sœur, et leurs enfants.

Communications diverses

— L'Association française de linguistique appliquée vous convie à la conférence que Mme Danielle Bailly fera le samedi 14 mai à 14 h. 30 à l'Institut Charles-V, rue Charles-V, Paris (4e), sur le sujet suivant : « Quelle linguistique pour quel enseignement des langues ? ».

— L'association la Protection de la femme seule organise une réunion-débat, le samedi 14 mai à 14 h. 30 : le chômage, les agressions dans les grandes villes, le logement, seront quelques-uns des thèmes abordés.

PREMIÈRE LISTE DES PRIX LITTÉRAIRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française a décerné ses premiers prix littéraires 1977. Les prix Montyon sont allés à : Béatrice Didier (*Gide et Du Bos*); Emmanuela Kretzulesco Quaranta (*Poliphile et la mystique de la Renaissance*); France Lesprit (*l'Enfer d'où je viens*) ; J.-C. Arfouilloux (*l'Entretien avec l'enfant*); Ginette Raimbault (*l'Enfant de la mort*); Ilse et Robert Barande (*Histoire de la psychanalyse en France*).

Les prix suivants ont été attribués : Binet-Sangle à Geneviève Jean ; Durchon-Louvet à Michel Baudouy, à René Brandicourt et Solange Duflos ; Jules Favre à Catherine de Hueck Doherty ; Cardinal-Grente à Paul Vigneron ; Pouchard à Dagmar Galin ; Vittet à Jean Montaurier ; Vega et Lods-de-Wegmann à J. Dheilly, Alex Ceslas Rzewuski, Paul Lesourd ; Jouvenel au Père Michel Lelong ; Claire-Virenque à Mgr Norbert Calmels ; Broquette-Gonin à Bruno Durocher, Abram Krol, Marcel de Faget, Guy d'Arcangues, Michel Dard, Jeanne Sigee, Luis Porquet, Claire Laffay ; Archon et Groupés à Luciana, chanoine E. Tarit ; René-Bardet à Henri Chabrol, Dr René Kaech ; Capuran à Marc Baron, Marcel Boucart ; Pascal-Fortuny à Jean Berthet ; Marie-Havez-Planque à Joseph de Tinguy ; Emile-Hinzelin au Dr Robert Gros ; Paul-Labbé-Vauquelin à Jean-Pierre Gaubert ; Roberge au Dr Marcel Passarini ; Valentine-de-Wolmar à Philippe de Miomandre, Joël Baudry-Berlin ; Heredia à Katia Granoff.

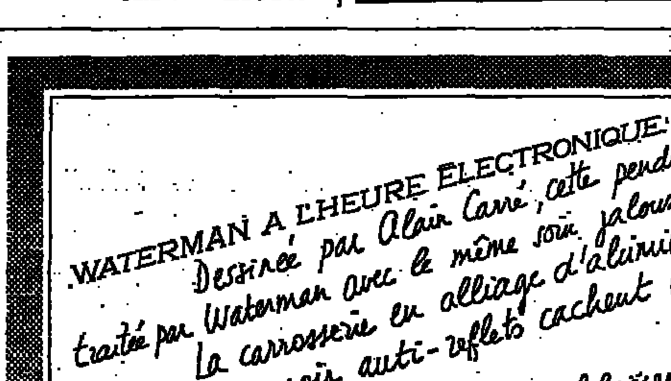
A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 1 - Tableaux anciens, mobilier et objets d'art XVIIIe et XIXe.
S. 4 - Faïences, porcel., argenterie, beaux meubles XVIIIe et XIXe.
S. 6 - Monnaies : antiques, gauloises, royales franç., contemp., étrang.
S. 7 - Estampes, imagerie : Chartres, Montbéliard, Epinal, etc., livres.
S. 8 - Tableaux anciens.
S. 14 - Art nègre.





ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

DÉBAT Quel avenir pour les entreprises publiques ?

LES CHEMINS DE FER ALLEMANDS ENVISAGENT DE FERMER LE QUART DE LEUR RÉSEAU VOYAGEURS

D'un bord à l'autre du Rhin, les entreprises publiques de transport — et singulièrement les *sociétés* de chemins de fer — donnent quelques soucis à leurs gouvernements.

Si les affaires de la compagnie Lufthansa (R.F.A.) sont florissantes, en revanche, les comptes des chemins de fer fédéraux laissent apparaître, chaque année, un déficit chronique. Pour tenter de le résorber, le ministre des transports vient de dresser un nouveau plan d'assainissement de cette société nationale qui survit grâce aux subventions de l'Etat.

De notre correspondant

Bonn. — A part les chemins de fer allemands — la Deutsche Bundesbahn (D.B.), — l'Etat fédéral ne possède ou ne gère directement aucune grande société de transport. Il est, cependant, le principal *actionnaire — avec près de 75 % du* capital — de la compagnie aérienne Lufthansa.

Celle-ci prospère. N'a-t-elle pas réalisé, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de deutschemarks (7,7 milliards de francs) en augmentation de 15,4 % par rapport à celui de 1975 ? Ses bénéfices n'ont-ils pas dépassé, en 1976, leur niveau de 1975, qui s'était établi à 69 millions de deutschemarks (145 millions de francs). Financièrement à l'aise, cette entreprise a pu ainsi, l'an dernier, agrandir sa flotte en achetant trois Airbus et deux Boeing-747.

La situation des chemins de fer fédéraux est tout autre. Depuis des années, elle préoccupe les ministres des transports successifs qui, tous, ont préparé — sans pouvoir l'appliquer — un programme d'assainissement financier. Pour le ministre fédéral des finances, la Deutsche Bundesbahn est devenue un tonneau des Danaïdes. Les subventions *qui lui sont versées augmentent* sans cesse : 11 milliards de deutschemarks (23,1 milliards de francs) en 1976, 15 milliards cette année et peut-être 20 milliards en 1980 si, d'ici là, rien n'est entrepris pour enrayer pareille hémorragie.

Pour M. Kurt Gscheidle, ministre des transports, le diagnostic ne fait pas de doute : cette société nationale a trop de personnel, entretient trop de lignes et ne fonctionne pas selon les lois communes à toutes les entreprises industrielles et commerciales.

On ferme...

Aussi, vient-il de proposer un plan de réformes qui a été approuvé, la semaine dernière, par le conseil des ministres. Ces propositions ne sont pas nouvelles : il s'agit de fermer des lignes, de supprimer des emplois et de gérer plus « *rationnellement* » une affaire dont les investissements s'élèvent, chaque année à 4 milliards de deutschemarks, soit environ trois fois plus que ceux de la firme automobile Volkswagen.

Ce plan vise à résorber, d'ici à 1985, le déficit qui était, l'année dernière, de 4 milliards de deutschemarks. Les subventions versées *par* l'Etat fédéral sont supérieures à ce déficit, car l'Etat prend à sa charge les coûts de certains tarifs sociaux, *consentis* par les chemins de fer. *La subvention passerait donc, dans* le même temps, à 7 milliards de deutschemarks.

Les causes de cette situation sont connues. Depuis quelques années, les Allemands ont délaissé le train pour d'autres moyens de transport. *Si, au début des années 50, 40 %* des personnes qui voyageaient utilisaient le chemin de fer, il n'y en avait plus que 8 % l'an dernier. En 1950, le train transportait plus de la moitié des marchandises, en 1976, sa part était tombée au-dessous de 30 %.

Les chemins de fer allemands ont fait porter, depuis quelque temps, *leurs efforts sur la clientèle aisée* en donnant la priorité aux trains rapides de première classe « Inter-city », qui, les jours ouvrables, relient, toutes les deux heures, les grandes villes allemandes entre elles. Ainsi, entre Hambourg et Cologne, l'« Inter-city », *le plus rapide — il roule à une vitesse* moyenne de 115 kilomètres à l'heure — met environ une heure de moins qu'un express, pour parcourir les 472 kilomètres qui séparent les deux cités.

Dans les « Inter-city », moyennant un supplément de 10 deutschemarks (21 francs), le voyageur bénéficie d'un grand confort, de la climatisation ; il a à sa disposition une voiture-restaurant quelle que soit l'heure de la journée, un secrétariat et la *possibilité de téléphoner* où il veut.

Il n'en reste pas moins que les chemins de fer allemands ont réalisé des investissements d'une utilité contestable. Pour la somme de 7,5 millions de deutschemarks, ils ont acquis trois locomotives électriques rapides. Celles-ci circulent entre Brême et Munich, sur une ligne *peu fréquentée ; elles font* des pointes de 200 kilomètres à l'heure, mais ne « gagnent » que... une minute et demie sur sept heures et vingt-deux minutes de trajet par rapport aux « Inter-city » ordinaires.

Le train reste, en Allemagne fédérale, un moyen de transport relativement cher : 12 pfennings le kilomètre en seconde classe (25,2 centimes) et 20 pfennings en première classe (42 centimes). En France, le *tarif* de base kilométrique est, respectivement, de 17,9 centimes et de 25,8 centimes).

Depuis 1971, les tarifs de voyageurs ont augmenté de 40 % et les tarifs de marchandises de 80 %. Sur les *grandes lignes, les dépenses* couvrent les recettes à 90 % et, sur les lignes de banlieue, à 25 % seulement. Les dépenses de personnel *représentent* 90 % des coûts d'exploitation.

M. Gscheidle réussira-t-il là où presque tous ses prédécesseurs ont échoué ? Il propose la *fermeture* — sauf en zone urbaine, — à partir de *l'année prochaine, de 5 000 kilomètres* de lignes ouvertes au trafic des voyageurs sur les 23 500 existantes.

Des économies importantes

Les difficultés vont commencer quand les responsables devront choisir les lignes condamnées. La participatoin des Länder rendue obligatoire par la structure fédérale du pays ne facilitera pas la prise des décisions. Ces fermetures permettront une économie de 500 millions de deutschemarks par an, soit un cinquième des intérêts payés par les chemins de fers allemands pour leurs emprunts.

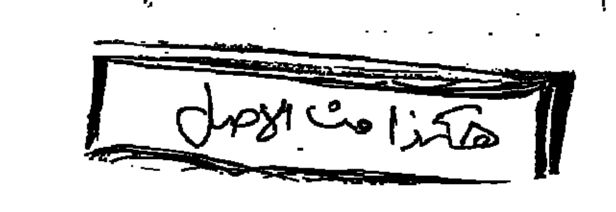
Les fermetures de lignes ouvertes au trafic des marchandises n'interviendront qu'à partir de 1981 et toucheront 3 000 kilomètres sur les 28 000 existants. L'économie ainsi réalisée s'élèvera à 30 millions de deutschemarks par an.

La rationalisation de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures, la réforme de la gestion du personnel, la réduction des coûts administratifs, devraient également procurer *des économies.*

Le *ministre* envisage aussi une diminution des effectifs, mais il a *promis aux syndicats qu'il n'y aurait* pas de licenciements. On laissera jouer les « *fluctuations naturelles* », qui, espère-t-on, permettront de réduire de 375 000 à 315 000 le nombre des cheminots, d'ici à 1981.

Pour améliorer la gestion de l'entreprise, M. Gscheidle veut porter de quatre à six le nombre des membres du directoire. A l'un de ces deux *nouveaux responsables sera confiée* une mission précise : « *La « rationalisation et les réformes de structures.* » Le ministre veut, enfin, attirer à la direction des chemins de fer allemands des « *managers* » du secteur privé pour en finir avec le règne *des hauts fonctionnaires. Jusqu'à* maintenant, peu de candidats sont sur les rangs...

DANIEL VERNET.



ÉQUIPEMENT

APRÈS LA DÉCISION DU JUGE FÉDÉRAL AMÉRICAIN

Air France et British Airways sont prêtes à exploiter Concorde sur New-York dès le 20 juin

Les députés réunis mercredi 11 mai après-midi à l'Assemblée nationale en séance publique ont été parmi les premiers à apprendre la « décision » du juge fédéral américain. M. Milton Pollack, déclarant illégale l'attitude des autorités portuaires new-yorkaises qui refusent à Concorde le droit d'atterrir sur l'aéroport Kennedy.

C'est M. Robert Wagner, député R.P.R. des Yvelines, qui a fait part de cette nouvelle aux députés occupés à débattre du projet de loi sur le bilan social sur les entreprises. Il a été applaudi par les députés de la majorité, tandis que M. Roland Nungesser, président de séance, affirmait sa satisfaction.

Air France a aussitôt réagi en publiant le *communiqué suivant :*

« Air France se félicite de la décision du juge Pollack confirmant la possibilité pour elle et pour British Airways de desservir New-York en Concorde pour une période d'expérimentation de seize mois. Elle annonce son intention d'engager dans les délais les plus courts, compatibles avec les formalités requises par les autorités américaines, le premier vol de reconnaissance. Elle pense ouvrir la desserte régulière quotidienne de la liaison Paris-New-York-Paris le lundi 20 juin 1977. Les réservations pouvant être prises à compter du 1er juin. »

British Airways a, de son côté, annoncé que ses Concorde desserviront Londres-New-York deux fois par semaine à partir du 20 juin.

Les deux compagnies, qui exploitent en commun, depuis le mois de mai 1976, le supersonique entre l'Europe et Washington, font donc comme si l'aéroport de New-York leur était désormais ouvert. Les choses ne sont pas si simples.

Le juge Pollack a rendu, mercredi, non un jugement mais une décision. Les avocats d'Air France et de British Airways vont maintenant faire connaître officiellement cette décision aux autorités portuaires new-yorkaises. Ces dernières auront dix jours pour préparer leur « riposte ». Comme elles l'ont annoncé dès mercredi soir, elles feront appel auprès du juge Pollack. C'est ce dernier qui décidera si cet appel est recevable et s'il est suspensif. Suspensif, c'est-à-dire si Air France et British Airways sont ou non obligés d'attendre que la juridiction d'appel se soit prononcée avant d'exploiter Concorde sur New-York.

Reste enfin, au-delà, les recours qui peuvent être adressés soit par les autorités portuaires new-yorkaises, soit par les associations écologistes auprès de la Cour suprême.

Concrètement, on confirme à Paris que dans les prochains jours Air France et British Airways vont faire « comme si » la décision du juge Pollack était définitive et entreprendre *des démarches techniques, juridiques, administratives* auprès de l'administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) pour préparer les mesures permettant, ultérieurement, l'atterrissage de Concorde à New-York.

L'administration américaine a, pour sa part, rappelé qu'elle a toujours été en faveur de l'atterrissage de Concorde à New-York pour une période d'essai de seize mois. Le secrétaire américain aux transports, M. Brock Adams, a déclaré à ce propos : « Nous examinerons les termes et les conditions de la décision du juge Pollack pour déterminer quel effet elle aura, si elle en a, sur la politique précédemment affirmée du département des transports. »

La première conclusion heureuse des longues péripéties américaines de Concorde ne doit pas faire oublier que le supersonique franco-britannique n'est admis sur le territoire des Etats-Unis qu'à titre provisoire. L'autorisation qui a été donnée en mai 1976 à Concorde de se poser sur l'aéroport fédéral de Washington-*Dulles ne l'a été* que pour une « période d'expérimentation » de seize mois. Un porte-parole du ministre américain des transports a précisé mercredi soir qu'aucune décision sur une prorogation éventuelle de cette période d'essai n'avait encore été prise.

Une bataille, pas la guerre...

De notre correspondant

New-York. — Mettant fin à un long suspense, le juge fédéral du Southern District of New-York, M. Milton Pollack, a tranché, mercredi 11 mai, en faveur de Concorde. Il s'agit pour lui, *dans le litige qui opposait* Air France et British Airways aux autorités portuaires de New-York (PONYA) d'affirmer la suprématie de la législation fédérale, ni plus ni moins. Il a déclaré nulle et non avenue la décision prise par la PONYA d'interdire à Concorde l'aéroport Kennedy qui faisait ainsi fi de l'avis favorable donné en février 1976 par l'ancien secrétaire d'Etat aux transports, M. William Coleman, au terme d'un « procès public ».

M. Pollack a déclaré : « *La décision des autorités portuaires de New-York d'interdire la venue du Concorde est tout à fait incompatible avec la décision fédérale à ce propos, et doit être révoquée en vertu de la clause de la Constitution ayant trait à la suprématie.* » Il a ajouté : « *Le commerce de l'air est régi par le Federal Aviation Act de 1958. Cette loi est explicite et ne permet aucun doute quant à l'autorité investie du pouvoir de décision concernant l'atterrissage du Concorde à Kennedy.* »

Selon la loi américaine, la décision du juge et son application sont deux choses séparées. M. Pollack a pris, mercredi, une décision relative à un point de droit constitutionnel. Les plaignants, Air France et la British Airways, doivent à présent — dans un délai de dix jours — soumettre à la Cour un « projet d'ordre » visant à faire appliquer dans la pratique cette décision. Il appartiendra alors au juge Polack d'entériner ou non cette « injonction ». C'est *après cette démarche que* les autorités portuaires de New-York feront appel de la décision du juge. Elles demanderont vraisemblablement à celui-ci de prendre une « décision suspensive » qui empêcherait Concorde d'atterrir à Kennedy tant que la cour d'appel n'aurait pas statué à son tour.

Le juge Pollack fera-t-il droit à la demande des autorités portuaires ? Nouveau suspense. Son indépendance est connue. Il n'a pas caché, au cours d'une récente audience, son courroux vis-à-vis des autorités portuaires : « *Comment*, avait-il déclaré, le *Concorde peut-il être jugé équitablement si on ne lui permet pas de faire ses preuves ?* »

D'un autre côté, les groupes écologiques, opposés à l'appareil franco-britannique, ont annoncé que, si besoin était, ils porteraient l'affaire jusque devant la Cour suprême et qu'ils ne déposeraient pas les armes. Les riverains de Kennedy Airport ont fait connaître leur décision d'organiser des manifestations à New-York et sur l'aéroport pour exprimer leur « opposition irréductible » à Concorde. Le gouverneur de l'Etat de New-York, M. Hugh Carey, a enfin déclaré que « l'atterrissage et le décollage de Concorde à Kennedy à l'heure actuelle pourraient avoir des conséquences graves ».

Bref, Concorde a, le 11 mai, gagné une bataille juridique importante qu'il aurait pu emporter il y a six mois n'eût été la timidité des gouvernements français et britannique qui ont longtemps hésité à recourir aux moyens juridiques, préférant jouer la carte diplomatique. Il n'a pas, il s'en faut, gagné la guerre. Il lui reste à franchir plusieurs obstacles — politiques, juridiques, techniques — de taille avant de voir assuré son destin sur l'Atlantique nord.

LOUIS WIZNITZER.

LES DOUZE

Le sort de Concorde à New-York est entre les mains des douze commissaires du Port of New-York and New-Jersey Authority (PONYA). Les membres de ce Board que préside M. Ronan, sont nommés pour quatre ans par les gouverneurs des Etats de New-York et du New-Jersey.

Six commissaire représentent l'Etat de New-York : Joseph Cullman, soixante-cinq ans président de Philip Morris, démocrate ; Lewis Glucksman, directeur de Lehman Bros, démocrate ; James G. Helmuth, senior vice-président de Bankers Trust, républicain ; William J. Ronan, soixante-cinq ans, administrateur de sociétés, républicain ; Howard Shulman, avocat du Syndicat maritime de l'union démocrate ; R. F. Wagner, soixante-sept ans, avocat partner de la firme Wagner-Quillinan and Tennant, ancien maire de New-York, républicain.

Six commissaires représentent l'Etat du New-Jersey : Mrs Jane S. Englehard, environ cinquante ans, femme du président de Englehard Industries, démocrate; Milton A. Gilbert, soixante-cinq ans, avocat en retraite, républicain ; James C. Kellog III, soixante-quatre ans, agent de change, senior partner du Spears Leads ant Kellog ; Allan Sagner, cinquante ans, directeur du département des transports de l'Etat du New-Jersey, démocrate; William P. Stillman, quatre-*vingts ans, banquier*, président de la First National State Bank of New-Jersey, républicain ; Rd Victor Yanitelli, soixante-trois ans, pasteur, directeur du collège Saint Peters de Jersey-City, indépendant.

Ces douze commissaires sont assistés de trois conseillers techniques du PONYA : Isaac Dornfeld, general manager, Kuhbach, executive director et Cesar B. Pattarini, aviation director.

Sur seize appareils en construction : neuf vendus

Sur les seize Concorde de série construits ou en construction (en France et en Grande-Bretagne), neuf ont été vendus : quatre à Air France et cinq à British Airways. Sept exemplaires, au total, sont donc en attente de clients. L'Iran, le Japon et la République populaire de Chine n'ont pas, à ce jour, transformé leurs options en commandes fermes.

Le programme approuvé par le gouvernement français et le gouvernement britannique de production de seize appareils, permet de maintenir les chaînes de fabrication en activité jusqu'en 1978. Mais cet objectif est atteint au prix d'un étalement dans le temps de la sortie des avions de série et après l'adoption de mesures conservatoires pour préserver l'outil industriel dans l'attente d'une nouvelle ouverture — hypothétique — du marché.

Cependant, les dépenses pour achever la construction des seize exemplaires lancés en fabrication sont estimées à 1 650 millions de francs en 1977 et 1978 par la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) et la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA). Cette évaluation comprend la fabrication proprement dite des appareils, les rechanges, les assurances et les frais de garantie. Après 1978, les constructeurs devront supporter de nouvelles dépenses liées à l'exploitation commerciale de Concorde. Toutes ces prévisions s'ajouteront au coût actuel du programme supersonique franco-britannique qui est estimé — en francs constants 1976 — à 14 252 millions de francs entre 1962 et 1976 pour la seule part française.

Devant les risques financiers du programme jusqu'en 1978 et les prévisions de ventes à court terme qui demeurent très incertaines, les constructeurs français ont obtenu du gouvernement, en 1976, la rédaction d'une convention de compensation des pertes et ils négocient, actuellement, l'établissement d'une convention avec l'Etat couvrant la mévente des appareils qui ne trouveraient pas acquéreur. Ce dispositif de garanties est particulier à la France, puisque le partenaire britannique, dans la production du Concorde, a adopté d'autres conventions prévoyant — à la différence du gouvernement français, qui donne la caution à des prêts bancaires aux industriels, — le versement de subventions directes par le budget de l'Etat.

L'étalement dans le temps constaté dans la sortie des avions de série s'accompagne de la décroissance amorcée, dès la fin du VIe Plan d'équipement civil, dans l'activité des bureaux d'études industriels.

D'abord très soutenue, l'activité des bureaux d'études de la SNIAS, notamment, a très fortement diminué depuis que les avions Concorde et Airbus ont obtenu leur certification internationale de vol. Les industriels ont imaginé l'hypothèse d'une relance limitée de Concorde, aboutissant à la livraison, entre 1980 et 1981, de nouveaux appareils qui auraient bénéficié de quelques perfectionnements techniques. Une décision en ce sens aurait dû être prise avant la fin de 1976, mais les discussions avec les Britanniques ont conduit à maintenir la seule fabrication de seize avions.

Pour sa part, la France a choisi de faire cavalier seul en dégageant, pour 1977, un crédit de 20 millions de francs destiné à l'étude théorique d'un nouvel avion supersonique qui permettrait de réduire de moitié les coûts d'exploitation commerciale, au siège-kilomètre, du Concorde actuel. Une cinquantaine d'ingénieurs des bureaux d'études de la SNECMA, avec 7 millions de francs à dépenser, seront chargés de l'étude que ne patronne pas le gouvernement britannique.

L'attitude de la France est dictée par sa volonté de demeurer dans la course technologique au transport supersonique civil, telle qu'elle résulte de l'évolution constatée aux Etats-Unis, où la NASA, l'administration fédérale pour l'espace, a bloqué des crédits — limités — d'assistance à l'industrie aéronautique américaine pour la définition d'un nouveau S.S.T.

A plusieurs reprises, des constructeurs d'outre-Atlantique — ce fut le cas, par exemple de Douglas — ont manifesté le désir d'une coopération avec l'Europe sur le projet d'un avion civil supersonique prêt à entrer en service régulier vers 1990. Le programme apparaît encore nébuleux, mais les industriels français ont le sentiment que la part de ce projet transatlantique, qui leur reviendrait s'il voyait le jour, dépendra des connaissances technologiques et de la pratique acquises avec l'expérience de Concorde.

Réactions

● M. JEAN-PIERRE FOURCADE, MINISTRE DE L'EQUIPEMENT. — « *Partisan convaincu d'une société de liberté et de concurrence, je me félicite que les compagnies Air France et British Airways puissent ouvrir les lignes Paris-New-York et Londres-New-York, apportant ainsi la démonstration des qualités du supersonique franco-britannique et la fragilité des arguments de ses adversaires.* »

● M. MARCEL CAVAILLÉ, SECRETAIRE D'ETAT AUX TRANSPORTS. — « *Toutes les arguties déployées depuis un an pour faire barrage à Concorde étaient illégales. Ce jugement nous donne raison, et le gouvernement français l'accueille avec satisfaction. Air France et British Airways vont se mettre, au plus vite, en rapport avec les autorités américaines, et nous saurons dans quelques jours la date à laquelle la ligne régulière pourra fonctionner.* »

● LE R.P.R. — « *Le Rassemblement pour la République, qui n'a cessé — et tout récemment encore, par la voix de Jacques Chirac — de se battre pour Concorde, en raison de son importance pour notre indépendance technique, salue avec joie la décision du juge fédéral.* »

● LES SYNDICATS. — M. Pallu, secrétaire de la section C.G.T. de l'Aérospatiale, a déclaré : « *Cette décision positive devrait permettre le lancement d'une nouvelle tranche de fabrication de Concorde au-delà du numéro 16 et l'étude d'une version améliorée du supersonique.* » Selon M. Loubet, responsable de la section C.F.D.T., « *cette étape favorable ne doit pas dissimuler les incertitudes de l'aéronautique française* ».

● LES OPPOSANTS BRITANNIQUES — M. Richard Wiggs, responsable anglais du projet anti-Concorde, a déclaré : *Dieu seul sait ce qui est passé dans la tête de M. Pollack ! Nous avons tous entendu parler de juges qui prennent de mauvaises décisions. Il ne fait pas de doute que c'en est une.* »

AÉRONAUTIQUE

Le Chili et l'Afrique du Sud ne sont pas invités au XXXIIe Salon du Bourget

Le XXXIIe Salon international de l'aéronautique et de l'espace, qui ouvre ses portes au Bourget, du 3 au 12 juin, renouera avec les présentations en vol d'avions civils et militaires, alors que le précédent Salon — en 1975 — avait *interrompu cette tradition* après l'accident du supersonique soviétique Tupolev-144, en juin 1973, à Goussainville. C'est ce qu'a annoncé, mardi 10 mai à Paris, M. Serge Dassault, commissaire général des Salons internationaux de l'aéronautique et de l'espace, après avoir toutefois indiqué que resteront interdits les évolutions acrobatiques d'appareils et les passages rapides à basse altitude.

Selon M. Dassault, six cent vingt-sept exposants ont, d'ores et déjà, notifié officiellement leur participation (soit 11,5 % d'exposants supplémentaires par rapport au Salon précédent) et, au total, deux cent trente avions seront présentés, au sol et en vol, ce qui représente un accroissement de 25 % du nombre des appareils exposés.

Parmi les nouveautés de ce XXXIIe Salon, on peut citer les avions-cargos américains YC-14 et YC-15 de Boeing et de McDonnell-Douglas, l'avion de combat F-17 de Northrop, les avions de transport soviétiques Ilyouchine-86, Yak-42 et le supersonique Tupolev-144 modifié, le chasseur-bombardier Kfir israélien, le Hawk britannique, le Tornado-MRCA à flèche variable et des appareils brésiliens et argentins. La France présentera, pour la première fois, le triréacteur de liaison et d'affaires Falcon-50, une maquette grandeur nature du nouvel avion de combat Mirage-2000 de l'armée de l'air, l'hélicoptère Ecureuil à usage civil et une maquette grandeur nature du premier satellite d'observation de la Terre dessiné par le CNES.

Le commissaire général du Salon a précisé que la République d'Afrique du Sud et le Chili ne figureront pas parmi les invités officiels étrangers du gouvernement français, ces deux pays étant l'objet d'embargos sur la livraison de matériels aérospatiaux jugés offensifs (nos dernières éditions).

P.T.T.

DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DÉNONCENT LA DÉGRADATION DU SERVICE PUBLIC

L'assemblée générale de l'Association amicale de huit mille chef d'établissement des postes et télécommunications vient d'exprimer, « *de façon ferme et solennelle, l'exaspération croissante* » de ses membres. L'amicale constate « *la dégradation sans fin du service public, l'accroissement désormais insupportable des charges, des responsabilités et des risques, le mépris et le silence persistants des pouvoirs publics devant nos difficultés pourtant maintes fois dénoncées.* »

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 12 MAI

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Spécial Evénement : Débat sur la situation économique entre Raymond Barre et François Mitterrand ; 21 h. 30, Série : La ligne de démarcation (« Jeannine » et « François ») (rediffusion) ; 22 h. 20, Littéraire : Titre courant (« Histoire des Français sous l'occupation », d'H. Amouroux).

22 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, En direct de l'Opéra : « l'Enlèvement au sérail », de Mozart, dir. Karl Boehm, mise en scène G. Rennert, avec Karlheinz Boehm, Ch. Eda Pierre, N. Burrowes, S. Burrows, N. Orth, K. Moll.

23 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : LES DERNIERS JOURS DE MUSSOLINI, de C. Lizzani (1975), avec R. Steiger, F. Nero, L. Gastoni, L. Capoticchio, H. Fonda.

Fin avril 1945, Mussolini tente de se réfugier en Suisse avec sa maîtresse, Claretta Petacci. Le couple est fait prisonnier par les résistants italiens et exécuté.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique de France-Culture, par L. Attoun : « Elocoquente », de G. Limbour. Réalisation G. Peyrou ; 22 h. 30, En direct du Festival international du livre à Nice ; 23 h. 50, Poésie : Lucette Finas.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert (Renaissance des orgues de France)... orgue de Lezac, avec F. Houbard : « Cinq versets » (Dalente), « Toccata » (Frescobaldi), « Cinquième Fugue » (Roberday) ; « Concerto » (Walter) ; « l'Homme des neiges » (Bach), « Fantaisie en ut mineur » (Bach) ; 21 h. 40, Soirée Monteverdi, avec J. Nelson, R. Jacotte, M. Léonard ; 23 h., Effets de la musique ; 0 h. 5, La musique ou le musicien ; 1 h., Réveil en fanfare, par D. Caux.

VENDREDI 13 MAI

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 19 h. 5, Feuilleton : Bonsoir chef.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : La Collection Dressen, de H. Kurnitz, avec M. Mauban, A. Luguet, F. Guérin ;

Rivalités entre deux collectionneurs et aventure amoureuse autour d'un Rembrandt, finalement faux, bien qu'acheté pour authentique.

22 h. 20, Allons au cinéma.

22 h. 50, Sport : championnats d'Europe de judo.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h., Fenêtre sur... Bande à part (les cinquante printemps d'Elsa).

20 h. 30, Série : Un juge, un flic ; 21 h. 30, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (Portraits de quelques patrons) ;

Avec MM. André Harris et Alain de Sédouy (« les Patrons »), Pierre de Calan, P.-D.G. de la Barclay's Bank (« Come ou le désir de Dieu »), Alexis Gourvennec, pour le livre d'Alain Baudoin et Louis-Roger Dautriat (« Alexis Gourvennec, paysan - directeur général »), le baron Philippe de Rothschild, traducteur de « Tamerlan », de Christopher Marlowe.

22 h. 45, Journal.

22 h. 50, FILM (ciné-club) : TOUT OU RIEN, de C. Donner (1964), avec A. Bates, D. Elliott, H. Andrews, M. Martin, P. Delaney, G. Quigley (v.o. sous-titrée).

Un employé d'une agence immobilière de Londres cherche à acquérir le style mondain pour épouser la fille de son patron, et ne recule devant rien pour assouvir ses ambitions. Une comédie de mœurs qui est une satire de l'arrivisme et qui dérive dans les chemins du « suspense » criminel.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi (Faits de société) : « Les médaillés », de H.-P. Vincent et J. Laoudouar.

Besoin d'appartenir à un groupe ? D'être reconnus ? Les motivations des « décorés » de tous ordres.

21 h. 30, Histoire : Panama (I. La Fièvre), de B. Kruk, réal. M. Boudou.

Lectures, interviews, témoignages, documents écrits et filmés nourrissent ce dossier « explosif », ouvert en 1879 par la création de la Compagnie interocéanique, les premiers travaux, et, vite, un premier scandale.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Emission médicale en liaison avec TF 1 : L'hypertension artérielle.

Les professeurs Meyer, Grunefeld, Funck-Brentano (de l'hôpital Necker), Corvol (hôpital Broussais), et Vaslier (généraliste) s'entretiennent de l'hypertension, maladie méconnue dont souffrent sept millions de Français.

21 h. 30, Musique de chambre (Fortner, Tcherepnine, Arma) ; 22 h. 30, En direct du Festival international du livre à Nice ; 23 h. 50, Poésie : Lucette Finas.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées, Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, direction M. Gielen, avec M. Pollini, pianiste, S. Taskova, soprano : « Symphonie » (P. Ruzickas) ; « Concerto opus 42 » (Schoenberg) ; « Clops and clouds » (Ligeti) ; 23 h. 15, Cabaret du jazz ; 0 h. 5, La musique aux musiciens.

TÉLÉDISTRIBUTION DANS LES VILLES NOUVELLES

Trois semaines d'émissions câblées dans un quartier de Cergy-Pontoise

Les habitants du quartier nord de Cergy-Pontoise peuvent, jusqu'au 26 mai, en réglant leur récepteur de télévision sur le canal 44, bénéficier d'émissions qui leur sont spécialement destinées et qui concernent la santé, l'hygiène alimentaire, la vaccination, les vacances, etc. Mise au point par l'Association des habitants du quartier nord, cette expérience de télédistribution en ville nouvelle constitue les premiers pas malhabiles d'une équipe de non-professionnels bénévoles.

Déficience par l'image aussi bien que par le son, l'émission du vendredi 6 mai devait être un débat. En fait, il s'est agi d'une longue succession de renseignements sur les colonies de vacances fournis par un porte-parole du syndicat communautaire de la ville. Nombre de places disponibles, dates, lieux, tranches d'âge : un tableau récapitulatif aurait été souhaitable et... plus clair.

Suivait un reportage sur une randonnée d'enfants à bicyclette. L'annonce des séances de vaccination gratuite, traduite en arabe et en portugais (30 % des habitants du quartier nord sont des immigrés), terminait cette émission d'une demi-heure.

Plutôt qu'à la gaucherie de la réalisation, sans doute vaut-il mieux s'attacher au but que tente d'atteindre cette association : que la télédistribution devienne un moyen de liaison entre les habitants, les sociétés immobilières, les divers organismes municipaux et les pouvoirs publics.

UNE STATION DE RADIO ITALIENNE TROUBLE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

● Le ministre italien des postes et des télécommunications, M. Vittorino Colombo, a fait fermer, le 11 mai, une station de radio privée de Turin à la suite d'interférences qui avaient entraîné le 7 mai, par mesure de sécurité, l'arrêt du trafic aérien à l'aéroport civil de cette ville. Les communications entre la tour de contrôle de l'aéroport et les pilotes avaient en effet été couvertes pendant trois heures par des messages publicitaires et de la musique. Le ministre des postes et des communications a également annoncé la création d'une commission interministérielle destinée à exercer un contrôle étroit sur les stations de radio qui ne respecteraient pas les fréquences d'émission légales.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 12 MAI

— *M. Yvon Chotard*, vice-président du C.N.P.F., est l'invité de France-Inter à 19 heures.

— *L'Eglise réformée de France* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *Les radicaux de gauche* ont la parole, sur TF 1, à 19 h. 45.

— *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., explique en direct de Vichy la position de son syndicat pour la grève du 24 mai, sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

VENDREDI 13 MAI

— *M. Jacques Barrot*, secrétaire d'Etat au logement, secrétaire *général du C.D.S., commente* avec un représentant de l'opposition le débat Barre-Mitterrand, au cours de R.M.C.-Choc, à 8 h. 30.

— *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., est l'invité de Franc-Inter, à 19 h. 15.

— *Initiative républicaine et socialiste*, en la personne de son fondateur M. Léo Hamon, s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, député (radical) de Meurthe-et-Moselle, participe au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

Transmis en direct, ce jeudi sur Antenne 2

« L'ENLÈVEMENT AU SÉRAIL » NE SERA PAS DIFFUSÉ SIMULTANÉMENT SUR FRANCE-MUSIQUE

La retransmission télévisée de *l'Enlèvement au sérail*, de Mozart, qui a lieu ce jeudi sur Antenne 2, à 20 h. 30, ne sera pas relayée par France-Musique, malgré les garanties qui avaient été données par M. Rolf Lieberman, administrateur de l'Opéra, à Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, par une lettre datée du 4 avril.

Le Syndicat des musiciens s'y est opposé en effet, bien que l'article 7 de l'avenant aux dispositions générales de la convention collective de la réunion des Théâtres lyriques nationaux, signée le 13 juillet, prévoie, dans le cas d'une retransmission télévisée d'un service public, *« l'utilisation éventuelle, comme canal stéréophonique, des antennes de la Radiodiffusion nationale »*.

Le même article stipule, il est vrai, que les artistes de l'Opéra de Paris doivent recevoir, dans ce cas, outre le salaire correspondant à une représentation normale, une rétribution supplémentaire, correspondant à 30 % du salaire en cas de retransmission télévisée et à 20 % pour les diffusions à la radio.

Si Antenne 2 s'est acquittée des sommes prévues pour la transmission en direct de l'opéra de Mozart, la direction de Radio-France a refusé de verser les 20 % de supplément, considérant que France-Musique n'intervenait dans ce cas que comme simple relais de la télévision.

Ce conflit n'est que le dernier en date d'une longue série d'annulations et de mises au point, après que M. Chirac eut souhaité, le 26 mai 1976, que l'institution administrée par M. Lieberman se mette, par la multiplication des retransmisions télévisées, *« à la disposition de l'ensemble du public français »*.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : l'Enlèvement au sérail (dernière).
Centre Georges-Pompidou, 20 h. 30 : la Fable de Guillaume Apollinaire.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles ; le Misanthrope.
Odéon, 20 h. 30 : les Bacchantes.
TEP, 20 h. 30 : Libre parcours variétés.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, grande salle, 21 h. : Maison de poupée. — Salle Papin, 20 h. : Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Orchestre de chambre de Vienne, dir. et sol. Ph. Entremont (Mozart, Haydn, Vivaldi) ; 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company.

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : la Sorcière.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : P. et M. Jolivet.
Centre culturel du Xᵉ, 21 h. : Mégaphonie.
Centre culturel du XVIIᵉ, 21 h. : le Barbier de Séville.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
La Conciergerie, 21 h. : « I ».
Conservatoire national d'art dramatique, 21 h. : l'Oncle Vania.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal.
Edouard VII, 21 h. : *Le café-théâtre* de F. Lemaire.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, 20 h. 30 : la Religieuse.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Ismène.
Gymnase Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Le Palace, 22 h. 30 : la Démarieuse.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, madame !
Mouffetard, 22 h. 15 : le Mont chauve.
Œuvre, 21 h. : le Cours Peyol.
Parc floral de Paris, 20 h. 30 : les Chiens de Dieu.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : le Boa sous la cloche.

Jeudi 12 mai

Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte Saint-Martin, 20 h. 30 : Folles bourgeoises.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : L'avant-centre est mort à l'aube.
Théâtre Adyar, 20 h. 30 : Tijuana Lady.
Théâtre Campagne-Première, salle I, 19 h. : la Chouchoute du cap Horn. — Salle II, 19 h. : Solo pour Vanina.
Théâtre de la Cité internationale, La Resserre, 21 h. : Bérénice. — La Galerie, 21 h. : Lux in tenebris.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Loretta Strong.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Monique Morelli, chansons. — Salle II, 21 h. : Feydeau Farréloïk.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : le Casse-gueule authentique.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Centre Mudra, dir. M. Béjart. — Petite salle, 18 h. 30 : la Valse des dames (Roumanie).
Théâtre en rond de Paris, 21 h. : Ouragan sur « le Caine ».
Théâtre 13, 20 h. 45 : On ne badine pas avec l'amour.
Théâtre du 28-Rue-Dunois, 21 h. : Sur un air de java mozarabe.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : l'Oiseau du bonheur.
Variétés, 20 h. 30 : Pépé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

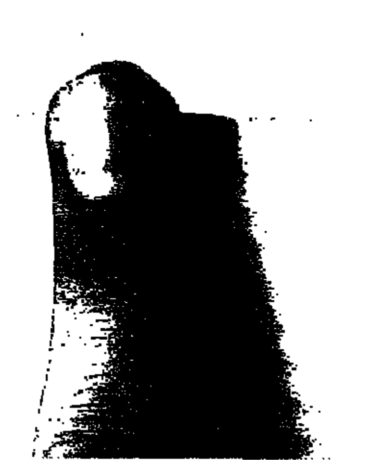
Boulogne-Billancourt, T.B.B., 20 h. 30 : les Femmes et les Enfants d'abord.
Châtillon, Centre culturel, 21 h. : le Balai du cyclope.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Marie Poupette.
Neuilly, lycée Pasteur, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : les Farceurs.
Sainte-Geneviève-des-Bois, 20 h. 30 : Soudain une ville.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Cantatrice chauve.

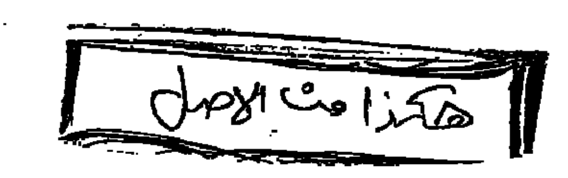
Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l' folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : la Crosse en l'air.
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : Cami.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : Je vote pour moi ; 21 h. 30 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Lux in tenebris.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Etrange pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : What a fair foot.
Café d'Edgar, I, 20 h. 45 : Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Jean-Marc Thibault. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Gros câlin ; 22 h. : les Jeannes.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Silences nocturnes aux îles des Fées ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : la Voix humaine ; 22 h. : Lewis et Alice.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : C'est pas mon frère ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
L'Epicerie, 21 h. : Tu m'aimes grand comment ?
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 : le Président.
Sélénite, I, 20 h. 45 : Je fus nambule ; 22 h. : Rosine Favey. — II, 21 h. : Ballade pour un disparu ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.
Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
Vieille Grille, I, 20 h. 45 : David et Dominique ; 22 h. : Claude Astier. — II, 20 h. 30 : Shiro-Daimon ; 22 h. : Ali Changbal ; 23 h. : Les enfants d'Artaud en ont marre.





SPECTACLES

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : A. Weissenberg (Bach, Liszt, Schumann, Stravinski).

Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. C. Davis, sol. F. Lodéon (Stravinski, Tchaïkovski, Sibelius).

Salle Pleyel, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. N. Santi, sol. P. Amoyal (Weber, Prokofiev, Dvorak).

Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : *G. Robert, H. Gremy-Chauliac et N. Rao* (musique de la Renaissance).

Faculté de droit d'Assas, 20 h. 30 : Chorale et Orchestre de chambre Justus von Websky, dir. J. von Websky (Bach).

Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 45 : Ensemble instrumental et Chœur Monteverdi, dir. M. Dubois, sol. C. Dussaut et L. Delfanti (Bach, Mozart).

Musée Guimet, 20 h. 45 : Japon Occident (Debussy, I. Rernouchi, Stravinski, Yashira, Chaynes, Yashidan).

Ecole supérieure de commerce, 21 h. : M. Géliot (Haendel, Pescetti, Dusseck, Alvars, Bartok, Fauré).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 45 : *Ensemble vocal Chœur national, Orchestre de l'université Paris-Sorbonne*, dir. J. Grimbert (Monteverdi).

Salle Gaveau, 21 h. : M. Franceski et R. Amner (Mozart, Schumann, Duparc, Granados).

Eglise Saint-Médard, 21 h. : Soli, chœurs et orchestre, dir. P. Hollner (Mozart, Haendel, Bach).

Chapelle du Bon-Conseil, 21 h. : Chœur Haendel, dir. A. Galissaire (Brahms, Gallus, Poulenc).

La danse

Voir Théâtre de la Ville.

Espace Cardin, 21 h. : Pilobolus Dance Theatre.

Le Ranelagh, 20 h. 15 : le Corps graphique.

Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Compagnie Watercress.

Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Compagnie Serge Keuten.

Jazz, pop', rock et folk

American Center (Raspail), 21 h. : Cross Music.

Centre culturel américain (Dragon), 20 h. 30 : Real Electric Symphony.

Le Palace, 19 h. : P. Marques et J. Rodriguez, C. Carvalho.

Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Martinho da Villa.

Caveau de la Huchette : Wild Bill Davis, Dany Doriz et Dave Pochenet.

Palais des arts, 20 h. : Kararu (*ensemble chilien*).

Théâtre Montparnasse, 21 h. : Stinky Toys.

Musée d'art moderne, 20 h. 30 : M. Prescastelli, B. Gauthier, Gus Nemeh.

Centre culturel canadien, 20 h. 45 : Guy Trepanier.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : *Gilles Vigneault.*

Olympia, 21 h. : Vinicius de Moraes.

Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.

Folies-Bergère, 20 h. 45 : Folie, je t'adore.

Théâtre de la Renaissance, 21 h. : Jean-Roger Caussimon.

Palais des Arts, 22 h. : Je. François Villon.

Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez Lido !

Concert Mayol, 21 h. : Bouquets de nus.

Palais des Sports, 21 h. : Holiday on ice.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Dernier des hommes, de F.W. Murnau ; 18 h. 30 : les Trois Valses, de L. Berger ; 20 h. 30 : Hôtel du Nord, de M. Carné ; 22 h. 30 : Sur les quais, d'E. Kazan.

Les exclusivités

L'ADIEU NU (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. Sp.

ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

L'AIGLE ET LA COLOMBE (Fr.) (**) Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41), Lord Byron, 8e (225-03-31).

ALICE COOPER (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Olympic, 14e (542-67-42).

AND THEN CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LES ÂMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Murat, 16e (288-99-75).

BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

BEN ET BENEDICT (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

CARRIE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Colisée, *8e (359-29-46)* ; *v.f.* : Berlitz, 2e (742-60-33), Gaumont-Sud, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).

CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND (*Ang., v.o.*) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Haussmann, 9e (770-47-55), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE COUPLE-TEMOIN (Fr.-Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e *(742-83-90)* ; *Murat, 16e (288-99-75).*

DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ;

LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

DIS BONJOUR A LA DAME (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Ternes, 17e (380-10-41).

EMITAI (Sén., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Git-le-Cœur, *6e (326-80-25)* ; Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h.

LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Liberté, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

L'HERITAGE (It., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Athéna, 12e (343-07-48).

HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (*Fr.*) : Rex, 2e *(236-83-93)* ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).

JULIE POT DE COLLE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LIP 73-74 (Fr.) : *Le Marais*, 4e (278-47-86).

LE LOUP-GAROU DE WASHINGTON (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Calypso, 17e (754-10-68).

MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

NETWORK (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e *(033-39-47)*, Les Templiers, 3e (272-94-56), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

NOUS AURONS TOUTE LA MORT POUR DORMIR (Sah., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34), Ménil-Palace, 20e (636-92-58).

OBSESSION (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Dragon, 6e (548-54-74), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Olympic, 14e (542-67-42).

ON M'APPELLE DOLLARS (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-82-93), Liberté, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Napoléon, 17e (380-41-46).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e *(770-47-55), Athéna, 12e (343-07-48).*

PASQUALINO (**) (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), UGC Danton, 6e (329-42-62), Luxembourg, 6e (633-97-77), UGC Marbeuf, 8e (225-47-19).

PICNIC AT HANGING ROCK (Aust., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LA PRISON DU VIOL (**) (A., v.o.) : *Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80)*, Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

PRIVATE ROAD (Ang., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56).

QUAND J'AURAI VINGT ANS, JE SERAI HEUREUX (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMELE (A., v.o.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : *U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)*, Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

Les films nouveaux

LE BUS, film américain de Bay Okan, v.o. : Styx, 5e (633-08-40), La Pagode, 7e (705-12-15).

LE DERNIER BAISER, film français de Dolores Grassian : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

VIRGINITE, film italien de Franco Rossi, v.o. : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Orléans, 14e (540-45-91), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA CHOUETTE EQUIPE, film américain de Michael Ritchie, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Gaumont Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy Pathé, 18e (522-37-41).

TOUCHE PAS A MON COPAIN, film français de Bernard Bouthier : Omnia, 2e (233-39-36), Quintette, 5e (033-35-40), Balzac, 8e (359-52-70), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Clichy Pathé, 18e (522-37-41).

MADAME CLAUDE, film français de Just Jaeckin (*) : Gaumont Théâtre, 2e (231-33-16), Cluny Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont *Lumière*, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).

SURSIS, film américain de Peter Collinson, v.o. : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount Opéra, 9e (073-34-37), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount Galaxie 14e (580-18-03), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA QUESTION (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 12e (343-04-67), Olympic, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-47-31).

LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

REQUIEM A L'AUBE (Fr.) (*) : Le Marais, 4e (278-47-86).

ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

TENTACULES (A., v.o.) (*) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; *v.f.* : Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Secrétan, 19e (206-71-33).

LA TETE DE NORMANDE ST-ONGE (Can.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

TOUCHE PAS A MON GAZON (A., v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-34-24).

TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-*01-90*).

VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) : Cluny-Palace, *5e* (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

Les festivals

J. LOSEY (v.o.), Studio des Acacias, *17e (754-97-83)*, 12 h. 30 : Accident ; 14 h. 15 : Une Anglaise romantique ; 16 h. : le Messager ; 18 h. 15 : The Servant ; 20 h. 15 : M. Klein ; 22 h. 15 : Cérémonie secrète.

PANFILOV (v.o), Palais des Arts, 3e (272-62-98), 14 h. 45 et 20 h. 15 : le Début ; 16 h. et 22 h. : Pas de gué dans le feu ; 17 h. 45 : Je demande la parole.

SHAKESPEARE PAR LAURENCE OLIVIER (v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44) en alternance : Hamlet, Henri V, Richard III.

PRESTIGE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Studio Marigny, 8e (225-20-74) : Andrei Roublev.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v. o.) : Un tramway nommé Désir.

MONTAND-SIGNORET, La Pagode, 7e (705-12-15), mat. Dédé d'Anvers ; soirée : Un soir, un train.

WESTERNS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Bad Company.

COMEDIES MUSICALES, Action-La Fayette, 9e (878-80-50) (v. o.) : Papa Longues Jambes.

FRED ASTAIRE (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : En suivant la flotte.

CHATELET-VICTORIA (v.o.), 1er *(508-94-14)*, I, 12 h. : *le Dernier Tango à Paris* ; 14 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 16 h. 5 : Means Street ; 18 h. : Lenny ; 20 h. 10 : Cabaret ; 22 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu. — II, 11 h. 50 : la Grande Bouffe ; 14 h. : On achève bien les chevaux ; 16 h. 15 : Taxi Driver ; 18 h. 10 : la Dernière Folie de Mel Brooks ; 20 h. : Cria Cuervos ; 22 h. 15 : les Diables.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.), Boîte à films, 17e (754-51-50), 13 h. : Macadam Cow-Boy.

ROBERT REDFORD (v.o.), Boîte à films, 17e, 15 h. : Nos plus belles années ; 17 h. : Jeremiah Johnson.

CINE DIFFERENT (v.o.), Boîte à films, 17e, 13 h. : Easy Rider ; 17 h. : Mort à Venise ; 19 h. : Panique à Needle Park ; 21 h. : *Délivrance* ; 23 h. : Phantom of the Paradise.

J.-L. GODARD : Studio Galande, 5e (033-72-71), 14 h. 30, 18 h. et 21 h. 45 : Masculin-Féminin ; 16 h. 15 et 20 h. : Bande à part.

Les grandes reprises

LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Kinopanorama, *15e* (306-50-50).

LES CONTES IMMORAUX (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).

COUSIN-COUSINE (Fr.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).

EASY RIDER (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi).

FRENZY (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

FUNNY GIRL (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).

JO (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Mistral, 14e (539-52-43), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Murat, 16e (288-99-75).

JOUR DE FETE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), Daumesnil, 12e (343-52-97).

LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

LOVE STORY (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).



ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Les « passes magiques » d'Augusto Boal

Les bancs de bois du public étaient vides, lundi soir 9 mai, sous la verrière du hangar du Théâtre de l'Aquarium, à Vincennes, mais l'aire de jeu, grande comme deux bonnes cours de récréation, était couverte d'une foule réfléchie et joyeuse de spectateurs qui entouraient un visiteur, haut gaillard à cheveux gris, *Augusto Boal*.

Boal, homme de théâtre, qui a été forcé de quitter sa patrie, le Brésil, parce que le public touché par ses spectacles devenait trop éveillé. Il passa en Argentine, où la censure, à son tour, lui fait des misères. Boal nous a ranconté, lundi, quelques exemples presque trop beaux du zèle des censeurs de certains pays d'Amérique du Sud : interdiction du roman français *le Rouge et le Noir*, de Stendhal, sous prétexte que le communisme et l'anarchie, c'est trop pour un seul titre ; interdiction d'une pièce, *Antigone*, de Sophocle, *sous prétexte* que *l'auteur* n'avait pas le cran de se présenter devant les autorités pour expliquer le sens politique de son œuvre.

Augusto Boal travaille maintenant au Portugal avec le théâtre de « La Communa ». Il parle très bien le français, il ne fait qu'une faute : il confond sans cesse le mot « musique » et le mot « muscle », ce qui est bien normal de la part d'un moniteur de mimes aussi inspirés que possible : « *Faites voir vos musiques* », dit-il à une actrice bénévole afin d'estimer si ses biceps vont suffire à la tâche.

Boal a compris, à l'usage, que si les spectateurs, au lieu de rester assis à l'orchestre, montent sur la scène, le théâtre devient la méthode rêvée pour participer d'une manière active à la gestion du pays.

Par exemple, si l'on reprend en chœur, sur une musique et un rythme appropriés, les discours des ministres ou les textes des lois nouvelles, on voit beaucoup mieux de quoi il s'agit. Au Brésil, le discours d'un leader musclé — ou « musiqué » — style Chirac serait repris en chœur sur un air très enlevé de samba, et l'allocution d'un dirigeant style Giscard sur un rythme, moins convaincu, de tango. Un texte comme celui du programme commun serait scandé sur l'air d'une marche de partisans, au besoin avec quelques mesures *de contre-chant décalé*.

C'est la technique théâtrale dite du « solfège actif ». Purement vocale.

Une autre méthode, plus gestuelle, est dite du « théâtre invisible ».

Voici. Supposons qu'au lende*main d'une consultation électo*rale où les écologistes (« faux verts » et « vrais verts » réunis) auraient augmenté leur score, le président de la République (Argentine eou autre) éprouve le besoin d'annoncer au pays que le gouvernement, d'ici la prochaine consultation, se sent pris d'un amour immodéré pour les arbres, qu'il va protéger ceux qui sont encore debout et en mettre là où le paysage (électoral) en manque.

On ne sait jamais, les citoyens de ce pays, qui pourtant aiment les arbres, n'ont peut-être pas compris, ne sont pas tellement convaincus.

Méthode du théâtre invisible : quelques centaines d'acteurs et spectateurs mélangés, habillés en jardiniers (ne le sont-ils pas à leurs heures), arrivent un matin dans les cours de l'Elysée, du *ministère de l'intérieur, sur les* trottoirs environnants, des endroits comme ça, avec perforeuses pneumatiques, bêches, terreau frais, et tout un bouquet de jeunes peupliers, tilleuls, platanes et autres espèces qui supportent l'air des villes. Ils se mettent au boulot. Les passants s'arrêtent, tombent la veste, la première équipe fait boule de neige, les gardes républicains, abandonnant leur guérites et leur uniforme encombrant relèvent leurs manches, se métamorphosent en agriculteurs, et il n'est pas dit que le président lui-même, en tablier bleu et chapeau de paille, ne vienne prêter main-forte.

Les acteurs de l'escouade initiale peuvent au besoin, pendant ces travaux imprévus de terrassement, tenir à voix haute des propos utiles, que la troupe des bineurs, sarcleurs, reprendra à la cantonade, avec des variantes, puisqu'il s'agit de théâtre — le théâtre invisible, — technique parmi d'autres, qui permet aux citoyens de se faire une idée plus claire, plus pragmatique, des promesses d'un dirigeant.

Il serait trop long de décrire ici quelques autres méthodes de théâtre dont Augusto Boal nous a fait, lundi, la démonstration, comme celle des « *animaux cherchant un partenaire* », celle des « *statues urbaines qui changent de posture sans bouger* ». Sachez du moins que tout cela tend à une animation, à un dégel du public au sens large, et que ces séances de politico-thérapie de groupe peuvent être improvisées n'importe où, dans les squares et jardins, les réfectoires d'usine, les cours de lycée, les couloirs des ministères, sur les plages, dans les piscines, et même dans les théâtre. Par exemple, si les spectateurs d'un Théâtre-Français ou d'un Opéra quelconque ont compris, dix minutes après le lever du rideau, qu'ils sont bons pour un coup de barbe, ils peuvent monter sur la scène et improviser avec l'aide des acteurs, *toujours* excellents et disponibles, quelque chose de plus dynamique que *le Cid* ou *la Traviata*, pourquoi pas un ballet chanté sur le thème du nouveau plan Barre, de la réforme Haby ?

La soirée du lundi 9 mai à l'Aquarium a *prouvé* en *tout* cas que les techniques théâtrales d'Augusto Boal suscitent chez les spectateurs devenus acteurs beaucoup de talent inventif, de gaieté d'imagination. Peut-être est-ce dû pour une grande part aux « passes magiques » de Boal, qui n'est pas un pilote autoritaire du tout, qui ne donne aucun ordre, mais propose, éveille, interroge, avec générosité et un respect profond d'autrui.

MICHEL COURNOT.

« LES FOLIES BOURGEOISES » de Roger Planchon

C'est une femme grosse et déjà vieille, une demoiselle, qui tient le fil du spectacle. Avec sa trop courte chemise de dentelle, ses cheveux poivre et sel ébouriffés son visage ingrat, elle va et vient, s'endort, se réveille et explique, au fur et à mesure, à *l'aide de panneaux de bois* portant des inscriptions, les instants où il faut rire, les astuces qu'on risquerait de laisser passer, bref la signification (cachée) des tableaux qui constituent les quatre actes de *Folies bourgeoises*, une mise en scène de Roger Planchon, « *collage avec la participation involontaire de vingt-cinq maîtres du vaudeville et du mélodrame* ».

La demoiselle est importante : elle est responsable du prologue — ses rêves de *mariage* se retrouveront dans l'argument. Et puis elle pose la pancarte indi*quant l'entracte — quinze mi*nutes. Elle a peut-être aussi brandi une autre *affichette* marquée « The End », mais cela on ne l'a pas vu, tant on avait hâte de quitter la salle après trois heures de déception croissante, en dépit des efforts surhumains de cette Ariane potelée, Monsieur Loyal en jupons, pour nous faire croire que ce labyrinthe-là était comique et surtout subtil, en dépit de l'affection que peu à peu on a ressenti pour le personnage silencieux qui passe et repasse avec sa tête blanche de lapin triste. Le joli masque sur une *redingote sombre se déplace* aussi sur des échasses, et son rôle est sûrement défini : maître de céans, il veille au moindre grain de poussière, maître de cérémonie, il déplante les gros choux verts pour planter les croix blanches des morts à la guerre. O *mélancolie des cimetières militaires*, car l'histoire s'achève sur un champ de bataille : 1914, souvenons-nous.

Une histoire commencée sur les planches de Deauville, sur le sable, pardon. La plage et les bains de mer : souvenir. Souvenirs de l'an 1913, reconstitués à partir de vingt-cinq brochures de *la Petite Illustration* (ce supplément théâtral de la revue bien connue publiait les textes des succès parisiens). Novembre 1913-juillet 1914 : une saison théâtrale, un répertoire où domine le boulevard. Voilà pour le matériau, une matière première déchiquetée, puis « mixée » par Roger Planchon, qui transpose les personnages typiques, les transforme en schémas, sinon en caricatures.

L'alchimiste Planchon a voulu démonter un genre. La méthode du collage est toujours intéressante — en peinture comme au cinéma : l'insolite surprend. Ici, pas de vraie superposition, les phrases mises bout à bout tombent, hors de tout rythme. Elles ne sont plus des répliques, mais d'incohérentes réminiscences. Il ressort que les hommes de l'épo*que étaient de fieffés mysogynes*, mais que les *femmes* du monde ne valaient pas plus cher, et que ce n'est pas la mode naissante du tango qui allait leur procurer un plaisir encore jamais partagé. « *Champagne !* », crient désespérément ces mannequins très joliment habillés de costumes fidèles au temps.

Pour procéder à la démystification des scènes faciles et attendues, Roger Planchon impose ses propres obsessions, ses mythes perdus, sa hantise de l'amour. Sous couvert d'analyse intellectuelle, il n'est pas loin d'être lui-même un mystificateur. Il faut apprécier son incroyable *sens* des choses, des objets, sa sensibilité de plasticien surréaliste, son souci du détail même inutile, son goût pour les gravures du « Magasin pittoresque », sa notion de l'absurde. On peut dire qu'il saurait être un chorégraphe, ou *jouer au cinéaste. On peut* qualifier son angoisse d'existentielle. Mais l'humour grince à *tort* et à contretemps. Le mouvement de la vie ne traverse pas cette architecture desséchée. Les « Folles bourgeoises » ne sont pas folles du tout. Comment, cette fois encore, suivre les méandres laborieux d'un exercice de style luxueux, somptuaire.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre de la porte Saint-Martin, 20 h. 30. Ce spectacle a été créé au T.N.P. de Villeurbanne (« le Monde » du 17 mars 1978).

Cinéma

« TOUCHE PAS A MON COPAIN » de Bernard Bouthier

Ils sont quatre à vouloir noyer ce qui leur reste d'adolescence, à ne pas vouloir vieillir, à vouloir partir, à ne pas vouloir se quitter, à vouloir trouver la femme qu'ils aimeraient toujours, à fuir la femme qui les aimerait trop. Ce sont quatre *copains, trop bêtes et trop tendres* pour être des hommes, trop vieux et trop tendres pour être des enfants. Quatre types. Ils ont peut-être trente ans, vivent à Sète, se retrouvent autour du pastis, des filles, des barques la nuit, des paquebots le jour, des vieilles illusions à perdre.

Bernard Bouthier a réussi cet éternel portrait nostalgique. Il a trouvé un ton juste dont la qualité est en grande partie due aux acteurs : interprètes non professionnels (tous), ils ont une conviction un peu *gauche qui renforce le réalisme* immédiat, aussi bien qu'il permet sa recréation poétique, par glissements et *légers* décalages. Ce sont, par exemple, les deux vieilles tantes (pareilles, à force d'âge) s'affairant autour de Jean qui vient de perdre sa mère. Attentif, Bernard Bouthier s'attarde sur chacune des figures qu'il a choisies — Jean, Antoine, Gérard, Gustave, qui sont Claude Ventura, Christian Cucurullo, Jean-Louis Bienet et Jean-Michel Imperato. Entre eux, il élabore avec finesse le réseau des amitiés d'enfance.

A priori, il n'y a pas là de quoi tout à fait séduire : rien de vraiment neuf dans ce prix Georges-Sadoul 1976. La musique, envahissante, est dans chaque séquence aussi prévisible que le danger dans un film policier — même si ce n'est pas si simple, même si elle peut introduire une certaine relativité dans le dialogue ou l'image.

Bien sûr, ce n'est pas cet agacement qui survit au film. Mais ce n'est pas non plus l'émotion qui persiste. On oublie trop vite les quatre personnages. Ce qui compte, c'est cette exactitude très particulière avec laquelle Bouthier restitue certains éléments de la vie en province. Sans doute parce qu'il est *lui-même Sétois, il a construit son* scénario autour des verbes « partir » et « revenir ». Jean, le musicien, qui a le rôle principal, a passé sept années à Paris. Il aurait pu y rester dix ans de plus. On continuerait à dire qu'il est revenu. Le rythme du *film suit celui des habitudes, retrouvées* dans la lenteur et l'émerveillement.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Omnia, Quintette, Balzac, Elysées, Saint-Lazare Pasquier, Studio Raspail, Clichy Pathé.

En bref

Cinéma

● *MADAME CLAUDE. — Marignan-Pathé, Gaumont-Lumière, Gaumont-Théâtre, Wepler-Pathé, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Convention, Fauvette, Gaumont-Gambetta, Cluny-Palace, Victor-Hugo, Bosquet.*

Pulpeuses, onctueuses, savoureuses, langoureuses, de superbes esclaves pour gentlemen esseulés ou émirs en goguette : les « filles de Mme Claude » sont dignes de leur réputation. Et Just Jaeckin *(Emmanuelle, Histoire d'O)* n'est pas moins fidèle à la sienne : une mise en scène tirée à quatre épingles, « artistique » en diable, de l'élégance, de la distinction, des images à faire rêver, comme on en voit dans les magazines « pour hommes ». L'histoire ? On n'y comprend pas grand-chose, mais c'est sans importance. Chantage, menace d'un « watergate » industriel, branle-bas de combat à l'échelon gouvernemental. Par la faute d'un petit photographe trop curieux et trop ambitieux, le monde bien policé, bien ordonné, bien protégé, de Mme Claude est mis en péril.

Rendons hommage aux comédiens qui traversent le film : elles sont plus ravissantes les unes que les autres. Rendons hommage à Françoise Fabian, qui s'efforce de don*ner une épaisseur humaine* à son personnage d'impératrice des plaisirs. Le film va « faire » beaucoup d'argent. Mme Claude en « faisait » aussi.

JEAN DE BARONCELLI.

Musique

● **FLUCTUANTES - IMMUABLES, de Jean-Claude Eloy.**

Jean-Claude Eloy a flirté avec le chef-d'œuvre dans sa dernière création *Fluctuantes - Immuables*, commandée par l'Orchestre de Paris. On baigne d'abord avec bonheur dans cette somptueuse *matière* instrumentale où de vastes points d'orgue « *Immuables* » *émaillés* de motifs tressaillant comme des oiseaux se dissolvent et renaissent en figures « fluctuantes ». La fermeté du dessein, la finesse des broderies des solistes, l'apparition comme mue par un mouvement planétaire de ces agrégations verticales d'une opulence renouvelée atteignant à des paroxysmes majestueux, témoignent d'une extrême maîtrise

A la longue pourtant, l'impression s'émousse, sans doute parce qu'on *ne découvre pas d'autre raison* d'être, à cette impressionnante démonstration, qu'elle-même. On ne devine pas l'étoile au grand large à laquelle Eloy ait accroché son chariot.

Jean-Claude Casadesus dirigeait superbement cette œuvre, à laquelle certains musiciens de l'Orchestre de Paris ne semblaient prêter leur talent qu'avec une distance un peu goguenarde. Maurice André avait auparavant conquis tous les cœurs par le rayonnement inextinguible de sa virtuosité dans le *Concerto en mi bémol* pour trompette de Haydn et le *Deuxième Concerto* de Jolivet, faite de sonorités barbares quoi que bien civilisées, éclaboussante de lumière, où il déployait le lyrisme cosmique d'un grand trompettiste de jazz, soutenu par Casadesus, maître rythmicien.

JACQUES LONCHAMPT.

Rock

● **KLAUS SCHULZE : la musique « planante ».**

Klaus Schulze, le pape de la musique « planante », vient d'achever à Paris une tournée qui, après Londres et Liège, l'a conduit dans différentes villes de notre pays.

A l'exception de deux interventions d'un chanteur, pas de réelles surprises par rapport au concert donné l'année dernière à Pleyel (*le Monde* du 6 avril 1976). Tout au plus peut-on noter — comme le laissait prévoir la première face de l'album « Mirage » récemment *paru — un affinement de certains* détails et une inclination vers une plus grande accumulation de couches sonores. Plutôt que sur une évolution de ses conceptions quant à l'articulation de sa musique dans l'espace temps, Klaus Schulze semble porter actuellement ses efforts sur la constitution du son proprement dit. Un palier, donc, plutôt que l'amorce d'une nouvelle étape.

La supériorité du jeune Allemand reste néanmoins *manifeste sur les autres musiciens qui utilisent le* synthétiseur en direct. Elle tient pour *l'essentiel dans l'équilibre du développement de ses improvisations* : un équilibre quasi organique qui s'allie avec l'apparition progressive et plus ou *moins insidieuse* d'éléments sonores inattendus. Issue du Pink Floyd et des « répétitifs », la musique de Klaus Schulze n'en possède pas moins une indiscutable spécificité.

DANIEL CAUX.

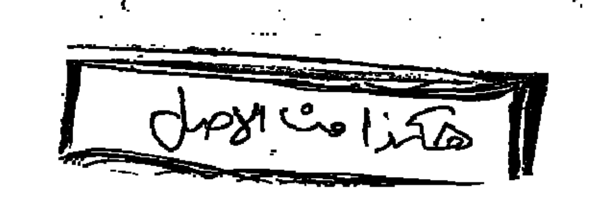
● **BOB MARLEY : le « reggae ».**

Le premier concert de Bob Marley dans la capitale a attiré au Pavillon de Paris plus de dix-huit mille spectateurs qui ont repris en chœur *No woman, no cry*, qui ont souligné, scandé les mots d'autres chansons avec le trio vocal de femmes donnant parfois au concert des allures de « Gospel ».

L'Europe connaît Bob Marley depuis environ quatre ans mais voilà déjà quinze ans qu'il joue et chante (il est né en 1945). Marley personnifie le « reggae », la musique de la Jamaïque, résultante des musiques africaine, négro-américaine, afro-cubaine et de rock, mélange d'innocence et de revendication, de violence sourde et de libération qui éclate avec une énorme énergie. Cheveux coiffés en nattes, une belle gueule qui n'est pas sans rapeler celle de Jimi Hendrix jeune, manifestant sa foi « Rasta » fondée sur l'invocation d'un retour aux racines africaines, Bob Marley arpente la scène, danse, se tord, se prosterne, tend le poing en avant. Il y a encore dans son personnage une très grande authenticité. Mardi soir, ce fut un beau mais trop court concert avec Marley et se musiciens (The Wailers), dont un guitariste qui faisait de superbes interventions de blues.

CLAUDE FLEOUTER.





SPECTACLES

Cinéma

Apprendre à filmer

Au terme d'une semaine de projections au studio Galande par le département cinéma de l'université de Vincennes, semaine particulièrement suivie et au cours de laquelle furent présentés notamment quarante-sept films, longs ou courts, d'une durée variant entre une et quatre-vingt-cinq minutes, les enseignants de ce département organisaient un débat public sur les fins et moyens de l'enseignement du cinéma et de l'audio-visuel en général dane notre pays.

A tour de rôle, des responsables de divers secteurs du cinéma à Vincennes prirent la parole pour mieux dégager l'originalité du travail accompli dans des conditoins matérielles précaires au moment où leur existence même est menacée par suite du transfert prévu pour 1978 de l'ensemble de l'université à Marnes-la-Vallée. Les écoles de cinéma — l'IDHEC te l'école Louis-Lumière (ancien Vaugirard) — participaient au débat.

Non sanas courage, les enseignants du département cinéma ont pris l'accent sur des problèmes de fond qui dépassent ceux de la simple survie : qui est habilité à dispenser cet enseignement ? Comment l'insérer dans les structures scolaires et universitaires ? Quelle fonction lui est impartie, face à deux institutions naturellement enclines à servir le pouvoir, quel qu'il soit : l'université et le cinéma ?

Des questions immédiates ont été soulevées, comme l'exclusion de Vincennes des projets visant à établir un doctorat de troisième cycle sur le cinéma, le rôle des chargés de cours dans l'enseignemnet permanent du cinéma à l'université. Louis Daquin, directeur de l'IDHEC, a apporté des précisions sur son fonctionnement : un budget de 5 millions de francs pour soixante-dix étudiants contre soixante-dix mille francs seulement pour trois mille étudiants à Vincennes. La disproportion est énorme, même si l'IDHEC ne poursuit pas les mêmes buts et regrette toujours de ne pas relever de l'éducation nationale, au contraire de Vincennes.

Parmi les nombreux tuudiants présents au studio Galande, si certains ont reproché à Vincennes de former des futurs chômeurs, d'autres, venus ou tiers-monde, ont relevé son importance comme un des rares endroits en France et dans le monde, d'accès facile, où on rencontre des étudiants venus de partout, où on apprend à travailler avec des moyens jugés peu nobles dans l'enseignement officiel : 16 mm et super-8.

Par-delà le refus de se perdre dans la « scientificité » universitaire, l'insistance sur le rôle du cinéma et de l'audio-visuel dans notre société — mais l'audio-visuel ne peut être une simple courroie de transmission — le département cinéma de l'université de Vincennes rappelait l'enjeu de la bataille qui se livre aujourd'hui : quel enseignement dispenser, dans telle université, au service de quel cinéma ? Tout se tient, Vincennes nous demande ni plus ni moins de remettre radicalement en question nos connaissances, notre perception de la réalité à travers l'audiovisuel, cinéma inclus. Les idées sont claires. Qui voudra bien écouter ces doléances ?

LOUIS MARCORELLES.

PRESSE

DEUX ORDRES DE GRÈVE DU LIVRE C.G.T.

La Fédération française des travailleurs du livre (C.G.T.) a décidé d'appeler ses adhérents à observer deux arrêts de travail :

— Une grève nationale de quatre heures dans le labeur, le mardi 17 mai, pour protester contre l'échec de la réunion de la commission paritaire le 31 mars et « contre l'attitude de blocage des maîtres imprimeurs face aux difficultés qu'éprouvent les travailleurs à la suite de l'application des différents plans gouvernementaux » ;

— Une grève nationale de vingt-quatre heures (labeur et presse), le mardi 24 mai, en accord avec les grandes centrales syndicales.

Le Syndicat national des cadres du livre C.G.T. appelle, pour sa part, l'ensemble de ses adhérents du secteur labeur à « participer massivement à la grève de quatre heures, le 17 mai prochain, ainsi qu'à toutes manifestations qui pourraient avoir lieu à l'échelon local, régional ou national ».

Enfin, le bureau fédéral de la Fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques, réuni le 10 mai — dans la perspective d'un franchissement du seuil de 2 % de l'indice de référence de l'imprimerie de labeur (d'après l'INSEE d'avril), — a décidé de proposer aux syndicats ouvriers la réunion de la commission paritaire nationale le 1er juin.

● *Fusion dans la presse parallèle.* — *La Gueule ouverte*, hebdomadaire d'écologie politique, a décidé de fusionner avec *Combat non violent*, organe contestataire très proche du premier titre. L'autre semaine, *la Gueule ouverte* écrivait : « *Il nous faut, très rapidement 120 000 francs.* »

La fusion paraît être la solution trouvée aux difficultés de la publication écologiste dont la rédaction cependant — à l'exception de quatre membres — semble s'être résignée à quitter Paris pour s'installer en Saône-et-Loire.

Par voie d'huissier

M. MARCEL DASSAULT A TENTÉ D'EMPÊCHER LA PUBLICATION D'UN ARTICLE DANS « L'EXPANSION »

Le numéro de *l'Expansion* du mois de mai publie une enquête de M. Bernard Lalanne intitulée « Le système Dassault ». A cette occasion, la rédaction de *l'Expansion* — que dirige M. Jean Boissonnat — a reçu par voie d'huissier, la veille de la publication de l'article, une sommation dont le magazine économique publie *inextenso* le texte.

A la requête de M. Marcel Dassault, Me Robert Sochard, huissier, relève que, à la suite d'une interview de M. Dassault, M. Boissonnat « *n'a voulu* [lui] *montrer de son interview que les phrases attribuées à ce dernier, et lesquelles, à une près, il lui a donné son accord* » (sic).

M. Bernard Lalanne ayant interrogé par ailleurs plusieurs personnes pour faire son enquête, M. Dassault a demandé à *l'Expansion* de lui soumettre la rédaction définitive de l'article avant la parution. Devant le refus qui a été opposé au célèbre constructeur d'avions, la sommation faite à M. Jean-Louis Servan-Schreiber, directeur de la publication, précise qu' « *au cas où M. Dassault relèverait le moindre propos tendancieux et diffamatoire dans ledit article le concernant, il se verra dans l'obligation d'user (...) des droits que lui réservent en la matière les dispositions de la législation sur la presse...* »

M. Marcel Dassault, qui est aussi rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Jours de France*, paraît donc décidé, par une méthode sans précédent, à user d'une forme nouvelle de censure.

ÉDUCATION

La « politisation » des établissements scolaires

M. Haby modère ses propos sur l'enseignement de l'histoire de la philosophie et de l'économie

M. René Haby, ministre de l'éducation, a fait une mise au point à l'Assemblée nationale, le mercredi 10 mai, sur ses déclarations concernant notamment l'enseignement de l'histoire, de la philosophie et de l'économie (le Monde du *12 mai*).

« *Ayant moi-même quelques connaissances en histoire, accessoirement en géographie et en économie* (1), a expliqué le ministre, *je me fais une trop haute idée de cette discipline pour concevoir qu'elle puisse servir à d'autres fins qu'à la culture de l'esprit et à la formation du sens critique. C'est précisément pour cela que je veux lui épargner toute déformation (...). Ce que je demande, c'est le maintie de la tradition française d'un enseignement critique, objectif, scientifique. Je n'attaque que ceux qui travaillent à le déformer.* »

A propos de la carte scolaire, le ministre a précisé : « *Je n'ai jamais envisagé de créer des établissements dont le recrutement favoriserait la ségrégation. (...) Il s'agit, et avec toute la prudence nécessaire, d'accorder aux parents une liberté que nous n'avons pas de raison de leur refuser.* »

Le même jour, le ministère de l'éducation avait publié un communiqué, dans lequel il affirmait : « *L'histoire, l'économie et la philosophie sont des disciplines essentielles pour la formation des jeunes. Elles peuvent parfaitement être enseignées dans l'objectivité et la sérénité. (...) Bien entendu, c'est seulement s'il en était autrement, c'est-à-dire si elles étaient uniquement le moyen d'un endoctrinement politique idéologique que cela ne serait pas acceptable.* » Le ministre fait « *entièrement confiance* » à la « *très grande majorité des professeurs de français.* »

De nouvelles réactions

● LE GROUPE PARLEMENTAIRE COMMUNISTE : « *M. Haby s'acharne à mettre en œuvre une réforme qui rencontre une hostilité quasi générale. Cet entêtement débouche de plus en plus sur l'autoritarisme et de basses opérations de diversion, comme celle qui consiste à accuser les enseignants communistes et socialistes de transformer l'école en tribune politique et dans un même mouvement à envisager une partition politique de l'école.* »

● LE GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE ET DES RADICAUX DE GAUCHE a protesté « *contre les déclarations inadmissibles du ministre de l'éducation* » qui organise « *une sorte de « chasse aux sorcières » à l'encontre d'une importante catégorie de fonctionnaires publics qui exercent leur mission dans des conditions particulièrement difficiles, compte tenu des moyens insuffisants dont ils disposent.* »

● LA C.F.D.T. ET SON SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE estiment que M. Haby « *entend bien subordonner l'avenir de l'école à la volonté politique du pouvoir, de sa majorité, du patronat (...). Le ministre met gravement en cause la laïcité de l'école* ».

● LE SYNDICAT NATIONAL DES LYCEES ET COLLEGES (SNALC, C.G.C.), en revanche, est satisfait des déclarations du ministre et espère qu'elles « *se traduiront par des faits concrets* ». Le SNALC considère que « *la campagne actuelle oblige moralement le ministre à renoncer au principe d'autonomie* » des établissements, « *de nombreux professeurs socialo-communistes* [voulant] *utiliser les nouvelles structures à des fins de propagande* ».

(1) N.D.L.R. — M. Haby est agrégé de géographie et a été professeur d'histoire au début de sa carrière.

L'avenir des instituts universitaires de technologie

Les établissements doivent se rapprocher du monde économique

estime un groupe de travail

Au cours de la dernière réunion des présidents d'université, jeudi 5 mai, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, a invité celles-ci à s'engager dans la formation continue, et à définir elles-mêmes leur politique. Toutefois, elle a souligné qu'actuellement le gouvernement accordait la priorité à l'emploi. Elle a incité les universités « *à agir en faveur des demandeurs d'emploi en organisant des stages de mise à niveau en coopération avec l'Agence nationale pour l'emploi et en lançant des actions d'insertion professionnelle pour les jeunes sortant du système éducatif sans diplôme professionnel* ». D'autre part, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'un enseignant avait le droit de consacrer tout son « service » à la formation continue. Pour sa carrière, « *rien n'interdit au comité consultatif des universités de prendre en considération ces activités* ».

Le même jour, le groupe de travail sur l'avenir des instituts universitaires de technologie (I.U.T.) s'est réuni au secrétariat d'Etat aux universités : il a souhaité le développement de certaines branches d'I.U.T., et un rapprochement des établissements avec le monde économique. Il s'agit des départements de « carrières sociales » (que l'on voudrait étendre vers des professions paramédicales, où les débouchés restent encore nombreux) et des départements « transport et logistique », qui n'existait qu'à quelques exemplaires.

D'autre part, le groupe estime nécessaire de renforcer la liaison avec les milieux économiques. Les « *personnalités extérieures* » des conseils d'administration des I.U.T. devraient être choisies parmi des cadres ou des chefs d'entreprise susceptibles d'employer les diplômés d'I.U.T. Si un tiers des enseignements doit être assuré par des « professionnels », on pourrait inclure les stages en entreprise dans le calcul. Pour faciliter la participation des professionnels, le secrétariat d'Etat aux universités souhaite obtenir du ministère des finances l'autorisation pour les universités de passer des conventions avec les entreprises pour ces enseignements. En revanche, des « forfaits de déplacement » pourraient être prévus pour les membres de l'enseignement supérieur devant faire des cours dans des I.U.T. éloignés de l'université de rattachement.

MÉDECINE

Lors d'un débat sur l'éducation sanitaire au MÉDEC

Mme Veil est interpellée par des étudiants en grève

Mme Simone Veil a fait un exposé, mercredi 11 mai, sur l'éducation sanitaire au Ve Salon du médecin (MEDEC), lors d'une manifestation organisée par le Quotidien du médecin. *Quelque quatre cents étudiants de médecine en grève présents dans la salle ont élargi le débat et présenté au ministre de la santé et de la Sécurité sociale leurs principales revendications : revalorisation financière des fonctions hospitalières, redéfinition du statut de l'étudiant de deuxième cycle, remise en cause du rapport Fougère. Ils avaient été deux mille environ à manifester l'après-midi, de la rue des Saints-Pères au ministère de la santé et de la Sécurité sociale, sur l'initiative des comités de grève de six C.H.U. parisiens.*

« *Médecine libérale, médecine du capital* », « *Suppression du conseil de l'ordre* », « *Médecins mal formés, population mal soignée* », étaient les slogans lancés mercredi soir dans l'atmosphère ouatée du Palais des congrès. Les représentants des laboratoires médicaux, abondamment représentés au *MEDEC*, ne voyaient certainement pas dans « *cette meute de quelques dizaines de chevelus* » leurs interlocuteurs de demain. Les médecins présents, dignes, appliqués, et consciencieux n'ont pas tous compris, à en juger par leurs réactions, que le ministre de la santé accepte d'ouvrir le dialogue avec tous, y compris avec les représentants des étudiants qui ont pu entrer dans la salle après l'intervention personnelle de Mme Veil.

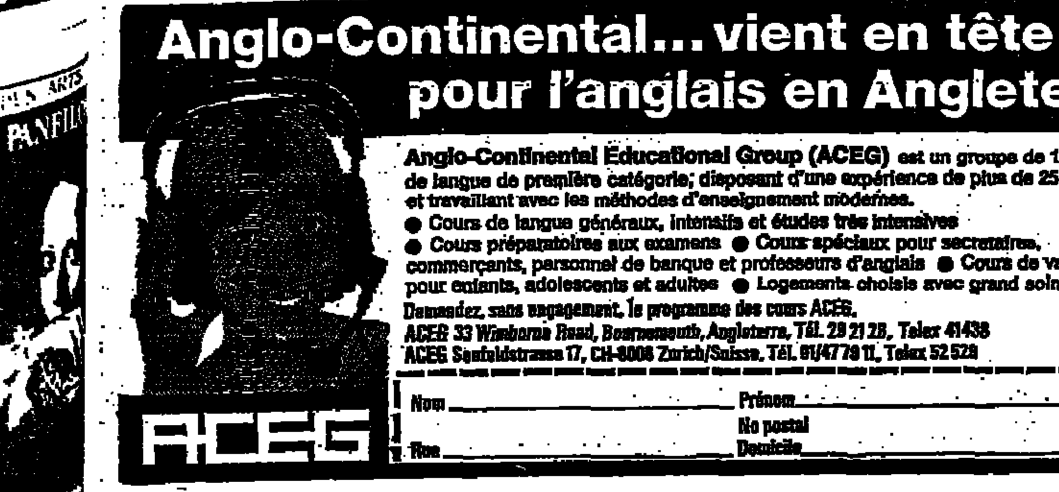
Le ministre souligna tout d'abord l'intérêt qu'elle portait aux campagnes d'éducation sanitaire menées par le comité d'éducation pour la santé, dont le budget a été multiplié par quatre en deux ans. Elle a estimé que des résultats appréciables avaient été obtenus lors de la campagne contre le tabac (*le Monde* du 11 mai), et a parlé des actions qui succéderaient à la campagne sur l'alimentation du nourrisson actuellement en cours. Le bon usage de la médecine et l'information des handicapés sont les principaux thèmes retenus. Un effort particulier portera désormais sur l'association des médecins à ce type d'information : selon le ministre de la santé, ils constituent un relais indispensable.

Si de nombreux participants ont souligné l'insuffisance des programmes universitaires portant sur la prévention, des critiques plus radicales ont été faites sur les campagnes déjà menées par un journaliste de *Que choisir ?*, M. Cristiani. Peut-on utiliser, demanda ce représentant des consommateurs, pour ces informations les procédés publicitaires qui servent habituellement à vendre des lessives ou des appareils ménagers ? Il s'étonna aussi qu'on puisse « *en cette période de crise, conseiller le bifteck quotidien aux femmes enceintes sans tenir compte de leur situation financière* ». Il interrogea, enfin, Mme Veil sur l'absence d'informations relatives à la contraception. Le ministre lui répondit que « *la télévision constituait un moyen d'agression trop brutal dans un domaine où les tabous sont nombreux et où l'individu se trouve tellement impliqué...* ».

S'agissant des revendications portant sur une revalorisation financière des fonctions hospitalières, le ministre de la santé insista sur la charge déjà considérable que représentaient les études médicales pour la collectivité et déclara que seule la rémunération des gardes, actuellement de 0,80 francs de l'heure, lui semblait pouvoir être reconsidérée. Aux étudiants qui lui reprochaient le caractère malthusien du projet Fougère, Mme Veil répondit qu' « *ils seraient trop nombreux dans dix ans et qu'ils seraient les premiers à se plaindre du doublement actuel des effectifs médicaux* ». Elle souligna aussi la contradiction à demander une meilleure formation, qui suppose plus de contacts avec le malade à l'hôpital, et à s'opposer à toute sélection, qui seule permet d'ajuster le nombre d'étudiants au nombre de lits formateurs disponibles.

Une question néanmoins resta sans réponse, celle d'un étudiant qui affirma « *ne représenter que lui-même* » et qui demanda au ministre de la santé : « *N'avez-vous pas songé que nous puissions souhaiter à la fois gagner moins d'argent et être plus nombreux pour assurer les tâches de prévention, dont vous avez souligné l'importance, et pratiquer une médecine de qualité ?* »

NICOLAS BEAU.













ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Très important Groupe Industriel Multinational

recherche pour son Siège Français à PARIS un candidat ou une candidate à haut potentiel pour lui confier un poste de

JURISTE CONFIRME

Ce poste est situé en position n° 3 du Groupe Juridique de la Société, groupe directement rattaché à la Direction Générale.

La nature des activités, le niveau des responsabilités et la représentativité de la fonction justifient les exigences très strictes requises pour faire acte de candidature :

– Langue anglaise parfaitement maîtrisée.
– Formation en France et aux U.S.
– Doctorat en Droit et Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques.
– Expérience professionnelle diversifiée dont deux à trois années dans une Firme Anglo-Saxonne et quatre années au minimum dans le domaine du Droit des Affaires.
– Désirant traiter et négocier avec une Direction Europe et des Spécialistes U.S. - Des voyages à l'Etranger sont à prévoir.

L'entrée en fonction s'accompagnera d'une rémunération élevée, caractérisant à la fois le niveau du poste et l'ambition nécessaire pour faire carrière dans le groupe.

Le dossier de candidature devra comporter : lettre manuscrite, photographie récente, curriculum vitae, prétentions, commentaires personnels éventuels sur l'allure générale souhaitée à l'activité et la nature des aspirations personnelles, et sera à adresser sous référence 34937 à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS.

Le choix sera arrêté après entretiens individuels en français et en anglais.

HAVAS CONTACT

CADRE TECHNICO-CCIAL
— Excellent vendeur.
— 5 ans expérience.
— Habitué contacts haut niveau.
— Diplôme chimiste ou généraliste ou équivalent.
— Anglais parlé et écrit.
— Résidence R.-P.
— Spécialités chimiques et *minérales s'adressant* diverses industries.
— Libre immédiatement.
C.V. lettre manusc. + photo
ADRISS, B.P. 83 - 92233 Gennevilliers Cedex. Tél. : 793-55-69.

Cabinet Expertise Comptable recrute :
1 COLLABORATEUR Compt. (2 ans expérience)
1 COLLABORAT. Compt. début. (Résidence NORD, S.-et-M.)
Titul. BTS ou DECS ou dipl. équ.
Ecr. : Ag. HAVAS MEAUX 77, no 18060

Compagnie d'Assurances PARIS-9e recherche
REGLEURS
DE SINISTRES MALADIE
très au courant tarif Sécurité Sociale.
5 x 8. Av. socx. Cantine.
Ecrire avec C.V. et prét. sous référence no 3.667,
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle 75002 PARIS.

OMNIUM PROMOTION
110, av. Marceau, 92 Courbevoie recherche :
ANALYSTE PROGRAMMEUR CONFIRME, niveau maîtrise informatique sur mini-ordinateur de gestion. Bonn. connaissances comptab., gestion, paye, exigées. Téléphoner pour RV : 789-51-42

TRADUCTEUR NEERLANDAIS
Juridique et technique
recherché par cabinet traduct. pigiste indépendant, travail à domicile occasionnel tapant machine - Téléph. : 506-51-07

Entreprise Travaux Publics et Bâtiment
C.A. 350 millions de francs
recherche
pour prendre la direction de l'ensemble des services comptables du siège, des agences et des chantiers étrangers.

CHEF COMPTABLE HAUT NIVEAU
(EXPERTISE COMPTABLE)

Expérience pratique confirmée dans la profession préférable mais non déterminante.

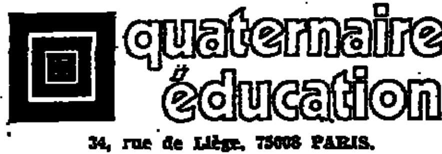
Adresser C.V. très détaillé et prétentions à No 2958 PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 Paris qui transmettra.

Recherchons

INGÉNIEUR A.M. ou équivalent
(ICAM, IDN ...)

- *Expérience souhaitée, 5 ans industrie mécanique ou électrotechnique.*
- *première affectation : Afrique du Nord.*
- *le poste exige un intérêt pour les problèmes de formation (suivi de projets éducatifs et industriels).*

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une photo, doivent être adressées à :



34, rue de Liège, 75008 PARIS.

RÉGIE-PRESSE Petites Annonces
recherche pour
LE JOURNAL **Le Monde**

UN ATTACHÉ COMMERCIAL

ayant :
– un tempérament vendeur,
– une bonne connaissance du marché immobilier,
– l'expérience de la vente d'espace,
– 25 ans minimum.

Nous lui offrons :
– une rémunération comprenant 1 fixe + 1 commission,
– des frais de déplacement,
– une intégration rapide dans une équipe soudée.

Écrire avec C.V. photos et prétentions à :
Daniel BARTHOLONI, Régie-Presse / Le Monde
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche pour la
RÉGION PARISIENNE

UN INGÉNIEUR

Formation métallurgie ou électromécanique pour assister le responsable « Formation » de projets industriels à l'étranger

Mission :
Participer :
- à la définition de la politique de formation des personnels des clients étrangers ;
- aux négociations avec les clients ;
- au suivi de l'exécution des contrats.

Expérience :
- avoir participé au démarrage d'un projet industriel à l'étranger, au Moyen-Orient de préfér. ;
- posséder la pratique des contrats à l'exportation ;
- avoir une expérience de formation de personnels.

Profil :
- de solides qualités de rigueur, de méthode, de persuasion sont indispensables ;
- le candidat devra nécessairement écrire et parler l'anglais couramment.

NATIONALITÉ FRANÇAISE EXIGÉE

Ecrire avec C.V. et prétentions à no 11.789, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris cedex, qui tr.

MONTPARNASSE
Il est recherché :

CADRE BANQUE CLASSE IV OU V
Portefeuille Effets

pour encadrer plusieurs gradés et participer à la mise en place de nouveaux moyens de gestion informatique.
Possibilités évolution de carrière.
Discrétion et réponse assurées.

Envoyer C.V., prétentions et photo à no 9863 COFAP, 40, r. de Chabrol 75010 Paris qui transm.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ de PRODUITS BIOMÉDICAUX
recherche

UN PHARMACIEN BIOLOGISTE
ou DIPLOME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR formation BIOLOGIE

MISSION :
Promouvoir des produits biomédicaux auprès des hôpitaux et laboratoires d'analyses médicales.

IL FAUT :
- une solide formation en biologie avec, si possible, une expérience de laboratoire ;
- posséder une voiture personnelle ;
- la connaissance de la langue allemande est indispensable ;
- résidence région parisienne.

IL EST OFFERT :
- *position cadre* ;
- un stage de formation ;
- une situation active pouvant déboucher rapidement sur poste de responsabilité, avec animation d'un groupe de technico-commerciaux ;
- une rémunération intéressante.

Envoyer C.V. détaillé, photo et salaire actuel à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, référ. no 40.182, qui transmettra.

SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPANSION
FILIALE FRANÇAISE D'UNE MULTINATIONALE
recherche urgent

adjoint au directeur financier

- Il sera chargé de la tenue de comptabilité, de l'établissement des tableaux de bord hebdomadaires et mensuels et participera à l'élaboration des prévisions financières à court terme.
- Il secondera, d'autre part, le Directeur Financier dans les tâches administratives relatives à la fiscalité et aux problèmes juridiques et sociaux (paies, etc...).
- Formation DECS ou équivalents. *Connaissance de l'anglais appréciée.*
- 65 000 F/an avec perspectives d'avenir.
- Localisation banlieue Sud Paris. Voiture souhaitable.
- Poste à pourvoir de suite.

Ecrire avec C.V. détaillé sous réf. 824-M, Réponse et discrétion assurées.

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

EXPERT COMPTABLE (6 collaborateurs) recherche

COLLABORATEURS
B.T.S. ou D.E.C.S. ou Expertise

pour AUDIT et organisation. Importants clients PARIS. 4-5 ans expérience minimum.

M. GROSSETETE, 107, avenue Foch, 94120 Fontenay-sous-Bois.
Tél. : 873-29-61 ou 44-69, matin 7 à 9 h. ou samedi.

Pour son laboratoire de langues
3M FRANCE
Siège social CERGY-PONTOISE recherche

2 ANIMATEURS (TRICES) LANGUE AMÉRICAINE
(Temporaire 1 an minimum)

Excellente connaissance de la langue américaine et ayant accent américain.

Ce poste nécessite des qualités d'animation et une forte motivation de réussite.

Envoyer C.V. au service O.P. 3 M FRANCE boul. de l'Oise, 95000 CERGY. A l'attention de M. Houin, sous référence 12 H.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES
sélectionne pour période d'été
200 AGENTS DE SURVEILLANCE

travail JOUR ou NUIT PARIS et toutes banlieues.
Proposons contrats temporaires de sept jours à quatre mois.
Nombreux avantages sociaux.

ENVOYER C.V. et date disponibilité à HARRISSON FRANCE, 11, rue de *Moscou*, PARIS (8e).

Compagnie d'Assurances Quartier Saint-Lazare recherche immédiatement pour son service des sinistres

J. GENS - J. FILLES
BAC OU NIVEAU
Formation assurée.
5 x 8 cantine. Av. sociaux.
Ecrire sous référence 3.664
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

Recherchons quartier Etoile
COLLABORATEURS
qualifiés, expér. souhaitée. Libre rapidement pour poste à responsabilité as cabinet expertise comptable 380-59-42 ou 380-59-75.

Ateliers G. S. P.
MACHINES-OUTILS
recherche

INGÉNIEUR DES VENTES

Ayant quelques années d'expér. dans le domaine des industries mécaniques.

Ecrire : SCE DU PERSONNEL, 124, boulevard de Verdun, 92400 COURBEVOIE

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS du 19e arrondissement (Métro Ourcq) recherche d'urgence pr renforcer son service clients

COMPTABLE QUALIFIÉ
(homme ou femme)

ayant quelques années d'expér. dans service similaire et surtout dans la profession du bâtiment et des T.P.

Adresser C.V. très détaillé avec mention des références professionnelles à Service du person.
ENTREPRISE A. DODIN, 95 bis, rue Manin, 75019 PARIS.

ACHETEUR Confirmé
pour matériels et fournitures d'usine.
Se présent. CIPA, 20, rue du Télégraphe, Paris-20e.

URGENT
BANQUE DE FINANCEMENT IMMOBILIER
recherche
POUR SA SUCCURSALE DE PARIS-DAUMESNIL

ATTACHÉ COMMERCIAL
TRÈS BON NIVEAU
Expérience bancaire souhaitée.

Visites à Agences Immobilières et Constructeurs de maisons individuelles.
Avantages sociaux - 14 mois 1/2.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions à : ARCHAT, 34, boulevard Haussmann, 75009 PARIS (sous référence OV 314), qui transmettra.

JEUNE
CHEF DE PUBLICITÉ

pour gestion budgets marketing importants clients internationaux. Formation grande école commerciale. Minimum 2 ans expérience agence ou chef de produit grande consommation.

Ecrire avec curriculum vitae et salaire souhaité à :
DIRECTEUR GENERAL
INTERMARCO-FRANCE
32, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.



emplois régionaux

Pour notre Usine de NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON (35 km du Havre) nous recherchons : UN

CONTROLEUR INTERNE

Vous êtes de formation H.E.C., E.S.S.E.C. ou équivalent et une première expérience vous a familiarisé avec la fonction d'Audit en milieu industriel.

- Le contrôle des informations comptables et de l'application des procédures, vous en aurez bien entendu la charge, mais nous attendons aussi de vous des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer nos méthodes de gestion.
- Controleur-Consultant interne. — Ce poste sera une première étape de votre carrière dans notre groupe, qui offre des possibilités de développement tant en France qu'à l'étranger.

Si vous parlez couramment l'anglais, écrivez-nous :
ESSO CHIMIE
Service du Personnel, B.P. 32, 76330 NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON.

Et. Enseignement Sup. Toulouse recrute Administratif contractuel Etat indice 396, diplômé (e) Université ou G.E. - niveau 3e cycle
Assurer gestion des Enseignements
Expérience indispensable.
Adr. C.V. détaillé avant 18 mai au no 8.971, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Manufacture de tôlerie recherche URGENT secrétaire de direction homme H.E.C. ou équivalent, désirant s'installer en Languedoc.
Ecrire Mme FRAISSE Tôlerie, usine des Carmes, B.P. 16, 34700 LODEVE, avec photo et C.V.

---

secrétaires

Dactylo

IMPORTANTE SOCIETE quartier NATION recherche

DACTYLO EXPÉRIMENTÉE
ayant la pratique des chiffres.

Adresser C.V. et prétentions no 12.788, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

travail à domicile

Offre

DACTYLOS CHIFFRES
expér., possédant machine, pour mai et juin. Se présenter CABINET MASSON, 19, r. La Boétie, 75008 PARIS.

cours et leçons

Préparation au Baccalauréat Cours de Maths par personne tr. qualifiée. - Téléph. : 628-24-65.

enseignem.

COURS DE VACANCES
Toutes matières, de 1re à 11e.
PEDAGOGIE MODERNE
75680 PARIS CEDEX 14

traductions

Demande

Nous traduisons angl., it., esp., all. Tél. : (89) 42-99-13, p. 415

capitaux ou proposit. com.

ORGANISME DE FORMATION recherche dans les différentes villes universitaires françaises

ÉCOLES PRIVÉES NON CONFESSIONNELLES

désirant s'associer au dévelop. d'un programme pédagogique de préparat. à l'enseign. supérieur (médecine, pharmacie, droit).

En cours du soir, assistance technique et intellect. assurée.

Ecr. no T 74.020 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

occasions

EN SOLDE
Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m2 sur stock. — 589-86-75.

LIVRES achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci - 6e - Tél. : 326-68-28.

ACHETONS PIANOS, Daudé, 75 bis, av. Wagram, 17e WAG. 34-17. — Vente-Location.

demandes d'emploi

Centre de Formation Professionnelle pour Adultes cherche EMPLOIS pour

AIDES-COMPTABLES

Connaissant dactylo, disponibles immédiatement. Tél. : 735-18-30, postes 82 ou 64.
POSSIBILITE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU SALAIRE.

COUPLE RESTAURATEURS 30 ans expérience gestion *cherche direction* HOTEL-RESTAURANT centre de loisirs, toutes régions Tél. : (27) 05-36-58

H. 28 ans, cél. niv. B.T.S., 5 a *chef chant.*, travaux routiers cherche emploi étranger.
Ecr. no 928 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427* Paris-9e

---

Responsable Achat d'Espace Homme, 30 ans, libre 31/5 (connaissant bien négociations suivis de budget, facturation) cherche situation stable avec responsabilités dans agence ou chez annonceur.
Ecr. no 6488 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, *75427* Paris-9e

---

INGENIEUR A.M., 44 ans, très *actif, oll. Franç., Angl., Esp.*, spéc. dans circuits imprimés électromécanique, trait de surface, ch. sit. direction commerciale ou technique.
Ecr. no 6489 « le Monde » Pub.

CHEF SERVICE ADMINISTRATIF
Spécialiste Import.- Transport, Douane, cherche poste à hautes responsabilités.
Ecr. no *8.966, « le Monde » Pub.*, 5, r. des Italiens, *75427* Paris-9e

---

Cadre, 45 a., dans imp. Sté de Transports ds port import. rég. Est, sér. réf. Transports, Manutentions, Transits, stockages, ch. situation comparable.
Ecr. no 968, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, *75427* Paris-9e

---

J.F. Documentaliste stagiaire au « *Monde* », ch. emploi à Paris.
Ecr. no 6.487, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF
42 ans, I.C.G., cadre direction efficient, créatif, compétent, large expérience positive en copilotage entreprise moyenne, libre prochaine, seconderait direction générale souhaitant installer contrôle gestion efficace ou dynamiser service administratif et comptable. Région indifférente France.
Ecr no 943 « le Monde » Pub. 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e

---

DIRECTEUR GENERAL
- Spécialisé en gestion et reprises d'affaires en difficultés et dans le lancement de nouvelles affaires.
- Grande expérience dans relations avec *partenaires sociaux*.
- Bonnes connaissances des pays étrangers.
- Diplômé ESSEC.
- Recherche poste à haute responsabilité dans lequel des difficultés seront à surmonter.

Ecr. no 8.884, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

J.F. disponible immédiatement *cherche place*
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
PARIS - 93
bilingue - B.T.S. secrétariat expérience 2 ans.
3 500 F X 13 mois.
Ecr. no 6491 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Française, sérieuses références, ch. à faire ménage de 9 à 13 h chez particulier.
Mme MENARD
43, rue Madame, 75006 Paris

DOCTEUR EN DROIT
(Faculté de Lisbonne)

Parlant portugais, *français*, espagnol. Connaissances des marchés du Brésil, Angola, Mozambique et toutes anciennes colonies portugaises. Responsable en France du service ordonnancement et planning dans une moyenne entreprise, cherche poste similaire. Déplacements possibles.

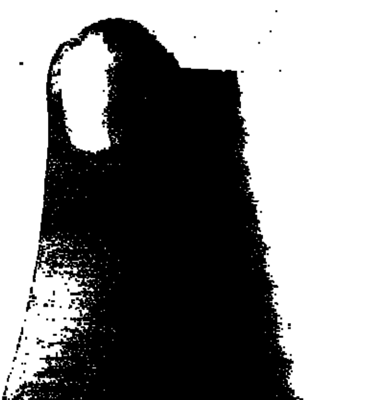
Ecrire no T. 073.960 M., REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

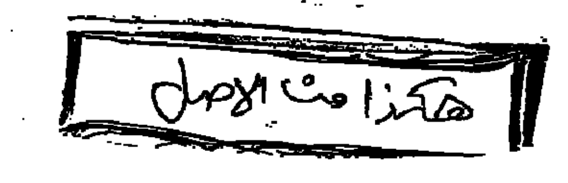
LIBRE 1er SEPTEMBRE
PUBLICITAIRE COMPLET
38 ans - 6 ANS AGENCE
2 ANS ANNONCEUR

Expérience campagnes grand public et produits industriels.
Connaissant bien achat d'espace et fabrication.
Violon d'Ingres : Relations Publiques.

Ecrire sous le numéro 948, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.





ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

automobiles

Du 25 avril au 25 mai

LE DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN

vous propose un grand choix de voitures qui viennent d'être révisées dans ses ateliers.

Il s'agit exclusivement de
– 100 DS ou ID toutes années de 12.000 à 25.000 F
– 100 GS toutes années de 9.000 à 22.000 F

Livraison immédiate. Crédit. Garantie. Reprise.

DÉPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
• 10, place Étienne Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00.
• 50, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89.
• 59 bis, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60.

CITROËN

vente

5 à 7 C.V.

304 cabriolet 1971
104 coupé 75. Tél. 204-56-15.

COCCINELLE JEAN'S 75
Tél. 243-17-39, le soir.

8 à 11 C.V.

OPEL ASCONA BA 1975
Simca 1307 76. Tél. 204-56-15.

URGENT - VENDS
R5 TS en très bon état, année 76, 28.000 km. Peinture 2 tons : métal clair et foncé, toit ouvrant, vitres teintées, spoiler avant, poste Voxon (8 pistes)
Prix : 18.000 F - Tél. 875-50-30.

Vds HONDA CIVIC 1500, moins d'un an, équipée boîte automatique, poste radio stéréo avec lecteur cartouche, marron métallisé - 871-06-21.

Vends BMW 520. Excellent état, juin 75 - 938-63-75

SIROCCO TS 76
TOYOTA Celica 76
TOYOTA Corola 7 CV 76
AUSTIN 850, 10.000 km. 75
16 bd Reuilly - 345-14-62.

TOYOTA Célica 75
1re main, avec 3.000 F.
Téléphone : 542-69-21.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 E
1974 - B.A. Stéréo, parfait état. 250-80-00, poste 22.

504 TI B. auto 75.
BMW 525 1974. Tél. 204-56-15.

MERCEDES 220 73
Boîte automatiq. Vitres teintées. Garantie - Crédit - 707-17-40.

MERCEDES NEUVE
200 L., B.A. - D.A. sous PRIX CATALOGUE.
TEL. : 307-22-72.

VOITURES DE DIRECTION

604 1977

Drap sable 9.000 km.
Cuir T.O. métall., 13.000 km.
Cuir autom., T.O. métallisée.
PRIX INTERESSANT
GARANTIE TOTALE
55, avenue Gallieni (R.N. 4), 94-JOINVILLE - 886-30-30.

+ de 16 C.V.

CABRIOLETS Mustang 67-71.
CABRIOLETS 504 71-74.
Garantie. Crédit - 331-81-72.

Société changeant de direction est obligée de résilier contrats d'achat de

B.M.W. 6 CYLINDRES

neuves 1977. Demandez

CONDITIONS SPECIALES

à M. DANIEL, téléph. 609-91-33.

Part. vend RANGE ROVER juillet 74, 40.000 km., blanche, excellent état, vitres teintées. AIR CONDITIONNE, grilles protection radiat. huile + 4 pneus clous. Prix 45.000 F. Tél. heures bureau : 933-80-25.

PACER novembre 75
15.000 km.
Crédit, garantie - 345-02-26.

DE TOMASO

PANTHERA GTS 73-74
Etat neuf, garanti. KLE. 28-51.

ROLLS-ROYCE Phantom VI, 9 places, état exceptionnel.
MERCEDES 600, limous. 6 ptes, 9 places, peu roulée, état neuf.
JEAN-CHARLES - AUT. 23-46
28, rue Claude-Terrasse (16e).

MERCEDES coupé 350 SLC 73, gris métall., intér. velours, climatiseur, *radio, jantes spécial.*
MERCEDES 280 SE 73 gris métall., toutes options.
JAGUAR 4,2 l. 1972, brun métal. Tél. (16) 31-82-38-42.

Vds Jaguar coupé XJ 12, an. 77, comme neuve. Tél. (49) 21-62-24.

PACER 75 23.000 km. état neuf
728-13-29 - Heures bureau.

Gar. ROYAL, Conces. Mercedes 30, route de Paris, 14000 CAEN
MERCEDES coupé 350 SLC 73, gris métallisé, intér. velours, climatis., radio, jantes spéciales.
Mercedes 280 SE 73 gris métall., toutes options.
Jaguar 4,2 L 1972, brun métall. Tél. (16) 31-82-38-42.

divers

AUTO LUX
MERCEDES BENZ
EXPOSE
neuves — occasions
69 r. de Tolbiac Paris 13e
Tél : 583.05.20 lig. gr.
Mustang CAB très beau 73
Taunus 1600S 2P gris M 76
450 SLC gris M cuir 74
280 SE blanc BA 73
230 6cyl 56000 Km cnf 73

LANCIA
AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ans sur Contrat
11 rue Mirbel PARIS 5e
336.33.35 +

MERCEDES — **SFAM-France**
Exposition. Essais, ventes.
Crédit-leasing.
Pièces détachées.
Mécanique, carrosserie.
Concessionnaire.
23, bd de Courcelles
Paris 75008
Tél. 292 02 50

VOLVO
DAF
OUEST AUTOS
92 CHATILLON
655-37-37

PAX MAZDA
vous livre sous 24 heures
SANS COMPTANT
et garantie 2 ans
133, r. de Rome-17e. 924-76-83.

Automobiles
mazda
UNE GAMME DE 6 A 15 CV
A PARTIR DE 16 200 F + Fr. 800
ESSAI DE TOUS LES MODELES
GBS 172 Bd VOLTAIRE 75011 PARIS
TEL 700.26.83

AUTO-RACING
BRITISH-LEYLAND
VOIT. NEUVES DISPONIBLES
MINI - ALLEGRO - PRINCESS
LAND-ROVER - JAGUAR
4 bis, av. de la Cour-de-France, 91260 Juvisy-sur-Orge.
Tél. 921-44-01/921-24-30

OCCASIONS
MARCHANDS ou PART.
DANS L'ETAT

Renault 4L	72
Renault 4L	72
Renault R5	74
Renault 12 TL	70
Renault 5 LS	74
Ford Capri 1600 GTR	75
Chrysler	71
Citroën DS break 23	73
Ford Escort	70
Peugeot 204 berline	73
Peugeot 204 break	73
Volvo 164	71

utilitaires

Grues Griffet de parc 6 tonnes, orientation totale, moteur Berliet. Prix 26.000 F. Tél. (50) 37-23-97.

SAVIEM MAN 6X4, 26 ton. av. ou sans malaxeur, 33.000 km. Tél. (50) 37-23-97.

Ford crédit personnel neuf-occasion 30 MOIS
ROCHEBRUNE
58-60 AV. PARMENTIER 75011 PARIS
805.29.02







MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'oeuvre.

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

11e PHILIPPE-AUGUSTE
5-7, impasse Lamier, petit imm. pierre de taille, tout électrique : studio, 2 et 3 pièces livrables printemps 77, à partir de 4.200 F le m². Prix ferme et définitif. Vis. de l'appt témoin le vendr., sam., dim., lundi, 14 h. à 19 h. S.C.I. LAMIER : 346-71-08.

PRÈS CHAMPS-ÉLYSÉES
2 p. séparées 20 m² + 20 m², même étg., asc., ch. central. Profession libér. possible. 358.000 F - 386-17-36.

RÉPUBLIQUE
Propr. vd appt 4 p., tt cft, tél., 96 m² + chbre bonne et cave. Prix 380.000 F. Tél. 607-08-29, à partir de 14 heures. Agences s'abstenir.

VICTOR-HUGO
6e et 7e étg., splendide duplex, livg + chbre 55 m² + 70 m², terrasse, box - 567-22-88.

MÉTRO POISSONNIÈRE
STUDIO, 2e étage, salle d'eau, wc, cft, 69.000 F - 331-81-11.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.

LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

DANS PARC MONCEAU
Imm. récent gd stand. très *beau, 200 m2 gde réception,* 2-3 chbres, 2 s. de bains, cuis., office, chbre de serv., garage, balcon, soleil. Prix justifié. 647-67-42

8e, rue de Courcelles, beau studio 37 m2 + balc., cuis. équipée, tél. park. Renseignem. COSEMIIC - 766-51-71

MARCHE DES NOTAIRES
Bd Richard-Lenoir, 6 P., park. 103 m2. Crédit poss. par C.F.F. Tél. 260-31-12, M. BOLLET

MARAIS - BASTILLE
luxe, immeuble pierre. Studio à 4 Pces, terrasses. Loyer S.A. - 277-97-26

MAILLOT, récent sur jardin 2 pièces, 45 m2 + grand balcon. 290.000 F. - 229-52-98

MARCHE DES NOTAIRES
BD CHAPELLE, 4 Pces, 91 m2. Crédit possible par C.F.F. Tél. 526-06-50 M. Kotuba

AU PIED DE LA BUTTE
à rénover grand studio, cuis., w.-c., cab. toil., dans bel imm. calme, vendredi, sam. 14-18 h. T. 233-62-46, 15, rue Paul-Albert.

SAINT-GEORGES
Immeuble DIRECTOIRE
Interphone, tapis, statues.
1er étage :
réception, 3 chambres, grande cuisine, s. de bains, 120 m2. Tél. 526-33-53

Temple, 110 m2, Part., 3,20 ss plaf. 390.000 F. Tél. 542-02-80

8e, près Parc Monceau, part à part., studio, gd standing équipé. Tél 4e ét. imm. récent. Prix 300.000 F. Tél. 950-81-44

MARAIS, rue Charlot, splendide LIV. + CHAMBRE. Caractère. A SAISIR. 033-56-72

PASSY. RARE. Caractère
GRD LIV. + CHBRE. Refait nf. PPTAIRE. - 033-56-72

Propriétaire vend directement appartements 5 pces. - S'adresser sur place, 9-11, rue Jules-Vallès, Paris-11e, du lundi 9 au vendredi 13 mai, de 15 à 19 h. ou téléphoner : ODE. 57-57, heures de bureau.

R. POINCARE, sompt. 8 Pces 400 m2, immense récept. s/balc. Px à déb. cause dép. 202-99-55

QUAI DES CELESTINS
face île Saint-Louis, 180 m2, ravissant duplex, luxueusement aménagé, réception, 3 chbres, 2 s. de bains, chbre de bonne, gar. plein sol. EXCLUSIVITE. Tél. le matin : 783-78-57, l'après-midi : 261-79-57

Square Moncey, 5 Pces, 5e ét., balcon, clair et conft. 165 m2, pptaire : 874-38-45

PORTE DAUPHINE, imm. réc. liv. double + 3 chbres, 2 sanitaires, sur verdure.
MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09

Quartier BUTTES-CHAUMONT propr. vd dir. ds imm. p. de t. appt calme ensol., 3 p. + gd liv. dble, 2 bains, poss. profession libér. 430.000 F. Tél. 636-23-96

ILE SAINT-LOUIS
STUDIO, tt cft. Entièrement rénové. Belle décoration. Poutres. 135.000 F à discuter. PROMOTIC. - 325-10-74

18e. Pied Butte-MONTMARTRE
Part. à part. de préférence vend STUDIO - bon état 2e étage sur cour. Prix à déb. TEL. pour R.V. : 935-19-87

PRES AV. DES TERNES, calme soleil, très belle vue, ét. élevé, gd séj. + 3 ch., 115 m2 + vaste balc. Px 760.000 F. Tél. 989-31-74

MADELEINE pptaire vend dans bel imm. gd 4 p. à rénover, asc. Possib. profession libérale. Tél. : 734-93-36, heures de bur.

SAINT-AMBROISE - Récent et splendide 98 m2 sur jardin, 4 p., 2 bains, parking. T. : 343-13-10.

TRINITE, 6 place d'Estienne-d'Orves, vds superbe et gd 5 p. tt cft, prof. libérale. Jeudi, vendredi 14 à 17 h., Mme MARTIN, 3e étage droite ou 742-99-09.

Filles-Calvaire, imm. pierre t. Tr. beau 3 p., gde cuis., agenc., s. bains, aménagement raffiné, 390 000 F. F. CRUZ 266-19-00.

AU CŒUR DE BEAUBOURG
en plein soleil, beaux appts 2 p. et duplex 4 p. à aménager. Transeil 325-10-56.

DANS IMMEUBLE RENOVE
MANSARDE aménagée, confort, cheminée, calme, soleil, location garantie. GROS RAPPORT. Tél. : 531-85-56.

BEAUBOURG 2e étage, Sud, 168 m2, 5 p., entrée, confort, bon état. Téléph. : 261-54-27.

JASMIN hôtel particulier 145 m2 env., liv. 50 m2, 2 bains, terrasse, cachet exceptionnel. Tél. : 387-20-85.

A deux pas du Palais de Justice et près de Notre-Dame, grand 2 pièces, ascenseur, téléphone. Visite jeudi, vendredi de 14 h. à 19 h., 23, rue de Bièvre ou sur rendez-vous : 277-62-23.

12e R. de Reuilly. Bon imm. ravalé, bel appt. refait neuf, tt cft., 2 P., 150.000 et 3 P., 180.000. GIERI. 372-05-81.

VILLA CHANEZ BOIS
LIV. DBLE, cuis., bains, SUD, STAND., 6e ASC. - 544-48-44.

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp (16e)
Immeuble luxueux NEUF sur jardin intérieur
STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES avec terrasses.
Habitables immédiatement.
Prix fermes et définitifs:
Sur place, de 14 h. à 18 h. 30.
SECOGI,
téléph. 723-64-95, le matin.

Près AVENUE FOCH
DS BEL IMM. PIERRE DE T. 1er ét. Jard.-cour, calme, soleil
GD 5 P. très beau dble living (4 fenêtres s/jardin)
3 chbres, 2 s. de bains, tt cft.
ENTIÈREMENT RENOVE
FINITIONS « GRE CLIENT »
+ chambre service.
PRIX : 865.000 F
Vend., sam., lundi, 14 à 19 h :
16, rue SPONTINI
Tél. 292-29-92

SULLY-MORLAND
3e ét. s/rue et cour, calme, soleil
BEAU 4 P. + petite chambre
RENOVE RUSTIQUE. TT CFT
PRIX : 680.000 F
S/place vend., sam., 13 à 18 h :
7, rue Charles-V - Tél. 292-29-92

PL. DES VOSGES (près)
4, RUE DU FOIN
Propriétaire vd petit immeuble luxueusement rénové de 10 appts de caractère 2-3 et 3-4 P. tt cft, asc. Visites sur place appt modèle tous les jours (sauf mardi et mercredi, de 14 h à 19 h). 686-05-47, le matin.

13, PLACE DES VOSGES
Restauration de l'HOTEL DE ROHAN-CHABOT
APPTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
DE 145 M² A 250 M²
Dans un cadre prestigieux avec JARDIN INTERIEUR A LA FRANÇAISE
Documentation et visites :
SOREDIM 227-91-45 755-98-57

VIIIe - PL. DE L'EUROPE
Dans immeuble pierre de taille
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
4e étage. Asc. Soleil. Balcon
GD 7 P. TRES BON PLAN 240 m2 ENVIRON
2 bains, 1 s. d'eau, 2 wc, tt cft
JOLIMENT RENOVE
POSS. PROFESS. LIBERALE
PRIX 1 200.000 F
Vendredi-samedi, de 14 à 19 h :
2, r. de LENINGRAD (292-29-92)

ILE SAINT-LOUIS
Charmant 5 P., cuis., bains, asc., soleil, calme, impeccable. DAN. 22-63.

MARAIS Joli studio 30 m2, caractère, cheminée, Tél. Prix 180.000 F. 603-60-08.

TERNES-COURCELLES
Superbe **5 PCES** tout confort. 266-16-65

17e Part. vd studio tt confort ensoleillement except. Calme, tél., terrasse, cave. Prix 140.000 F. T. (90) 98-32-80.

Paris Rive gauche

MONTPARNASSE
5 pièces tt conft, très calme IMMEUB. STAND.
Tél. : 548-04-89 (heures repas).

AV. SEGUR Près UNESCO
Immeuble récent.
DUPLEX 8e étage 9e étage **6 PCES**
195 m², 2 salles de bains, chbre service, parking.
TERRASSE 160 M2.
JOHN ARTHUR ET **TIFFEN**
174, bd Haussmann-8e.
766-04-66 - 924-28-44.

VUE IMPRENABLE PARIS ET SUR JARDIN **NOTRE-DAME**
Dans très bel imm. P. de T. Appt. 3 P., 73 m² tt cft. Refait entièrem. à neuf. 400.000 F. Vis. 12-13 mai 12 h. 30-15 h. 30
15, RUE LAGRANGE-5e.

SAINT-MICHEL
Très beau **DUPLEX 3-4 PIECES**
terrasse, jardinet, calme, tt cft. Sur pl. vendredi, samedi 14 h. 30 à 18 h. 30, 26, rue de la PARCHEMINERIE ou tél. : MED. 85-30.

Mo BIR-HAKEIM SEJOUR + 2 CHBRES
TOUT CONFORT. 300.000 F.
Jean FEUILLADE. 566-00-75.

15e Grand studio 38 m² neuf, cave, tél., loggia. 265.000 sans frais téléph. 460-14-53.

MONGE
GRENIER SUR 3,70 M. TEL. 6e ASC., VUE.
A RENOVER. EXEPT. 544-48-44

XVe CONVENTION Liv., chbre tt cft. balc., tél., imm. réc. 566-02-85.

MONTPARNASSE
Superbes 4 pièces 110 m² + balcons + cave + parking, 812 000 F, dans imm. neuf grand standing
Sur place t.l.jrs. 14 à 19 h. 30.
4 A 6, RUE FERMAT
Tél. : 325-29-84
ou Tél. 766-13-14.

CARDINAL-LEMOINE
(près FACULTE JUSSIEU)
dans bel imm. caract. rénové, PPTAIRE VD APPT tout cft, 78 m² EN DUPLEX. Sur cour jardin, calme, claire.
TEL. : 723-38-74.

29, RUE DES SAINTS-PÈRES
Part. vd 2 p., cuis., s./bs, tél., 40 m², 4e étage, Soleil. Prix : 260.000 F. S/pl. ou 260-60-17.

PRÈS PLACE ITALIE
SÉJ., 1 CHBRE, 50 M2
Parfait état, 13e étg., tél., parkg
JOUBERT ET ANDRE
Tél. : 766-04-17, poste 260.

PROCHE ÉCOLE-MILITAIRE
STUDIO 45 m²
entièrement équipé dans immeuble neuf.
5.600 F le m² + parking.
Tél. 567-25-90, 14. à 19 heures.

5e 2 P. ET STUDIOS
FACE FAC. SCIENCES, tt cft, dans bel imm. pierre de taille, 28 b., r. Card.-Lemoine. 325-28-28.

5e, part. vd 3 p. 73 m2 + park. imm. 67, calme, 4e étage. 450.000 F. 336-32-45 apr. 18 h.

14e, très beau, 5 pces récent balc. verdure, 6e ét. asc. park. ALGRAIN. 285-00-59 - 09-54

RUE DE LA CONVENTION
récent, entrée, double living, 2 chbres, tt cft, placards, tél 480.000 F. REGY. - 577-29-29

S/PARC MONTSOURIS, Pptaire vend ds petite maison, 2 Pces rez de jard. impeccable. *734-98-86* heures de bureau.

28, r. GAY-LUSSAC, 6 étage, asc., coin cuis. + séjour + chbre + sal. bns, av. w.-c., cave. Px tot. 180.000 F. Vendr. 13 h. à 18 h. AVRIL. 033-44-93 ou 16 (32) 51-19-19

PANTHEON
Part. vend beau studio 25 m², cuis., s. de bns, tél., très clair, calme. Pour vis. tél. 325-37-45

PARC MONTSOURIS
part. à part. imm. réc. 3 Pces excel. état, parking, cave, rue Henri-Becque. Tél. 589-25-95

DUFOUR SEVRES, ODE. 95-10
SEJ., S. A MANGER, 3 Chbres ET. ELEVE, SOLEIL. 115 m2

PONT MIRABEAU, 300 m2 + JARDIN. Bel Hôtel Part., refait neuf. 1.250.000 F. PPTAIRE. - 325-75-42

RASPAIL MONTPARNASSE, ASC., 230 m2 DUPLEX, 3 SEJ. + 4 P., 4 BNS, ET. EL., DIVIS. TERRASSE panor. ODE. 95-10

ECOLE MILITAIRE
PLUSIEURS STUDIOS
de différentes surfaces.
sur rue et cour jard. imm. 1930 en cours de restauration, tout confort, par immeuble, garage possib. Vis. les lundi, mercredi, vendredi, 14 h. 30 à 18 h. 30. 13, rue CHEVERT (7e)

JUSSIEU, Sympathique 3 Pces Liv., vue sur jardin, 2 chbres, chff centr., tél., CALME, 2e ét. 370.000 F. - 337-74-44

PORT ROYAL. Ravissant Studio, tt cft. Parfait état. Tél., ascens. Urgent. Prix à débattre. PROMOTIC. 325-10-74

GRENELLE-ST-SIMON, Pptaire vd dans bel imm. en rénov. 7 P. entrée, s. de bains, 156 m2. 2e ét. avec asc. Tél. 757-84-50.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
Studio. A RENOVER. Bel imm. Asc. SACRIFIE. 326-19-10

PR. BD PORT-ROYAL
Libre, Duplex neuf, luxe, 5 pces 100 m2 + 60 m2 terrasse, park. cave. 700.000 F. 535-58-49

CHERCHE-MIDI
séj. + chbre, cuis. équipée, bns, bon imm. rénové. - 293-62-16

N.-DAME. Vue fantastique sur Seine. Gd livg + 2 chambres 90 m2. Calme. 550.000 francs. PROMOTIC - 325-15-76

Région parisienne

Parc de MAISONS-LAFFITTE appt 6 p. 123 m2, 1er ét. séj. dble, 4 ch., s. de bns, s. d'eau, cuisine aménagée, cave, boxe. Px 570 000 F. T. dom. 962-54-57, bureau 203-99-23, poste 411.

VILLE - D'AVRAY. Magnifique appt gd stdg, 160 m2 habitables + 20 m2 loggia, séjour avec cheminée 40 m2, office, lingerie, cuis. équipée, 3 chbres, 2 bains, 3 w.-c., box 2 voit., cave, près commerces, gare. Px 900 000 F. J.M.B. 970-79-79.

BOUSSY-SAINT-ANTOINE 91 P. vd F3 de 1968. Px 102 000 + CF. SEIFFERT, 757-31-10, poste 226.

ARGENTEUIL
Imm. de 6 ét. an. 1971, part vd appt 3 p., parf. état, compr. séjour + coin repas, cuis., cellier, 2 chb., s. de bs, loggia, w-c + cave et parkg en ss-sol + téléphone, 150 000 F + Fonc. 30 000 F = 250 F mensuel sur 15 ans. T. 971-65-82. et 471-67-88 (de 13 heures à 19 heures).

CHANTILLY centre
appartements ds immeuble stdg
100 m2 = 330 000 F, av. garage.
150 m2 = 430 000 F, av. garage.
175 m2 = 480 000 F, av. garage.
Pour visites Tél. (4) 457-30-98.

NEUILLY-SAINT-JAMES (près) magnifique 5 p. plan excellent 150 *m2 + serv. 960 000 F dans* imm. ancien de grand standing. PROMOTIC 325-15-89.

VILLE-D'AVRAY *résidence* 71. Séjour, 2 chbres, confort, box. Agence s'abstenir. T. 775-88-10.

Métro SCEAUX-ROBINSON.
P. vd 3-4 p. séj. dble. 2 chbres, bns, calme, vue jdin, 660-38-49.

VINCENNES centre, 3 p. 60 m2 1966, 1er ét., soleil, tout confort. 250 000 F, 374-92-86, apr. 18 h.

10 min. VERSAILLES p. vd appt *130 m2, séj. 32 m2, 4 ch., 2bs,* box, résid. stdg, jardin, tennis. 425 000 F, 460-95-67, apr. 18 h.

BOULOGNE. P. vd *beau 2 p.* s/jardin, frais notaire *réduits,* tél., 250 000 F. Tél. : 604-34-77.

CHEVREUSE. Part. vd ds imm. réc. 3 p. tt cft. 70 m2 + cave + gar. 300 000 F TTC. T. 052-23-04.

ORSAY. Part. vd 2 p. cuis., bains refait, bien situé, très urgent, 78 000 F. T. : 010-13-65.

VERSAILLES part. vend appart *récent, standing, près gares,* lycées, 6 p., 146 m2 + 98 m2 terrasse dernier étage, calme, parc, tennis, vue. T. : 950-81-17.

VINCENNES Imm. p. de t. ravalé
Beau 4 pièces. ref. neuf, clair, tél., confort. C.I.B. - 355-24-05.

BOULOGNE Immeuble récent
Séjour + chbre, cuisine, entrée, w.-c., bains, penderies, 55 m2, loggia. - 825-60-40.

BOULOGNE près BOIS
Superbe appart. 90 m2, grande réception d'angle + 2 chambres et 2 bains, très agréable terrasse 20 m2. Imm. récent gd stand. 590.000 F, cause départ. Visites 15 h - 18 h, vendredi et samedi : 26, RUE DENFERT-ROCHEREAU, ou tél. 325-15-89.

FACE BOIS **VINCENNES**
PLEIN SUD, appt 4 p. tt cft. Rez-ch. s/jard. privatif 250 m2, *bassin + chbre serv. + dépend.,* emplacement except. 550.000 F Tél. 527-20-54, de 14 à 19 h.

JUVISY VUE PANORAMIQUE BORD DE SEINE
direct. ST-MICHEL 15' SNCF
APPT GD STAND 138 m²
loggia, cuis. équip. luxueusem., gd séjour, salon, 4 chbres, 2 wc, 2 c. toil., s. de bs, séchoir, cave, park. couvert. Prix 630.000 F. Tél. 921-41-38 921-86-56

ST-CLOUD près GARE 120 M2
(refait), séjour, 3 chbres, bains, cabinet toilette, grand balcon, sur rue et jardin intérieur. Cave et parking.
JOHN ARTHUR & **TIFFEN**
766-04-66 174, boul. Haussmann
A partir de 19 h - 460-35-60.

NEUILLY
3 p., bains, moderne, 80 m², 4e étage, tout confort, 500.000 F.

Luxueux 3-4 p. moderne, 90 m², gd balcon-terrasse, 760.000 F.

Moderne 5 pces, bains, 120 m², sur grand jardin - 800.000 F. MICHEL & REYL - 265-90-05.

SAINT-MAUR
dans immeuble pierre de T., construction récente - Beaux STUDIOS 3 et 4 PIECES, tout confort. - S.N.C.M., 13, rue André-Bollier, 94100, à SAINT-MAUR - 283-61-74.

SAINT-MAUR
PRES R.E.R. - LE PARC, beau 4-5 pièces, 125 m², 4e étg., tt cft, dans immeuble P. de T., récent, 2 s. de bains, 2 wc, gde cave, garage. S.N.C.M., 13, rue André-Bollier, 94 SAINT-MAUR. T. : 283-61-74.

NEUILLY MAIRIE
Immeuble pierre de taille 1928
CHAMBRE-STUDIO
Très confortable - 70.000 F.
BON PLACEMENT
755-98-57 ou 227-91-45.

CHAUSSÉE DE L'ÉTANG
Livg dble avec balc., salle bs, 1 chbre, décorés, cuis. équipée lux. s. de bs, wc séparé, déb., parking. Prix justifié. 340-72-06.

VAUCRESSON
5 P. + chbre serv., gar., dans parc, très bon état, directement par propriétaire - 970-35-18

VÉSINET RÉSIDENTIEL
dans petite résid. pierre de taille MAGNIFIQUE APPART. 153 m2 + logg. 20 m2, parf. ét., récept., 4 chambres, bains, douche, lingerie. Garage pour 3 voitures. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

Province Province

Trouville-sur-Mer
Le Parc de Bagatelle
appartements et studios

D. FEAU 132, boulevard Haussmann 75008 Paris, tél. 261.80.40
D. FEAU NORMANDIE Pl. du Casino 14360 Trouville tél. (31) 88.58.68

G. CAMPION (face à la Mairie)
2, rue Amiral de Maigret 14360 Trouville tél. (31) 88.05.78

(Tous les jours sauf mardi)

COTE D'AZUR : proximité Saint-Paul-de-Vence
« Les Hameaux du Soleil ».
Un village provençal résidentiel au calme à 10 min. de l'aéroport de NICE.
Accès direct par autoroute.
Avec : centre commercial, restaurant/hôtel, piscine-tennis.
Maisons individuelles de 3 à 5 pièces, cuisines équipées, petits appart., villas de vacances.
Forte plus-value réelle et bonne rentabilité locative.
RENSEIGNEMENTS : A.C.I.-S.N.S., 61, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 PARIS. TELEPH. : 359 - 92 - 35.

COTE D'AZUR : ANTIBES
Beaux studios de 35 m2 environ avec terrasse de 20 m2. Vue mer dans résidence avec piscine. Centre commercial. Accès facile.
A PARTIR DE 149 000 F.
RENSEIGNEMENTS : A.C.I.-S.N.S., 61, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 PARIS. TELEPH. : 359 - 92 - 35.

CANNES piscine, tennis, calme. Prix très intéressant, 2 à 4 p. AZUR EDEN, brochure gratuite, 26, boulevard Gambetta, 06 LE CANNET.

ST-JEAN-DE-MONTS (85)
dans Résidence du Palais, vds APPT 2 p., tt cft, garage, à 150 m. de la mer. Pour tous renseign. s'adresser à l'Agence GAETAN, Esplanade de la Mer SAINT-JEAN-DE-MONTS

Pour votre acquisition sur la COTE D'AZUR, nous vous offrons des informations complètes et précises avec assistance gratuite sur place pr présentation des programmes.
RENSEIGNEMENTS : A.C.I.-S.N.S., 61, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 PARIS. TELEPH : 359 - 92 - 35.

COTE D'AZUR : CANNES plein centre 400 m Croisette, petit immeuble, 19 appartem. luxes, du studio au 4 pièces avec parking en sous-sol.
LIVRAISON ETE 1977.
Forte rentabilité locative saisonnière.
RENSEIGNEMENTS : A.C.I.-S.N.S., 61, avenue Franklin-*Roosevelt,* 75008 PARIS. TELEPH. : 359 - 92 - 35.

Vend LYON-STE-FOIX 6e place Bellecour appt 5 p. 110 m2, liv. 35 m2, expos. Est et Sud, ét. nf. Vue except. Tél. (78) 25-60-84. LAFOURCADE Le Géant 47, av. Valioud, 69110 Ste-Foix-lès-Lyon.

COTE D'AZUR. Part. vend dans immeuble 1976, à 100 m plages Cagnes, Studio équipé, 140.000 F. Tél. (93) 20-02-18 ou écr. Agence Havas, 06011 Nice Cedex, R. 0379

HABITER NICE - CIMIEZ
Juste devant le Musée Matisse, aux Arènes romaines, se poursuit la construction d'un petit immeuble de très haut standing, qui ne comprendra que 22 Appartements avec piscine et un vaste parc de 3.000 m2. Sur pl. : Le Seréna, 146, av. des Arènes, NICE - Téléph. : (93) 81-37-37.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

constructions neuves

PARIS (XIe) - IMMEUBLES STANDING
68-70, boulevard Richard-Lenoir, sur bd et jardins
« LES JARDINS DE VOLTAIRE »
74 appartements, du Studio au 4 Pièces.
Visite appartement-témoin.
51-55, bd Richard-Lenoir, sur bd, rue et jardins
« RÉSIDENCE RICHARD-LENOIR »
60 appartements, du Studio au 5 Pièces + balcons + terrasses. Locaux commerciaux.
16-18, rue de la Folie-Méricourt, sur rue et jardins
« RÉSIDENCE AMBROISE »
97 appartements, du Studio au 5 Pièces + balcons + terrasses. Locaux commerciaux.
PRIX FERMES.
25 - 27, boulevard Richard-Lenoir.
S.A. AZED Tél. : 355-35-34 +

SAINT-MANDÉ-94
20-22, rue Jeanne-d'Arc, petit immeuble de classe de 21 appts du STUDIO au 5 PIECES balcons - terrasses.
PRIX FERME ET DEFINITIF.
Sur place tous les jours, de 11 hres à 18 hres (sauf mardi).
GECOM, 747-59-50,
171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

5 et 7, R. HENRI-MARTIN Mo PTE-ST-CLOUD. Imm. grd standing, Studio, cuis. équipée, grande s. de bains. Moquette. A partir de 157.700 F. 620-36-49.

33, RUE CENSIER (5e)
ENCORE (MAIS SEULEMENT)
4 APPARTEMENTS
4 pièces = 90 m² + balcon
4 pièces = 103 m² + balcon
5 pièces = 110 m² + balcon
LIVRAISON EN COURS
SEFRI - CIME ou sur place **538-52-52** lundi, vendredi, sam., dimanche

appartements occupés

BOULOGNE dans bel imm. briques, 3 P., 70 m², ent., cuis., wc., bns., ch. cent. Prix 150.000 F. Le Propriétaire : 324-32-16.

appartem. achat

URGENT, PAIE CPT 3-4 Pièces Quartier résidentiel Paris. Tél. hres bur. : 723-91-51

immeubles

MARCHE DES NOTAIRES MONTREUIL. Centre. Dx imm. Loyer 44.736 F et 21.356 F. Crédit possible par C.F.F. Tél. : 260-31-12, M. Boilet.

LA FOURCHE, 7 STUDIOS DEUX 2 PIECES 870.000 F. Le propriétaire : 250-21-85.

RECHERCHONS
IMM. DE BUREAUX LOUES Paris exclusivement Position centrale Budget 10 à 50 millions de F. SOGE SERVICE, 42, avenue Raymond-Poincaré, 751116 PARIS. M. Marcandier, 704-78-83.

hôtels-partic.

Proche gare VERSAILLES R.D. Bel hôtel particulier, 600 m2 terrain, récept. 70 m2, cuis. aménagée, 9 chbres, possibilité division, gar. 1.400.000 F. Lefièvre G.P.I. — 950-00-23.

bureaux

224-08-80
Domiciliation courrier, secrét. permanence, téléphone, telex.

GEORGE-V
Propriétaire loue 1 ou plusieurs bureaux refaits neuf. 723-55-18.

DOMICILIATION. TEL. SECR. TELEX. Frais 100 F/mois. APEPAL - 228-56-50

1 à 20 BURX. Tous quartiers Local. sans pas-de-porte AG MAILLOT. 293-45-55.

8e Proximité Saint-Augustin dans imm. gd standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

fonds de commerce

A vendre murs et fonds de commerce. Affaire PRET-À-PORTER FEMININ. Banlieue Ouest de Paris. C.A. 1976 : 270.000 F. M. ANDREANI, 720-34-42

Cse famille, vds, rég. Ouest, 2 h Paris, Mais. repos, 60 lits. Convention. Ecr. HAVAS LE MANS 8797, qui transmettra.

VOUS VOULEZ VENDRE COMMERCE ou Boutique Nous pouvons vous aider efficacement - POINT 8000 352-08-45 - 834-09-24

locaux indust.

Centre Ariège, ensemble ccial sur RN 20 entre Foix et Pamiers, terrain 1.500 m² compren. local commercial 160m² avec bureau, park. et villa T 4, 320.000, conv. pr siège com. rég. (68) 25-75-28.

18e 680 m2 bien aménagés, atelier, labo, 7 bureaux, 3 lignes tél. 50 Kva. - 874-89-81.

Boutiques

MEUDON. Boutiq. 50 m2 ts commerces, bail neuf, loyer 600 F mens. Téléph. soir au 027-25-37.

BOUTIQUE PRES OPERA BAIL TOUS COMMERCES 30 M2 - 073-75-18

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière. Mo Opéra. Seuls frais 300 F. — 742-78-92.

locaux commerciaux

MARCHE DES NOTAIRES BONDY. Autoroute et résidence 995 m2 et 318 m2 libres. Tél. : 704-56-40, Mlle Fronty.

MARCHE DES NOTAIRES 95-Viarmes. Sr 710 m2 gde bout. Entrepôt, 6 p. 220 m2 jardin. Tél. : 471-03-05, Me Etienne.

Loue ensemble ccial sur RN 117 vers Pau, 15 km. Bayonne, comprenant 30.000m² terrain, 1.000m² bâtim., 150 m² bureaux, parking, route, eau, téléph., électricité. Libre 1er octobre 1977. — Ecrire M. Bernajuzan, Route nat. 117, 40390, Saint-André-de-Seignax.

A CEDER VELIZY
Zone nouvelle, loc. comm. sur 3 nivx. Parking aménagé 177m², atelier ou entrepôt desservi par un quai 190m², bureaux 107m² avec possibilité 190m². Ecr. no 8.925, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MONTROUGE, près Métro EXCELLENT PLACEMENT dans imm. neuf, murs cabinet médical 9 % indexés, 400.000 F. Téléph. après-midi 253-61-61 ou écrire S.C.I., 199, aven. Pierre-Brossolette, 92120 Montrouge.

AVENUE HOCHE 440 M2
R.-DE-CHAUSS. + 1er ETAGE AVEC EXPOSITION SUR RUE. IMMEUBLE NEUF GRAND STANDING
265-64-11

PARTICULIER VEND
BOULOGNE-BILLANCOURT
LOCAL 450 M2
près périphérique pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé) 2 lignes tél., monte-charges, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions. Sur place ce jour et demain de 10 h. à 18 h. 10, rue Maître-Jacques, BOULOGNE-BILLANCOURT. Tél. : 603-91-38 et 969-68-67.

PARIS-18e Près Métro
Immeuble commercial 1.900 m² Libre. A louer sans pas-de-porte. Parking. 125 F le m² Achat possible. Ecr. no 74.093 I.P.F., 12, r. de l'Isly, Paris-8e.

pavillons

Fontenay-ss-Bois. Bois Vincennes Part. vd pavillon 103 m2 habit. Cuis. L. XII. Barbecue. S. à M. Liv. 30 m2, chem. Cab. toil. 2 ch. Bns. Tél. Gar. Jdin. 620.000 873-11-64, 9 h. 30-12 h., 15-18 h.

Quincy-sous-Sénart (Essonne) Sud Paris 20'. Part. vd coquet pav. de caract. 4 p. sur très beau jdin 1.060 m2. Fac. 28 m2. Vue forêt et bord rivière Yerre Prix à débattre. Tél. préférence après 18 h. : (98) 45-41-95.

91-Gif-sur-Yvette, Chevry 2 Cause départ, part. vend maison 8 p. Gar. Sur 800 m2 terrain. 660.000 F. Tél. h. bx 606-04-60.

ORLY. Calme. Pav. 6 p. Tt cft. 520.000 F. — 684-23-62.

CHAVILLE - Joli pavillon 5 p., bains, cuisine, chauffage, jardin. 500.000 F. - 926-88-25.

MONTREUIL MAIRIE gd pav. Liv. + 8 chbres, 2 san., 3 wc. tt cft. Gar. Pavil. annexe. Jard. clos 415 m², Exceptionn. Prix 390.000 F. 580-01-20.

viagers

Vendez rapidement en viager. Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Tél. 700-00-99.

PEREIRE Beau 90 m2 **LIBRE** 5 ans STAND. 1 Tête 74 ans. Cpt 125.000 F. Rente 2.500 F mensuel. VIAGER OFFICE 359-21-48.

Libre, Neuilly, près bois Appt. 225 m² + 250 m² jardin, plein midi, grands arbres. 675.000 F + 7.000 F fixme 78 a. **F. CRUZ**, 8, rue La Boétie. 266-19-00.

ETOILE ATELIER D'ARTISTE Av. 2-3 chbres, cft. 145 M2 Sans rente 300.000 **FONCIAL** 266-32-35

chasse-pêche

A louer, région Bourges-Nevers, chasse de plaine, 300 hectares. Ecr. no 940, « le Monde » Pub., 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e

locations non meublées Offre

Paris

15e. Mo Vaugirard. Appt 2 p. Cuis. Entr. S. d'eau. WC. Ref. nf. 750 F mens. T. mat. 250-19-38

Urgent. JUSSIEU, locat. cède 2 p. cuis. équip., s. de bns, tél. moq., calme, ensol., 5e ét. 1.300 F ch. comp. T. 326-62-60 mat. soir.

Métro Duroc, studio clair, gai, loyer 1.000 F, chges 95 F, caut. 2.000 F. Visite 14 mai, 14-18 h., 123, rue de Sèvres, 6e

4e, 10e, 14e, 17e, Vincennes stud., s. de bns, cuis. équipée, 800 F. Loyer, S.A. - 277-97-26

16e, I.T.M., gestion gd studio, tt cft, imm. standg, cuis., salle de bains, 890 F. - 357-71-40

5e, vue exceptionnelle sur Contrescarpe, beau studio, 3 fenêtres, bar, cuisine, bains, placards, téléph. 1 500 F charges comprises. - 225-73-26.

7e, avenue Bosquet, grand studio avec jardin privatif, cuis., bains, téléphone. 1.500 F + charges. 225-73-26

ST-PLACIDE. Exceptionnel. Gérant loue 6 P. tt cft. 4.800 F + ch. 873-74-60.

BD FLANDRIN
Imm. neuf, luxueux duplex, living dble, s. à m., 3 chbres, 3 bains, terrasses, tél., park. 8.700 F charges comp. 505-64-68

Région parisienne

ASNIERES (gare). Récent 3 p. Tt cft. Park. Impecc. 1.300 F + charges. Vendredi 17 à 18 h., 5 bis, rue du Chemin-Vert, à COURBEVOIE.

VERSAILLES
SANS COMMISSION dans immeuble récent très bon standing, VIDE situation exceptionnelle avec parc privé
2 pièces 62 m2, loyer 1.246 F, charges 269 F.
3 pièces 73 m2, loyer 1.534 F, charges 317 F.
4 pièces 87 m2, loyer 1.809 F, charges 378 F.
4 pièces 105 m2, loyer 2.319 F, charges 456 F.
Parking sous immeuble inclus. S'adresser à la Gardienne : Résidence la Porte Verte, Bâtiment D, 13, av. du Général-Pershing -- 954-21-99

locations non meublées Demande

Paris

6 pers. ch. à louer ensemble gd appt 200 à 300 m2. Calme, clair, ds Paris. Assur. garant. financière. Tél. : 758-11-31, p. 232, ou : 222-82-52, le soir.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, VILLAS, pavill., ttes banl. Loy. garanti 4.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

BD PEREIRE, loue du 1er juin au 31-9. Bel appt meublé. 90 m2 3.500 F/mois. - ELY. 21-48

4e, Hôtel de Ville. Particulier loue petite chambre confort pr étudiant, soleil, coin cuisine, eau chaude et froide, escalier principal, 6e étage. 350 F charges comprises. - 548-07-97

MUETTE Imm. récent charmant 3 P. tt conft. 2.300 F. 266-92-15.

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE QUINZAINE ou MOIS, studios et appts. Tél. : 577-54-04.

Région parisienne

1) A VERSAILLES
QUART. GLATIGNY. Ds mais. anc. divisée, cadre except., tr. paisible. 1er ét., 155 m2, cuis., récept. 42 m2, 4 chbr., s. de bs, s. de dches, wc, tél., ch. serv., 2 caves, park., extr. jard. privatif 250 m2. 3.500 F mens. + 400 F provision sur charges.
2) AU CHESNAY
DS PARC TR. BIEN PLANTE VUE DEGAGEE ET ETENDUE 2 APPTS 150 m2 chacun. Au 2e et 3e ét., entr., cuis., s. à m., salon, 3 ch., s. bns, s. dches, 2 wc, nombr. rangts, terrasse 50 m2. Park. en ss-sol. 4.500 F mens. + 800 F prov. s/charges. NICOLAS et VICHER 950-04-39 et 951-76-28

Province

Env BOURGES, p. à p. loue pavillon à l'an., tt cft, tél., gar. 2.500 m2, pêche. 735-66-59 ap.19 h

propriétés propriétés

LOTISSIA SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
propose sur régions 09 - 11 - 66 RESIDENCES PRINCIPALES ou SECONDAIRES terr., maisons, villas, domaines, etc., à part. de 50.000 F. Rens. : Lotissia, 11, r. A.-Soumet, 11000 Carcassonne - Tél. (68) 25-75-28

TOURAINE. Part. vd propriété bord Loire, anc. mais. bourg., 2 bâtim., tt conft, cave voûtée, anc. chapelle, toitures neuves, le tout restauré 70-73, s. à m. parquet Versailles, 1 escalier unique dble évolution, parc 1 ha, pièce d'eau 2.000 m², le tout entouré murs 2 m. 50, tr. b. état, boisé magnolias, cèdres, tt esp. arbres, sit. milieu bourg, calme complet. Px 1.250.000 F justif., prêts facilités. CHEVALIER M., pl. de l'Eglise, BREHEMONT, 37130 LANGEAIS. (47) 55-70-47.

TORCY (77). Propriété ds parc boisé, 5 p., tout conft, 6.500 m², 600.000 F. DONAT, tél. 005-30-26.

TOURS Nord, partic. vend propriété réc. 10 p., parc 1.500 m², vue dégagée. Tél. (47) 54-33-50.

SAMOIS (77)
Splendide propriété sur 9.000 m² terrain, maison principale tout confort, dépend. Vue sur Seine. Prix intéressant. — 567 - 22 - 88.

SAINT-GEORGES, MOTEL près Dreux, magnifique propriété maison maître + maison d'amis, jardin 4.000 m², parfait état. Décoration raffinée. Prix total 850.000 F. — Tél. 567-22-88.

LE VESINET, « IBIS », belle propriété dans magnifique jardin 1.700 m², grande réception, 4 chambres, 3 bains, sous-sol avec appart. gard. 1.400.000 F. — S.A.H. LE CLAIR, 65, aven. Foch, à CHATOU. 976 - 30 - 02.

Cœur LUBERON, authent. BASTIDE s. côt. domin., 6 gdes pces + nb dépend. + 6.000m² arborés, tr. beau. 375.000. Marchant, 84220 de Coustellet (90) 71-92-92.

SOLOGNE
REGION ROMORANTIN magnifique propriété
295 HA SEUL TENANT
dont 170 ha bois, 125 ha terres, friches, 2 étangs, rivière, MAISON DE MAITRES 15 P. confort, au milieu d'un parc. Communs, tenn., chasse réputée. EXCLUSIVITE CAB. LA SOLOGNE 41200, ROMORANTIN.T. (54) 76-02-92.

A louer rég. SAINT-GAUDENS magnifiq. propriété sur 2 étages, grandes réceptions, 15 chbres, sous-sol surélevé aménagé, parc 6 ha, communs, 2 chais, potager. Téléph. (61) 89-22-08.

VALLÉE DU LOIR
(41) BELLE MAIS. ANCIENNE part. restaurée à LAVARDIN (pr. MONTOIRE). Sél. S. à M. Cuis. 3 chbres. 2 bns. Salle de jeux. Jdin en terrasse et grand jdin devant. S'adr. Me AUBERT, notaire, 41100 VENDOME.

VALLÉE DE LA CREUSE
REGION TOURISTIQUE Maison de maître tr. bon état. Habit. sr ss-sol comprenant : Cuis. S. à M. Salon. 5 chbres. Bains. Tél. Chauff. à air pulsé. Parc attenant 3.500 m2.
PRIX : 250.000 F.
Possibilité crédit. PROGECO, 107, rue Nationale, 36400 LA CHATRE. Tél. : (15-54) 48-10-66.

PRÈS DAMPIERRE
MANOIR LUXUEUS. AMENAGE Petit et gd salons. S. à M. sur 110 m2. 7 chbres maître. 3 bns. Appt de domest. PARC et BOIS sr 9 ha 1/2. Affaire exception. G. BOURGUET — 522-19-41 86, bd Haussmann, 75008 Paris.

SUCY-EN-BRIE
près R.E.R., pav. gd standg s/ ss-sol (gar. 2 voit., chbre ou bur., buander., cave, chauff.), vaste séj. terrasse, 3 chbres, cuis. équip., lux. bains, wc. + 2e bains, wc à ter., gren. sur jard. paysagé. 540.000 F. **TIC**, 32 avenue M.-Thorez, Champigny. 706-14-52.

MOULIN XVIIIe
et ppté restauré caract. à GISORS, 70 km Paris, hall, récept., salon, pout., chemin, séj., bur., 5 ch., cuis., gd cft., salle jeux, dép. + moulin, bon état avec roue 4.300 m² parc rivière s/100 m. Prix 550.000 F. **AVIS** 8, fg Cappeville, Gisors. (16-32) 30-91-11, le 405.

LE VESINET Centre, très belle ppté, très gros cachet s/2.867 m², 10 P., cft., surf. habit. 275 m², 2 Pav. gardien. Px. 1.500.000 F. Exclus. AGENCE MARTIN-VERGES Tél. 733-21-49 et 733-69-17.

Exceptionnel et au calme **VERSAILLES** Résidentiel dans environnement agréable, très Belle Propriété, Demeure élégante et pleine de Charme, gd jard. arbres de haute futaie, dépend., Surface au sol 1.200m². Pasteyer L'Antiquaire en Immeubles, 7, r. d'Aguesseau-8e. 266-35-84.

90 km OUEST Paris, authentique Presbytère XVIIe séj., cheminée, 4 chbres, s. de bains, terr. 2.000 m², Prix just. Mouquet (27000) EVREUX. T. (16-32) 33-29-27 et 33-42-25.

65 KM PARIS (6 KM NOAILLES (Oise)
PROPRIETE DE MAITRE
2 habitations 5 et 6 pièces, gd conft., dépendances, 3 gar. boxes, centre parc planté et clos 8.600 m². **PARAGE** 900.000 AV. 225.000 CPT. 15-4-448-87-55.

Rég. **GISORS** charm. propriété RUSTIQUE gd séj. 50 m², cuis., 3 ch + poss. bains, ch. maz., dép., jol. jard. 2.000 m², Prix 450.000 F Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, fbg Cappeville à GISORS. Téléph. 16-32-30-91-11, demander 620.

FORET FONTAINEBLEAU Boissy-aux-Cailles Ferme aménagée 190 m2 8 pièces, tout confort. Grange + écurie + jardin clos arborisé avec bassin. 480.000 F. Téléphone : 424-33-97

Placement Terre (17) : 30 ha, tr. bonnes terres labour. Rend. : 3 %, plus-value assurée. Promotel S.A., « Le Seillery », LA CLISSE 17600 SAUJON Téléphone : (46) 93-28-08

BRETAGNE. VILLAS bord mer, 20 km MORLAIX, 8 p., 4.000 m2. PLOUGRESCANT (22), 7 pièces 1 ha 20. Panorama. Anse BENODET (29 S), 12 pces, 1 ha front mer. Situat. except. Autres Manoirs et Propriétés. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL (43) 53-25-21

MAISON TOURANGELLE 12 km nord de Tours. Cadre boisé, sortie de bourg, fourniss. R.-de-ch. pl.-pied 4 b. p., pout., chem., s. de bains, 2 wc, chff. mazout ; 1er ét. 2 chbres, dche, gren., tt cft. Autre bât. : gar., atelier, petite serre, tr. beau jdin, arbres fruitiers et ornement. Pelouses, 2 caves en roc. Prix : 400.000 F. Ecrire : M. CATHERINE, LES RENNERIES-ROUZIERS, 37360. TEL. : (47) 24-56-14

(Ecologie). Petit Castel, 3 ch., 2 s. à mang., salon, terras. dans 2.400 m2 de parc. Forêt d'arbres. 2 entr. 2 garages. 10 km Paris. Téléphone : 927-29-76

maisons individuelles

Dans ville de 4.000 habitants, à 10 km. de PAMIERS (11), mais. T 3 + combles aménag. (2 ch.), garage, 220.000 F (constr. neuve livr. fin 1977). Tél. (68) 25-75-28.

fermettes

FACE NATURE
Loin du bruit, près Samoëns, hameau isolé, typique ferme savoyarde, pierre, 4 Pièces + écurie et grenier aménageables, eau de source, 694 m² terrain 135.000 F avec 27.000 F. **AVIS**, 15, rte Genève-Ambilly (15) 50-38-04-33 ou Paris 887-43-40.

ANCIEN PRESSOIR typiq. normand s/3.500 m2 plant. pommiers, eau, él. Enorm. car. 2 H Paris 25' Deauville. Prix 130.000 F. Facil. 260-13-98 heures bur. ou (16-31) 63-15-24.

Fermette. Bon état, sr 50 ares terrain clos, sise à Celsoy, 4 km N. 19 et 10' lac de la Liez, entre Fayl-Billot et Langres. S'adress. à Mme Abel VIARD, CELSOY, 52600 CHALINDREY

HABITABLE DE SUITE 28 km ANGERS Prox. rivière, pêche, 4 p. possib. 5 et grenier. Eau, él., cour, beau jdin. Total 1.000 m2 : 150.000 F. Tél. : 589-87-04, apr. 19 h.

25 km. EVREUX, sur terrain 1.750 m² planté pommiers, pressoir normand à restaur., colombages. 85.000 F. T. soir 476-31-48.

terrains terrains

A ACHETER DES MAINTENANT :
8.200 ha (20.500 acres) non exploités (31 lots), dans la région de Palm Springs (Californie), ETATS-UNIS.
Il est possible d'avoir 142 lots supplémentaires de 0,40 ha (1 acre) chacun. Ce terrain offre de grandes possibilités de développement ou de spéculation aux investisseurs, associés ou particuliers, ayant du répondant.
Les associés qui le possèdent actuellement l'ont acheté il y a 30 ans à titre d'investissement. Il est aujourd'hui vendu à titre de mise en valeur ou de spéculation.
Les 8.200 ha (20.500 acres) inexploités sont proposés au prix de U.S. $ 250 par acre, 10 % comptant, les conditions de paiement du solde étant négociables.
Pour tous renseignements, les acquéreurs sont invités à contacter St. Francis Real Estate Company, filiale de Siskon Corporation, P.O. Box 889, 640 N. Sierra St., Reno, Nevada, 89504 Etats-Unis.

Recherche terrain constructible 17e : Ternes, Pereire, Wagram. Ecrire no 638.006, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FLORIDE 2 680 HECTARES DE TERRE AGRICOLE
Bien drainé. Altitude élevée. Façade de 1 600 m. sur route. Dans la zone du pays dont la croissance est la plus rapide. Centre ccial régional à 19,2 km. Electricité sr place. La région a des ressources pétrol. prouvées. Droits pétrol. et miniers dispon. Potentiel de revente élevé. Vente par propriétaire. Rens. : Wildcat Farms, Ltd, P.O. Box 247, Naples, Florida 33940, Etats-Unis.

SEINE-ET-MARNE
90 km Paris Sud, Particulier vend en 1 seul lot splendide terrain de 5 ha 80 dont 1 hectare boisé. Prix : 350.000 F - T. 871-36-96

manoirs

20 km SAINT-BRIEUC. RARE MANOIR XVIe, dominant mer. 12 p. Dépendances, 2 ha. BRETAGNE : autres belles propriétés et villas bord de mer. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL Tél. : (43) 53-25-21.

TOURS, 15 km, manoir L. XIII Tt conft. 20 pces. 3 hectares. 1 400 000 F. Tél. : (47) 05-49-06.

100 km PARIS Autoroute NORMANDIE
SITE MEDIEVAL, ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL RAVISSANT
MANOIR TOURELLES
Bel. récept. + s. à m., 5 ch., tr. gd cft, mais. garde, bergerie, 15.000 m2 parc, arbr. séculaires. VUE IMPREN. sur prés et bois EXCLUSIVITE **CHANTACO**
Tél. pr rendez-vs, de 9 à 21 h : 478-32-83 - 478-33-24

châteaux

CHATEAU DE VAUBOYEN (Communes de Jouy-en-Josas et Bièvres), à 15 km de Paris. Sur 13 hectares, au bord de la Bièvre, splendide propriété avec nombreuses dépendances. Maison principale : 7 pièces (+ salle de bains, 2 cabinets de toilette, wc) et chambres mansardées. Dépendances : 3 bâtiments (2 maisons gardien, chambres dont atelier d'artiste, 3 garages avec chbres service). S + F, M. STOKES : 266-57-14

SOLOGNE, 20 KM ORLEANS ravissant petit château 15e état impecc. dans magnifique parc de 25 ha traversé par rivière sur 600 m, étang 1 ha 1/2, arbres séculaires, chapelle, vastes communs. Px : 2.200.000 F. Tél. 16 (38) 05-00-58 le matin de 9 h à 11 h.

domaines

Ariège. Domaine d'élevage, 60 ha d'un seul tenant, gde Maison de maître, 900.000 F - (68) 25-75-28.

forêts

A vdre. ARIEGE, FOIX 109 ha + maison. Rentabilité assurée par reboisement résin. Tél. Charton : 272-16-75.

Vds Belle forêt. Situation exceptionnelle. T. (90) 98-32-80 ou écr. no T 74.041 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

villégiatures

Loue JUIN, 500 m. plages Antibes et Juan-les-Pins, villa F2, quartier résid. et calme, jardin ombragé. Tél. propr. 577-28-47.

NICE JUILLET. Appt 4 pièces tt cft, près Promenade. Tél. heures repas : 288-17-77.

VACANCES ÉTÉ-HIVER
CHATEL (Haute-Savoie)
Site protégé, 39 km lac Léman. Dans chalet savoyard. Studio 4 pers., 140.000 F avec 28.000 cpt. 2 - 3 pièces. Rentabilité garantie par contrat. - ERIGE, 123, av. de Versailles, Paris-16e Téléphone : 524-66-87

LE CROTOY-SUR-MER
Pav. 6 pces, cft, cour, garage juin 1.500 + ch., août 3.000 + ch. sept. 1.500 + ch. - Tél. 285-85-56

villas

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

LE VESINET. Résidentiel. Maison de caract. style Mansart Liv. 6 chbres. Ss-sol total. Beau jdin. Exceptionnel. 850.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou. — 976-30-02.

LAGNY (proche Paris par A 4 et gare de l'Est). Particulier vend très belle villa pierre sur parc paysagé 2.600 m2 clos murs. Cuisine aménagée (bois). Séjour 40 m2 avec cheminée. Ouvertures sur terrasse au sud. 4 chbres. Sous-sol total. Combles aménageables.
Prix 830.000 F.
Tél. : 430-10-87 — 007-30-37.

DOURDAN. Pr. Gare et forêt. Villa grand stand. 7 pièces. Terrain aménagé clos 1.500 m2. Prix 730.000 F. - Tél. : 492-78-06.

AIGREMONT-RUEIL L'ETANG-LA-VILLE. VILLAS neuves pierre, habitab. de ste, 6/7 p., cuis. éq., ss-sol total, beau jardin clos. Depuis 680 000 F TTC, reprise possible de votre habitation. T. 027-57-40.

RARE île DU LEVANT (Hyères) villa 4 p., dche, w.-c., terrasse, jardin 1 300 m2, vue splend. s/ mer. Px 328 000 F, av. 68 000 cpt + fac. Ecr. LA GUETAL, 31, rue de Brest, 69291 LYON Cedex 1.

COTE D'AZUR
100 m. mer, exp. SUD. Pavillon récent, tr. bon état, 90 m² hab., gde cuis., séj. cheminée, 3 ch., bns, terrasse, ch. centr., jardinet. 285.000 F, possibil. crédit. EXCLUSIVITE Agence Mollard, 37, Les Arcades du Port, 83110 SANARY. Téléph. (94) 74-25-03. Sélection gratuite sur demande.

CHATOU Villa en cours de finition, entrée, séjour 24 m2, salon 18 m2 s/terrasse, 3 chbr., s. bains, s. eau, gar., jardin 400 m2 env., calme. AGENCE CARLIER 6, pl. Maurice-Berteaux **976-37-61**

CHATOU RÉSIDENTIEL
VILLA, rez-de-chauss. + 1 ét., sél., 2 chambres, bureau, bains, gar., maz. Jdin clos 1.200 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-85-90

maisons de campagne

SUR 5.000 M2 DE TERRAIN, MAISON ANC. 3 - 4 P., cuisine, bns. Arbres. Lieu-dit Charrant. MESVES (58). Téléph. 531-72-79.

Part. vd rég. AMBERT maison de caractère entièr. restaurée, site montagneux, source, électr., 15 m. long, 7 m. large, ter. 3 a. 100.000 F. — Ecrire EPIFANIE, 3, rue Nélaton, 63000 Clermont.

Part. vd 200 km. Paris maison rurale, cft complet, beau jardin. Vis. chez VERDE, Château-du-Bois, 58410 Entrains-sur-Nohain. Téléph. 1, Château-du-Bois.

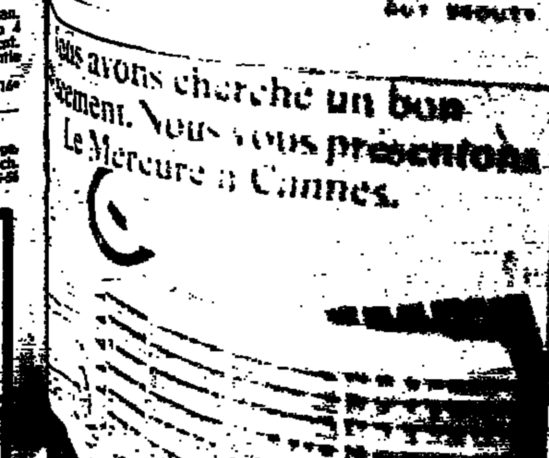
27 KM. GRENOBLE. Part. vd mais. tt cft, 7 p., 200m² + gar. + écurie, 3 boxes, 3.000m² terr., pour résid. second. ou perman. Calme, soleil. Altitude 750 m. Px 470.000 F. Tél. (76) 95-51-94.

Près Méditerranée, maison rénovée, 6 p., 3 km. de la plage PORT-LA-NOUVELLE (11). Px 120.000 F. Téléph. (68) 25-75-28.

DS BOURG avec commerçants **MAISON** 3 pièces + entrée, grenier aménagé, cave, gar., eau, él. à brancher. Terrain 1.000 m2 environ, gros-œuvre bon état. 65.000 F.

MAISON de campagne, tr. bon état, 2 gdes pièces, petit jardin. PRIX 40.000 F. Tél. 16 (86) 52-76-15

PERIGORD MAISON TR. BON ETAT 1 séj., 3 ch., s. bns, cuis., wc, chauf. cent., gd gar., buanderie, jdin. 120.000 F. AGENCE DU VIGNAL, 24510 Sainte-Alvère. TEL. : (53) 61-70-04.

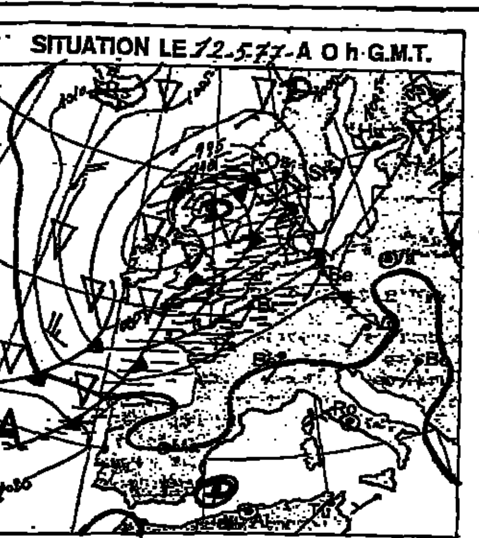




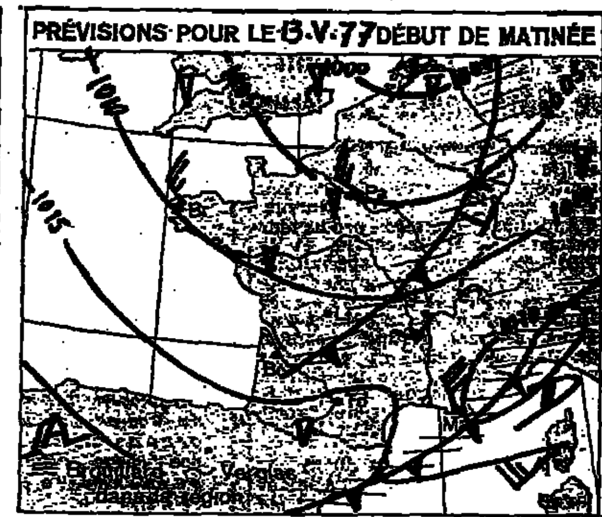
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12-5-77 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 13-V-77 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ☈ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 12 mai à 0 heure et le vendredi 13 mai à 24 heures :

La perturbation pluvieuse qui affectait jeudi matin les régions septentrionales de la France continuera à se déplacer vers le sud-est. Elle laissera encore des résidus pluvieux le matin de vendredi sur le sud et l'est du pays pour pénétrer ensuite sur la Méditerranée. Elle sera suivie par l'ouest de masses d'air plus frais et instable.

Vendredi, au début de la matinée, les nuages seront encore abondants des Pyrénées centrales au Jura et aux côtes méditerranéennes avec des pluies passagères, parfois orageuses. Ce type de temps s'éloignera ensuite vers le Sud-Est et affectera passagèrement la Corse dans la journée où les vents de sud-ouest deviendront assez forts. Sur le reste de la France, le temps sera ou deviendra plus variable, des éclaircies passagères alternant avec des averses. Ces dernières s'atténueront le soir, dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Ce type de temps sera accompagné d'une baisse assez sensible des températures. Les vents d'ouest puis de nord-ouest seront modérés ou assez forts ; ils deviendront forts dans les parages du golfe du Lion.

Jeudi 12 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris-Le Bourget de 1 001,9 millibars, soit 751,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 mai, le second, le minimum de la nuit du 11 au 12).

Ajaccio, 19 et 9 degrés ; Biarritz, 21 et 11 ; Bordeaux, 21 et 11 ; Brest, 13 et 9 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 13 et 9 ; Clermont-Ferrand, 20 et 11 ; Dijon, 20 et 10 ; Grenoble, 23 et 9 ; Lille, 17 et 11 ; Lyon, 24 et 11 ; Marseille-Marignane, 25 et 13 ; Nancy, 18 et 10 ; Nantes, 16 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 15 ; Paris-Le Bourget, 18 et 13 ; Pau, 21 et 9 ; Perpignan, 26 et 11 ; Rennes, 16 et 10 ; Strasbourg, 20 et 11 ; Tours, 18 et 12 ; Toulouse, 22 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 12 degrés ; Amsterdam, 17 et 11 ; Athènes, 23 et 14 ; Berlin, 19 et 12 ; Bonn, 18 et 13 ; Bruxelles, 17 et 13 ; îles Canaries, 21 et 18 ; Copenhague, 15 et 9 ; Genève, 22 et 9 ; Lisbonne, 26 et 13 ; Londres, 15 et 9 ; Madrid, 30 et 8 ; Moscou, 16 et 9 ; New-York, 19 et 11 ; Palma-de-Majorque, 23 et 8 ; Rome, 21 et 8 ; Stockholm, 12 et 6 ; Téhéran, 29 et 18.

Visites et conférences

VENDREDI 13 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Guillier : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., entrée avenue Rachel, Mme Pajot : « Le cimetière Montmartre ».

15 h., 254, rue Saint-Martin, Mme [...]vennec : « La cour de Rome et ses [a]rtisans ».

17 h. 30, métro Pont-Marie, Mme [O]swald : « Promenade dans l'île Saint-Louis » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 20, rue Pierre-Lescot : « Le Marais. Le Centre Pompidou » (A travers Paris).

15 h., devant le buste de Garnier, [r]ue Scribe : « Musée de l'Opéra » (Mme Camus).

15 h., métro Cardinal-Lemoine : [«] Souterrains et vestiges du mur d'enceinte de Philippe-Auguste » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (entrées limitées) (Mme Ferrand).

14 h., 158, boulevard Haussmann : « Soixante chefs-d'œuvre de la collection Hammer » (Paris et son histoire).

15 h. 15, église Saint-Philippe-du-Roule : « Souvenirs de la princesse Mathilde » (Visages de Paris).

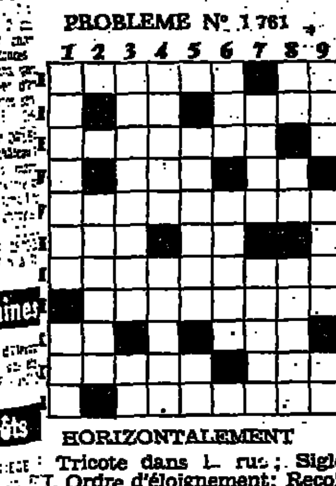
CONFERENCES. — 19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jean-Pierre Gaillard : « Connaissance de soi et éveil » (L'homme et la connaissance).

18 h. 15, 7, rue F.-de-Pressensé : « Ceylan » (F.M.V.J. Voyages).

20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Peut-on développer le troisième œil ? » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 761



HORIZONTALEMENT

[I.] Tricote dans la rue ; Sigle. — [I]I. Ordre d'éloignement ; Reçoit [...] des avis. — III. La voie des [...] — IV. Ne s'accordait pas [t]ours avec le sujet ; Fragment [de] valse. — V. Fait des efforts [pou]r rendre. — VI. Parmi les [...]es adoptées par Bruant ; [Po]ssessif. — VII. Cernait. — [VIII]. Que l'on peut facilement [...]her. — IX. Préposition ; [...]ène, dans l'intimité. — X. L'ul[tim]e ressource de ceux qui ne [save]nt pas où aller ; Abréviation. — XI. Absolument plus dans le [...]

VERTICALEMENT

1. Fait venir l'eau à la bouche ; Quel dommage ! — 2. Sont rarement importantes. — 3. Fit des bulles ; Abréviation. — 4. Retarde un peu et n'avance plus guère ; Fait partie de la famille. — 5. Une mauvaise rencontre ; Arme épelée. — 6. Gagnerait peut-être à être couverte ; Mis à sec. — 7. Affreux quand il est noir ; Exagéra. — 8. Au bas d'un acte républicain ; Symbole ; Sortent à peine de l'eau. — 9. Il est vite dessalé ! Augmente de volume au cours d'une joie intense ; Point répété.

Solution du problème n° 1 760

Horizontalement

I. Maestro. — II. Oraison. — III. Un ; Lad ; Io. — IV. Louèrent. — V. SN ; Ubac. — VI. Racer ; Li. — VII. Rage ; Sale. — VIII. Ice ; Vé ! — IX. Cessèrent. — X. Hé ! ; Pu. — XI. Estafette.

Verticalement

1. Moule ; Riche. — 2. Arno ; Racées. — 3. Ea ; Usages. — 4. Silence ; Spa. — 5. Tsar ; Veuf. — 6. Rôdeurs. — 7. On ; NB ; Avent. — 8. Italien. — 9. Iso ; Cie ; Tue !

GUY BROUTY.

Fiscalité

SECOND TIERS PROVISIONNEL : DATE LIMITE DE PAIEMENT REPORTÉE AU 17 MAI MINUIT

La date limite de paiement du second acompte provisionnel d'impôt sur le revenu et de l'acompte unique est reportée du 15 mai, qui tombait un dimanche, au mardi 17 mai.

« Les contribuables pourront ainsi s'acquitter de leur acompte jusqu'au 17 mai à minuit, sans encourir la majoration pour paiement tardif ». Indique un communiqué du ministère de l'économie et des finances.

Documentation

LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La revue *Droit social* vient de consacrer un numéro spécial à un examen détaillé et parfois critique de la loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail. De hauts fonctionnaires, des conseillers à la Cour de cassation, des professeurs et des médecins, commentent les différentes mesures de la loi, les expliquent et proposent aussi des méthodes de gestion intégrée, notamment dans les P.M.E. Certains articles soulignent aussi les limites de la loi : « *des entraves subsistent, que la loi ne permet pas de lever* » ; « *le personnel reste sujet* », alors que son rôle d'acteur devrait être pleinement reconnu.

★ *Revue droit social* n° 3, 1977 : librairie sociale et économique, 3, rue Soufflot, 75005 Paris.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 12 mai 1977 :

UNE LOI

— Modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles.

loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F
1	41	tous groupes	100
	06 801	tous groupes	10 000
	33 471	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	86 251	tous groupes	10 000
	96 491	tous groupes	10 000
2	22	tous groupes	100
	802	tous groupes	200
	1 472	tous groupes	1 000
	33 472	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	54 922	tous groupes	10 100
	59 872	groupe 5	100 000
		autres groupes	2 000
	81 462	groupe 4	100 000
		autres groupes	2 000
3	23	tous groupes	100
	563	tous groupes	200
	603	tous groupes	200
	683	tous groupes	500
	2 533	tous groupes	1 000
	6 803	tous groupes	1 000
	33 473	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	67 233	tous groupes	10 000
4	44	tous groupes	100
	7 314	tous groupes	1 000
	15 374	tous groupes	10 000
	33 474	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	14 544	groupe 2	100 100
		autres groupes	2 100
5	5	tous groupes	50
	605	tous groupes	250
	985	tous groupes	250
	4 345	tous groupes	1 050
	9 365	tous groupes	2 550
	33 475	groupe 2	10 050
		autres groupes	2 050
6	6	tous groupes	50
	056	tous groupes	250
	536	tous groupes	250
	896	tous groupes	250
	2 776	tous groupes	1 050
	5 086	tous groupes	1 050
	7 366	tous groupes	1 050
	2 896	tous groupes	2 750
	33 476	groupe 2	10 050
		autres groupes	2 050
7	07	tous groupes	100
	33 477	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	79 877	tous groupes	10 000
	84 017	groupe 3	100 000
		autres groupes	2 000
8	6 178	tous groupes	1 000
	7 628	tous groupes	1 000
	33 478	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	50 998	tous groupes	10 000
9	259	tous groupes	200
	33 479	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	51 979	tous groupes	10 000
	90 689	tous groupes	10 000
	39 259	groupe 1	100 200
		autres groupes	2 200
0	60	tous groupes	100
	08 570	tous groupes	10 000
	28 970	tous groupes	10 000
	33 470	groupe 2	2 000 000
		autres groupes	20 000

TRANCHE DES LILAS
TIRAGE DU 11 MAI 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 16 MAI 1977 A CHAUMONT (Haute-Marne)
77 — 22è

LOTO — TIRAGE No 19 : 1 9 10 23 28 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 41

PROCHAIN TIRAGE LE 18 MAI 1977 VALIDATION JUSQU'AU 17 MAI 1977 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE DE GENÈVE

Les enfants dans la guerre

De notre correspondante

Genève. — Dans quelle mesure peut-on humaniser la guerre ? Les plénipotentiaires de plus de cent pays réunis à Genève, du 14 avril au 10 juin, pour la conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international applicable dans les conflits armés, s'efforcent de répondre à cette question.

Ainsi, la conférence vient-elle d'adopter des articles concernant la protection spéciale à accorder aux femmes et aux enfants aussi bien dans les conflits internationaux que dans les conflits internes.

En principe, la peine de mort pour une infraction commise en relation avec un conflit armé ne sera pas appliquée contre une femme enceinte ou une mère d'enfant en bas âge. Le cas de ces femmes, si elles sont arrêtées ou détenues, devra être examiné en priorité. En outre, toutes les femmes sans exception devront être protégées, notamment contre le viol, la contrainte à la prostitution et toute autre forme d'attentat à la pudeur.

Il ne doit pas y avoir non plus d'exécution capitale de mineurs de moins de dix-huit ans. Un article prescrit, d'autre part, que « *les parties au conflit prendront toutes les mesures possibles pour que les enfants qui n'ont pas quinze ans révolus ne participent pas directement aux hostilités, notamment en s'abstenant de les recruter dans leurs forces armées* ».

Les enfants doivent être aussi protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Enfin, il a été convenu qu'aucune partie au conflit ne pouvait évacuer d'autres enfants que ceux de ses propres ressortissants, excepté pour des raisons impérieuses tenant à leur santé notamment, à un traitement médical ou à leur sécurité. Ce dernier motif, toutefois, ne saurait être invoqué en territoire occupé, afin que la puissance occupante ne puisse abuser de son pouvoir pour déporter des enfants appartenant à la population locale. — I. V.

UNE LETTRE DU DIRECTEUR DU CENTRE MARMOTTAN

Le docteur Claude Olievenstein, médecin chef du centre médical Marmottan, à Paris, nous a adressé la lettre suivante :

Je lis dans la rubrique « Société » (*le Monde* du 6 mai), le témoignage d'un de mes confrères, père de toxicomane, qui, sans me nommer directement, me met en cause. Permettez-moi deux remarques.

La première est que j'ai dit publiquement à plusieurs reprises que celui qui dit savoir soigner un toxicomane, à l'heure actuelle, est ou un naïf ou un menteur.

Je ne comprends, dès lors, pas que l'on nous fasse à nous le reproche que l'on n'oserait pas faire à certains cancérologues qui, pourtant, eux, travaillent sur de l'organique.

Deuxièmement, la lettre de M. Lebret comme celles de beaucoup de parents parlent toujours en sens unique tout en nous accusant de culpabiliser les parents, mais la première question à se poser est pourtant celle-ci : Pourquoi un enfant dans une famille devient un toxicomane ?

Nous avons beaucoup d'échecs et nous ne récusons pas du tout le droit à la critique, mais faut-il que la vérité que nous essayons de dire soit dure à enregistrer pour que, faute d'un pouvoir médical, c'est au fascisme que l'on en appelle.

POLICE

CRÉATION D'UNE « UNION DES SYNDICATS CATÉGORIELS »

Trois organisations professionnelles de policiers — le Syndicat des commandants et officiers (S.C.O.), le Syndicat des gradés de la police nationale (S.G.P.N.), tous deux affiliés à la C.G.C., ainsi que le Syndicat indépendant de la police nationale (S.I.P.N.) — ont décidé de constituer une Union des syndicats catégoriels de la police (U.S.C.-Police).

Par cette démarche, les trois syndicats — qui affirment grouper vingt mille fonctionnaires de la police en tenue — entendent défendre « *l'indépendance de la police à l'égard du pouvoir* » et obtenir que « *la police soit un véritable service public au service des citoyens* », en vertu de quoi ils s'opposent à la mise en œuvre de la réforme des structures préparée par le ministère de l'intérieur.

Enfin, l'U.S.C.-Police entend « *qu'il subsiste un bastion politiquement neutre dans la police nationale* » et elle déplore « *qu'un nombre croissant de syndicats de policiers se départissent de leur neutralité traditionnelle et prennent des orientations de plus en plus politiques* ».

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

AFFAIRES

MANUFRANCE DEMANDE A BÉNÉFICIER DE LA PROCÉDURE DE SUSPENSION PROVISOIRE DES POURSUITES

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Le conseil d'administration de Manufrance a *présenté, lundi 9 mai*, au tribunal de commerce de Lyon, une requête tendant à solliciter la suspension provisoire des poursuites. Si elle est accordée, cette mesure conservatoire assez exceptionnelle aura pour effet, durant ses trois années d'application, de bloquer les créances de la société tout en lui donnant la garantie de ne pas être obligée de déposer son bilan. Cette période de répit serait mise à profit pour consolider la situation financière de l'entreprise et procéder à son redressement.

Un juge, M. Bokanowski, a été commis mercredi 11 mai afin de *déposer un rapport, dans un délai* de quinze jours, auprès du président du tribunal de commerce de *Lyon, qui statuera alors sur* l'opportunité de satisfaire à la demande *présentée* par le conseil d'administration de Manufrance. Dans l'affirmative, il désignera alors un curateur. Celui-ci disposera de trois mois pour présenter un plan de redressement au président du tribunal, au conseil d'administration, et au comité d'entreprise de Manufrance. Il palliera également, par la même occasion, pour une certaine période du moins, l'absence d'un P.-D.G., aucune candidature n'ayant été retenue jusqu'à présent depuis la démission de *M. Blanc.*

C.M. Industries va prendre une participation dans le capital du groupe Céraliment-LU-Brun

Le groupe C.M. Industries négocie actuellement une prise de participation minoritaire dans le *capital de Céraliment-Lu-Brun*, dont la majorité est détenue par la *société l'Aliment essentiel*, l'Union d'études et d'investissements (filiale du Crédit agricole), l'Institut de développement industriel (IDI) et la banque Worms. Cette opération, qui s'effectuerait lors d'une augmentation de capital de Céraliment-Lu-Brun, permettrait à C.M. Industries (holding dont la principale activité est la pharmacie au travers des laboratoires Clin-Midy, d'accentuer sa diversification dans l'alimentation, qui représente actuellement 30 % de son *chiffre d'affaires. Cette diversification* a commencé il y a plusieurs années avec la prise de contrôle de Banania, de Foulon, *des biscuits Gesiot-Voreux*, d'Aptunion, premier producteur *européen de fruits confits*, et de plusieurs sociétés spécialisées dans les parfums et arômes. Elle va sans doute se poursuivre avec l'appui donné à Céraliment-Lu-Brun, premier groupe européen de la biscuiterie et troisième groupe mondial, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 milliards de francs, derrière l'américain Nabisco et l'anglais United Biscuit.

Céraliment-Lu-Brun dirigé par *la société française l'Aliment* essentiel (famille Thèves) a été *constitué au début d'avril 1977* après le rachat à la famille belge De Beukelaere de ses parts dans le groupe belge General Biscuit. Auparavant, l'Aliment essentiel avait renoncé à reprendre Gringoire-Brossard à la firme américaine Pills Bury-Mills et le nom de C.M. Industries avait déjà été prononcé à *cette occasion.*

JACQUES BOREL INTERNATIONAL A PERDU 34,80 MILLIONS DE FRANCS AU PREMIER TRIMESTRE

Les pertes consolidées du groupe Jacques Borel International se sont élevées à 34,80 millions de francs au premier trimestre de cette année contre 12,30 millions de francs pour les trois premiers mois de 1976, a annoncé le mercredi 11 mai, dans un communiqué, le conseil d'administration de la société.

Le chiffre d'affaires consolidé a, pendant la même période, avoisiné 444 millions de francs (contre 331 millions en 1976), soit une augmentation de 34 %. Ces précisions sont rendues publiques une semaine après l'annonce de la démission du fondateur du groupe de ses fonctions d'administrateur et de président-directeur général (« le Monde » du 5 mai).

FAITS ET CHIFFRES

Changes

● *Les avoirs officiels de change de la France* s'élèvent, à la fin du mois d'avril 1977, à 92 943 millions de F en augmentation de 629 millions de F par rapport au mois précédent. Les avoirs en or — 63 876 millions de F — sont demeurés inchangés.

Les avoirs en devises — 22 892 millions de F — ont augmenté de 596 millions de F du fait des opérations du Fonds de stabilisation des changes sur le *marché. Les créances sur le* Fonds monétaire international *s'élèvent à 6 175 millions* de F, en augmentation de 33 millions de F, *laquelle résulte*, pour l'essentiel, de tirages en francs effectués dans *le cadre normal* des procédures du F.M.I.

Conjoncture

● *L'indice trimestriel de la production industrielle française* est revenu à 124 au quatrième trimestre 1976 (base 100 en 1970) contre 125 au troisième trimestre *(— 0,80 %). Ainsi la production* industrielle était, à la fin de l'*année dernière, légèrement* inférieure au niveau maximum (125) atteint aux *troisième et* quatrième trimestres 1974, puis au troisième trimestre 1976. En un an (quatrième trimestre 1976 comparé au quatrième trimestre 1975) l'augmentation de la pro-

Entreprises

● *Journées nationales de la création d'entreprise.* — Quelques étudiants de l'Institut supérieur de gestion (I.S.G.), réunis en association, ont décidé de lutter contre la dévaluation du rôle de patron et la perte du goût du risque. Pour ce faire, ils ont donné, le mercredi 11 mai, le coup d'envoi d'une campagne destinée à alerter l'opinion, que doivent couronner, du 3 au 5 juin, à Paris, les Journées *nationales de la création* d'entreprise.

Considérant *que la création* d'entreprise est d'abord un phénomène régional, les étudiants, renouant avec la tradition des « campagnes », ont fait leur tour de France et ils ont visité vingt-deux régions. Sept seront représentées lors des Journées nationales patronnées par les pouvoirs publics.

Prix

● *L'indice des prix de la C.G.T.* a augmenté de 1,3 % en avril par rapport à mars. En un an, sa hausse est de 11,8 %. En avril, les plus fortes hausses ont — selon la C.G.T. — été enregistrées sur les postes « habitation » (+ 1,9 %), « alimentation » (+ 1,7 %), « transports-télécommunications » (+ 0,7 %), « culture » (+ 0,7 %), les postes « habillement » (+ 0,3 %), et « hygiène-santé » (+ 0,2 %).

AGRICULTURE

BILLET

LE CONGRÈS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ AGRICOLES

Chassez le naturel...

De notre envoyé spécial

Grenoble. — *Les polémiques sur l'« impôt sécheresse » avaient aggravé l'inquiétude des mutualistes et des coopérateurs agricoles : l'opinion publique ne trouvait-elle pas dans les grands organes d'information une image déformée de la paysannerie (le Monde du 11 mai) ?*

Aussi, les dirigeants de la Confédération de la coopération, de la mutualité et du crédit avaient-ils demandé à la SOFRES de sonder, pour le congrès de Grenoble, les consciences populaires. Les voilà rassurés : « Il n'y a pas de divorce entre l'opinion publique et l'agriculture », *a estimé le directeur de cette Confédération, M. Jean-Pierre Prouteau, en commentant les résultats :* grosso modo *deux tiers d'avis favorables et un tiers d'avis contraires. Les mutualistes et les coopérateurs entendaient aussi mettre à la question des journalistes pour s'interroger avec eux sur les difficultés de la communication entre le monde rural et le reste de l'opinion : sous la direction d'un journaliste de télévision, Emmanuel de la Taille. Quatre journalistes ont donc répondu mercredi après-midi à quatre responsables professionnels devant un millier de délégués et une brochette de responsables de la Confédération.*

On s'attendait à une confrontation. On eut, en fait, un premier numéro des dirigeants professionnels qui, par-dessus la tête des invités, se sont adressés à leurs troupes. M. Jack Lequertier, secrétaire général de la coopération (C.F.C.A.), a soutenu que les organisations paysannes ne présentaient pas habituellement de cahier de doléances, mais que les coopératives jouaient un rôle important à la production, comme dans les industries alimentaires. M. André Laur, président de la Mutualité sociale (M.S.A.), a reproché à la presse de ne pas assez donner d'informations agricoles. M. André Costabel, secrétaire général du Crédit agricole (F.N.C.A.), a posé le problème de l'objectivité de l'information, alors que l'avenir de l'agriculture est en cause. M. Fréjus-Michon, président de la coopérative laitière ORLAC, a estimé que les « petits conflits » entre agriculteurs et citadins sont simplement dus à une ignorance contre laquelle il

Grognements

Grognements et mouvements divers ont suivi avec les interventions des journalistes. Gilbert Mathieu (le Monde) a souligné, sans concession, que diffuser davantage d'informations sur le monde agricole entraînerait nécessairement plus de critiques, qu'il y avait un décalage net (illustré par le sondage) entre l'opinion générale sur l'agriculture et celle des paysans, que l'unité du monde agricole restait un mythe (que celui-ci refuse de voir dénoncer) et que les dirigeants agricoles s'occupaient trop peu de l'avenir, c'est-à-dire de la faim du tiers-monde. M. Paul Blanc (Dauphiné libéré) *a demandé un changement du « comportement relationnel » de la paysannerie, Pierre Moutey (la Vie française) a souligné que si les « médias » parlaient peu des campagnards, c'est que les exploitants ont tendance à fermer leurs livres de comptes, leur bouche et leurs oreilles ; il a aussi déploré le comportement « corporatiste » de la paysannerie, ce à quoi M. Laur a rétorqué en mettant paradoxalement en avant le caractère spécifique du régime de protection sociale des agriculteurs. Avec une onctuosité de chanoine, Jean Boissonnat* (l'Expansion) *a noté que dans vingt ans le capital de sympathie qu'ont les paysans dans les milieux citadins serait certainement épuisé, les jeunes étant de moins en moins nombreux à avoir vécu à la campagne. M. Costabel a répondu longuement, passant en revue les problèmes du financement de l'achat de la terre et des investissements, et justifiant la « bonification » de la moitié environ des prêts du Crédit agricole.*

La salle ayant alors la parole, M. Van Ruymbecke, directeur de l'Union laitière normande, a longuement justifié les surplus agricoles, M. Didier, président de la chambre d'agriculture de l'Isère, a évoqué la nature de l'information, et M. Doumeng, P.-D G. d'Interagra, firme de négoce international — qui s'est présenté sous les rires du public comme « coopérateur de base » — a laissé entendre qu'avec l'arrivée — qu'il souhaite — de la gauche au pouvoir, le financement des terres serait assuré différemment.

« Soyez véridiques pour arriver à être convaincants, *a répliqué Gilbert Mathieu ;* quand l'opinion connaîtra mieux vos revenus, elle sera davantage prête à vous aider. » « Ne confondez pas relations publiques et informations », *a ajouté Jean-François Garnier, président des journalistes agricoles (A.F.J.A.). Et le président de la C.N.M.C.C.A., M. Charles Delatte a conclu :* « Cet intéressant débat fera avancer les problèmes... »

Qui pourrait vraiment le croire ? Dans leur quête d'un supplément de considération, les professionnels ont négligé de répondre à beaucoup des questions qui leur étaient posées, pour asséner pêle-mêle des vérités qu'ils tiennent pour fondamentales sur l'agriculture. Cela pouvait passer pour une séance de relations publiques à usage interne, pas vraiment pour de l'information. Chassez le naturel...

ALAIN GIRAUDO.

Les experts du Conseil mondial de l'alimentation recommandent la création d'une réserve céréalière

De notre correspondant

Rome. — Les représentants des trente-six Etats membres du Conseil mondial de l'alimentation sont réunis à Rome du 9 au 13 mai pour préparer la troisième session de cet organisme, qui se tiendra à Manille (Philippines) du 20 au 24 juin prochain. Cinq priorités pour l'élimination de la faim et de la malnutrition doivent y être étudiées. Les experts demandent notamment au Conseil de *saisir l'occasion unique*, représentée par l'abondance des stocks, pour *réaliser cette année* une réserve céréalière mondiale.

Les auteurs du rapport, intitulé « Le système international de sécurité alimentaire », distinguent deux catégories de pays en voie de développement : les plus atteints par la malnutrition, et les autres. Outre la constitution d'une réserve céréalière, ils proposent au Conseil les objectifs suivants :

— Assister les pays les plus atteints pour qu'ils développent leur propre production alimentaire d'au moins 4 % par an ;

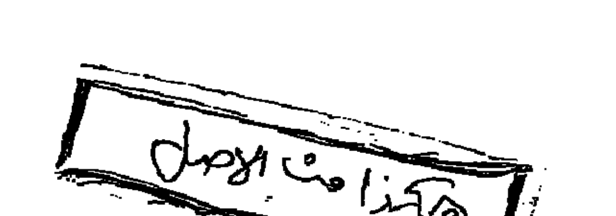
— Encourager tous les pays en voie de développement à doubler leurs investissements internes au bénéfice de la production alimentaire et porter les ressources extérieures à 8,3 milliards de dollars ;

— *Accorder, à titre provisoire* une aide alimentaire accrue aux *victimes de la malnutrition*, d'un montant de 10 millions de tonnes ;

— Apporter d'urgence des modifications à la structure sociale et institutionnelle des pays en voie de développement, par exemple des réformes agraires et une rationalisation des systèmes de commercialisation et de distribution. — R. S.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures.	4 7/8	5 7/8	3	4	1 1/4	2 3/8	11 3/4	12 1/
1 mois ..	5 3/8	5 7/8	3 1/2	4	3 1/8	3 5/8	11 1/4	11 1/
3 mois	5 5/8	6 1/8	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4	11	11 1/
6 mois	6 1/8	6 5/8	3 7/8	4 3/8	4 1/8	4 5/8	11 1/8	11 3/



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LES CONGRÈS SYNDICAUX

LES POSTIERS C.F.D.T.

LA FÉDÉRATION PROPOSE D'ASSOCIER LES USAGERS A LA GESTION DES P.T.T.

Prenant la parole le 11 mai, à la Grande-Motte (Hérault), devant les délégués au congrès de la fédération C.F.D.T. des P.T.T., M. Edmond Maire s'est félicité de l'appel à la grève générale lancé par Force ouvrière pour le 24 mai. *« F.O. est une force dont la base est compatible avec les autres centrales*, a déclaré M. Maire. *Nous devons agir pour que l'alliance potentielle devienne la réalité. Même si M. André Bergeron n'a pas accepté, comme nous le lui proposions, l'organisation en commun de la journée du 24 mai, tout prouve qu'il y a quelque chose de changé dans ce pays. L'espoir a changé de camp, le combat change d'âme. »*

Dans son rapport moral au congrès, M. Emile Le Beller, secrétaire général de la fédération C.F.D.T. des P.T.T., a souligné la bonne santé de son organisation, qui approche quarante-sept mille adhérents, a-t-il affirmé, et qui a gagné 1,8 % de suffrages lors des élections professionnelles de mars.

M. Le Beller a rappelé les revendications que les innombrables grèves des P.T.T. ont permis de populariser, à savoir un salaire minimal de 2 300 F (actuellement 1 904 F), un éventail de salaires allant de 1 à 6,5, une durée hebdomadaire de travail de trente-cinq heures en cinq jours (actuellement elle va de trente-cinq heures à quarante et une heures), le samedi libre, la retraite à cinquante-cinq ans et la création de cinquante mille emplois supplémentaires. Mais la C.F.D.T. veut aller plus loin et entend dénoncer aussi le système hiérarchique en place en supprimant la notation.

Enfin, M. Le Beller a noté qu'avec l'arrivée de la gauche au pouvoir les P.T.T. ne seront pas à nationaliser, mais à *« socialiser »*, c'est-à-dire que la détermination des besoins et des choix *« ne devra s'établir qu'à partir d'une confrontation à tous les niveaux entre les représentants de l'administration, des travailleurs et des usagers ».*

Pour parvenir à ce résultat, la C.F.D.T. propose la création d'un « conseil » dans les établissements comptant au moins une cinquantaine de membres. Ce conseil serait composé de représentants élus du personnel, de délégués syndicaux à titre consultatif, du chef d'établissement et des représentants des municipalités et des associations. Il émettrait un avis sur les conditions et l'organisation du travail, sur la discipline, l'avancement et le programme local d'investissements.

● *M. Jean-Claude Achille*, vice-président de Rhône-Poulenc et ancien directeur général du groupe, devrait être nommé le 3 mai président de l'Union des industries chimiques (U.I.C.). Il succéderait à M. Jacques Ribeau-Dumas, qui a renoncé à demander la prolongation de son mandat.

● *Grève du personnel au sol U.T.A.* — Commencée le 3 mai, le mouvement du personnel au sol U.T.A. se poursuit. Aucune négociation n'est engagée sur les revendications du personnel. Celui-ci réclame un salaire minimal de 2 600 francs au lieu de 2 197 francs et le remboursement intégral des indemnités kilométriques. La direction accepte des augmentations de 100 francs forfaitaires et de 3 centimes par kilomètre.

FORCE OUVRIÈRE

Majorité accrue pour M. Bergeron mais une opposition socialiste cherche à s'affirmer

Le congrès de Force ouvrière a adopté, mercredi 11 mai à Vichy, le rapport d'activité de M. André Bergeron, secrétaire général, par 19 019 mandats, soit 87,2 %, sur 21 800 suffrages exprimés, 1 807 voix contre (8,3 %) et 928 abstentions (4,2 %).

Le congrès a lancé un appel aux travailleurs les invitant à cesser le travail durant vingt-quatre heures, le 24 mai, « pour défendre la liberté de négociation des salaires et des conditions de travail, pour s'opposer aujourd'hui comme demain à la mise en œuvre de toute politique des revenus », comme cela avait été le cas en 1949. Dans les principales villes de France seront organisées des réunions spécifiquement Force ouvrière.

De notre envoyée spéciale

Vichy. — Déjouant les pronostics qui le voyaient en difficulté en raison du blocage de la politique contractuelle, M. André Bergeron a rassemblé une forte majorité sur le texte de son rapport d'activité. Avec 87,2 % des mandats, il améliore même le « score » de 84,74 % obtenu pour un scrutin identique. Il y a trois ans.

Certes, il est de tradition à Force ouvrière qu'après avoir accumulé les critiques contre la direction confédérale, le congrès, à l'heure du vote, lui délivre son quitus sans marchander les voix. Cependant, M. Bergeron n'avait pas seulement compté sur cette tradition pour reprendre la situation en main. L'annonce d'une grève le 24 mai dans le discours d'ouverture, décision secrètement préparée depuis plusieurs jours, a désarmé plusieurs centaines de contestataires. Plus d'un délégué songea même que le congrès était terminé. Ce n'était évidemment pas l'avis du secrétaire général de Force ouvrière. Il savait que, dans la discussion générale, ses supporters se chargeraient pour une bonne part de régler leur compte à ses détracteurs. Il a voulu, en outre, éclaircir un certain nombre de points dans sa réponse aux interpellations.

M. Bergeron a mis deux atouts dans son jeu. D'abord, il a répondu aux critiques *« techniques »*, réservant à chacune une minutieuse attention. Puis, pour traiter des aspects politiques, il a trouvé des accents propres à convaincre son auditoire. *« Pas d'équivoque au sujet de la politique contractuelle*, a-t-il dit. *Nous y resterons entièrement fidèles. Bergeron ne signe rien en propre, et ce sont les fédérations qui restent maîtresses de leurs décisions (...). C'est une injure que de traiter de compromission la poursuite du dialogue dans l'état actuel des choses. Le mouvement syndical a signé depuis sa naissance des compromis plus ou moins bons selon le rapport de forces. Il n'y a pas eu de compromission, il n'y en aura jamais (...).*

» J'ai entendu évoquer une possibilité de consentir des sacrifices en cas de victoire de la gauche. Je suis peut-être un réformiste, mais cela je ne vous le demanderai jamais (...). Si par malheur nous en venions à connaître des fractions politiques dans l'organisation, nous nous battrions contre ceux qui s'y livreraient, comme nous avons combattu les communistes (...). Est-ce faire preuve d'anticommunisme que de dénoncer ce qu'endurent les Polonais et les Russes ? Nous dénonçons également ce qui se passe au Chili (...). Quelques-uns nous demandent pourquoi la grève de vingt-quatre heures, condamnée par Force ouvrière d'habitude, devient valable aujourd'hui. C'est un avertissement que nous délivrons sous une forme exceptionnelle pour rappeler solennellement que nous n'abandonnerons jamais la liberté de négocier. »

M. Bergeron a conclu : *« N'oublions pas que l'objectif pour certains demeure la destruction de Force ouvrière (...). F.O. doit avoir un grand dessein bien affirmé. Celui-ci existe, c'est de maintenir une organisation libre au service de la classe ouvrière et d'elle seule. »*

D'où viennent les bulletins hostiles et les abstentions ? Certainement pas des révolutionnaires anarcho-syndicalistes et trotskistes — MM. Hébert (Loire-Atlantique) et Lambert (Sécurité sociale) — qui ont surtout dirigé leurs coups et exercé leur verve en direction de ceux qu'ils appellent les néo-syndicalistes, les néo-socialistes et à l'extérieur de la centrale les « pseudo-révolutionnaires ». M. Joyeux (employés) s'est enflammé en reprochant à M. Bergeron de ne pas être assez tourné vers l'avenir, mais il lui a donné l'accolade en quittant la tribune.

L'opposition vient donc surtout des éléments qui plus ou moins ouvertement militent au parti socialiste. Leurs griefs envers M. Bergeron sont nombreux : modération excessive vis-à-vis du gouvernement et du patronat, dégradation de l'image de marque de Force ouvrière, anticommunisme exacerbé, refus d'action unitaire avec la C.G.T. et la C.F.D.T. et surtout carence de projets pour la société de demain et absence de préparation à l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Le courant socialiste

Cette contestation est jusqu'à présent diffuse. On ne rencontre pas de syndicat, sauf celui des impôts, qui dans sa totalité soit hostile à M. Bergeron. Il arrive que les mandats d'une organisation se dispersent dans des proportions variables en votes pour ou contre, par exemple, chez les fonctionnaires des finances, les postiers, les cheminots, les électriciens, les employés de banque et ceux des services publics, de l'alimentation, etc. L'opposition est parfois plus concentrée géographiquement, comme en Ile-de-France ou dans la région Rhône-Alpes.

Si la foi socialiste est un fil conducteur entre ces militants, il semble bien qu'ils s'ignorent d'une fédération à l'autre. On ne peut donc parler de tendance ou de fraction organisée.

Que représente ce courant ? Le scrutin sur la résolution générale, prévu pour vendredi 13 mai, devrait permettre de le savoir. Deux textes vont s'opposer à celui qu'a élaboré l'appareil confédéral. En effet, aucun accord n'a pu être réalisé à la commission des résolutions qui a siégé mercredi. Personne d'ailleurs ne le souhaitait réellement.

L'avant-projet du courant socialiste émanant des syndicats des impôts et d'organisations des P.T.T., de l'E.G.F. et de la banque n'a pas, selon ses auteurs, encore été rédigé dans sa forme définitive. Quant au projet des anarcho-syndicalistes, M. Hébert et ses amis savent bien que la direction confédérale n'acceptera pas de le prendre en compte, ne serait-ce qu'en raison de l'allusion à la constitution de *« comités de grève élus »*.

A Toulouse, le congrès précédent, il y a trois ans, s'était lui aussi trouvé en présence de trois projets de résolution. L'un était présenté par M. Couderc (syndicat des lois sociales en agriculture, qui par la suite devait quitter Force ouvrière et adhérer à la C.F.D.T.) et des militants socialistes. Mal engagée, cette offensive tourna court et M. Couderc retira son texte. M. Hébert, qui l'avait combattu avec force, en fit autant pour le sien.

Il ne restait plus que le projet de la direction confédérale, qui passa sans encombre. Aujourd'hui, le contexte politique est fort différent à l'extérieur de la centrale puisque l'arrivée d'une gauche unie au pouvoir est devenue crédible dans quelques mois. Les voix qui se compteront au dernier jour du congrès de Vichy jetteront donc une lumière plus révélatrice sur l'évolution de Force ouvrière.

JOANINE ROY.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

JOURNÉE D'ACTION C.G.T.-C.F.D.T. LE 17 MAI DANS LA MÉTALLURGIE

Grève de vingt-quatre heures à Usinor

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la métallurgie appellent l'ensemble des deux millions cinq cent mille salariés de cette branche à une « journée d'expression et d'actions » qui doit constituer « un tremplin pour donner à la participation à la grève du 24 mai une dimension exceptionnelle ». Aucune consigne particulière n'a été donnée aux responsables régionaux. Cette journée devrait être marquée par des débrayages, dépôts de cahiers de revendications et pétitions.

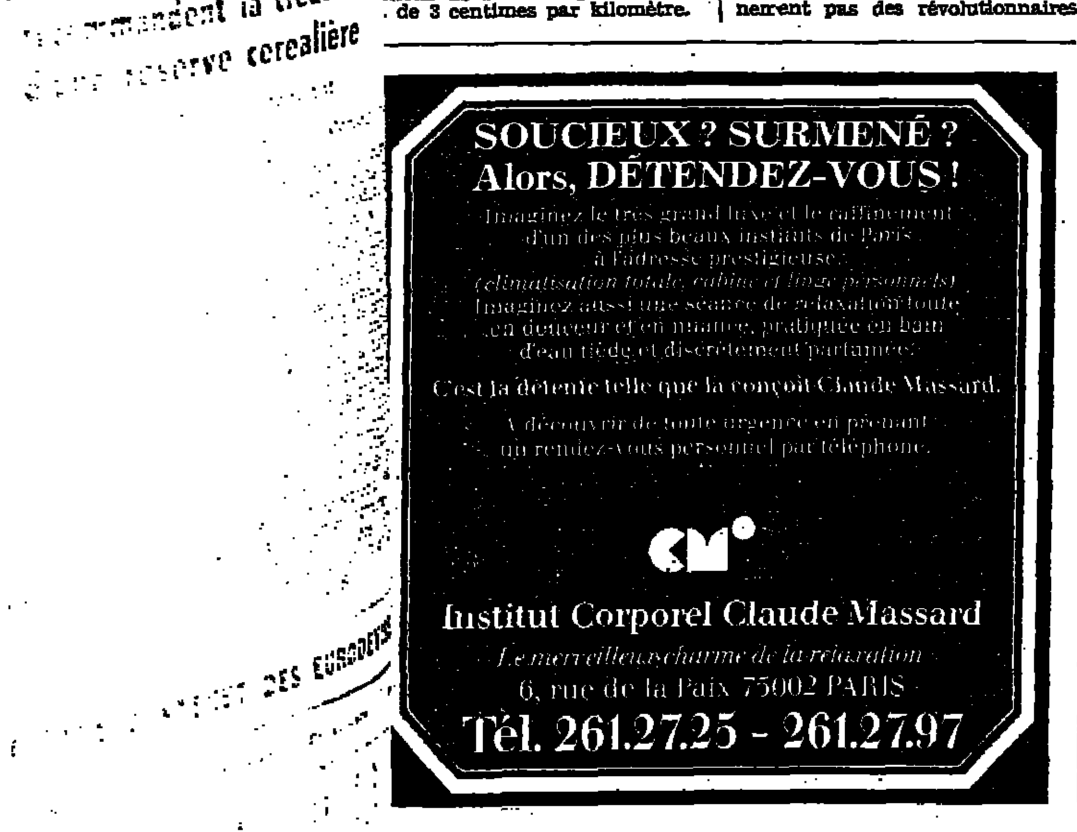
Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. du groupe Usinor (Dunkerque, Thionville, Denain, Longwy, Sedan) ont prévu, quant à elles, le 17 mai, une grève de vingt-quatre heures, une manifestation à Paris, suivie d'une semaine d'action avec arrêts tournants de vingt-quatre heures dans chaque usine du groupe.

La grève du 24 mai

LA C.G.T., LA C.F.D.T. ET LA FEN APPELLENT A UNE MANIFESTATION A PARIS

Les unions régionales parisiennes C.G.T. et C.F.D.T. et les sections départementales de la FEN, qui se sont rencontrées mercredi 11 mai, ont décidé d'organiser, le 24 mai, lors de la grève nationale interprofessionnelle, une manifestation à Paris, à 18 heures, de la Bastille à la gare de l'Est.

La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (Fédération Cornec) a décidé de s'associer à la grève générale en appelant les parents à une « journée nationale d'abstention scolaire ». En n'envoyant pas leurs enfants à l'école le 24 mai, précise la F.C.P.E., les parents d'élèves « exprimeront massivement leur volonté de s'opposer à l'application de la réforme Haby et d'obtenir du gouvernement de meilleures conditions d'accueil et d'études pour leurs enfants ».





ÉCONOMIE

A L'ÉTRANGER

Les pays membres de l'A.E.L.E. évoquent « au sommet » leurs relations avec le C.E.E.

De notre correspondante

Vienne. — Les chefs de gouvernement ou les représentants des sept pays membres de l'A.E.L.E. (Association européenne de libre échange) (1) se réunissent, *vendredi 13 mai*, à Vienne, sur l'initiative du chancelier Bruno Kreisky. Cette rencontre « au sommet », qui n'a pas d'ordre du jour précis, est la première du genre. Son but est de permettre un échange de vues entre les représentants des Etats membres à la veille de la suppression — le 1er juillet prochain — entre les neuf pays de la Communauté et ceux de l'A.E.L.E. des dernières barrières douanières visant les produits industriels (les produits « *sensibles* » et agricoles restant exclus de ce « *désarmement douanier* »).

Théoriquement, après l'étape du 1er juillet créant un marché unique de plus de trois cents millions de consommateurs, l'A.E.L.E. n'aurait plus de raison de continuer à fonctionner, puisque l'un de ses objectifs primordiaux — établir un système de libre échange qui s'étende en particulier aux Etats membres de la C.E.E. — a été atteint. L'autre objectif essentiel avait été réalisé il y a déjà dix ans, quand, en 1967, tous les droits de douane ont été abolis entre les pays membres de l'A.E.L.E.

Il n'est pas question, néanmoins, que cesse l'activité de l'A.E.L.E. car la suppression des barrières douanières n'a pas aboli tous les problèmes de nature commerciale. Si l'Association se présente aujourd'hui comme « *un groupe formé seulement de petits pays* », elle est devenue, avec ses quelque quarante millions de *consommateurs* l'un des ensembles commerçants les plus actifs du monde : les importations représentent en moyenne 1 500 dollars par habitant et la part du commerce extérieur dans le P.N.B. est de l'ordre de 30 %. Qui plus est, considérée à l'origine comme un « *pis aller* » et, il y a quelque temps encore, comme une organisation « *temporaire* », l'A.E.L.E. est maintenant une organisation « *permanente* » dont l'influence est reconnue dans la politique économique européenne.

Le 13 mai, à Vienne, six chefs de gouvernement : MM. Kreisky (Autriche), Miettunen (Finlande), Kleber (Liechtenstein), Nordli (Norvège), Soares (Portugal), Faelldin (Suède) et de représentants de l'Islande et de la Suisse, débattront de la façon dont les pays membres de l'A.E.L.E. pourraient mieux coordonner leur attitude à l'égard de la C.E.E. et du GATT. Les chefs de gouvernement présents à cette réunion devraient aussi discuter du degré à atteindre dans la concertation des politiques économiques. La Suisse, elle, ne souhaite pas, semble-t-il, se laisser enfermer dans un « *corset* ». Il sera aussi question de la coopération avec les pays de l'Est et du dialogue Nord-Sud.

ANITA RIND.

(1) Créée le 4 janvier 1960 par la convention de Stockholm, l'A.E.L.E. comptait six membres : l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Le 31 décembre 1972, le Danemark et le Royaume-Uni se sont retirés pour entrer dans la C.E.E. Entre-temps, en 1961, la Finlande avait signé un accord d'association avec l'A.E.L.E., tandis que l'Islande entrait comme membre à part entière en 1970.

Les industriels français s'estiment « victimes » des Espagnols

La concurrence espagnole préoccupe les patrons français, qui souhaitent la neutraliser au sein de la Communauté européenne. « *Nous ne pouvons pas être à la fois votre avocat* [auprès des autorités de Bruxelles] *et votre victime* » dans le domaine commercial : M. José Bidegain, président de la commission de l'expansion à l'étranger du C.N.P.F., n'a pas hésité devant les formules en s'adressant, le 11 mai, dans les locaux du patronat français, à une délégation d'industriels et de banquiers espagnols conduite par M. Raphaël Orbe, secrétaire d'Etat à l'industrie.

Les dirigeants français déplorent la dégradation des échanges franco-espagnols. Traditionnellement excédentaire, la balance commerciale de la France vis-à-vis de l'Espagne est, l'an dernier, devenue déficitaire : — 591 millions de francs contre + 531 millions en 1975 et + 428 en 1974. Le déficit s'aggrave cette année, ayant atteint 412 millions durant le seul premier trimestre (192 millions pour la même période de 1976).

S'il paraît normal que, dans le libre jeu des échanges, chaque pays soit tour à tour bourreau ou victime, les industriels français estiment que, du fait de l'accord de 1970 entre la C.E.E. et l'Espagne, celle-ci continue à profiter des avantages d'un pays en développement alors qu'elle est devenue la dixième puissance industrielle du monde. Ils critiquent à cet égard le protectionnisme espagnol : existence de contingents, importance des droits de douane (23 % pour les papiers et cartons, 40 % pour les jouets, par exemple). Le développement de l'industrie espagnole rend « *intolérable* » le maintien du régime privilégié de 1970, estime la Fédération des industries mécaniques.

Soumis au feu roulant des critiques, les invités espagnols ont reconnu que, dans certains secteurs, la protection, justifiée autrefois, se révélait excessive. Mais ce traitement s'applique aussi aux autres pays de la C.E.E., à l'égard de qui l'Espagne est au contraire en déficit. La vulnérabilité de la France s'explique-t-elle seulement par la proximité géographique, comme l'a indiqué M. Bidegain ?

Celui-ci a, en tout cas, préconisé le retour à un certain équilibre et, d'une façon générale, l'instauration d'« *équilibre bilatéraux* ». Cette conception du commerce international apparaît quelque peu restrictive et n'est pas sans rappeler l'attitude de l'Algérie ou celle des pays de l'Est. De son côté, M. Jacques Ferry, vice-président du C.N.P.F., a indiqué que les difficultés de certains secteurs ne pouvaient être résolues selon la conception classique de la division internationale du travail. Il a également reproché à Bruxelles d'avoir « *trop désarmé* » en matière douanière, ce qui a facilité l'invasion des produits étrangers. Le patronat français cherche donc des accommodements avec le capitalisme ambiant.

M. B.

ÉNERGIE

LA PRODUCTION DE PÉTROLE SAOUDIEN EST PROVISOIREMENT AMPUTÉE DE 60 % APRÈS L'INCENDIE D'UN OLÉODUC.

« L'incendie qui s'était déclaré dans la soirée du 11 mai le long d'un oléoduc en Arabie Saoudite a pu être maîtrisé » ont déclaré, jeudi matin, à l'agence Reuter des responsables pétroliers saoudiens. Le sinistre aurait fait un mort et douze blessés et les dégâts matériels sont considérables. Interrogé par le « Washington Post », M. Frank Jungers, directeur de l'Aramco (Arabian American Oil Cy) la société qui exploite le pétrole saoudien a précisé que le feu s'était déclaré le long d'un oléoduc et s'était propagé le long d'une partie de la conduite qui achemine le pétrole du champ de Ghawar (le plus important champ pétrolifère du monde) jusqu'au port de Ras-Tanura, sur le golfe Persique. La cause de la catastrophe n'a pas encore été découverte, mais la possibilité d'un acte de sabotage n'est pas exclue.

La rupture d'une des conduites du réseau semble être à l'origine de l'incendie qui s'est étendu jusqu'à une station de pompage située dans le champ pétrolifère d'Abqaiq, que traverse l'oléoduc.

L'oléoduc écoulait six millions de barils de pétrole par jour (300 millions de tonnes-an). Après sa fermeture, une partie du pétrole a été détournée vers un oléoduc secondaire, dont le débit n'est que d'un million de barils par jour. La production totale de l'Arabie Saoudite, qui était de neuf millions de barils par jour, va donc subir une amputation de près de 60 %.

A Tokyo, les autorités s'inquiètent des conséquences de l'incendie, les importations japonaises de pétrole provenant à concurrence de 30 % d'Arabie Saoudite.

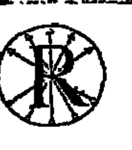
Pour la première fois depuis huit mois

LE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES IMPORTÉES PAR LA FRANCE A BAISSÉ EN AVRIL

Le prix des matières premières importées par la France a baissé en avril de 1,3 %, après avoir augmenté de 10,8 % en mars. L'indice publié par l'INSEE s'est inscrit à 403,7 contre 409,2 en mars (base 100 en 1968). Cet indice est même passé, le 26 avril, en dessous de la barre des 400, à 397,5. En un an, par rapport à avril 1976, la hausse a toutefois été de 70 %.

La baisse d'avril, la première depuis août 1976, provient d'une diminution de 4 % du prix des matières premières industrielles, l'indice s'inscrivant à 230,7 en avril (240,3 en mars). Cependant, le prix des matières premières alimentaires n'a augmenté que de 0,2 % au lieu de 15,8 % en mars, l'indice s'établissant à 703,5.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BANQUE ROTHSCHILD

L'assemblée générale, réunie le 10 mai 1977, sous la présidence de M. Guy de Rothschild, a approuvé les comptes de l'exercice 1976. Ceux-ci font apparaître un résultat d'exploitation avant impôts, provisions, amortissements, plus-values et résultats exceptionnels, de plus de 45 millions de francs (contre 43,5 millions de francs en 1975), et un bénéfice net de l'exercice de 20 939 000 F (contre 20 714 000 F).

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende net de 16 F, assorti d'un avoir fiscal de 8 F, soit un revenu global par action de 24 F (contre un dividende de 15 F et un revenu global de 22,50 F l'année précédente).

Enfin, elle a désigné comme administrateur M. François Caries, directeur général, en remplacement de M. René Fillon, dont le mandat n'était plus renouvelable.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Au cours de sa séance du 28 avril 1977, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Le bénéfice a été de 2 336 258,92 F, contre 2 275 113,38 F en 1975.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de porter le dividende de 13 F à 13,50 F, avec un crédit d'impôt de 6,75 F.

A Madagascar, le secteur viande a connu les mêmes difficultés que l'année précédente. Le secteur bière et boissons gazeuses, ainsi que le secteur automobile, ont été en très forte expansion. Il en a été de même à la Réunion pour ces deux mêmes branches d'activité.

En France, l'intégration des participations prises dans le plastique et le meuble s'est poursuivie favorablement.

Le chiffre d'affaires cumulé des sociétés du groupe a été de 347 290 524 F contre 234 737 044 F pour l'exercice précédent.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Obligations Caisse nationale de l'énergie 3 % à intérêt complémentaire variable, remboursable avec prime

(Indemnisation Electricité de France - Gaz de France)

Les intérêts courus du 1er juin 1976 au 31 mai 1977 sur les obligations Caisse Nationale de l'Energie 3 % à intérêt complémentaire variable (Indemnisation Electricité de France et Gaz de France) seront payables, à partir du 1er juin 1977, contre détachement du coupon N° 29 ou estampillage du certificat nominatif, à raison de :

— 27,28 F net par obligation de 100 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,72 F (montant global 31 F) ;

— 13,64 F net par demi-obligation de 50 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,86 F (montant global 15,50 F) ;

— 2,73 F net par dixième d'obligation de 10 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 0,38 F (montant global 3,11 F).

Pour ces obligations, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A compter de la même date, les 217 618 titres de 100 F nominal sortis au tirage du 4 mai 1977 et compris dans les séries de numéros 3 367 844 à 3 565 672 et 3 775 225 à 3 800 536 cesseront de porter intérêt et seront remboursables contre remise des titres, coupon N° 30 au 1er juin 1978 attaché, à 905,44 F, déduction faite de la retenue à la source de 12 % sur la prime de remboursement.

L'intérêt complémentaire et la prime de remboursement ont été déterminés, en application de l'article 28 de la loi du 8 avril 1946 et des textes subséquents, d'après un prélèvement de 1 % sur les recettes d'exploitation de l'année 1976, d'un montant total de 387 103 687,47 F, soit :

— 298 038 614,09 pour Electricité de France ;

— 89 065 073,38 F pour Gaz de France.

Ci-après sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs et dans lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement :

Obligations de 100 F

Numéros			Année de remboursement	Prix de remboursement
1	à	21 655	1961	229,14
21 656	»	100 463	1952	147,56
100 464	»	111 983	1961	229,14
517 833	»	689 868	1969	352,50
1 281 907	»	1 381 934	1953	158,94
1 480 165	»	1 664 139	1971	414,16
2 200 827	»	2 414 171	1976	762,26
2 706 017	»	2 909 004	1973	509,89
3 565 673	»	3 775 224	1975	678,44
5 692 883	»	5 833 939	1967	314,94
5 833 940	»	6 008 009	1965	283,17
6 309 967	»	6 467 246	1966	297,52
7 215 646	»	7 332 314	1956	176,20
7 438 452	»	7 637 602	1974	565,62
7 770 191	»	7 883 360	1955	166,86
8 065 254	»	8 232 039	1968	335,35
8 261 588	»	8 371 081	1954	162,62
8 474 973	»	8 662 692	1972	458,55
8 755 086	»	8 934 701	1970	380,25
9 366 497	»	9 441 487	1962	236,97
9 441 488	»	9 565 587	1958	194,54
9 565 588	»	9 631 090	1962	236,97
9 631 091	»	9 733 999	1961	229,14
9 734 008	»	9 734 044	1962	236,97

Dixièmes d'obligations de 10 francs
(portant l'une des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J ou K)

Numéros			Année de remboursement	Prix de remboursement
6 000 001	à	6 016 189	1965	28,32
6 016 190	»	6 095 868	1967	31,50

Le montant de la retenue à la source restituable aux porteurs résidant hors de France ou des départements d'outre-mer et bénéficiant de conventions internationales contre les doubles impositions s'élève à :

Sur le coupon n° 29 :

3,7195 F par obligation de 100 F nominal,

1,8598 par demi-obligation de 50 F nominal,

0,3720 F par dixième d'obligation de 10 F nominal ;

Sur la prime de remboursement (titres désignés par le tirage au sort du 4 mai 1977) :

109,8316 F par obligation de 100 F nominal.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, *Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque*, Société marseillaise de crédit, Banque de l'Union européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des banques populaires et toutes les banques *populaires de France, Société centrale* de banque.

ÉCONOMATS DU CENTRE

L'assemblée ordinaire du 18 mars 1977 a approuvé les comptes de *l'exercice 1975-1976 qui se soldant* par un bénéfice net de 13 897 000 F. Elle a voté la distribution, depuis le 2 mai, d'un dividende net inchangé de 17 F, assorti d'un avoir fiscal de 8,50 F contre remise du coupon n° 21.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice a atteint 1 623 730 274 F, en augmentation de 14,83 % sur le précédent.

Rappelons que, selon décision antérieure, il est actuellement réparti une action gratuite, jouissance 1er octobre 1975, pour cinq anciennes détenues.

M. Alain d'Herouville a été nommé administrateur en remplacement de M. P.-L. Jausions, démissionnaire.

JAEGER

Le groupe Jaeger a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires consolidé de 786 millions de francs, comme il a *été indiqué précédemment.*

L'établissement de la situation consolidée fait ressortir un résultat net de 28 159 000 F et une marge brute d'autofinancement de 80 millions 296 000 F.

Il faut également noter que le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger peut être évalué, compte tenu de l'estimation des exportations indirectes, à environ 405 millions de francs, soit 51 % du chiffre d'affaires total.

Depuis de nombreuses années, Jaeger collabore à l'effort d'exportation des grands constructeurs *français et a implanté des usines* dans les pays où ceux-ci étaient installés. Dans ces usines sont donc réalisés des tableaux de bord et équipements de mesure et de contrôle de haute précision.

Les cinq usines du groupe situées en Argentine, en Espagne, en Italie et au Mexique ont produit l'année dernière 700 000 tableaux de bord qui ont été montés non seulement *par les grands constructeurs français*, mais aussi par les constructeurs étrangers, notamment : Alfa Romeo, Fiat, Ford, Mercedes, Volkswagen et Rolls-Royce.

Les chiffres consolidés mettent en valeur l'activité, hors de France, du groupe Jaeger, qui contribue, dans ses spécialités, à l'effort d'expansion des technologies françaises sur les marchés extérieurs.

Au cours du premier trimestre 1977, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 185 504 000 F et le groupe Jaeger un chiffre d'affaires consolidé de 221 986 000 F.

CHAMPAGNE PIPER-HEIDSIECK
ancienne maison Heidsieck, fondée en 1785

Le conseil d'administration, qui s'est réuni le 20 avril 1977, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires, hors droits et taxes, de la société mère s'élève à 77 042 000 francs, en progression de 25 % sur celui de l'exercice précédent.

Les conditions du marché n'ont pas permis à la société d'appliquer dans leur intégralité les relèvements de *tarifs souhaités, particulièrement* sur les marchés d'exportation.

Le résultat net de l'exercice apparaît déficitaire de 856 000 francs contre 3 652 000 francs pour l'exercice précédent. Ce résultat est obtenu après amortissement de 1 755 000 F, provision de 559 000 F, perte exceptionnelle sur les filiales et sous-filiales de 8 000 000 de francs, réintégration d'une provision pour hausse de prix de 13 000 000 de francs.

Il ne sera procédé à aucune distribution au titre de cet exercice.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1977 est supérieur de 41 % à celui du premier trimestre 1976. *Il s'est accompagné*, d'autre part, d'une amélioration sensible des conditions de vente tant à l'étranger qu'en France. Aussi l'exercice en cours devrait permettre le redressement des résultats de la société si la conjoncture se poursuit normalement.

ING. C. OLIVETTI ET Cie

Société par actions
au capital de 60 000 000 000 de L
entièrement versé
Siège social à Ivrea (Italie)
Via Jervis 77.

***Convocation* de l'assemblée ordinaire**

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire, au siège social à Ivrea, le 23 mai 1977 à 9 h. 30, et éventuellement en seconde convocation le 30 mai 1977, mêmes lieu et heure, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 1976.

2) Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 1976.

3) Renouvellement du mandat de deux administrateurs.

CIT - ALCATEL

Le chiffre d'affaires hors taxes du premier semestre 1977 s'est élevé à 673 millions de francs contre 625 millions de francs pour le premier trimestre de 1976, soit une progression de 7,7 %, résultant d'une croissance de 12 % des activités de télécommunications et d'une régression des activités mécaniques liée à la faiblesse de la conjoncture des biens d'investissements industriels.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 6,75 % (ex-5 %) 1964

Les intérêts courus du 1er juin 1976 au 31 mai 1977 sur les obligations Electricité de France 6,75 % (ex-5 %) 1964 seront payables à partir du 1er juin 1977, à raison de 33,75 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon N° 13 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,05 F (montant global : 37,80 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,40 F, soit un net de 28,35 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux Caisses des Comptables directs du Trésor (Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions), à la Caisse Nationale de l'Energie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

— Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial *de France, Crédit Industriel* et Commercial et Banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, *Société Marseillaise de* Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques populaires de France, Société Centrale de Banque.

HENKEL achète LA « GENERAL MILLS CHEMICAL INC. »

Les *pourparlers* entre Henkel KGaA et la General Mills Inc. en vue de la cession au groupe Henkel *de la General Mills Chemical sont sur* le point d'aboutir. Henkel fera l'acquisition de cette entreprise pour *une somme d'environ 150 millions de* francs.

Avec Henkel Inc. le groupe Henkel atteindra ainsi, aux U.S.A., un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 1 milliard de francs.

General Mills Chemical, qui fabrique notamment des résines et des dérivés de corps gras, ainsi que des produits chimiques, emploie mille huit cents personnes et possède trois usines aux Etats-Unis et huit en dehors des Etats-Unis.

Le chiffre d'affaires brut du groupe Henkel s'élevait, en 1976, pour son marché mondial à environ 12 milliards de francs.

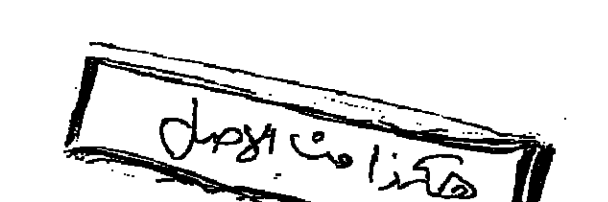
RECTIFICATIF :

SOCIETE
« LES CADRES DU MONDE »

Les associés de la société civile à capital variable « les cadres du Monde » sont informés qu'en raison de la grève générale du 24 mai, l'assemblée générale ordinaire, initialement prévue pour ce jour-là, est reportée au lendemain, mercredi 25 mai, à 17 h. 30, au siège social de la société, 5, rue des Italiens - 75009 PARIS.

L'ordre du jour reste inchangé.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
11 MAI

Très vif redressement

Un très vif redressement des cours s'est opéré mercredi à la Bourse de Paris, après la chute vertigineuse enregistrée la veille.

La hausse a été aussi brutale que la baisse avait été sévère, les gains atteignant souvent et dépassant même parfois 10 %, comme dans le cas de L'Oréal (+ 11,8 %). Dans le rang des « fuyards » au moindre repli, mais en première ligne quand le marché monte, la construction électrique a fait preuve d'une belle ardeur. Différée mardi, en raison de l'abondance des offres, la cotation de l'action Moulinex a été retardée derechef, mais cette fois à cause d'une forte demande. Tous les compartiments, à l'exception de la chimie et de la sidérurgie encore mal remis de leurs ponctions, mais aussi du secteur bancaire toujours assez lourd, ont participé au mouvement.

Après le véritable « désastre » auquel la précédente séance avait donné lieu, personne ne donnait bien cher de la peau du marché. Mais l'imprévisible s'est produit. La Bourse peut dire merci à M. Georges Marchais d'avoir, intentionnellement ou pas, démoli les batteries du parti communiste au sujet de la révision du programme commun.

Moins de quarante-huit heures avant le grand débat télévisé qui doit opposer MM. Raymond Barre et François Mitterrand, les révélations du premier secrétaire du P.C. sont apparues comme une véritable « peau de banane » lancée sous les pieds du leader socialiste. Telle est du moins l'interprétation que l'on en donnait autour de la corbeille. Les dissensions entre les deux grands partenaires de gauche ne pouvaient que réjouir le marché, dont les nerfs avaient été mis à rude épreuve par les incessantes querelles de la majorité. L'effet causé a été d'autant plus grand que, simultanément, le gouvernement décidait de lâcher du lest (et quel lest !) à propos de la taxe professionnelle.

Aux valeurs étrangères, fermeté des américaines et des allemandes.

LONDRES

Le marché est généralement mieux disposé, notamment les pétroles, où Shell progresse vivement en raison de ses bons résultats.

Stabilité des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 147 10 contre 147 70

VALEURS	CLOTURE 11/5	COURS 12/5
War Loan 3 1/2 %	29 3/4	29 3 4
Beecham	482 .	488 ...
British Petroleum	944 ...	940 ..
Shell	549 ...	549 1/2
Vickers	180 ...	180 ...
Imperial Chemical	386 ...	389 1/2
Courtaulds	127 ...	128 .
De Beers	272 ...	272 1/2
*Western Holdings	12 1/8	14 3 8
Rio Tinto Zinc Corp.	245 ...	245 ..
*West Driefontein	16 5/8	.. ...

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIETES

BAYER. — Le groupe annonce, pour le premier trimestre, un chiffre d'affaires de DM 2 605 millions, en progression de 6,9 % par rapport à la période correspondante de 1976 et légèrement supérieur aux prévisions. Résultat satisfaisant donc.

En revanche, le bénéfice avant impôts de la société mère, qui atteint DM 222 millions (+ 2,3 %), apparaît assez décevant, comme pour Hoechst. Cette faible augmentation tire son origine du bas niveau des prix et de la situation toujours très mauvaise dans les fibres chimiques. Des pertes considérables sont encore attendues dans ce secteur pour l'exercice entier. Tout en se refusant à faire le moindre pronostic, le président Gruenewald s'est néanmoins montré relativement optimiste pour l'avenir à court terme. D'après lui, le second semestre pourrait être meilleur que le premier. Le grand patron de la firme de Leverkusen fonde de gros espoirs sur le plan énergétique de M. Carter, qui, en favorisant la percée des petites voitures, permettra de développer les ventes de matières plastiques à l'industrie automobile.

DOLLFUS-MIEG. — Le président-directeur escompte un retour au bénéfice pour l'exercice 1977.

J. BOREL INTERNATIONAL. — Le résultat d'exploitation avant amortissement des frais d'établissement se solde, à la fin du premier trimestre, par une perte de 34,8 millions contre une perte, également, de 12,3 millions au 31 mars 1976 (voir d'autre part).

SAINT-RAPHAEL. — Dividende global inchangé de 12,60 F pour 1976.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 ... %

NEW-YORK

Rechute

Une brutale rechute des cours s'est produite mercredi à Wall Street. Le mouvement de baisse a été ininterrompu et en clôture l'indice des industrielles accusait un repli de 9,24 points à 936,90. L'activité, cependant, a été moins forte que la veille : 18,98 millions de titres seulement ont changé de mains contre 21,09 millions précédemment. La crainte d'un renchérissement des taux d'intérêt à court terme est à l'origine de ce brusque repli. Elle a été avivée par une déclaration du président de la Réserve fédérale dans laquelle ce dernier faisait état de ses préoccupations à l'égard des pressions inflationnistes et des liens étroits existant entre la hausse des prix et le chômage.

Sur 1891 valeurs traitées, 884 ont baissé, 521 ont monté et 486 n'ont pas varié.

D'importantes ventes émanant d'organismes institutionnels ont été enregistrées. Elles ont principalement porté sur les « blue chips ».

VALEURS	COURS 10/5	COURS 11/5
Alcoa	58 1/4	58 ...
A.T.T.	64 7 8	64 7 8
Boeing	52 1 2	52 3 8
Chase Manhattan Bank	30 7 8	30 5 8
Du Pont de Nemours	127 3 4	128 1 2
Eastman Kodak	60 3 8	58 1 4
Exxon	51 3 4	51 1,8
Ford	56 ...	54 3 4
General Electric	54 3/4	54 1/8
General Foods	31 3/8	31 3.8
General Motors	69 1 8	68 1 4
Goodyear	19 7 8	19 5 8
I.B.M.	255 3 8	253 ...
I.T.T.	35 ...	35 1 2
Kennecott	28 7/8	28 7 8
Mobil Oil	65 7 8	65 1/2
Pfizer	25 5/8	25 5 8
Schlumberger	64 3 4	64 ...
Texaco	26 1 2	26 5 8
U.A.L. Inc.	23 ...	23 1 4
Union Carbide	53 3/4	52 5 8
U.S. Steel	45 1 2	45 3 4
Westinghouse	21 3 8	21 1 4
Xerox	45 1.8	46 ...

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/5	12/5
1 dollar (en yens) ..	277 65	278 30

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	9 mai	11 mai
Valeurs françaises ..	77,6	78,8
Valeurs étrangères ..	100,2	102,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	50,4	50,9

BOURSE DE PARIS - 11 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	36 60	1 833	France I.A.R.D.	150 ..	154 ..	Locabail Immob.	150 ..	148 .	Immoinvest.	80 20	79 50
[illegible]	54 50	1 878	France (La)	300 ..	293 ..	Locafinancière	138 .	135 .	Cie Lyon Imm.	87 50	87 ..
1920-1960	... ..	1 370	GAN (Sté) Centr.	615 .	611	Lyon-Alemand	90 30	92 ..	UFIMEG	68	65
amort. 45-54	75	2 334	Protectrice A.I.R.	218 ..	218	Marseil. Crédit	C231	231	U.G.I.M.O.	106 20	106 20

Tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
	4,50 % 1973	637 80	639	638 .	638 20
	C.N.E. 3 %	1777	1778	1778 ..	1775 50
	Afrique Occ.	318	322 30	326 ..	322 ..
	Air liquide	271 50	281 ..	281 .	283 ..
	Als. Part. ind.	61 05	61 ..	61 .	59 80
370 ..	Cie Gle Eaux	301 ..	312 ..	312 ..	[illegible]
172 ..	E. l. Lefebvre	162 ..	169 ..	160 10	[illegible]
47 ..	Esso S.A.F.	44 60	44 50	44 60	[illegible]
137 ..	Eurafrance	125 ..	124 50	124 50	[illegible]
355 ..	Europe n° 1	326 ..	325 ..	325 .	[illegible]
	Tél. Ericsson	167 90	162 ..	164 ..	165 ..
	Terres Roug.	62 80	63 50	63 50	62 30
	Thomson-Br.	137 50	142 .	140 ..	142 ..
	— (obl.)	189 50	190	190	189 .
	U.I.S.	195 10	195 20	195 20	195 20
	U.C.B.	159	158 ..	158 .	154 90
338	Gen. Motors	345 50	347	346	347 30
14 ..	Goldfields	13 65	13 90	14 05	14 .
19 50	Harmony	18 40	18 66	18 55	18 40
320	Hoechst Akt.	315	318 .	318 50	316 .
30	Imp. Chem.	32 70	32 90	32 90	32 40
146	Inco Limited	139 50	138 20	138 20	137 60
60 ..	Free State	61 50	61 10	61 20	61 10
270 ..	Gen. Electric	270 20	270 20	271 ..	268 ..
... ..	Xerox Corp.	225 ..	225 80	225 80	225 80
1 09	Zambia Cop.	1 12	1 10	1 11	1 10

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/5	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 952	4 960	4 860
Allemagne (100 DM)	209 880	209 250	208 580
Belgique (100 F.)	13 720	13 688	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	201 370	200 700	200 500
Danemark (100 krd)	82 850	82 700	83
Suède (100 krs)	113 940	113 770	114 .
Norvège (100 k.)	93 860	93 800	93 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 514	8 530	8 570
Italie (1 000 lires)	5 587	5 595	5 650
Suisse (100 fr.)	196 210	196 210	196 500
Autriche (100 sch.)	29 494	29 446	29 350
Espagne (100 pes.)	7 188	7 191	7 82
Portugal (100 esc.)	12 800	12 810	12 750
Canada ($ can. 1)	4 720	4 735	4 715

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/5
Or fin (kilo en barre)	23910	23950 .
Or fin (kilo en lingot)	23895	23940 .
Pièce française (20 fr.)	249 70	251 50
Pièce française (10 fr.)	212	207 50
Pièce suisse (20 fr.)	219 90	220 50
Union latine (20 fr.)	208 50	208 .
Souverain	223 30	223 ..
Pièce de 20 dollars	1104	1114 .
Pièce de 10 dollars	580	578 .
Pièce de 5 dollars	337 50	.. ..
Pièce de 50 pesos	978 50	982 ..
Pièce de 10 florins	224 ..	224 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A La Hague

Le stockage des déchets nucléaires

M. Pintat, sénateur de la Gironde (Ind.), conduisant une délégation du groupe sénatorial de l'énergie, dont il est le président, a visité le 10 mai l'établissement de retraitement des produits irradiés de la Hague appartenant à la *Compagnie générale des matières nucléaires* (COGEMA), filiale à 100 % du C.E.A., et le Centre de *stockage d'Infratome* implanté au voisinage.

La capacité de la Hague atteint aujourd'hui 800 tonnes/an pour l'unité traitant les produits irradiés provenant des centrales à uranium naturel « graphite-gaz ». Cette capacité va se trouver portée rapidement à 1 200 tonnes par la mise en route à l'échelle industrielle de l'atelier de traitement des produits extraits des centrales à eau légère (mis en service depuis le début de 1977). Cette dernière unité verra sa *capacité* portée progressivement à 800 tonnes en 1971, à 1 600 tonnes en 1984 et à 2 400 tonnes en 1987, ce qui excédera sensiblement les besoins français pour la décennie à venir.

En ce qui concerne la sécurité du stockage des déchets, le problème vital *se* trouve posé par les produits de très haute activité, à vie relativement longue (tels *que le césium et le strontium*), nécessitant dans un premier temps un refroidissement constant. Ces matières, actuellement conservées en solution dans des cuves réfrigérées, seront incorporées ultérieurement dans des blocs de verre et conservées ainsi dans des puits ventilés. Ce procédé permettra de ramener leur volume de 450 à 45 m3 et de réduire ainsi le volume *annuel* des déchets produits *à moins de 2 000 m3* dans l'hypothèse d'un équipement électrique « tout nucléaire ».

Après la déclaration de l'archevêque de Cantorbéry

MISE EN GARDE DU SAINT-SIÈGE CONTRE UNE « IMPORTANCE EXCESSIVE » A PROPOS DE L'INTERCOMMUNION.

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Désireux de ne pas monter l'affaire en épingle, le Saint-Siège a attendu une douzaine de jours pour répondre à *l'archevêque de Cantorbéry*, qui s'était prononcé, le 28 avril dernier, lors de son voyage à *Rome*, en faveur de l'intercommunion *(le Monde* du 2 mai). Cette réponse — ne visant, à vrai dire, qu'à réaffirmer une position connue — figure dans un article de *l'Osservatore romano*, publié le mardi 10 mai sous la plume du Père Pierre Duprey, sous-secrétaire du secrétariat pour l'unité des chrétiens.

L'auteur de l'article commence par souligner tous les aspects positifs de la rencontre entre le pape et le président de la communion anglicane, il rappelle aussi les progrès accomplis par les deux Eglises sur la voie de l'unité. « *Cette tâche*, écrit-il, *est tellement urgente qu'on ne peut risquer de la compromettre par une impatience excessive.* » Non seulement les vieux obstacles n'ont pas été surmontés, mais il en est surgi de nouveaux. Le Père Duprey évoque à cet égard la décision prise par certaines Eglises anglicanes d'ordonner des femmes au ministère presbytéral. On a ainsi créé, écrit-il, « *une nouvelle situation de fait, sans la concertation réelle qui aurait pu être espérée* ».

A propos de l'intercommunion, le responsable du secrétariat romain affirme notamment : « *Si l'accord n'est pas rétabli sur le contenu de l'enseignement des apôtres, sur la foi que nous professons et devons annoncer, sur les structures nécessaires au service de la communion, nous croyons que la participation, ensemble, à l'Eucharistie ne peut encore se réaliser. Autrement ce serait agir « comme si » nous étions déjà parvenus à notre but de plein accord dans la foi ; et dans la recherche œcuménique, agir « comme si » ne peut que conduire à des voies sans issue.* »

R. S.

DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS NATIONAUX SONT NOMMÉS AU R.P.R.

MM. Hubert Buchou et Jean Mouchel ont été nommés, à titre personnel, conseillers nationaux du R.P.R. pour les problèmes agricoles et ruraux.

[Né le 2 janvier 1925 à Pau, M. Hubert Buchou, agriculteur, est membre du Conseil économique et social depuis 1965. Président du C.N.J.A. de 1956 à 1960, puis de la Fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque de 1963 à 1971, il est vice-président de la F.N.S.E.A. depuis 1965. Il préside également la Société centrale d'aménagement foncier et d'établissement rural (depuis 1971), la Fédération nationale des SAFER et la Compagnie d'aménagement rural de l'Aquitaine (depuis 1974). M. Buchou a siégé au conseil municipal de Pau de 1959 à 1971.]

[Né le 22 mai 1928 à Bricquebosq (Manche), M. Jean Mouchel, agriculteur, est membre du Conseil économique et social depuis 1969. Après avoir été vice-président du comité *économique et social* de Basse-Normandie de janvier 1974 à septembre 1976, il en est devenu le *président*. Vice-président de la F.N.S.E.A. depuis 1975, M. Mouchel est également vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et membre du haut conseil de l'audio-visuel.]

M. MICHEL BERNARD CONSEILLER D'ÉTAT

En remplacement de M. Jean Demaille, placé en position de congé de longue durée, M. Michel Bernard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé conseiller d'Etat en service ordinaire par le conseil des ministres du 11 mai.

[Né le 30 mai 1928 à Paris, M. Michel Bernard, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, fait toute sa carrière au Conseil d'Etat, où il est notamment commissaire du gouvernement en janvier 1959.]

NOUVELLES BRÈVES

● *La Rhodésie* a refusé que des délégués de la Croix-Rouge internationale rendent visite à ses prisonniers politiques, rapporte le dernier numéro du bulletin hebdomadaire du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.). En outre, M. Alexandre Hay, président du C.I.C.R., n'a pu obtenir que des délégués rendent visite aux personnes détenues en Afrique du Sud aux termes de la loi sur le terrorisme. — *(Reuter.)*

● *Des étudiants de l'Institut catholique* organisent, le lundi 16 mai à 20 h. 30, 21, rue d'Assas, Paris-6e, des « tables rondes » sur le thème « Connaissance de l'Islam », avec, en particulier, la participation du Père Lelong.

Présidente du P.C. espagnol

LA PASIONARIA A REÇU UN PASSEPORT

Moscou *(A.F.P.)*. — Mme Dolorès Ibarruri (la Pasionaria, présidente du parti communiste espagnol, a reçu, ce jeudi 12 mai, un passeport à l'ambassade espagnole à Moscou.

[Mme Ibarruri, qui est âgée de quatre-vingt-deux ans, vit en exil à Moscou depuis la fin de la guerre civile. Le parti communiste espagnol a annoncé que la Pasionaria se présenterait aux élections du 15 juin dans les Asturies, sa province natale.]

« L'HUMANITÉ » ET « L'UNITA » EN DÉSACCORD AVEC LA « PRAVDA » SUR LA PRÉSENTATION D'UNE RENCONTRE DE COMMUNISTES.

Le comité de rédaction de la revue des partis communistes *Nouvelle Revue internationale* s'est réuni à Prague le mois dernier (*le Monde* du 2 mai). La *Pravda* du 9 mai écrivait que cette réunion s'était « *transformée* en une importante rencontre politique internationale des communistes de soixante-quinze pays ».

L'Humanité ce jeudi critique cette présentation et écrit :

« *Rappelons que la réunion dont traite l'article de la* Pravda, *organisée à l'initiative du Comité de rédaction de la « Nouvelle revue internationale », était consacrée exclusivement à l'activité de cette revue. Contrairement à ce que suggère l'article de la* Pravda, *il ne s'agissait pas et il ne pouvait en aucun cas s'agir d'une conférence des partis communistes.*

» *Toute autre interprétation ne saurait être qu'abusive et ne correspondrait pas à la réalité.*

» *Sur le même sujet*, ajoute *l'Humanité*, l'*Unita, organe du P.C.I., publie une mise au point qui souligne que le commentaire de la* Pravda *ne reflète pas le caractère de la rencontre.* »

● *Le président de la République a reçu le 11 mai à déjeuner les principaux responsables catholiques du pays.* — Mgr Roger Etchegaray, président de la Conférence épiscopale, a déclaré à sa sortie du palais de l'Elysée, que la conversation avec le chef de l'Etat avait été « *libre et spontanée* ». L'archevêque de Marseille était entouré du cardinal François Marty, archevêque de Paris, du cardinal Alexandre Renard, archevêque de Lyon, primat des Gaules, de Mgr Gabriel Matagrin, évêque de Grenoble, vice-président de la Conférence des évêques, et du Père Huot-Pleuroux, secrétaire de l'épiscopat.

A LA COUR D'ASSISES DE PARIS

Prison à vie pour Odile Caillaux meurtrière de ses deux enfants

Les psychiatres se sont mis à six pour le dire, et, comme l'a souligné l'avocat général, Me Marcel Dorwling-Carter, ce sont des experts qualifiés : « Ils sont inscrits sur une liste nationale et on peut même faire appel à eux de l'étranger. »

Les psychiatres, donc, ont conclu qu'Odile Caillaux ne relevait pas de leur psychiatrie. Ils ont été catégoriques. Impressionnés par tant de science, les jurés ont compris que cette malade sans maladie était une simulatrice. C'était en tout cas un monstre.

La cour d'assises de Paris, présidée par M. André Giresse, a donc condamné, après deux heures de délibérations mercredi 11 mai Odile Caillaux, meurtrière de ses deux filles, à la réclusion criminelle à perpétuité. Elle lui avait accordé des circonstances atténuantes.

Odile Caillaux est restée la même, de la première à la dernière seconde de son procès. Emmurée. Pleurant par intermittence. A la fin, elle a bredouillé qu'elle *« tenait à dire qu'elle regrettait et que ses filles lui manquaient, même si elle n'avait pas l'air sincère »*.

Elle a vécu sans émotion apparente une scène insupportable dans ce palais de justice où il n'y a pas de fou. Guy Caillaux, au bord de la syncope, hurlait : *« Ma femme a tué mes filles. Il y a mes petites chéries qui ne sont plus là. »* Ses mains faisaient trembler la barre où elles s'accrochaient.

« Je tiens à dire... a commencé Odile Caillaux

— Non !

— Je tiens à dire et je tiens à rester calme...

— C'est trop facile !

— Je tiens à dire que, quand cela s'est passé, j'avais de la haine pour lui. Je n'ai pas dit que je ressens de l'amour, mais je prie tous les jours pour lui... »

Ses frères ont emmené Guy Caillaux. Elle s'est rassise. Les jurés ont été impressionnés.

Les jurés ont été impressionnés aussi par Me Menuet, avocat de Guy Caillaux, qui s'est porté partie civile contre sa femme. *Son réquisitoire acharné a duré* deux heures, pendant lesquelles il a plongé la cour d'assises dans un gouffre morbide

Me Menuet a insisté pour qu'on apporte les deux valises, la grande et la petite, où Odile Caillaux avait enfermé ses deux filles, le 5 septembre 1974, après *les avoir fait mourir à l'aide de* neuroleptiques. Il a distribué des photos aux jurés. Il a expliqué à Odile Caillaux qu'elle avait été très heureuse. Elle avait le meilleur des maris, membre des Petits Frères des pauvres. Elle avait la *meilleure* des belles-mères, le meilleur des beaux-frères — un jésuite. *« Il vous a écoutée comme beaucoup de personnes vous ont écoutée, même si elles ne vous croyaient pas. »* Odile Caillaux avait la meilleure des belles-familles.

Me Dorwling-Carter a rendu hommage à Me Menuet. Il a *repris* ensuite point par point les arguments des psychiatres. Il a cru à la vengeance d'un faible : *« On peut être extrêmement jaloux, on peut être extrêmement narcissique, on peut être extrêmement égoïste. Elle est les trois. Elle n'a pas supporté un amour dont elle n'était pas l'objet. »*

En requérant la réclusion criminelle à perpétuité, au lieu de la peine de mort, l'avocat général a précisé qu'il entendait se conduire en juge et non en justicier. Là aussi les jurés ont été impressionnés.

La partie était trop dure pour Me Jean-Louis Cocusse. Il a tenté d'expliquer une malade à une cour qui n'a pas voulu l'entendre : *« La folie, la démence, cela n'existe plus que dans un article du Code pénal rédigé en 1810. Si par malchance on n'est ni psychosé ni névrosé, si on a une maladie du cœur, on n'en parle pas et on vous déclare responsable. Odile Caillaux est très gravement malade : elle souffre de ne pas s'être sentie aimée. La famille qui l'accuse est une famille catholique, mais je n'ai pas vu de charité.*

» Du moment-même de sa naissance à ce jour où elle arrive devant vous, bourrée de calmants, elle a eu une destinée frappée au coin du malheur. A chaque coup elle s'est un peu plus renfermée en elle-même. Elle se tient derrière un mur infranchissable. Sa prison, elle la porte à l'intérieur d'elle-même. »

Le public a applaudi et cela a paru agacer le président. On ne croit pas au malheur fou en cour d'assises.

FRANÇOISE BERGER.

Le numéro du « Monde » daté 12 mai 1977 a été tiré à 566 011 exemplaires.

A B C D E F G